This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

AS
161
.T8
1741
v. 3

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS,

Juillet 1741.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 *à Trévoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le* PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Juillet 1741.

Imprimé à Paris, & se vend
A LYON,
Chez PLAIGNARD, ruë Merciere.

M. DCC. XLI.
Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & brochés 16 s.

Années.

Donning Nijhoff 1-31-36 31472

1701.	9.	vol.	1722.	12.	v
1702.	12.	v.	1723.	12.	v
1703.	12.	v.	1724.	12.	v
1704.	12.	v.	1725.	12.	v
1705.	12.	v.	1726.	13.	v
1706.	12.	v.	1727.	12.	v
1707.	12.	v.	[illegible]728.	12.	v
1708.	12.	v.	1[illegible]9.	12.	v
1709.	12.	v.	173[illegible].	12.	v
1710.	12.	v.	17[illegible]1.	12.	v
1711.	12.	v.	1732.	12.	v
1712.	12.	v.	1733.	12.	v
1713.	12.	v.	1734.	12.	v
1714.	12.	v.	1735.	14.	v
1715.	12.	v.	1736.	15.	v
1716.	12.	v.	1737.	13.	v
1717.	12.	v.	1738.	13.	v
1718.	12.	v.	1739.	14.	v
1719.	12.	v.	1740.	13.	v
1720.	5.	v.	1741.	7.	v
1721.	12.	v.			

Printed in France.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1741.

ARTICLE LIX.

HISTOIRE DE JACQUES II. Roi de la Grande-Bretagne. Volume in-12. *pag.* 406. *A Bruxelles, chez Jean Léonard, ruë de la Cour* 1740.

ON se plaindra toujours apparemment de la partialité des Historiens, & il est en effet assez difficile d'en trouver, qui soient exempts de ce défaut.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS,

Juillet 1741.

ſeront ſans doute plus en état d'entrevoir la vérité, que nous, qui avons été en quelque façon témoins des grands événemens de ce Regne, & dont des oreilles ont retenti de tout ce qui s'eſt dit dans le tems même à ſon préjudice, ou en ſa faveur.

L'Auteur Anonyme, dont nous annonçons l'Ouvrage, & qui déclare qu'il s'eſt borné à l'Hiſtoire perſonnelle de Jacques II. paroît avoir compris toute la difficulté de ſon ſujet; mais ſi par la maniere, dont il l'a traité, il ſemble quelquefois être moins Hiſtorien, que Diſſertateur; ſi, pour ſe mettre à l'abri de la cenſure des Ennemis de ſon Héros, il n'a pas crû devoir recourir à l'artifice uſé de déguiſer ſa croyance & ſa Patrie, s'il s'eſt hautement avoué François & Catholique Romain, ce n'eſt pas ſeulement parce qu'il a bien prévû que trop de choſes le déceleroient, mais parce qu'il ſe croit aſſûré que ſur les faits, où il prend à parti les Écrivains Anglois & Proteſtans,

on ne lui pourra rien oppofer de raifonnable, d'autant plus qu'il n'entreprend point de juftifier en tout *le Prince*, qu'il prétend de nous faire connoître.

Les Ecoffois donnent aux Stuarts une origine fi ancienne, que, fi on les en veut croire, il n'eft en Europe aucune Maifon Souveraine, dont l'illuftration remonte auffi haut. Nôtre Auteur n'adopte point ces chimeres, il s'en tient à ce qui eft avoué par tous les Hiftoriens. Selon eux, Gauthier, Tige de cette Maifon, étoit Steward, ou, comme on écrit plus communément, Stuard, c'eft-à-dire, Grand Sénéchal d'Ecoffe, Charge, qui ne différoit guere de celle du Maire du Palais fous les premieres Races de nos Rois. C'eft de cette Charge éclattante que fes defcendans ont tiré leur furnom. Gauthier époufa Marie, ou Marjorie, Fille de Robert Brus, & Sœur de David II. tous deux Rois d'Ecoffe, & de ce Mariage vint Robert II. qui fuccéda en 1371. à

David II. ſon Oncle Maternel, mort ſans poſtérité. La ſuite de cette Généalogie n'eſt point conteſtée.

Notre Auteur, après l'avoir conduite juſqu'à Jacques II. la termine ainſi : " Telle eſt la ſuite des » têtes couronnées de cette Maiſon, » illuſtre par ſa chute, & que Dieu, » dont le Regne ſeul ne peut finir, » a fait deſcendre de nos jours d'un » Trône, qui n'étoit déja que trop » teint de ſon ſang ; ſoit peut-être » qu'elle n'en fût plus digne ; ſoit » auſſi qu'il ne fut plus digne d'elle. „ L'alternative nous paroît un peu étrange : peut-on mettre en problême ſi une Maiſon n'étoit plus digne du Trône dans le tems, que des deux derniers Princes, qui l'ont occupé, l'un en mourant eſt rentré dans le ſein de l'Egliſe, & l'autre l'a ſacrifié à ſa Religion.

Hector Boëce & Géorges Buchanan ont voulu jetter quelques nuages pour obſcurcir l'éclat de la Maiſon Royale des Stuarts. Ils prétendent que le premier de cette Maiſon, qui a regné en Ecoſſe, eut

Robert III. son Successeur, d'une Concubine, nommée Elizabeth Môre, qu'il épousa après la mort de sa premiére Femme. Mais outre qu'ils sont les premiers, qui ont avancé ce fait, ils sont démentis par la Tradition constante de tous les Ecrivains, qui disent unanimement qu'Elizabeth Môre fut la premiere Femme de Robert II. & cette Tradition est confirmée par une Charte authentique de ce Prince, laquelle se conserve en original dans le Collége des Ecossois à Paris.

L'Historien de Jacques II. passe assez rapidement sur la triste catastrophe, qui pendant l'Enfance de ce Prince rendit l'Angleterre un objet d'horreur à toute l'Europe. Il auroit encore pû retrancher certaines Réfléxions, dont les unes sentent un peu la déclamation, & les autres par leur longueur dégenerent quelquefois en d'assez inutiles digressions; du reste, il est concis dans sa narration, & quoique son style ne soit pas toujours également pur &

exact, il est communément vif, ingénieux, & énergique.

Le jeune Prince, qui jusqu'à son avenement à la Couronne porta le nom de Duc d'York, eut part de très-bonne heure aux disgraces de sa Famille. A l'âge de treize ans il fut arrêté à Londres, & ne se sauva de sa Prison qu'après deux ans de captivité : il apprit l'année suivante en Hollande le funeste sort du Roi son Pere, & l'Arrêt du Parlement, qui le proscrivoit, lui & ses Freres. La Cour de France fut d'abord leur unique azyle, & le Duc d'York fut à peine en état de porter les armes, qu'il alla faire son Apprentissage sous le Grand Turenne. Il fit plusieurs Campagnes sous ce Général, & il se distingua sur-tout à la levée du Siége d'Arras. Le Rival de Turenne, le Grand Condé, ne l'estimoit pas moins, & on lui a entendu dire plus d'une fois, que s'il y avoit jamais eu un Homme sans peur, c'étoit le Duc d'York.

Les mesures, que le Cardinal

Mazarin crut devoir garder cette même année avec l'Usurpateur de la suprême Puissance en Angleterre, contraignirent Charles II. & le Duc son Frere de se réfugier dans les Pays-Bas Espagnols, & bien-tôt le Duc d'York se trouva engagé à faire la Guerre contre nous. Il donna de nouvelles preuves de sa valeur à la Bataille des Dunes, où il fit sentir aux Anglois qu'il étoit digne de combattre à leur tête. Mais ce que son séjour parmi les Espagnols eut de plus avantageux pour lui, c'est qu'il lui procura les moyens d'achever la grande affaire de sa Conversion à l'Eglise Catholique, que la Reine Marie de France, sa Mere, avoit fort avancé. On n'a jamais sçû au juste l'époque de son Abjuration. Il est seulement certain qu'il la fit entre les mains du Pere Simons Jésuite Anglois, & qu'il en avoit pris la résolution en 1658. étant à Bruxelles: mais on ajoûte qu'il la différa jusqu'après la mort de sa premiere Femme, arrivée en 1671.

En 1660. Charles II. remonta sur le Trône de ses Peres, & le Prince son Frere, pour qui il avoit une tendresse, qui ne s'est jamais réfroidie, eut beaucoup de part au Gouvernement. Ce ne fut pas assez pour lui d'aider le Roi de ses conseils, Charles ayant déclaré la Guerre aux Provinces Unies, le Duc d'York, qui avoit été pourvû de la Charge de Grand Amiral, voulut commander la Flotte Angloise, & gagna une grande Victoire près des côtes de Harwich, le quinziéme de Juin 1666. On convient qu'il y fit des prodiges de valeur, & que si on n'avoit pas craint d'interrompre le sommeil, dont il se trouva accablé après le combat, il auroit entiérement détruit la Flotte Hollandoise.

Sa conversion, ou n'étoit pas encore consommée, ou n'étoit point publique, & jusques-là il possédoit l'estime & l'affection des Anglois à un point, où personne ne les avoit jamais eûs. Il crut pouvoir se contraindre moins sur son change-

ment de Religion, & il entreprit même de convertir la Princesse sa Femme. Il n'en fallut pas davantage pour aliéner de lui tous les cœurs, & dès-lors on pensa à l'exclure de la Succession à la Couronne. L'esprit Républiquain commença aussi bien-tôt à dominer dans le Parlement, & la Cour se crut obligée de prendre des mesures pour s'y opposer. Il étoit tems; déja on avoit fait faire au Roi malgré lui en 1668. cette fameuse triple Alliance, que notre Auteur ne craint point d'appeller une entreprise audacieuse contre la Royauté, & dont il falloit prévenir les suites.

" Car enfin, ajoûte-t-il, n'y avoit-
» il pas lieu de craindre que par un
» mêlange de République & de Mo-
» narchie, fait par violence & par
» usurpation des Sujets sur le Souve-
» rain, il ne résultât une Monarchie
» monstrueuse, qui exposât de nou-
» veau l'Angleterre à retómber dans
» l'affreux cahos, d'où elle étoit à
» peine sortie? Que la Grande Bre-
» tage fasse donc part à toute l'Eu-

» rope de ſon Droit Public ; qu'elle
» nous inſtruiſe pleinement de l'é-
» tenduë & des bornes du pouvoir
» de ſes Rois, reconnu & atteſté
» par ſes Parlemens, & de celui de
» ſes Parlemens, reconnu & atteſté
» par ſes Rois ; & il n'y aura plus
» lieu de reprocher aux autres Na-
» tions qu'elles ne ſont point en état
» de juger quel eſt celui des deux,
» qui empiette ſur les Droits de
» l'autre. On ſçait que les Parle-
» mens en Angleterre jouiſſent d'u-
» ne autre autorité, que celle, dont
» ils ſont revêtus en France. Auſſi
» ne prétend-on pas que le Pouvoir
» de ſes Rois ſoit purement arbi-
» traire, comme il l'eſt dans ce der-
» nier Royaume ; mais d'un autre
» côté on ne ſe perſuadera pas faci-
» lement que les Rois, dans quelque
» Pays que ce puiſſe être, ſoyent
» Sujets de leurs Parlemens, ni qu'ils
» lui doivent obéiſſance...... Si
» donc la Nation Britannique veut
» ſe juſtifier pleinement, qu'elle
» montre qu'en vertu de ſes Loix
» elle n'a rien fait, qu'elle n'ait été

» en droit de faire contre Charles I.
» Charles II. & Jacques II. & nous
» donnerons tous le tort à ces trois
» *Souverains.* „

Il n'eſt point douteux que le Duc d'York voyant le Trône chanceler, l'autorité royale s'anéantir, & celle du Peuple & des Parlemens s'accroître jusqu'au point de s'arroger la Souveraineté, ne ſe ſoit mis à la tête de ceux, qui entreprirent de remédier au mal : il porta même ſes vûës plus loin que les autres; perſuadé que la haîne des Anglois pour la Religion Romaine étoit la véritable cauſe des playes, dont il voyoit l'Angleterre affligée, il réſolut de faire rendre la liberté à l'Egliſe Catholique. Il comprit que pour en venir à bout il falloit recommencer la Guerre avec la Hollande, & il y fit conſentir le Roi. Les raiſons, qui la leur avoient fait déclarer en 1665. ſubſiſtoient encore en 1671. & le Duc d'York y trouvoit deux grands avantages, le premier, qu'elle fourniſſoit au Roi une raiſon d'être armé, & on ſçait que

les Rois d'Angleterre ne ſont jamais bien les maîtres, que quand ils ont les armes à la main. La ſeconde, qu'elle rompoit l'union étroite, qui étoit entre les Républiquains des deux Nations, & à la faveur de laquelle les Hollandois ne ceſſoient d'inſpirer aux Anglois l'indépendance, l'amour de la liberté, & le dégoût du Gouvernement Monarchique.

On craignoit les Preſbytériens, qui pendant la premiere Guerre de Hollande, irrités de ce qu'on attaquoit des gens de même croyance qu'eux, avoient fait de la peine au Roi : pour leur oppoſer une barriere, Ashley, ſi connu depuis ſous le nom de Comte de Shaftzbury, propoſa de rétablir la liberté de conſcience, que le Parlement avoit abolie en 1661. L'expérience lui ayant appris que le Roi n'avoit point trouvé dans l'une & dans l'autre fortune de Serviteurs plus dévoués que les Catholiques. Son avis fut approuvé, on publia la tolérance, & on déclara la Guerre. Cet-

te démarche a été dans la suite ce qu'on a le plus reproché au Duc d'York. On l'a regardée comme un effet de son entêtement pour le Papisme, & un sistême, qu'il s'étoit forgé, pour rendre arbitraire le pouvoir des Rois de la Grande Bretagne.

Ce Prince commanda encore la Flotte Angloise, qui fut jointe par celle de France; mais il ne fut pas aussi heureux que la premiere fois. Il se donna le septiéme de Juin 1672. un grand Combat près de la Baye de Soulz, où il y eut bien du sang répandu, & qui ne décida de rien. Notre Auteur ne dissimule point que le Duc d'York se laissa urprendre, pour n'avoir pas voulu uivre le conseil, que lui donna Mi-rd Montaigu Comte de Sandwich Vice-Amiral, de lever les An-es & de prendre le large, ce qui t les deux Flottes alliées en dan-de périr.

L'année suivante le Roi, qui it besoin d'argent, s'addressa au ement pour en avoir, mais il

n'en put obtenir qu'à des conditions bien dures pour un Souverain. Il fallut révoquer la tolérance, & rétablir le Serment du Tast. Le Duc d'York fut même obligé peu de tems après de se démettre de ses Emplois, & tout cela fut, du moins en bonne partie, l'ouvrage de ce même Comte de Saffczbury, si zélé peu de tems auparavant pour l'autorité Royale, & qui n'avoit tourné casaque, qu'après que le Roi l'eut pourvû de la Charge de Grand Chancelier. Elle lui fut ôtée sur le champ, mais Charles II. ne gagna rien par ce trait de vengeance, & se fit un Ennemi irréconciliable de cet Homme dangereux.

Ce fut dans ces circonstances fâcheuses, que le Duc d'York pensa à se remarier. Il jetta d'abord les yeux sur la Fille & l'unique Héritiere du Duc de Créqui; * mais quoique cette Demoiselle fût bien d'aussi bonne Maison que la premiere

* Elle épousa le Duc de la Trémouille.

Femme de ce Prince, le Roi ne l'agréa point. Il offrit à son Frere l'Archiducheſſe d'Inſpruch; mais Louis XIV. que cette Alliance *avec la* Maiſon d'Autriche inquiettoit, propoſa Marie-Eléonor d'Eſt, Fille du Duc de Modene, à qui il promit cinq cens mille écus pour ſa Dot, comme il avoit fait pour Henriette d'Angleterre, premiere Femme de Philippe de France, Duc d'Orléans, & pour l'Infante de Portugal, lorſqu'elle épouſa Charles II. Roi de la Grande Bretagne. Ce Parti fut accepté, & le Mariage ſe fit au mois de Novembre 1673.

A ce coup les Anglois perdirent patience, & ne garderent plus de meſures : le projet fut dès-lors formé d'exclure le Duc d'York de la Succeſſion à la Couronne. " Peut-»être, dit notre Auteur, que le »Duc d'York & le Roi ſon Frere, »eu égard aux intérêts des Cou-»ronnes, euſſent mieux fait de ne »pencher pas ſi fort du côté de la »France, qui ſans doute a ſçû tirer

» avantage de l'amitié de Charles
» II. C'eſt une réfléxion , que je
» laiſſe aux Politiques. Peut-être
» auſſi que le même Duc d'York
» eût mieux fait de ne point paſſer
» à de ſecondes Nôces , ou du
» moins de n'aller pas chercher une
» Femme en Italie , ou d'en pren-
» dre plûtôt une de ſa Nation ,
» comme la premiere ..... Mais
» d'un autre côté il eſt nouveau
» qu'un Prince , Héritier du Trône
» d'Angleterre , ne puiſſe point ſe
» marier où il lui plaira , ſans l'aveu
» de ſon Parlement : & il n'eſt pas
» moins étonnant que , parce que
» lui & ſa femme ſont d'une Reli-
» gion contraire à la dominante ,
» on ait droit pour cela de les dé-
» clarer déchus & inhabiles à la
» Couronne. „

En 1677. le Duc d'York maria ſa Fille aînée au Prince d'Orange ; & ſon Hiſtorien reconnoît encore-là une eſpéce d'enchantement , qui tient du prodige , & qui lia les mains à tous ceux , qui avoient intérêt de s'oppoſer à cette Alliance.

L'année suivante la fameuse & chimérique Conspiration de Titus Oates mit toute l'Angleterre en feu. Le dernier Historien d'Angleterre a crû pouvoir lui ôter cet air de fable, qui l'avoit presqu'entiérement décréditée dans l'esprit de ses plus zélés Partisans. " Cet Historien, dit notre Auteur, qui aime » à réaliser les chimeres, craint à » la vérité, & il craint avec justi» ce, que l'autorité du célebre Doc» teur (M. Arnaud) qui a battu » celle-ci en ruine, ne prévale tou» jours à la sienne ; mais si en reve» nant toujours à la charge, on peut » réussir à faire du moins un problê» me de cette question, n'est-on » pas bien payé de ses efforts ? "

Personne en effet n'ignore aujourd'hui que cette Conspiration prétenduë, qui a procuré l'honneur du Martyre à deux Bénédictins, à six ou sept Jésuites, & à Coleman, Sécretaire du Duc d'Yorck, fut une pure machine, que fit jouer Milord Danby, pour se tirer d'intrigue. Le Parlement d'Angleterre

pouſſoit vivement ce Seigneur, pour avoir favoriſé l'Alliance de l'Angleterre avec la France : il apoſta le perfide Oates, pour donner au Parlement une chimere à combattre, & pour échapper à ſes pourſuites, à la faveur de cette diverſion. Il n'y gagna pourtant rien ; le Parlement ne lui en fit pas moins ſon Procès ; mais le Peuple envenimé contre les Catholiques ſe laiſſa perſuader que la Conſpiration étoit réelle, & que le Duc d'York, devenu l'objet de ſon averſion par ſon attachement à l'Egliſe Romaine, en étoit ſecrettement le premier mobile.

Le Comte de Shaffczbury n'eut garde de manquer une ſi belle occaſion de faire à ce Prince, & au Roi ſon Frere, tout le mal, que lui inſpiroient ſon reſſentiment, & le zéle, qu'il feignoit d'avoir pour la Religion Proteſtante. Quoiqu'il ne s'expliquât d'abord qu'à peu de perſonnes du deſſein, qu'il avoit de fermer l'entrée du Trône au Duc d'York, & qu'il amuſât en même-

tems le Prince d'Orange & le Duc de Monmouth, en leur faiſant accroire qu'ils travailloit pour eux; qu'il ne parût aux yeux du Public occupé que du déſir de conſerver la Religion, & la liberté de la Nation; tout cela, dit notre Auteur, n'étoit qu'un artifice, " que ce nou» veau Cromwel mettoit en uſage, » afin que la conteſtation de plu» ſieurs fût en ſon tems une raiſon » de ne donner la Couronne à per» ſonne. „

Il entreprit donc de faire rendre par le Parlement un Décret, qui déclarât le Duc d'York inhabile à regner, & il y auroit apparemment réuſſi, ſi le Roi, pour parer le coup, n'eût caſſé le Parlement le 25. de Janvier 1679. Ce Prince en convoqua un autre le ſixiéme Mars de la même année, & ce nouveau Parlement ſe porta avec encore plus de fureur que le précédent à exclure du Trône le Duc d'York, & à le déclarer Auteur de la Conſpiration d'Oates. Les amis de ce Prince, qui voyoient

aussi bien que lui, que son attachement à la Religion Catholique étoit la seule cause de cette persécution, le presserent de renfermer ses sentimens à cet égard dans son cœur, & d'accompagner du moins le Roi à sa Chapelle pour ne pas périr & entraîner avec lui toute sa Famille dans le précipice, d'où s'en suivroient l'extinction entiere de la Foi dans le Royaume, & le renversement de l'Etat. Il répondit que ses principes ne lui permettoient pas de dissimuler sa Religion, & qu'il ne pouvoit pas se résoudre à faire un mal, pour qu'il en arrivât un bien.

Enfin le Roi résolut de le soûtenir contre les entreprises du Parlement, & notre Auteur remarque fort bien que „ la fermeté & l'ar„ deur, qu'il fit paroître en cette „ rencontre, prouvent suffisamment „ que le Duc d'York ne passoit pas „ dans son esprit pour avoir jamais „ attenté, ni à sa vie, ni à sa cou„ ronne, quoiqu'il ait eu quelque„ fois assez de foiblesse, ou pour

» mieux dire, assez peu d'autorité,
» pour être obligé de feindre qu'il
» étoit persuadé en général de la vé-
» rité de la Conspiration d'Oates. „
Il crût d'abord que le Parlement
seroit plus traitable, si le Duc s'ab-
sentoit, & il l'engagea à se retirer
à Bruxelles. Il se trompa, le Bill
d'exclusion fut dressé, & conçû en
des termes, qui font voir, dit no-
tre Auteur, " que l'esprit de Crom-
» wel n'avoit pas été enseveli avec
» lui dans le même Tombeau, &
» que le sang des Parricides de
» Charles I. couloit encore dans les
» veines de leurs Enfans. „ Ce Bill
auroit même passé selon toutes les
apparences, si le Roi n'eût prorogé
le Parlement.

Le Duc de Monmouth étoit alors
l'Idole du Peuple, qui pensoit à le
substituer au Duc d'Iork; & pour
lever le seul obstacle, qui pût em-
pêcher l'exécution de ce projet, on
publia qu'il y avoit eu un vrai Ma-
riage entre le Roi & Lucie Wal-
ter, Mere de ce Duc. Mais Char-
les dissipa ces faux bruits par trois

Déclarations consécutives, & voyant qu'il n'y avoit plus rien à espérer du Parlement, il le cassa. Il en convoqua en même-tems un autre pour le mois d'Octobre, mais il eut le même sort, que les deux précédens, parce qu'il parut d'abord animé du même esprit; le Roi en indiqua un nouveau à Oxfort, où il espéroit d'être plus en état de se faire obéir, mais dès les premieres séances il s'apperçut qu'il en avoit encore plus à craindre, que de tous les autres, & il le cassa au bout de huit jours.

En 1682. une Conspiration beaucoup plus réelle, que celle d'Oates, mit le Roi & le Duc d'York dans le plus grand danger, qu'ils eussent encore couru. Le Comte de Shafftzbury en étoit l'ame, mais son détestable complot ayant été découvert, il n'eut point d'autre parti à prendre, que de se réfugier en Hollande, où il finit malheureusement ses jours au commencement de l'année suivante. Sa mort n'étouffa pourtant point la conjuration; elle ne fit même qu'aug-

légitime ; de révolter l'An-
rre & l'Ecosse, & de changer
ouvernement. Tous à la véri-
: porterent pas aussi loin leurs
criminelles ; le Duc de Mon-
h fut du nombre des moins
ıbles, & le Roi voulut bien
mer le Public que ses desseins
ɔrnoient à frustrer le Duc
ɔrk de la Couronne. Notre Au-
ıe prouve pas moins bien con-
: nouvel Historien d'Angle-
re la réalité de cette Conspi-
ı de Newmarket, que la chi-
de celle d'Oates.

ıarles II. mourut en 1685.
avoir abjuré la Religion Pro-
te entre les mains du P. Hud-

tribué plus que tout autre à sauver ce Prince après la malheureuse journée de Volschester. Il n'est point douteux qu'après Dieu le Roi ne fût redevable de sa Conversion qu'au Duc d'York, qui ne laissa point d'être unanimement proclamé sous le nom de Jacques II. dès que Charles eut les yeux fermés. La Ville de Londres fut la premiere à donner des marques publiques de sa joye, & les autres Villes des trois Royaumes ne tarderent pas à l'imiter.

La premiere démarche du nouveau Souverain fût d'assembler son Conseil. Il s'y plaignit de ce qu'on avoit voulu le faire passer pour un Prince entêté du Gouvernement arbitraire, & „ protesta qu'il s'appli- » queroit à maintenir le Gouverne- » ment Civile & Ecclésiastique dans » son entier; persuadé que les fonde- » mens de l'Eglise Anglicane étoient » ceux de la Monarchie . . . . . S'il » eût suivi, ajoûte son Historien, » les avis de ce Conseil, il eût » laissé passer encore quelque tems

» avant que de faire sur le Trône
» profession ouverte de la Religion
» Romaine. „ Mais le pouvoit-il,
même en honneur, après s'être déja déclaré publiquement Catholique? Il conféra ensuite plusieurs Charges, ou les confirma à ceux, que le feu Roi en avoit pourvûs, & l'Historien d'Angleterre, que nous avons déja cité, avoue, malgré sa haîne contre ce Monarque, que ces Promotions se firent avec choix, & que toute la Nation en fut contente.

Le premier événement de ce Regne fut la Révolte du Duc de Monmouth & du Comte d'Argyle. Elle fut aisément dissipée, parce que ces deux Chefs n'unirent point leurs forces, & n'agirent point de concert. Le Comte fut décapité à Edimbourg, & le Duc à Londres. Notre Auteur n'entreprend point de disculper entiérement le Roi des cruautés, qui furent exercées contre leurs Complices par les Commissaires de sa Majesté. " Ils répandirent
» assûrément, dit-il, trop de sang;

» ou le répandirent avec trop de bar-
» barie ; & c'eſt toujours une tache
» pour le Regne d'un Prince, qui
» doit ſçavoir pardonner auſſi bien
» que punir, & dont une partie
» de la gloire conſiſte à punir mê-
» me, ou à faire punir avec modé-
» ration. „

Ces exécutions ſanglantes n'empêcherent pourtant point les Parlemens d'Angleterre & d'Ecoſſe de donner au Roi des preuves ſenſibles de leur attachement. Tout réuſſiſſoit à ce Prince ſelon ſes ſouhaits, & s'il avoit tenu ſa parole, de protéger l'Egliſe Anglicane, tout ſon Regne auroit été apparemment auſſi paiſible, qu'il le fut les ſix premiers mois. Mais il voulut d'abord abroger le Teſt & les Loix Pénales, & ayant trouvé le Parlement infléxible ſur ce point, il s'entêta, prorogea le Parlement d'Ajournement en Ajournement, & n'y gagnant rien, il le caſſa. Il fit enſuite diſcuter en public le droit, qu'il prétendoit avoir de diſpenſer des Loix Pénales ; la cauſe fut plai-

dée au Banc du Roi, & jugée en ſa faveur. L'Hiſtorien d'Angleterre dit qu'il n'y avoit plus dès lors de liberté, tous les Juges étant Créatures de la Cour, & notre Auteur paſſe condamnation ſur ce point; cependant, dit-il, cela ne prouve pas que les Juges n'ayent pû juger comme ils firent, ſelon la juſtice.

Le Roi, malgré les murmures du gros de la Nation, ne crut pas devoir ſe relâcher ſur un droit, dont la poſſeſſion venoit de lui être maintenuë d'une maniere ſi autentique. L'établiſſement d'une Chambre compoſée de ſept Commiſſaires pour juger ſouverainement des affaires de l'Egliſe Proteſtante, & les premiers Actes de Juriſdiction, que firent ces Commiſſaires, révolterent bien du monde. Il parut un Manifeſte extrémement hardi pour la défenſe & la conſervation du Teſt & Samuel Johnſon, Miniſtre Proteſtant, accuſé d'en être l'Auteur, fut cité au Banc du Roi, condamné au Fouet, au Pilori, & à l'amende, dégradé & dépoſé. Ce-

la fut suivi de la disgrace de l'Ev
que d'Ely, pour avoir mal parlé
l'Eglise Romaine, du rappel
Comte de Clarendon de la Vic
Royauté d'Irlande, laquelle f
donnée au Comte de Tyrconnel
zélé Catholique; & de la défen
de brûler désormais l'effigie du Pa
pe, ce qui se pratiquoit à Londr
tous les ans le dix-septiéme de No
vembre. Cérémonie, qui, à ne regar
der dans le Pontife Romain, que
la Majesté attachée aux têtes cou
ronnées, est assûrément indigne
pour ne rien dire de plus, d'un R
Chrétien, & d'une Nation policée
La liberté de conscience accordé
ensuite aux Catholiques, & quel
ques autres démarches, peut-êtr
un peu trop précipitées; mais su
tout l'Audience donnée publique
ment à Ferdinand d'Adda, Nonc
du Pape, firent dans les esprits un
fermentation, dont les suites on
été bien funestes.

La plus grande faute, que fit l
Roi, selon notre Auteur, fut l
cassation du Parlement. Peut-être

, qu'avec un peu de patien-
ux eut plié sous sa volonté.
, s'il en faut croire M. Burnet,
os de l'Assemblée lui étoit dé-
, & l'on auroit eu bien de la
à trouver dans toute l'Angle-
cinq cens autres Membres,
l'esprit fût plus facile à con-
, & que la pauvreté rendît
aisés à corrompre. Le Roi eût
voulu que le Prince & la Prin-
d'Orange approuvassent l'a-
ion du Test, il leur en écrivit,
il n'en reçut pas une réponse
rable. Il n'en alla pas moins son
nin! Au mois d'Avril 1688. il
ublier une seconde fois sa pro-
ation en faveur de la liberté
onscience, avec quelques lé-
changemens, & voulut qu'elle
publiée dans toutes les Eglises
Royaume. Plusieurs Evêques
erent de donner des Mande-
s pour cette publication; ils fu-
cités au Banc du Roi pour être
; de leur désobéissance, &
uits par provision à la Tour.
est pas croyable combien cette

affaire nuisit au Roi ; les Evêques furent jugés dans toutes les formes de la Justice ; ils gagnerent leur cause, & on en fit dans Londres & dans l'Armée même du Roi des réjouissances, qui durent apprendre à ce Prince qu'il n'étoit pas éloigné d'essuyer une révolution. En effet les mesures, qu'on prenoit au-dedans & au-dehors du Royaume, pour transférer la Couronne au Prince d'Orange, étoient déja bien avancées.

Le vingtiéme de Juin 1688. la Reine accoucha d'un Prince, & cette naissance d'un Héritier de la Couronne servit aux Conjurés d'un nouvel aiguillon pour presser l'exécution de leur complot. On commença par faire passer le nouveau Prince de Galles pour un Enfant supposé, quoique le Prince d'Orange l'eût reconnu pour légitime, en eût fait faire des complimens au Roi, & eût ordonné qu'on inférât son nom dans les Prieres publiques de sa Chapelle. Le Roi, qui comprit le besoin qu'il avoit d'une

Armée, rappella de Hollande six Régimens Anglois, qui étoient au service des Etats Généraux depu *le Regne* d'Elizabeth, mais les Hautes-Puissances déclarerent que ces Régimens leur appartenoient, qu'ils en avoient payé les levées, & qu'il n'y avoit point de capitulation, qui les obligeât à les rendre.

La révolution étoit prête à éclater, & le Roi en fut averti par Louis XIV. assez à tems pour la prévenir. Non-seulement Jacques II. ne profita point de l'avis, mais il refusa même les Troupes & l'argent, que sa Majesté Très-Chrétienne lui offrit. Il comptoit trop, dit notre Auteur, sur la bonté de sa cause. Il pouvoit ajoûter, & sur l'affection de ses Sujets, dont il jugeoit par celle qu'il leur portoit, & que leur révolte même ne leur fit jamais perdre. Il ne crut le mal réel, que quand il fut sans remède, & tous ceux, qu'il y voulut apporter, ne servirent qu'à précipiter sa ruine. Nous ne suivrons pas l'Historien dans le détail de cette fu-

neſte cataſtrophe ; la ſuite de l'Hiſtoire de cet infortuné Monarque n'a plus rien, dont on ne convienne de part & d'autre, & qui ne ſoit connu de tout le monde.

Notre Auteur, après avoir rapporté l'Acte, qui établit le Prince & la Princeſſe d'Orange Roi & Reine de la Grande Bretagne par indivis, obſerve que le Prince, en arrivant en Angleterre, avoit déclaré qu'il n'y étoit pas venu " pour ôter le Roi de deſſus le » Trône, beaucoup moins pour s'en » rendre le maître, ou pour ren» verſer & apporter quelque pré» judice à la ſucceſſion légitime, » mais uniquement pour donner du » ſecours à la Nation. ,, Que cependant ſur l'avis, qu'on propoſa après la retraite du Roi, de conſerver à ce Prince les droits de la Souveraineté, & d'en confier l'exercice à quelqu'autre, il témoigna qu'une ſimple Régence ne lui convenoit pas, & menaça même, ſi l'on prenoit ce parti, de repaſſer la Mer, & d'abandonner ceux,

qui l'avoient appellé, au juste ressentiment de leur Souverain outragé.

D'autre part, dit encore notre Au-»teur, la conduite des Anglois, selon »la remarque d'un de nos Histo-»riens, a quelque chose de si ex-»traordinaire, qu'on a peine à la »comprendre, & on peut assûrer »que celle de Cromwel parut plus »entendue, plus réguliere, & mieux »suivie. Il soûtint toujours que les »Loix étoient au-dessus du Roi, »& le Peuple au-dessus des Loix; »que conséquemment Charles I. »ayant manqué au Peuple, il étoit »soumis aux Loix ordinaires. La »conséquence est juste, supposé la »vérité du principe; mais ce prin-»cipe les Anglois ont paru le dé-»tester depuis la mort de l'Usur-»pateur parricide: cependant ils »dégradent ici leur Souverain, »comme s'il tenoit d'eux une »puissance, qu'ils ont reconnu ve-»nir immédiatement de Dieu.„

Il combat ensuite, toujours d'après le même Historien, ce que les Anglois ont allégué pour leur justi-

fication, à ſçavoir, que la Religion & la fuite de leur Roi les avoient mis en liberté d'en choiſir un autre. Quant au premier Chef, il demande où l'on a trouvé que la retraite d'un Prince, qui céde pour quelque tems à la tempête, ſuffiſe pour rendre le Trône vacant; & ſur le ſecond il obſerve qu'on étoit bien éloigné au tems d'Elizabeth de penſer ainſi en Angleterre, où l'on déclamoit ſi hautement contre la Ligue de France, qui refuſoit de reconnoître Henri IV. pour Roi, à moins qu'il n'embraſſât la Religion Catholique.

Il y a plus, ſi la Religion & la fuite de Jacques II. ont été les ſeules raiſons de le dépoſer, on voit bien pourquoi la Maiſon de Hanovre fut appellée à la ſucceſſion, au cas que les Filles de ce Prince, ne laiſſaſſent point d'Enfants, au préjudice de tant de Princes, qui par le droit du ſang ſont beaucoup plus proches du Trône; mais ſur quel principe déclara-t-on en Angleterre, que le Prince d'Orange, ſuppoſé que la Princeſſe

Marie ne lui donnât point d'Héritiers, feroit fon Succeffeur, & tranfmettroit la Couronne à fes Enfans, s'il en avoit d'un autre lit, & cela contre le droit inconteftable de la Princeffe de Dannemark? Si on répond avec un Hiftorien de Louis XIV. que l'opinion générale des fiécles précédens a été que le Parlement d'Angleterre a inconteftablement le droit de limiter, reftreindre,& circonftancier la fucceffion, comme il le juge à propos pour le bien public; que la proximité du fang ne donne un titre immuable pour les Succeffeurs, que rélativement au confentement des Peuples, & à l'application du Succeffeur à maintenir les Loix une fois établies; ne s'en fuit-il pas que le Peuple fera toujours en droit de dépofer fon Souverain, quand bon lui femblera, & que la révolution même de Cromwel n'a rien en foi de criminel. Ce trait de Jurifprudence n'eft-il pas tout propre à mettre le feu aux quatre coins de l'Univers?

Envain cet Hiſtorien prétend le juſtifier par l'exemple, non-ſeulement de l'Angleterre, où rarement, dit-il, la Couronne a été poſſédée par trois Héritiers conſécutifs en ligne directe, mais encore par celui de la France, où Merouée monta ſur le Trône au préjudice des Enfans de Clodion, dont il étoit Tuteur; où Pepin fut élû aux dépens de Chilpéric par un Parlement; où la Nation couronna Hugües Capet, à l'excluſion de Charles, Frere du dernier Roi de la ſeconde Race: mais pour autoriſer par ces exemples le principe de l'Hiſtorien, il faut prouver que toutes ces révolutions n'ont rien eu que de légitime, & cela n'eſt pas aiſé. Le P. Daniel a prétendu que ſous la ſeconde Race de nos Rois la Couronne étoit éléctive, & il le prouve par l'éléction d'Eudes & de Raoul. D'ailleurs l'Hiſtoire ne regarde-t-elle pas Pepin & Merouée comme des Uſurpateurs, auſſi bien que tous les Rois d'Angleterre, qui ont arraché le Sceptre des mains

qui le portoient légitiment ?

On a imprimé à la fin de ce Volume des ſentimens & des pratiques de piété du Roi Jacques II. & des avis qu'il a laiſſés pour le Prince ſon Fils. Ils ſont dignes de ſon eſprit & de ſon cœur ; mais ils n'ont rien, qui doive ſurprendre de la part d'un Monarque, à qui ſes Ennemis mêmes ne peuvent reprocher, que trop de zéle pour ſa Religion. Son Hiſtoire toute ſimple, en faiſant voir qu'il a ſacrifié trois Couronnes à la vivacité de ce même zéle, & à la délicateſſe de ſa conſcience, dit encore plus, que les Ecrits de Piété les plus marqués au bon coin.

ARTICLE LX.

*LETTRE DU PERE LE MIRE au Pere * *.*

MON RÉVEREND PERE,

Voici quelques Remarques, que j'ai faites ſur la Lettre de M. Boyer

rapportée dans les Mémoires de Trévoux au mois de Janvier de cette année, Article II.

1o. L'Auteur déclare que M. *Pluche* ne ſe ſert pas du témoignage de Sextus Empiricus préciſément pour fixer l'époque, où il place la diviſion du Zodiaque: mais pour recueillir une ancienne Tradition, qui nous a conſervé la maniere, dont on s'y eſt pris pour le diviſer. Il ſuppoſe avoir juſtifié par-là l'uſage que M. Pluche fait du récit d'Empiricus.

Je ne conçois pas comment M. Boyer juſtifie l'Auteur du Spectacle de la Nature par ce qu'il dit ici: mais il eſt bien évident que l'on doit en conclure préciſément ce que j'ai avancé dans ma Lettre; que M. Pluche cite Empiricus pour garant de ſon ſyſtême. Car ne pas ſe ſervir du témoignage d'un Hiſtorien préciſément pour fixer l'époque d'un événement; mais pour recueillir une anciene Tradition, qui nous a conſervé les circonſtances de cet événement, c'eſt aſſûrément ſe ſervir

de ce témoignage pour fixer tout-à la-fois l'événement, & des circonstances, qui accompagnoient cet événement. Donc, M. Pluche, selon M. Boyer même, se sert du témoignage d'Empiricus pour fixer l'époque où il place la division du Zodiaque, & la maniere dont on s'y est pris pour le diviser. Je n'ai jamais prétendu que M. Pluche eût d'autre vûë que celle-là.

2°. M. Boyer reconnoît que le terme vague d'*anciens* convient également aux premiers Chaldéens, & à ceux qui ont véeu 1500. ans après le Déluge. Et de-là il conclut que ce n'est pas sur ce seul terme d'*anciens* qu'on peut fonder l'époque de la division du Zodiaque: mais sur la liaison étroite, que cette division a avec l'Astronomie.

Premiérement. Il n'est pas question d'examiner sur quoi l'on peut ou l'on doit fonder cette époque, Il s'agit précisément de sçavoir si M. Pluche en la fondant sur le récit d'Empiricus, prouve suffisam-

ment ce qu'il veut prouver. Si Macrobe en faiſant les Egyptiens Inventeurs du Zodiaque apportoit, pour prouver qu'ils le ſont en effet, le témoignage du même Empiricus, tandis que ce dernier attribue cette invention aux Chaldéens, M. Pluche, ſans doute, auroit droit de ſe plaindre alors que Macrobe abuſe de ce que dit Empiricus; & qu'il ravit aux Chaldéens l'honneur qui leur eſt dû. Mais ſur ce que Sextus Empiricus rapporte qu'autrefois des Anciens diviſerent le Zodiaque, M. Pluche veut nous perſuader par-là que cette diviſion ſe fit peu de tems après le Déluge & qu'elle fut le fruit de l'induſtrie des premiers deſcendans de Noé. Il eſt clair que la preuve de M. Pluche ne vaut pas mieux que celle de Macrobe & que c'eſt ſans fondement, qu'il fait honneur de cette diviſion aux Chaldéens, plûtôt qu'à ceux qui leur furent poſtérieurs de 1500. ans.

Secondement. On ne peut comprendre que M. Pluche ait fondé

ou pû fonder son époque sur la liaison étroite qu'elle a avec l'Astronomie. Il ne dit pas un mot, qui nous fasse ou nous laisse entrevoir cette liaison. D'ailleurs cette liaison est telle, selon M. Boyer, que sans la division du Zodiaque il n'y a point d'Astronomie, & dès-qu'il y eut des Astronomes le Zodiaque se trouva nécessairement divisé. Cette liaison est donc telle, que jamais M. Pluche n'a pû nous la faire comprendre. Car il auroit dû nous dire que la division du Zodiaque étoit avant l'Observation des Chaldéens, & que néanmoins elle fut une production de ces mêmes Observateurs, qui sont les peres de l'Astronomie aussi bien que les Auteurs du genre humain. Comment joindre ensemble des idées aussi évidemment incompatibles ?

3o. Tout ce qui nous prouve l'antiquité de l'Astronomie, ajoûte M. Boyer, nous prouve aussi celle de la division du Zodiaque. Ce paradoxe choque autant la raison que l'opinion de tous les hommes. On est obligé de reconnoître qu'il en est

des Sciences comme des Arts, qu'aucune production humaine n'eſt parfaite en ſon origine. Quelque ancienne que ſoit l'Aſtronomie, elle a eû ſa naiſſance & ſes progrès. Selon M. Pluche, même les premiers Chaldéens avant l'invention & la diviſion du Zodiaque étoient d'induſtrieux Obſervateurs. Ils avoient introduit, ou du moins rétabli les Néoménies par l'obſervation des premieres Phaſes de la Lune. Ils s'étoient appliqués à fixer le commencement & la fin de l'année : mais ils le firent d'abord avec trop peu de juſteſſe. Ils reconnurent la néceſſité d'en renfermer la durée dans des bornes plus préciſes ; & le beſoin fit faire un nouveau pas à l'Aſtronomie. Tout ceci ne s'accorde gueres avec le principe de M. Boyer. De plus les découvertes de ces derniers ſiécles, ſont une preuve manifeſte que les connoiſſances Aſtronomes ne s'acquierent & ne ſe perfectionnent pas tout-à-la-fois. Qui ſçait, ſi la route exacte du Soleil n'étoit pas autrefois en certain

sens autant inconnue aux anciens Astronomes, que le cours & l'ordre de la révolution des Cometes l'est encore à ceux de nos jours? Il faut conclure que l'Astronomie étoit avant la division du Zodiaque, & que le principe de M. Boyer s'oppose au sentiment commun & à la raison même. Aussi quel est le raisonnement qu'il appuye sur ce principe? *Sans la division du Zodiaque, dit-il, il n'y a point d'Astronomie. Ainsi si les premiers Habitans de Chaldée ont été Astronomes; il faut qu'ils ayent découvert & divisé le Zodiaque, & il est démontré qu'ils sont les Anciens dont parle Empiricus.* En supposant véritable tel principe qu'on voudra, on fera passer pour des faits constans les choses les plus évidemment fausses. En changeant deux ou trois termes du raisonnement de M. Boyer, je démontrerai, par exemple, dans la même forme, que notre Artillerie, la Poudre & le Canon sont les découvertes des Grecs

qui firent le Siége de Troye,
des Hébreux qui prirent Jerich
4°. Voici une autre Obser
tion de M. Boyer *Le Pere le M*
suppose, dit-il, *que les Chaldéens*
servirent des moyens, dont il est pa
dans Empiricus pour reconnoître exa
tement la ligne que le Soleil déc
dans ses déplacemens perpétuels &
Cette réfléxion n'a pas dû naître
la lecture réïtérée de ma Lett
Comment peut-il m'attribuer cet
supposition, & reconnoître en m
me-tems que je conclus juste en i
férant, que tout le fruit que l
Chaldéens purent retirer de le
opération, fut seulement de part
ger le Firmament & l'Equateur e
douze parties égales? M. Boyer
voulu dire sans doute que je su
pose que la vûe que M. Pluche a
tribue aux Chaldéens, étoit de re
connoître exactement, & de di
viser en même-tems la route an
nuelle du Soleil, & c'est vrayemen
ce que je suppose, & ce que je doi
supposer.... M. Pluche dit en ter
mes formels, que les Chaldéen

ployerent deux moyens pour di-
er l'année, & regler le tems de
irs travaux. Que le premier de ces
oyens fut de s'assurer au juste de
ites les Etoiles, qui se trouvent sur
oute annuelle du Soleil, & que le
ond fut de donner à ces Etoiles
s noms propres à caractériser ce
i étoit particulier à chaque partie
l'année. Or, il n'étoit pas besoin
deux grands vases, de deux plus
tits ni de tout l'appareil, dont par-
Empiricus pour imposer des noms
des Etoiles. L'opération des Chal-
ens n'avoit donc d'autre but,
on M. Pluche, que d'employer
premier moyen, & de s'assurer au
e de la route annuelle du So-
laquelle se trouvoit par l'expé-
: dont ils se servirent, parta-
n même-tems en douze parties
. Et c'est ce que l'Auteur du
icle de la Nature a soin de
ner en disant, qu'*une ancien-*
dition nous a conservé la ma-
igénieuse, dont les premiers
s'y prirent pour reconnoître
nt la ligne que le Soleil dé-

crit sous le Ciel dans ses deplacemens perpetuels, & partager l'année par portions égales.

5°. J'ai dit dans la seconde partie de ma Lettre, que non-seulement l'opinion de M Pluche n'est fondée que sur des témoignages insuffisans; mais qu'elle est combattue encore par des témoignages plus que suffisans. Ces témoignages sont celui de Tatius, qui déclare que les noms des Constellations du Zodiaque étoient différens chez les Grecs & chez les Chaldéens; & celui de Pline, qui rapporte qu'Anaximandre observa le premier l'obliquité du Zodiaque.

M. Boyer fait d'abord remarquer que Tatius ne parle pas des Constellations du Zodiaque; mais seulement du Dragon, de l'Ourse (il veut dire des deux Ourses) & de Cephée.

Quoique puisse dire M. Boyer, je crois que Tatius doit s'entendre, tant de Constellation du Zodiaque, que des autres. Car outre qu'il n'excepte pas les premieres, on voit

rence singuliere, non seule-
quant au nom, mais encore
au nombre & à l'arrange-
t la combinaison des Etoiles,
composent. D'ailleurs le té-
ige de Pline, qui doit con-
toute sa force, justifie assez
niere, dont j'ai interprété le
e de Tatius; & Higin ne
ns se contredire lui même,
dre autre chose, sinon, que
ns des Etoiles fixes prises sé-
ent, & les caractéres par les-
es Astronomes désignent les
es, nous sont venus des E-
ns. Cela n'empêche pas néan-
que les noms & les figures

replique M. Boyer, *rien n'est plus faux que d'attribuer aux Grecs la découverte de l'obliquité de l'Ecliptique & la division du Zodiaque. Ces choses étoient communes chez les Egyptiens, tandis que les Grecs étoient encore dans une profonde ignorance, & ces derniers ne firent qu'altérer ce qu'ils avoient reçû des Egyptiens.*

Je n'ai pû trouver l'*Œdipus Ægyptiacus* d'où ce Texte est tiré. Je ne sçais par conséquent de quelle division du Zodiaque veut parler le Pere Kirker, ni quel est le sens & le but des paroles citées. Néanmoins je doute fort que M. Boyer puisse en tirer grand avantage.

Le Pere Riccioli dans son nouvel Almageste (a) rapporte les noms que les Egyptiens donnoient anciennement aux douze Signes du Zodiaque, & qu'il avoit reçus du Pere Kirker lorsqu'il composoit l'Ouvrage, que je viens de citer : il renvoye à l'*Œdipus Æpyptiacus* ceux qui veulent connoître les my

(a) Almag. Nov. L. 6. C. 3. Sect.

ſtéres cachés ſous ces noms. Les voici en Egyptiens tels qu'ils les reçu. Ταμετέρο Αμὄν, ὥτιας, κλυσος, κλαρία, πιμεντεχέων, ἄσφολια, λαμβαδία, ισιας, πιμάηρε, ὀπέυλυς, υπευλέιαι, πικοτώριων. En voici la ſignification en Latin : *Regnum Ammonis, ſtatio Hori, clauſtrum Hori, hoſtia Typhonis. Cubitus nili, ſtatio amoris, ſtatio propitiationis, ſtatio Iſidis, ſtatio amanitatis, brachium ſacrificii, brachium beneficum, piſcis Hori.* Ces dénominations n'ont certainement pas beaucoup de rapport avec celles des Grecs, qui ſont les mêmes que celles des Chaldéens. Ceci ſuppoſé, ſi les dénominations des Egyptiens ſont plus anciennes que celles des Chaldéens ; il n'eſt pas croyable que les Chaldéens furent les premiers, qui inventerent & diviſerent le Zodiaque, ni que les Grecs furent ceux qui altérerent ce qu'ils avoient reçu des Egyptiens. Si au contraire les dénominations des Chaldéens ſont antérieures à celles des Egyptiens ; il n'eſt pas aiſé de comprendre comment les Grecs

s'accordent quant aux noms des Signes avec les Chaldéens plûtôt qu'avec les Egyptiens. Au reſte, ce que j'ai dit dans ma Lettre de Pythagore, d'Anaximandre, de Cléoſtraſte &c. n'étoit que pour montrer que l'Hiſtoire nous fourniſſoit des argumens poſitifs contre le ſyſtême de M. Pluche; ſans néanmoins prétendre pour cela que les Grecs furent en effet ceux qui diviſerent les premiers le Zodiaque. J'accorde même volontiers cet honneur aux Chaldéens, pourvû qu'on convienne avec moi, que cette diviſion ne ſe fit qu'environ 1800. ans après le Déluge; ou ſi on prétend qu'on la fit au tems où M. Pluche en fixe l'époque; qu'il me ſoit du moins permis de croire qu'elle ne pût être dès-lors un moyen de regler tous les travaux, de connoître l'ordre des récoltes, de découvrir d'un coup d'œil où étoit le Soleil, & de combien l'année étoit avancée. Car tout cela veut dire dans M. Pluche, que les conſtellations du Zodiaque ſenſible correſ-

pondoient aux Signes de même nom du Zodiaque rationel & invisible au tems qu'on divisa le Zodiaque, ce qui n'arriva, comme je le démontrerai, qu'environ 1800. ans après le Déluge.

7°. Les preuves que M. Boyer croit trouver dans les quatre Livres des Rois, dans Joseph, Platon, Virgile, Strabon &c. ne peuvent rien décider en sa faveur. Nous n'avons dans l'Histoite rien de certain quant à la division du Zodiaque; ni quant au lieu où au tems où l'Astronomie prit naissance.

Selon Joseph (*a*) & Diodore (*b*) de Sicile les Chaldéens passoient communément pour les plus experts & les plus anciens Astronomes. Mais peut-être que ces Peuples s'étoient fait eux-mêmes cette réputation. Ils se vantoient qu'au tems d'Aléxandre, il y avoit déja quatre cens trois mille ans, que ceux de leur Nation s'étoient appliqués à

(*a*) Antiq. Jud. L. 1. C. 14.
(*b*) L. 2. C. 8.

l'Astronomie, ce qui est incroyable, supposé même que les années, dont ils parloient, ne fussent que des révolutions lunaires de 30. jours chacune. Epigene, Critodeme & Berosus, suivant le témoignage de Séneque (a) & de Pline, (b) rapportent pour le plus ancien monument de l'Astronomie des Chaldéens, des observations de 430. ou de 720. ans. Hipparque, selon Ptolémée, rapporte celles que les Babiloniens donnerent à Callisthene pour Aristote. Ce sont les mêmes que celles, dont parle M. Boyer d'après Porphire. Si nous en croyons Lucien, (c) les Ethiopiens sont les peres de l'Astronomie; ils transmirent leurs connoissances à ceux d'Egypte; ceux-ci les transmirent aux Chaldéens, & Babilone ne fut qu'une Colonie d'Egyptiens, que Belus conduisit en Chaldée. Rien n'est plus incertain que ce que les Historiens nous disent du tems de l'o

(a L. 7. Natur. q. q. c. 3.
(b L. 7. c. 56.
(c Dial. de l'Astrol.

rigine de l'Astronomie, & des Peuples chez qui elle prit naissance. Cependant, que M. Boyer choisisse quel systême il lui plaira sur ce point, je suppose comme véritable tout sentiment qu'il aura voulu embrasser; il sera toujours certain qu'il s'est trouvé dans le monde des Astronomes avant la division du Zodiaque. Le nom d'Astronomes, comme remarque Bullialdus (*a*) expliquant un Texte de Platon, doit s'accorder non-seulement à ceux qui s'appliquerent à considerer le cours des sept Planetes pour reconnoître le cercle que chacune d'elles parcourt; mais aussi à ceux qui contemplerent avant eux les Etoiles fixes pour en connoître le lever & le coucher. Quand donc les Chaldéens seroient les premiers Astronomes; quand les observations des Babiloniens seroient en effet aussi anciennes qu'on le prétend; est-il bien certain qu'elles contenoient autre chose que des remarques sur le lever & le coucher

(*a*) Astron. Phil. Proleg.

des Etoiles ; la mesure des révolutions du Soleil & de la Lune ; le tems, la durée, & la grandeur de quelques Eclipses ? Toutes ces observations se pouvoient faire indépendemment de la division du Zodiaque. Donc, encore une fois, l'antiquité de l'Astronomie ne prouve pas celle de la division du Zodiaque : mais la division du Zodiaque est une preuve du progrès de l'Astronomie. Et si l'on admet le principe de M. Boyer ; l'époque de l'invention du Zodiaque & de l'Ecriture remontera nécessairement jusqu'aux Enfans de Seth & au-de-là, ce qui renverse toujours le systême de M. Pluche. En voilà assez pour montrer l'insuffisance des preuves que M. Boyer tire de l'antiquité des Astronomes. Je passe à l'argument que me fournit l'Astronomie même contre l'Auteur du Spectacle de la Nature.

8°. Voici cet argument en substance, tel que l'expose M. Boyer. *Selon M. Pluche la premiere Etoile du Belier (il en faut dire autant des toutes les autres) est avancée depuis la*

Juillet 1741.

premiere construction de notre Sphere, d'environ 30. degrés d'Occident en Orient, ce qui fait la douziéme partie d'une révolution entiere. Cela étant il faut de deux choses l'une; ou que les Etoiles soient au commencement de leur seconde révolution; & le monde sera ancien de 27300. ans; ou elles seront à la douziéme partie de leur premiere révolution; & alors il n'y aura d'aujourd'hui jusqu'au premier arrangement du Zodiaque que 2100. ans.

Le dilemme, dit M. Boyer, *seroit sans replique si l'invention du Zodiaque n'étoit pas plus ancienne que la Sphere. Mais il paroît certain qu'on a long-tems étudié le Ciel en lui-même, avant que de le représenter par des Globes ou des Spheres.* M. Boyer semble ne point avoir lû ou avoir oublié ce que j'ai dit dans ma Lettre. Je le répete. Ce n'est que sur les principes établis par l'Auteur du Spectacle de la Nature, que je fonde ma Démonstration Astronomique. Il est très-certain que M. Pluche pose lui-même ce principe, que la Sphére, dont nous nous ser-

vons eſt auſſi ancienne que la diviſion du Zodiaque. M. Boyer n'a pû ne pas s'en appervoir. Selon M. Pluche au tems des premiers Chaldéens le Soleil durant les trois mois du Printems paſſoit ſucceſſivement ſous les conteſtellations ; (je ne dis pas ſous les Signes, mais ſous les conſtellations ou ſous les étoiles) du Belier, du Taureau & des Gemeaux. Au plus long jour de l'année, eû égard aux Chaldéens ; il étoit ſous le commencement de la Conſtellation de l'Ecreviſſe. Il paſſoit ſous les premieres Etoiles de la Balance aux premiers jours de l'Automne, & au plus court jour de l'année il ſe trouvoit ſous le premier degré de la Conſtellation du Capricorne. Il s'en ſuit donc qu'au tems que les premiers Chaldéens diviſoient le Zodiaque ; la premiere Etoile du Belier, répondoit à-peu-près au point d'interſection de l'écliptique & de l'Equateur ; où tombe l'Equinoxe du Printems. Il en faut dire autant des commencemens des autres Conſtellations, dont nous venons de parler, par rapport aux

points des deux solstices, & à celui de l'Equinoxe d'Automne. Par conséquent, selon M. Pluche, les Etoiles du Zodiaque avoient précisément la même longitude, c'est-à-dire, la même situation par rapport aux points cardinaux de l'Ecliptique rationelle ou invisible, au tems de la division du Zodiaque & au tems de la premiere construction de notre Sphére. Mais ces circonstances ne peuvent se rencontrer les mêmes en différens tems, à moins que le Firmament n'ait été immobile durant tout l'intervalle compris entre ces deux différens tems. Il est donc évident que selon M. Pluche, l'invention du Zodiaque & celle de notre Sphére sont également anciennes.

9°. M. Boyer me surprend extrémement par ce qu'il ajoûte au sujet de la Sphére. *J'observe*, dit-il, *en finissant que si le Pere le Mire vouloit confondre l'invention du Zodiaque avec la constrution de la Sphere, il ne paroîtriot gueres d'accord avec lui-même; puisqu'il place la dé-*

couverte de l'obliquité de l'Ecliptique au tems d'Anaximandre, environ 600. ans avant Jesus-Christ, & la construction de la Sphere au tems d'Archiméde ou d'Hipparque environ 200. ans avant Jesus-Christ. Je confonds vraiement, & je dois confondre le tems auquel on divisa le Zodiaque de la maniere qu'il se trouve aujourd'hui divisé, avec celui de l'invention de la Sphére ; qui est à présent en usage. Mais je ne dis nulle part que cette Sphére ait été inventée au tems d'Archiméde, c'est-là le sujet de mon étonnement ; sur-tout ce sentiment ne m'ayant jamais paru probable. Les Historiens à la vérité sont sur ce fait fort opposez entr'eux du moins en apparence. Certains croyent qu'elle fût inventée par Atlas, & qu'Hercule la porta le premier chez les Grecs. Les Egyptiens en attribuent l'invention à Mercure Trismegiste. Pline prétend qu'elle est une des découvertes d'Anaximandre, & Diogene-Laërce en fait un certain Musæus l'inventeur. Je pense néan-

moins qu'on peut concilier entr'eux les différens témoignages de tous ces Auteurs, & c'eſt, je crois, le parti le plus plauſible qu'on puiſſe prendre ſur le fait, dont il s'agit. Il faut conſidérer la Sphére comme un tableau qui nous repréſente le Ciel, & ſur lequel pluſieurs Peintres de différens tems & de différentes Nations ont appliqué ſucceſſivement le pinceau. Les premiers Aſtronomes, qui obſerverent les Etoiles fixes, leur nombre & leur diſpoſition, furent, pour ainſi dire, ceux qui l'ébauchèrent en y marquant ſelon leur ordre toutes les Conſtellations, qu'on diſtingua enſuite par diverſes figures. Voilà peut être la Sphére d'Atlas, de Mercure ou de quelqu'autre même plus ancien. Lorſqu'enſuite on diviſa le Firmament par ſix Colures, qui paſſant par les Poles du monde partageoient l'Equateur en 12 parties égales; on eut ſoin de tranſporter ſur la copie ces nouveaux traits qu'on venoit de remarquer dans l'original, & le Globe artificiel ſe trouva diviſé en douze por-

tions égales de même que toutes les Conſtellations dépeintes ſur ſa ſurface. On marqua auſſi alors ſur la Sphére un grand cercle dont la circonférence étoit également éloignée des deux Poles du monde ; & ce cercle ſervit dès-lors à détermi-ner les longitudes de toutes les Conſtellations, & à meſurer le tems que chaque douziéme partie du Ciel employoit à paſſer ſous le mê-me Méridien, & cette Sphére, de même que le Ciel, fut partagée en douze tems ou douze aſcenſions droites toutes égales entr'elles. On remarqua vers le tems d'Anaxi-mandre, ou long-tems avant, ſi l'ont veut, l'obliquité de la route annuelle du Soleil. On marqua cet-te route comme on pût ſur la Sphé-re, en déſignant les Conſtellations ſous leſquelles le Soleil ſe plaçoit ſuc-ceſſivement; & ſi ces Conſtellations étoient dès-lors repréſentées par des figures d'Animaux; on appel-la Zodiaque l'eſpace qu'elles occu-pent dans le Ciel, & le Zodiaque ſe trouva, comme on conçoit, di-

visé en douze parties inégales, par les mêmes colures qui partageoient l'Equateur par portions égales. Enfin on vint à reconnoître exactement la ligne que le Soleil décrit par son mouvement propre, & les points du Ciel ausquels il parvenoit chaque année sans jamais les outre-passer. On marqua cette ligne & ces points sur les Globes, elle fut appellée l'Ecliptique, & les deux points, les Solstices. On fit passer par ces points des cercles paralleles à l'Equateur ; ce sont les tropiques. On partagea l'Ecliptique en douze parties égales par six grands cercles qui s'entrecoupoient tous à ces Poles, & ce fut la vraisemblablement la premiere Sphére, qui nous représenta le Zodiaque divisé de la même maniere qu'il l'est aujourd'hui. M Boyer m'eût dispensé de faire cette digression qui ne sera pourtant pas inutile ; s'il ne m'avoit fait dire ce à quoi je n'ai jamais pensé. J'ai toujours été très-éloigné de croire que la Sphére ait été inventée du tems d'Archiméde ou que

ce grand Mathématicien en ait été lui même l'Inventeur. L'Epigramme de Claudien (*a*) & tout autre témoignage ne peut prouver autre choſe, ſinon qu'Archiméde fut le premier, & peut-être le ſeul qui conſtruiſit une Machine de verre, un

(*a*) Jupiter in parvo cum cerneret æthera vitro,
Riſit & ad ſuperos talia dicta dedit?
Huccine mortalis progreſſa potentia curæ?
Jam meus in fragili luditur orbe labor.
Jura poli, rerumque fidem legeſque deorum
Ecce Syracuſius tranſtulit arte ſenex.
Incluſus variis famulatur ſpiritus Aſtris,
Et vivum certis motibus urget opus.
Percurrit proprium mentitus Signifer annum
Et ſimulata novo Cynthia menſe redit.
Jamque ſuum volvens audax induſtria mundum
Gaudet, & humanâ ſidera mente regit

systême du monde fait avec tant d'industrie, qu'elle nous en représentoit les parties avec les mêmes mouvemens que nous appercevons dans les corps célestes.

10°. D'ailleurs si M. Boyer avoit examiné avec plus d'attention ce que dit aussi M. Pluche; que la premiere Etoile du Belier par son mouvement propre parcourt un degré en 70. ans, & qu'elle se trouve à présent de 30. degrés plus orientale que l'Equinoxe du Printems; ce seul principe, indépendemment de la Sphére, lui eût fait connoître que ce ne fût que plus de 1800. ans après les premiers Chaldéens, qu'on vit cette Etoile répondre au point de l'Equinoxe, & que par conséquent la division du Zodiaque accompagnée des circonstances que M. Pluche suppose, n'a pû être l'ouvrage des premiers descendans de Noé. Voici comme il eût pû raisonner en se servant de ce principe. Depuis l'an 2233. avant Jesus-Christ, qui est l'année à laquelle M. Bossuet fait remonter les plus an-

ciennes Obſervations Aſtronomiques, & que M. Boyer croit concourir avec les tems les plus voiſins du Déluge, il s'eſt écoulé juſqu'à préſent 3973. ans, c'eſt à-dire, plus de 56. fois 70. ans. Donc, ſuivant le principe de M. Pluche la premiere Etoile du Belier a parcouru pendant cet intervalle pour le moins 56. degrés d'Occident en Orient, ce qui fait un Signe entier & 26. degrés. Otant cette quantité de la longitude que cette Etoile a aujourd'hui, qui eſt encore ſelon M. Pluche le trentiéme degré du Belier, on voit qu'au tems des premiers Chaldéens elle ſe trouvoit au quatriéme degré des Poiſſons. Il s'en falloit donc encore 26. degrès pour qu'elle répondit à l'Equinoxe du Printems, ce qui fait un mouvement de 1820. ans. Ce ne fut donc que 1820. ans après les premiers Habitans de Chaldée qu'on vit les Conſtellations du Belier, du Taureau & des Gémeaux répondre aux Signes du Zodiaque rationel, ſous leſquels le Soleil paſſe durant le Printems.

11°. Ce que dit Clément Aléxandrin cité d'après M. de Voltaire ne décide rien quant au point dont il eſt ici queſtion. Cet Auteur écrivoit vers la fin du ſecond ſiécle après Jeſus-Chriſt, par conſéquent ce qu'il dit de l'Equinoxe & du Solſtice obſervés, l'un par Chiron, l'autre par Meton, peut s'entendre rélativement à la diviſion du Zodiaque, qui auroit été faite ſeulement après ces deux anciens Aſtronomes. Lorſque le P. Riccioli, par exemple, rapporte que Kepler fixe la longitude de la premiere Etoile du Belier au huitiéme degré du Verſeau pour la premiere année du monde : cela ne prouve pas déciſivement que, ſelon Riccioli ou Kepler, il y eût un Zodiaque diviſé comme aujourd'hui à la premiere année du monde. Je ſuppoſe néanmoins que ce que dit Clément Aléxandrin doit s'entendre en ce ſens qu'au tems de Chiron & de Meton on fixa l'Equinoxe & le Solſtice, en déſignant déja dès-lors telle ou telle partie du Zodiaque, M. Boyer ne

peut rien en conclure en faveur de l'opinion qu'il soutient. Les anciens Astronomes déterminoient autrefois la longitude des points du Ciel sur l'Equateur. Ceci se pratiquoit même encore du tems d'Hipparque, comme le remarque le P. Petau : (a) car cet Astronome place l'Etoile qu'il appelle la tête de la grande Ourse à-peu-près au troisiéme degré du Lion, & la derniere de la queuë du Dragon, au quatriéme degré de la Balance, ce qui ne pouvoit être vrai au tems d'Hipparque en prenant les longitudes sur l'Ecliptique. On doit donc se rappeller ici ce que nous avons dit des différentes divisions du Zodiaque en parlant de l'invention de la Sphére, & l'on concevra aisément comment on pouvoit faire mention des parties ou degrés du Zodiaque au tems de Chiron & de Meton, quoique ce cercle ne fut pas encore divisé de la maniere qu'il l'est à présent.

(a) Uranolog. L. 3. C. 2.

Je pourrois tirer une nouvelle preuve contre le systême de M. Pluche de ce que rapporte Clément Aléxandrin touchant l'Equinoxe de Chiron, & le solstice de Meton : mais je crois en avoir dit assez pour justifier pleinement ce que j'ai avancé dans ma premiere Lettre.

ARTICLE LXI.

TRAITÉ HISTORIQUE & Pratique sur le Chant Ecclesiastique, avec le Directoire qui en contient les principes & les regles suivant l'usage présent du Diocèse de Paris & autres, précédé d'une nouvelle Méthode pour l'enseigner & l'apprendre facilement. Par M. l'Abbé Lebœuf, Chanoine & Sous-Chantre de l'Eglise Cathédrale d'Auxerre. A Paris, chez Claude-Jean-Baptiste Hérissant, ruë Neuve Notre-Dame aux trois Vertus, & Jean-Thomas Hérissant, ruë Saint Jacques, à Saint Paul & à Saint Hilaire 1741. in-8°. *pag.* 290.

CEt Ouvrage eſt dédié à Monſeigneur l'Archevêque de Paris, par les ordres duquel M. l'Abbé Lebœuf avoit travaillé au Chant du nouveau Bréviaire & du nouveau Miſſel, donnés au Dioceſe de Paris. L'Epître Dédicatoire a le mérite de cette brièveté & de cette préciſion ſi rares & ſi néceſſaires dans ces ſortes de Piéces.

Dans l'Avertiſſement qui la ſuit M. l'Abbé Lebœuf nous apprend, que voulant donner au Public les anciens préliminaires de l'Antiphonier de Paris, compoſés autrefois en Latin par M. l'Abbé Chaſtelain, ſçavant Chanoine de Notre-Dame, & ſentant que la matiere paroîtroit un peu ſéche à beaucoup d'Eccléſiaſtiques, il a cru 1°. devoir, pour remédier autant qu'il ſeroit poſſible à cette ſéchereſſe, faire précéder cet Ouvrage d'un petit Traité ſur le Chant Eccléſiaſtique en général; 2°. Que pour s'accommoder au goût du tems, où les Ouvrages Latins trouvent peu de Lec-

teurs, il devoit traduire en François les Préliminaires de l'Antiphonier composés en Latin. Ainsi le Livre de M. l'Abbé Lebœuf renferme deux Traités, l'un Historique qui est le premier, & l'autre Pratique.

Le Traité Historique est partagé en sept Chapitres. Le premier traite de la maniere d'enseigner le Chant aux Enfans, montre combien il est utile de le leur enseigner, & que les plus grands hommes y ont donné leurs soins.

C'est au siécle de Charlemagne que le Chant Ecclésiastique commença à être en vogue en France. Le dixiéme & le onziéme siécle furent aussi des époques brillantes pour ce Chant. La méthode dont on se servoit alors pour le noter & l'enseigner étoit cependant bien défectueuse. Ce ne fut qu'au onziéme siécle que Guy Aretin, Moine Italien ayant trouvé l'art de faire sentir par une espéce d'échelle le progrès des sons montans & descendans, le Chant devint plus fa-

cile à enſeigner & à apprendre. S. méthode a pourtant eu beſoin d'ê tre perfectionnée parce que ſon échelle ne donnoit pas autant de noms différens qu'il y a de cordes dans l'octave. Il n'y a pas encore un ſiécle & demi que l'on a mis en uſage la ſyllabe *ſi* pour déſigner le ſon qui eſt entre le *la* & l'*ut*. M. l'Abbé Lebœuf croit que cette augmentation ne ſuffit point, & que la Science du Chant ne deviendra moins difficile, que quand on ſera convenu d'admettre douze ſyllabes différentes pour dénommer les douze demi tons de l'octave.

L'exemple de S. Grégoire Pape ſuffit à M. l'Abbé Lebœuf pour montrer que l'occupation d'enſeigner le Chant n'eſt point au-deſſous du caractére des Prêtres. Et Grégoire de Tours lui fournit des preuves de l'antiquité de l'uſage où l'on eſt encore de donner aux Enfans une part conſidérable dans l'exécution du Chant Eccléſiaſtique.

Le Chapitre ſecond ſert à montrer l'eſtime qu'on a faite de tout

tems du Chant Ecclésiastique. Charlemagne composa le *Veni Creator* avec son Chant. Charles le Chauve passe pour avoir composé un Office du Saint Suaire. Le Roi Robert vers l'an 1000. fit une infinité de Chants. S. Louis & Richard Roi d'Angleterre aimoient beaucoup le Chant d'Eglise. Foulques le Bon, Comte d'Anjou composa douze Répons en l'honneur de Saint Martin, & chanta souvent en habit Ecclésiastique avec le Clergé. Thibaut de Champagne se plaisoit aussi beaucoup au Chant d'Eglise.

Il est moins singulier que les Evêques & les Abbés ayent eu le même goût. Tout ce qu'il y a eu de plus illustre, de plus distingué par la science & la vertu dans les Eglises d'Occident pendant près de neuf ou dix siécles fournit à M. l'Abbé Leboeuf un nombreux Catalogue de gens, qui ont chéri & cultivé le Chant Ecclésiastique, composé des Offices entiers, des morceaux particuliers, tracé même souvent des

ſyſtêmes & des méthodes diverſes en ce genre. Le célébre Gerſon Chancelier de Paris, que notre Auteur a cité ailleurs à ce ſujet, mérite bien de groſſir la Liſte de ceux qui ont écrit ſur cette matiere.

Le troiſiéme Chapitre eſt ſur l'origine du Chant Romain & ſon alliance avec le Chant Gallican. Celui qu'on peut regarder comme l'Auteur du Chant Romain, eſt le Pape S. Grégoire le Grand. Com-
» me on avoit, dit notre Auteur,
» chanté dans l'Egliſe Latine com-
» me dans l'Egliſe Grecque long-
» tems avant lui, il choiſit ce qui
» lui plut davantage dans toutes ces
» modulations. Il en fit un Recueil
» qu'on appella *Antiphonarium Cen-*
» *tonem*. Le fond de ces Chants
» étoit l'ancien Chant des Grecs. Il
» rouloit ſur leurs principes. L'I-
» talie avoit pû l'accommoder à ſon
» goût. L'uſage y avoit fait des chan-
» gemens avec le tems. Le S. Pape
» y corrigea, y ajoûta, y réforma.
» En un mot, quoiqu'il n'eut fait

» que lui donner un nouvel ordre,
» l'ouvrage passa sous son nom &
» communiqua par la suite au corps
» du Chant de l'Eglise, le nom de
» Chant Grégorien . . . .
. . . .

« Pendant que Rome chantoit
» dans le goût des Grecs avec les
» agrémens que l'Italie a toujours
» sçû donner dans les Arts, l'E-
» glise Gallicane avoit aussi sa mé-
» thode de chanter. Elle avoit d'ha-
» biles Chantres. Grégoire de Tours
» fait mention d'un de ses Eccle-
» siastiques nommé Armentaire qui
» sçavoit distinguer à merveilles les
» différentes mélodies. On ignore
» comment on y moduloit les Ré-
» pons; mais on juge par certains
» restes de Psalmodie différens du
» systême Grégorien, que son Chant
» Psalmodique étoit autrement dis-
» posé que le Chant de Rome . . .
» . . . . quelles qu'ayent été les mé-
» lodies Gauloises, on leur substi-
» tua les Romaines à la fin du hui-
» tiéme siécle & au commencement
» du neuviéme par complaisance

» pour le goût de Charlemagne ;
» mais on conserva néanmoins du
» Chant selon l'ancien usage de l'E-
» glise Gallicane. La mélodie Pari-
» sienne qui tient davantage de ce
» Chant Gallican est celle qui est
» désignée par ce chriffre & cette
» lettre 4. a. „

L'Auteur donne en cet endroit le premier verset du Pseaume 109. *Dixit Dominus &c.* noté selon cette ancienne mélodie ; il rapporte ensuite plusieurs autres morceaux notés, qui se trouvent dans les anciens Livres de Chant ou qui sont encore en usage dans quelques Eglises, comme dans celles de Sens & d'Auxerre, & dont la Psalmodie est toute différente de celle du Chant Grégorien.

L'Introduction des Livres Romains en France, dit M. l'Abbé Lebœuf, " au neuviéme siécle &
» même en quelques lieux au hui-
» tiéme donna beaucoup de goût
» pour le Chant. Comme le fond
» du Rit des Offices fut changé,
» les Eglises particulieres firent com-

» poser à leurs Usages des Offices
» pour les Saints Locaux . . . .
» On composa aussi entre le dixiè-
» me & le treiziéme siécle plusieurs
» Antiennes de Rimes ou de Vers
» en l'honneur de la Sainte Vierge ;
» & comme ces Antiennes, telles
» que *Salve Regina*, & *Alma Re-*
» *demptoris Mater*, furent chantées
» fort souvent en conséquence de
» l'établissement de l'Office de
» *Beata*, on s'en remplit extrême-
» ment; ce qui fit que les Composi-
» teurs donnoient presque toujours
» dans le goût d'*Alma*, quand ils
» composoient du cinquiéme mode,
» & dans celui de *Salve* quand ils
» composoient du premier . . . .
» J'ai fait remarquer combien il
» est difficile d'être juste dans ces
» sortes d'adoptations. L'Auteur de
» l'Office de la Fête de Dieu tom-
» ba dans d'étranges contre-sens
» pour avoir voulu les imiter trop
» servilement. Les habiles gens qui
» se trouverent depuis dans d'autres
» Eglises, corrigerent ces méprises.
» Elles n'ont pas laissé que d'être

» chantées jusqu'à nos jours, sans » qu'on y prît beaucoup garde ... » Il y eut aussi des défauts dans » l'art d'écrire le Chant ou de le » noter. Le changement de Clef » qu'on n'étoit pas scrupuleux de » faire plusieurs fois dans une mê- » me Piéce de Chant & dans une » même ligne, fit quelquefois pren- » dre ces Clefs pour des Notes, & » les Copistes écrivoient comme ils » croyoient voir. Quelquefois la po- » sition de certaines Notes étoit in- » certaine, ce qui occasionnoit une » erreur dans la copie. „ Après des exemples notés de ces méprises l'Auteur continue ainsi : " une des » causes que dans les bas siécles le » Chant perdit d'un côté pendant » qu'il gagnoit de l'autre, fut de ce » que les Auteurs s'astreignirent » servilement à moduler les An- » tiennes selon le rang qu'elles te- » noient dans l'Office, ensorte que » la premiere Antienne d'un Offi- » ce étoit toujours du premier mo- » de, la seconde du second & ainsi » du reste. Ils observerent la mê-

»me chose pour les Répons. „

Le Chapitre quatriéme traite de la variété des Psalmodies qui ont cours en France. Comme pour rendre sensible ce que dit M. l'Abbé Leboeuf sur cette matiere, il faudroit copier ici les morceaux notés qu'il cite pour exemple, & qui servent de fondemens à ses réfléxions. Nous renvoyons au Livre pour s'en instruire.

Le cinquiéme Chapitre est sur les différentes espéces de Chant qui paroissent émanés du Chant Grégorien. Il en fut du Chant Ecclésiastique comme des autres Arts. Porté à sa perfection, le goût des rafinemens vint quelque-tems après en altérer la noble simplicité. " Ce »que j'ai découvert de plus ancien, »dit M. l'Abbé Leboeuf, qui suppo»se l'organisation des voix déja ad»mise en quelques Eglises est l'Or»donnance d'Eudes de Sully Evê»ques de Paris de l'an 1198. qui »statue sur la Fête de la Circonci»sion que le Répons des premieres »Vêpres & le *Benedicamus* pour-

„ront être chantés *in triplo,vel qu*
„*druplo, vel organo.* „ Voici l'exp
cation neuve & bien fondée q
donne de ces termes notre Aute
L'organum ne veut point dire en
texte ni en d'autres ſemblables,
jeu d'Orgues comme l'a imaginé
Pere du Bois dans ſon Hiſtoire
l'Egliſe de Paris. *Organum* étoit
nom générique qui s'entendoit
cas où l'accord étoit ſimple. C'e
à dire, lorſqu'il n'y avoit que de
voix chantant enſemble. En d'a
tres Egliſes on appelloit cela cha
ter *in Duplo*; *triplum* étoit lorſqu
y avoit trois voix, *quadruplum* lo
qu'il y en avoit quatre qui cha
toient, par exemple, le verſet d'
Répons ou d'un *Alleluia*. Les qu
tres Chantres de l'*Alleluia* ſont a
pellés dans le Nécrologe de Pa
Organiſta Alleluia, les Organiſtes
l'*Alleluia*.

Or qu'étoit-ce qu'organiſer
Chant demande M. l'Abbé L
bœuf? C'étoit y inſérer de tems
tems des accords à la tierce. Il
fournit un exemple dans l'*Allelu*

Juillet 1741.

du Dimanche de la *Quasimodo* de l'ancien Graduel qu'il rapporte noté à deux parties ; & puis il continuë .... " Il est visible que deux » Chantres basses-contres chantans » en même-tems ces deux parties » qui sont un peu différentes sur » les dernieres syllabes des mots » *Alleluia*, *Dominus*, *vere apparuit*, » il résultera de ces différences un » accord à la tierce ....

» Le Lecteur me prévient déja & » s'apperçoit que de-là vient l'origine des cadences périéléses ou » circonvolutions si communes dans » les versets des Répons de Paris, » & presque inséparable des intonations. De-là vient que communément la périélése est restée dans » les anciennes Eglises, & qu'en » d'autres c'est quelquefois l'autre » partie de la composition organisée qui est restée. ....

....

" Au reste quoique ces périéléses se soient multipliées dans les » Chants des versets des Répons, » je suis persuadé qu'il n'y avoit

» originairement que les Enfans-de
» Chœur, qui en faisoient dans le
» versets des Répons qui étoient d
» leurs charges, comme ils sont enco
» re les seuls qui en font en plusieur
» Eglises ; mais depuis qu'on le
» mit dans les copies des Livres
» cela passa en usage ; & c'est ain
» que cela s'est étendu & multi
» plié. On conclura de tout ce
» que ces modulations sont encor
» un peu trop fréquentes dans que
» ques versets ; mais la loi qu'im
» pose l'usage, entraîne quelquefoi
» malgré qu'on en ait. „

M. l'Abbé Lebœuf indique en
suite divers monumens liturgique
de 500. ans d'antiquité où il trouv
des preuves de l'usage régulier d
cette organisation du Chant Eccle
siastique : tels sont, par exemple
l'Ordinaire de S. Martin de Tour
& celui de Châlons-sur-Saone.

Le nom, dit-il, qui prit le dessu
pour désigner ces sortes d'accord
fut celui de *discantus* par la raiso
que c'étoit un Chant à deux voi
& en langage vulgaire on le nom

ma le *déchant*, Les régles en avoient été écrites en François dès-le treiziéme siécle. Elles commencent ainsi dans un Manuscrit de Saint Victor de Paris. *Quis quis veut déchanter, il doit premier sçavoir qu'est quant est double, quant est la double Note & double est la Witisme; & doit regarder se li Chant monte ou avale. Se il monte nous devons prendre le double Note, se il avale nous devons prendre le quinte Note &c.* Tel fut le berceau de ce qu'on a appellé depuis le contre-point & le faux-bourdon.

Si le Déchant eut des Approbateurs, il trouva aussi des Censeurs, & bien des gens ont crû qu'il avoit trop de part au Chant de l'Eglise. Denis le Chartreux le définit par fraction de voix. Il le compare à la frisure des cheveux, aux plis, aux replis dans les habits des femmes, & dit, qu'il empêche qu'on n'entende le sens de ce qui est chanté; Saint Antonin dit qu'il sert plûtôt à satisfaire les oreilles qu'à nourrir la dévotion. M. Joly Chantre

de l'Eglise de Paris rapporte, d'après le Pere de Crezol Jésuite dans son Traité *de Mystagogo*, le dessein qu'avoit le Pape Pie IV. au tems du Concile de Trente de maintenir le Chant Grégorien au-dessus de tous les Chants qui s'étoient introduits dans l'Eglise.

Le Chapitre septiéme roule sur un examen détaillé de différentes modulations que l'ignorance, le mauvais goût, le défaut de connoissance des Langues Orientales & les voix grosses & roides, que Théodulphe d'Orléans appelloit *voces Taurinæ*, qui commencerent à être à la mode sous François I. & qui ont corrompu dans les Chœurs la douceur des Psalmodies Grégoriennes, ont répandues dans le Chant Ecclésiastique. On sent que de pareils détails, quoique nécessairement liés avec le sujet ne peuvent être qu'indiqués dans un Extrait. M. l'Abbé Leboeuf remarque dans ce Chapitre que les Proses usitées dans le Chant Ecclésiastique ont une origine plus ancienne qu'on

n'avoit crû jusques à présent, il en trouve l'époque antérieure au tems de Notker, Abbé de Saint Gal, & à celui même du Pape Adrien II. qui leur donna plus de cours qu'elles n'en avoient auparavant. Il tire ce fait d'une Addition faite à Rome au Livre d'Anastase le Bibliothécaire.

Avant que de rapporter cette Anecdote, notre Sçavant Critique observe judicieusement que c'est au Déchant & à une certaine délicatesse de prononciation qu'il a amenée avec lui qu'on est redevable d'avoir secoué le joug insupportable qu'on s'étoit imposé durant certains siécles de charger de quantité de Notes la seconde syllable des mots dactiliques tels que *Domine*, *Gloria &c.*

« Ce seroit aussi, dit-il, une in-» justice de ne pas reconnoître que » le goût supérieur de la Musique » d'aujourd'hui fait naître dans l'es-» prit de ceux qui enfantent du » Pleinchant de certains progrès de » voix, & de certaines mélodies

» qui ont leur douceur particuliere.
» Il y a des tours gracieux qui ne
» peuvent être suggerés, que par
» des organes qui ont été souvent
» rebattus de sons agréables & af-
» fectueux .... Les personnes dont
» l'idée est pleine de belles pensées
» de Chant, & de morceaux de
» mélodie douce & aisée sont plus
» en état de juger de quel côté ce
» gracieux & ce naturel se rencon-
» trent &c.

Le Chapitre septiéme nous retrace d'anciennes piéces de Plain-chant d'un goût singulier. Quelque tems aprés que le Peuple soumis à l'Empire François commença à ne plus entendre le Latin ; l'usage s'introduisit dans les Eglises de France de chanter au Peuple à certaines Fêtes, ce qu'on appelloit les Epîtres Farsies, *Epistola cum Farsia*. C'étoit l'Epître ordinaire de la Messe de ce jour. Le Texte Latin y étoit entre-mêlé phrase à phrase d'une explication paraphrasée en Langue vulgaire. On étoit au moins deux pour l'e-

xécution de cette Piéce. L'un chantoit le François & l'autre le Latin ; ou bien le Soûdiacre se réservant le Texte sacré, deux Enfans-de-Chœur chantoient l'explication, & tous montoient au Jubé ou à la Tribune pour être mieux entendus.

Les monumens les plus anciens de cet usage qu'ait pû trouver M. l'Abbé Lebœuf sont du douziéme siécle. Il en rapporte deux, le premier est l'Ordinaire de Soissons écrit sous Nevelon I. au douziéme siécle : on y voit cette rubrique, *Epistolam debent cantare tres Subdiaconi induti solemnibus indumentis : ENTENDEZ TUIT A C'EST SERMON.* Le second est l'Ordonnance d'Eudes de Sully Evêque de Paris dattée de l'an 1198. ou on lit ces termes, *Epistola cum Farsia dicetur à duobus in Cappis Sericis.* Notre sçavant Académicien nous apprend que les Ordinaires de Narbonne & de Châlon sont aussi mention de ces Epîtres doubles. Il en a découvert des vestiges en bien

d'autres endroits. A Brioude en Auvergne, l'Epître double étoit toute Latine ; c'est-à-dire, que la Paraphrase étoit dans la même Langue que le Texte. A Aix en Provence, on chantoit encore en 1735. l'Epître de Saint Etienne en langage alternativement Latin & François. On appelle cela dans le Pays *les plants de Saint Esteve, les plaints de S. Estienne.*

Il est à observer que les monumens du douziéme siécle qui font mention de cet usage le supposent déja établi.

M. l'Abbé Leboeuf trouve le célebre M. du Cange un peu en défaut sur ces Epîtres Farsies Ce dernier dans son glossaire en parlant de *Farsia*, dit, *incertum quid hac vox significet.* Il est d'autant plus singulier que ce sçavant Amienois ait ignoré la signification de ce mot, que c'est d'Amiens même que M. l'Abbé Leboeuf a tiré la plûpart des divers modeles d'Epîtres Farsies qu'il donne dans ce Chapitre.

Avant le neuviéme siécle, il étoit

ommun en France, comme remarque notre Auteur, de lire au Peuple à la Messe les Actes des Saints en Latin, il conjecture que usques à ce tems-là au moins les anciennes Familles Gauloises entendoient cette Langue. Quand le Peuple cessa de l'entendre, pour suppléer à l'instruction qu'il tiroit de la lecture des Actes, il est vraisemblable qu'on introduisit la méthode des Epîtres Farsies. Elles étoient précédées d'un prologue. Les Epîtres que contient ce Chapitre dont M. l'Abbé Leboeuf donne ici des Extraits notés sont au nombre de 7, deux de S. Etienne dont la seconde est tirée d'un Manuscrit d'environ l'an 1400. d'une Eglise de la Province de Lyon ou de Sens. Une pour la Fête de S. Jean l'Evangéliste tirée d'un Manuscrit d'Amiens d'environ l'an 1250. une pour la Fête des Innocens, du même Manuscrit, une pour le jour de l'An, une pour l'Epiphanie; toutes du même Manuscrit; une qui a pour titre *Vita Sancti Blasii loco E-*

pistolæ, tirée d'un Manuscrit
Langres, peu ancien.

La singularité de ces Piéces n
rite bien que nous en retraçions
un modéle. Nous choisirons p
cela la premiere Epître de Sa
Etienne.

Entendés tout à chest Sarmon
Et clair et lai tout environ
Conter vous veil la Passion
De Saint Esteve le Baron
Comment & par quel Mespro
Le lapiderent li félon
Pour Jesus-Crist & pour son no
J'à l'orrés bien en la Lechon.

Lectio Actuum Apostolorum,

Cheste Lechon que chi vous li
Saint Luc l'apelent qui le fist
Fait des Apôtres Jesu-Christ
Saint Esprit li aprist

In diebus illis

Che fu es jours de pieté
El tans de grace & de bonté
Que Diex par sa grand carité
Rechut mort pour Chrestienté

En icheu tans bien euré
Li Apôtre, li Dieu amé
Ont Saint Esteve ordené
Pour préchier en verité

Stephanus plenus gratia & fortitudine facie-bat prodigia & signa magna in populo

Saint Esteve dont je vous chant
Plains de grace & de vertu grant
Faisoit el Pule mescreant
Miracles grans Dieu preechant
Et Cretienté essauchant.

Surrexerunt autem quidam &c.

On trouve dans la suite du même Chapitre différentes modulations notées de divers Répons tirées des Livres des Cathédrales tant en-deçà qu'au-delà de la Loire: cet article termine la premiere Partie de l'Ouvrage, c'est-à-dire, le Traité Historique sur le Chant Ecclésiastique,

Vient ensuite la seconde Partie contenant le Traité Pratique. Il est partagé en dix Chapitres. Comme c'est un tissu de préceptes, &

d'exemples pour les rendre ſenſibles, ſur toutes les parties du Chant Eccléſiaſtique, il nous eſt impoſſible de retracer ici une idée préciſe d'un pareil détail, & quand la nature du ſujet ſe prêteroit à un Extrait, la matiere dont il eſt queſtion le rendroit inintelligible faute des exemples notés, que nous ne ſçaurions rapporter. Nous exhortons donc à recourir au Livre même, on trouvera dans la premiere Partie cette érudition exacte, judicieuſe, bien expoſée qui regne dans tous les Ecrits de l'Auteur; & qui vient de lui mériter une place à l'Académie des belles Lettres. On verra dans la ſeconde des inſtructions utiles pour ceux que le goût ou le devoir peuvent porter à mettre plus de régularité, de décence & de dignité dans le Chant Eccléſiaſtique.

ARTICLE LXII.

EXAMEN ET REFUTATION des Leçons de Physique, expliquées par M. de Molieres au Collége Royal de France ; par M. Sigorgne. A Paris, chez Jacques Clousier, ruë Saint Jacques 1741. un vol. in-12. *pag.* 452. *sans les Propositions préliminaires.*

A premiere Proposition préliminaire porte, qu'*un espace un tourbillon rempli de petits tour-llons, ne peut subsister dans la na-re.* Il y a quelques années que tte Proposition a été démontrée, diverses reprises & de bien des aniéres, dans nos Mémoires. M. gorgne prend la chose du côté de figure sphérique, qui ne sçauroit mplir un espace sans laisser des igles pleins de matiére non tour-illonante, & par conséquent in-apable 1°. D'empêcher les petits ourbillons de s'échapper par-là, & de se détruire ; 2°. Capable, par

d'exemples pour les ...
bles, sur toutes les parties du ...
Ecclésiastique, il nous est im...
ble de retracer ici une idé...
cise d'un pareil détail, & qu...
nature du sujet se préteroi...
Extrait, la matiere dont il ...
stion le rendroit inintelligi...
des exemples notés, que nou...
rions rapporter. Nous e...
donc à recourir au Livre ...
trouvera dans la premie...
cette érudition exacte, j...
bien exposée qui regne ...
les Ecrits de l'Auteur; &...
de lui mériter une place ...
mie des belles Lettres ...
dans la seconde des inst...
les pour ceux que le g...
voir peuvent porter ...
de régularité, de déc...
...

ſon inertie, ou ſon non-tourbil
nement, de devenir peſante, &
tre précipitée au centre du tourl
lon général. Nous avons ſouvent
ſervé, qu'il faudroit aux petits to
billons, des envelopes ſolides, p
les conſerver.

La ſeconde Propoſition gé
rale, porte que *dans le tourbi
ſimple ou composé, les points qu
composent, ne pourront faire leurs
volutions, ſi les lignes de leurs ci
lations ne ſont des courbes rigoure*
L'impartialité exacte dont
nous piquons, nous fait obſe
que les Partiſans des petits t
billons pourront ne pas ſe re
der comme fort attaqués par
Leur matiére infiniment moll
prête ſans difficulté à toutes les
ceſſités du mouvement le plus r
lier, autant qu'aux plus grande
zarreries du mouvement le plu
régulier. Une molleſſe infinie
réſiſte à rien.

Mais M. Sigorgne dit que "
» une vérité unanimement re
» nuë aujourd'hui de tous les F

» ſiciens, que le cercle parfait eſt
» impoſſible, qu'il eſt incompati-
» ble avec la nature de l'étenduë,
» & qu'on voit par-tout les démon-
» ſtrations qu'ils en donnent. „ Cet Auteur en donne lui-même une démonſtration d'après les Géometres, nommément d'après le célébre Tacquet : il tire cette démonſtration, de l'abſurdité qu'il croit qu'il y auroit à penſer, que la tangente fit avec la circonférence circulaire, un angle plus petit qu'aucun angle aigu ; & que le rayon fit avec la même circonférence, un angle plus grand qu'aucun angle pareil. C'eſt pourtant Euclide qui à démontré ces deux Propoſitions. Et rien n'eſt plus commun chez les Géometres du premier ordre, que de traiter d'angle droit, celui du rayon avec la circonférence circulaire, & d'angle nul l'angle prétendu de contingence.

La troiſiéme Propoſition générale, dit que *le tourbillon composé ne peut ſubſiſter que dans l'hipotheſe que le monde eſt infini.* L'Auteur nous

permettra de lui faire observ
que Descartes faisant le monde
défini, n'étoit que trop à l'abri
cette difficulté, & ce n'a jamais
lui qui a enveloppé ses tourbill
d'une superficie dure & solide,
les ayant laissés que trop sujets
dissipation. M. Sigorgne crai
que les tourbillons qui remplis
le monde dans le sistême qu'il c
bat, ne se dissipent & ne le di
pent dans le grand espace vu
qu'il conçoit tout autour, Peut-
suffit-il pour dissiper ses craint
de lui dire qu'autour du mon
il n'y a point d'espace ni vuid
plein, n'y ayant rien tout court

Après ces préludes, l'Auteur
tre tout de bon dans l'examen
Leçons ingénieuses qu'il veut
futer. Il les suit de fort près
qu'au quatriéme Volume incl
vement, & ne leur fait point
quartier. Peut-être auroit-il été
efficace, au lieu de se prêter
détail de discussions que peu
gens suivront, de ramener to
les questions à quatre ou cinq, d

la brièveté & la clarté se fissent sentir aux Lecteurs les moins attentifs & les moins profonds. C'est ainsi que nous en usâmes il y a deux ans dans ces Mémoires en pareil cas.

La premiere Proposition de M. Sigorgne est, que *la quantité du mouvement ou la force d'un corps, n'est pas toujours égale ni même proportionelle au produit de la masse par la vitesse.* L'Auteur qui n'est pas Leibnitien, parle d'un état d'abstraction comme on dit; & prétend que le repos n'étant point une force, selon son Adversaire même, un grand corps ne résiste pas plus au mouvement qu'un petit corps, & n'en a pas davantage, lorsqu'ils ont tous deux une égale vitesse. La seconde Proposition est une suite de celle-là.

La troisiéme mérite plus d'attention. Elle énonce qu'*un corps mu par deux forces dont les directions forment un angle, ne doit point parcourir la diagonale &c.* L'énoncé est équivoque. L'Auteur ne veut pas

dire, que ce corps ne prenne pas la direction de la diagonale. Il prétent seulement qu'il ne doit pas parcourir cette diagonale en entier, dans le tems précis où il auroit parcouru l'un & l'autre côté, par l'impression de l'une ou de l'autre force.

L'Auteur passe le but, lorsqu'il attaque des vérités communes, par trop de zéle contre des hipothéses particulieres. Pour démontrer sa prétention, il suppose deux forces latérales, égales & à angles droits, & il raisonne à-peu-près ainsi. Si ces forces étoient diamétralement opposées, le corps poussé resteroit immobile entre deux. Si les forces étoient conspirantes & de même sens, le corps iroit avec la somme de ces forces. Donc, conclut-il, dans les directions moyennes entre ces deux extrêmes, l'effet tiendra le milieu. On peut accorder tout cela.

Mais l'Auteur pense, que les directions rectangles tiennent le milieu entre les deux, de l'opposi-

tion & de la conjonction. La conclusion ultérieure que la diagonale ne tient pas le milieu, démontre tout de suite, sinon aux Géometres, du moins aux Méchaniciens, le faux de cette pensée. Dans l'opposition, la ligne parcouruë, la diagonale si l'on veut, est zero. Dans la conjonction, les forces latérales étant 4. chacune, la force totale ou la ligne parcouruë, est 8. Donc, dans le cas moyen la diagonale parcouruë, doit être 4. Or dans le cas du rectangle, la diagonale est la racine de 8. c'est-à-dire, un peu moins que 3. Ce n'est donc pas le vrai milieu. Ce milieu se trouve juste dans des directions à l'angle de 120. degrés, la diagonale du Lozange étant égale aux côtés, avec lesquels elle forme deux triangles équilatéraux.

La quatriéme Proposition dit, que *la douziéme de la premiere Leçon de Physique, renferme le plus grand de tous les Paradoxes.* Ce Paradoxe est celui de la décomposition ordinaire d'une force diagonale en deux for-

ces latérales dont la somme paroît plus grande que cette force prise simplement. Le Paradoxe n'est pas nouveau, non plus que la difficulté. L'une & l'autre pourroient cesser, s'il étoit vrai que les forces s'estimant par les quarrés de leurs espaces ou de leurs vitesses, tout se réduisît à remarquer que le quarré de la diagonale est égal aux quarrés des deux côtés.

A la cinquiéme Proposition, il s'agit de la seconde Leçon où il est parlé du mouvement curviligne, & des propriétés du tourbillon. L'Auteur veut prouver que la premiere Proposition de cette Leçon n'est point démontrée,& que quand elle le seroit, elle ne serviroit de rien pour le sistême des petits tourbillons. La Proposition contestée établit qu'un corps mu en ligne courbe doit continuer à s'y mouvoir sans perte de mouvement, ni de direction, ni de rien, ses pertes étant des infiniment petits du second ordre. M. Sigorgne ne peut goûter ici deux choses. 1°. Que les

infiniment petits du ſecond ordre s'introduiſent ainſi dans les réalités concretes de la Phyſique, tandis qu'à peine on les tolere dans les ſpéculations abſtraites de la Géométrie. 2°. Que le mouvement courbe qui eſt de ſoi peu naturel, forcé, gêné, empêché, ſoit repréſenté comme inaltérable, facile & perpétuel, tandis qu'il n'y a qu'à retirer l'obſtacle & l'empêchement pour le détruire, & que lui-même tend naturellement à ôter cet obſtacle & à ſe diſſiper. Ce qui eſt violent, dit-on, n'eſt pas durable. Or le mouvement de ſoi rectiligne eſt dans un état de violence lorſqu'il eſt aſſujetti à une courbe.

La ſixiéme Propoſition : établit que pour déterminer la force centrifuge d'un mobile, il faut avoir égard à la maſſe : cela n'eſt pas douteux. Selon la huitiéme la force centrale, s'il y en a une, eſt le principe deſtructif des tourbillons ſphériques. Selon la neuviéme, tous les points d'une même ſuperficie, ne peuvent avoir une égale viteſſe, ni

par conséquent une égale force centrale. L'énoncé seul de cette Proposition paroît incontestable, les vitesses devant diminuer depuis l'Equateur vers les Poles, comme depuis l'axe vers la circonférence. Mais la raison de M. Sigorgne, tirée de la supposition d'un cercle infiniment petit pris tout auprès du Pole, nous paroît une subtilité : nous dirions presque un sophisme, ce qu'il qualifie d'infiniment petit du second ordre, ne l'étant que du troisiéme dans un cercle infiniment petit du premier. Tout ce sistême d'infiniment petits géométriquement rigoureux, n'est-il pas tout-à-fait déplacé dans la Physique ?

La dixiéme Proposition, suivant laquelle un tourbillon sphérique ne peut se défendre également de toutes parts est aussi vraye que la neuviéme ; mais mieux démontrée par l'Auteur, que nous jugeons, à sa maniere, homme profond & sérieusement Philosophe, capable avec le tems & un peu plus d'usage, de trancher les questions & de primer

dans ces matiéres soit Physiques, soit Géométriques. Il y a d'excellentes choses, mais un peu envéloppées & trop vaguement étenduës dans son Livre. La remarque qui suit la dixiéme Proposition, est pleine de candeur philosophique. *C'en est fait pour toujours*, dit-il, *du systême des Leçons de Physiqué. Je viens de lui porter un coup mortel dont il ne se relevera jamais. J'ai démontré &c.* L'Auteur est d'une bonne foi admirable. Il croit donc qu'en matiere de Physique, il suffit de démontrer la vérité. Un peu plus d'usage lui fera sentir, que cette Science essentiellement problêmatique, rend les démonstrations de la Géométrie même sujettes à la chicane & à toutes sortes de discussions. Il faut avouer cependant que sa dixiéme Proposition est peu sujette à la réplique.

Dans cette Proposition & dans bien d'autres qui suivent, l'Auteur fait valoir quelquefois directement, trop souvent indirectement & d'une maniére qui n'est point assez sen-

ſible, le principe que nous avons ſouvent inculqué dans nos Mémoires, du tourbillonement, de ſa nature cylindrique, & nullement ſphérique. Il ſemble, que tout cela devroit ſe décider, en remarquant ſimplement, & ſans rien embrouiller, que tout tourbillonement ſe fait autour d'un axe, c'eſt-à-dire, non autour d'un centre, mais autour d'une infinité de centres; non par des cercles croiſés qui ſe détruiroient ainſi que M. Huguens même & Rohaut en ſont convenus, mais par des cercles paralleles, mis à côté les uns des autres, & dont aucun n'a droit de donner la loi à ſes voiſins. Mais il faudroit auſſi changer un vieux langage que la routine maintient; & ſubſtituer les termes *d'axipete*, *d'axifuge*, à ceux de *centripete*, de *centrifuge*; & dire qu'une Sphére tourne autour de ſon axe, au lieu qu'on dit toujours, qu'elle tourne autour de ſon centre, ce qui eſt poſitivement faux & impoſſible en toute rigueur. Or les paroles, quoiqu'on diſe, en-

traînent les pensées, dans l'usage de la vie,& dans la Philosophie même.

A la quinziéme Proposition : il est question de la troisiéme Leçon, qui traite des tourbillons comparés & composés de petits tourbillons. M. Sigorgne prétend que les encoignures de ces petits tourbillons doivent être vuides de matiére, ne pouvant être pleines de petits tourbillons à l'infini, ni de matiere non tourbillonante, & par-là dure & pesante. A la seiziéme Proposition : il fait voir que les petits tourbillons devroient à la façon de ceux de Descartes, avoir leurs Poles correspondans les uns aux Ecliptiques des autres. A la dix-septiéme, qu'un tourbillon qui a plus de force que ceux qui l'environnent, doit s'agrandir & les envahir de plus en plus, l'équilibre une fois rompu (or il l'est sans cesse & par tout) ne pouvant plus se rétablir.

A la quatriéme Leçon il s'agit de la pesanteur. C'est pour cette explication presqu'uniquement qu'on a, sinon imaginé, fort favorisé du

moins le siſtême des petits & mêm
des grands tourbillons. M. Sigorgn
remarque, ce que nous avons nou
mêmes vingt fois remarqué & rép
té & prouvé, que depuis plus d
30. ans cette explication de la p
ſanteur par-là, étoit une affaire tota
lement deſeſpérée chez les Sçavan
ſur-tout depuis que le célebre M
Hermann avoit découvert l'inutil
té des tentatives qu'on avoit faites e
ce genre; dans ſa belle Diſſertatio
*De Cauſâ gravitatis nondum inven
tâ*. Il y a 20. ans que toute la Phi
loſophie paroiſſoit avoir ſouſcrit
cet arrêt, & reconnu l'inſuffiſanc
palpable du tourbillonement axifu
ge, pour donner aux corps une ten
dance centripete & ſphérique. L
ſcene a changé, en oubliant les tour
billons, on a oublié les raiſons dé
monſtratives, qui les avoient fa
laiſſer-là. Et comme l'idée en e
toujours riante, & qu'on ne peu
gueres s'en paſſer pour les révolu
tions des Aſtres, les voilà renou
vellés, pour eſſayer de nouvea
leurs forces, & voir ſi par le nom

bre ils pourront malgré leur petitesse ou peut-être par leur petitesse même résoudre le problême de la pesanteur en question. Mais c'est comme tourbillons & par leur qualité essentiellement axifuge & axipete, qu'ils ont d'abord échoué & qu'ils courent risque d'échouer toujours, tandis qu'ils ne seront que cela, soit en grand, soit en petit.

La vingt-quatriéme Proposition : de l'examen réfutatif, démontre que dans un tourbillon composé de petits tourbillons, la force *centrale* ne peut se changer, par la réaction, en force *centripete*. Ces termes de *central* & de *centripete* sont équivoques. Il seroit plus naturel de distinguer, comme nous disons, l'*axipete* & le *centripete*. C'est le premier que M. Sigorgne ne veut point qu'on échange avec le second. On abuse des plus simples notions de la décomposition des mouvemens. Mais il y a encore bien d'autres abus dans tout ceci. 1°. On commence par supposer l'état de la question, c'est-à-dire, que le tourbillon est sphérique ; car cette sphéricité

doit s'expliquer par la pesanteur ; & non se supposer. 2°. On suppose même le tourbillon borné par une surface sphérique impénétrable, malgré la mollesse infinie de la matiere dont on a tout composé préliminairement. M. Sigorgne passe, au moins ici, tout cela.

3°. On prend ensuite un parallele, par exemple, un tropique. Par sa force *axifuge* qu'on n'a pourtant garde d'appeller de ce nom décisif, on remarque que sa matiere va frapper obliquement la surface ou croute ou enveloppe sphérique qui l'empêche de se dissiper. La percussion est oblique. Mais on remarque que l'impression s'en fait par une perpendiculaire à cette surface, ce qui est très-vrai, & démontré depuis long-tems, expressément dans la Méchanique de Dechales. Donc, conclut-on, la répercussion se fait par une perpendiculaire aussi, & vers le centre même du tourbillon supposé sphérique. C'est-là ce qu'on appelle la force *centrale* ou plûtôt *axifuge* chan-

gée en centripete. Nous avons souvent démontré & notre Auteur démontre ici fort bien, que l'incidence oblique d'un corps sur un plan se change en réfléxion oblique du même dégré d'obliquité, quoique l'impression se fasse sur le plan de la perpendiculaire ; parce que le plan rendant au corps cette impression perpendiculaire à contre-sens, & le mouvement parallele au plan subsistant, le corps doit par ces deux mouvemens se réfléchir à angles égaux &c. C'est bien ici que l'Auteur pourroit se flatter d'avoir *porté un coup mortel* aux petits & aux grands tourbillons, que ce sophisme seul d'une décomposition incomplete du mouvement oblique, a pû accréditer jusqu'ici.

Selon les Propositions vingt-cinq & vingt-six les corps pesans loin d'accélerer leur chute devroient la retarder, ne pas tomber, fuir même leur centre. Selon la vingt-septiéme, ils devroient au moins tomber par une ligne spirale, le fluide environant les entraînant par sa

force centrifuge vers la circonférence, ou par son tourbillonement dans le sens de sa circulation, ou peut-être même les repoussant à contre-sens, s'il est vrai qu'il leur donne une force centripete par sa force centrifuge.

La cinquiéme Leçon traite de l'éther & de son insensible résistance, qui vient, dit-on, de ce qu'il ne pese point. M. Sigorgne combat cette raison dans sa vingt-huitiéme Proposition. Ce qu'il dit de mieux à cet égard, nous paroît revenir à ceci, que si l'éther n'a point de force centripete, il a au moins une force centrifuge, par laquelle il doit autant résister à un corps qui le traverse horizontalement ou autrement, qu'il le pourroit faire par la même force dirigée vers le centre. Le grand triomphe de Newton, est d'avoir réduit les Cartésiens à convenir que le plein ne résiste pas plus que le vuide, & que les Astres se meuvent librement dans le Ciel, comme si on avoit besoin de cette liberté pour expliquer

leurs mouvemens, comme si au contraire il n'étoit pas plus naturel de les soumettre à la résistance presque insurmontable du tourbillon qui les entraîne. Et par où les Cartésiens tiennent-ils aux tourbillons, ausquels ils tiennent tant, si les Astres s'y meuvent librement sans en être entraînés, & sans les entraîner ?

La vingt-neuviéme Proposition de l'Examen dit, que les petits tourbillons doivent être repliés à l'infini, en d'autres plus petits tourbillons. Il n'y a pas de raison en effet qui borne cette merveilleuse pante, que Malbranche donne à sa matiere infiniment molle de se replier. Le plus naturel seroit qu'il ne s'y formât pas l'ombre de tourbillon. Mais s'il y en a mille, la même raison en amene des millions & des infinis, des infinis même d'infinis à l'infini, selon cette maniere abstractivement géométrique de traiter la Physique.

Notre Auteur passe à l'Examen & à la Réfutation du second Vo-

lume & de la sixiéme Leçon.
premiere Proposition attaque
globes pesans formés aux cen
des grands tourbillons. Les To
billonistes veulent que par un *f*
ment & un resassement, qu'ils in
duisent, malgré eux sans dou
dans ces petits tourbillons plus
fragiles de matiere infiniment r
le, il s'en soit détaché quelc
parties. On croiroit bien, s'il
vouloient, que tout se seroit d
ché, noyé, confondu. Mais il
leur faut point de si grands déta
mens ; enfin ils veulent enco
que ces parties détachées avec r
ve, ayent suivi des directions irr
lieres. Cette irrégularité leur est
cessaire. Car ils veulent 3°. ou p
être 4°. qu'en suivant ces direct
irrégulieres, ces parties de déta
ment se soient rencontrées, &
cela seul accrochées, c'est-à-d
unies & mises en un parfait r
les unes auprès des autres, pour
mer des corps durs, devenus
pesans par-là, & tout de suite
précipités au centre général

tourbillon. Suffit-il d'avancer toutes ces Propositions arbitraires pour les prouver ? Mais peut-être cela suffit-il pour les réfuter. M. Sigorgne incidente fort sçavamment sur chacune, sur le sassement & resassement, sur les détachemens, sur les rencontres fortuites, sur l'union, sur le repos, sur la pesanteur &c.

La seconde Proposition prouve, que les petits tourbillons ne deviennent point pesans, par cela seul qu'il s'est formé un globule ou noyau dur dans leur centre. Car après avoir substitué les globules fluides aux globules durs de Descartes, on revient à ceux-ci, pour avoir le plaisir sans doute d'en expliquer la génération, d'une maniere ingénieuse & nouvelle, mais qui n'est peut-être pas plus solide ni aussi simple que le tournoyement des cubes Cartésiens. Il est vrai qu'on donne un tourbillon fluide à chaque globule dur. Sans ce tourbillon, on trouveroit encore les globules de Descartes trop mols, trop fragiles, & trop peu resserrés, pour propa-

ger la lumiere avec force, en peu d'instans, &, à coup sûr, en droite ligne.

La troisiéme Proposition en met en contradiction plusieurs des Leçons de Physique. C'est en effet par une grande complication des principes, d'hipothéses, d'étais, & par un art infini que se soutient ce sistême de petits tourbillons. Il est difficile que le tout qui en résulte soit *un & simple*, suivant le précepte d'Horace qui a lieu dans le Poëme, dans le Roman ; & même par-tout. *Denique sit quodvis simplex dumtaxat & unum.*

La quatriéme Proposition attaque la cause de la dureté par la compression des petits tourbillons. Les parties des corps durs se sont bien unies par leur simple rencontre, & par la simple cessation de leur mouvement, sans avoir besoin de la compression ni d'aucune action des petits tourbillons, qui seroient bien plus propres à les désunir en leur ôtant un repos, qui selon les Leçons de Physique, n'a point de force, &

ne résiste pas à la moindre impression du mouvement le plus léger. Il seroit étonant, sans autre raison de méchanique, que le mouvement pur produisît le pur repos, ou le maintînt, malgré l'embarras continuel que des corps en repos font au mouvement de ceux qui en ont.

Les Propositions suivantes roulent sur le détail des petits tourbillons dont on compose l'éther. La neuviéme roulant avec les suivantes sur la septiéme Leçon qui traite de la nature de l'air, fait voir que cet air ne peut être un milieu, formé des petits tourbillons du troisieme Elément. La dixiéme vange l'air des Cartésiens du reproche qu'on lui fait de ne pouvoir être élastique. Et comment peut-on accuser Descartes & ses vrais Disciples, de ne point expliquer l'élasticité soit des corps en général, soit de l'air en particulier. L'idée d'une matiere fluide qui coule rapidement des pores élargis dans des pores retrécis par la compres-

sion, la tension ou l'infléxion, une des plus ingénieuses & des p physiques idées de ce Philosoph vraiment inventeur & original.

La douziéme Proposition disc fort au long & fort physiqueme l'expérience du Mercure purgé c se soutient dans le Tube de T ricelli à la hauteur de 72. pouce tandis que le Mercure ordinaire se soutient qu'à 28. selon les L çons qu'on réfute, l'éther ne po vant pénétrer le Mercure purg le soutient de toute sa force ré nie à celle de l'air. Selon M. S gorgne, l'air qui est dans le Me cure non purgé, contrebalance u partie des colonnes de l'air ext rieur : & lorsque le Mercure e purgé, l'air extérieur n'étant poi contrebalancé agit de toute sa fo ce. Si cette explication se trou suffisante, il n'est pas douteux qu'e le ne soit préférable à toute autr Il ne faut pas multiplier les Etr sans nécessité. L'air est un être ré & bien connu. L'éther est pl équivoque, & un éther compo

de petits tourbillons de tel ou de tel ordre de petiteſſe infinie, eſt une fiction purement géométrique & abſtraite.

Selon la treiziéme Propoſition, le retardement de la Pendule ſous l'Equateur, doit paſſer pour une démonſtration de l'applatiſſement de la Terre par les Poles. Cette Propoſition eſt contre l'ellipſoïde allongé qui eſt établi dans les Leçons de Phyſique. *Et adhuc ſub judice lis eſt.*

La quatorziéme Propoſition fait l'air plus ſubtil que l'eau dans ſes atômes, quoique l'eau s'inſinuë dans bien des endroits, où l'air dont les parties ſont branchuës, & ſans doute moins coulantes & moins fortes ne peut s'inſinuer.

La quinziéme, nie que l'eau ſoit un milieu formé des petits tourbillons du ſecond Elément, compoſés eux-mêmes d'autres tourbillons plus petits, qui ayant chacun un petit globule dur dans leurs centres, circulent autour d'un globule principal. On dit un peu tout ce qu'on

veut dans des sistêmes comme cei
là : & le réfutateur nous par
user de tems en tems du même p
vilege que l'Auteur du sistême.
Proposition seiziéme nous par
plus décisive contre l'élasticité
l'eau, ou contre les preuves qu'
en tire de la réfléxion de la lumier
Selon la dix-septiéme Propositic
l'huile ne peut être un amas de p
tits tourbillons du premier Elémen
1°. Parce qu'elle est pesante. 2
Parce qu'elle monte dans les Pon
pes. 4°. Parce qu'elle a une certa
ne adhérence aux parois du ver
Selon la dix-huitiéme, l'air q
sort de l'eau lorsqu'on l'en purge
coups de Pompe, n'est point un
huile qui se transforme en air. Cet
te transformation d'Elémens ne pa
roît gueres vraisemblable. L'air e
un corps élémentaire : mais l'huil
n'est regardée comme élémentair
que chez les Chymistes. Elle con-
tient probablement de l'air qui peu
bien en sortir, mais par des opé
rations plus fines que des coups d
Pompe ; quoique ces coups paroif

e pour tirer cet air de
eſt mêlé fort ſuperficielle-
ſans aucune adhérence,
de la part de l'eau. La
on de l'eau par le même
me de transformation des
ns, eſt mieux réfutée en-
la dix-neuviéme.
gtiéme contre la neuvié-
n qui traite de la nature
établit que la chaleur du
des autres corps lumineux,
le point aux petits tourbil-
e force pour s'aggrandir;
leur ne communiquant aux
l'un mouvement vibratoire
iteur de la Propoſition croit
itraire que favorable à l'ag-
ément des tourbillons.
ingt uniéme paroît plus exa-
lus déciſive, comme tou-
es qui attaquent le propre
des petits tourbillons. Tout
liſſement, dit cette Propoſi-
'un tourbillon, aux dépens
tres provient de la rupture
& entiere de l'équilibre de
its tourbillons. Y a-t-il d'é-

quilibre entre des tourbillons continuellement ſaſſés & reſaſſés ? Y a-t-il d'équilibre là où il y a du mouvement ? Toutes les parties de cet Univers ſont en mouvement, & nommément dans un flotement & une vacillation, qui marquent un équilibre rompu, & tout au plus une tendance à l'équilibre & au repos, comme un pendule qui tend à ſa direction après qu'on l'en a ôté. On a beau philoſopher ; on ne conciliera jamais le mouvement perpétuel, qui regne bien ſûrement dans toutes les parties de ce monde, avec cet équilibre admirable, que les Philoſophes modernes s'obſtinent d'y reconnoître, contre l'évidence de toutes leurs obſervations. Mais la tendance à l'équilibre, eſt un fait d'obſervation, non moins conſtaté pour quiconque s'y rend attentif.

M. Sigorgne traite ſans façon d'*abſurde*, la différence que ſon adverſaire met entre la lumiere & la chaleur. Ces qualifications dont l'Examinateur eſt aſſez prodigue, ſen-

tent un peu la liberté de la contention Scolaſtique, où elles ſont permiſes, parce qu'elles échappent dans l'ardeur de la diſpute. Mais un Livre fait pour le Public, & pour des eſprits raſſis & ſans intérêts, devroit être, ce ſemble, un peu plus réflechi & plus meſuré.

La vingt-deuxiéme Propoſition montre que la lumiere du Soleil & des autres corps lumineux, ne peut venir à nous, par les vibrations que les molecules enflamées de l'huile de leur atmoſphére excitent dans le ſecond Elément. Au lieu d'une atmoſphére d'huile, M. Sigorgne prétend que dans ce ſiſtême ce devroit être une atmoſphére d'eau capable d'éteindre tout l'embraſement du Soleil. Cet Auteur touche une difficulté, qui paroît ſolide contre le ſiſtême de la propagation de la lumiere par des globules mols ſuppoſés élaſtiques. Ces globules comprimés en tous ſens devroient répandre la lumiere en tous ſens & par toutes ſortes de lignes droites autour d'eux. La meilleure difficulté eſt de

remarquer que tout cela n'eſt qu'u
entaſſement d'hipothéſes arbitra
res qui n'ont le plus ſouvent d'a
tre liaiſon que le bel eſprit &
bonne volonté de l'Auteur.

Après avoir réfuté fort en dét
les deux premiers Volumes des I
çons de Phyſique, il faut que
Réfutateur qui paroît néanmoi
aſſez patient, ait été un peu pou
à bout par ce détail même. Il
contente d'oppoſer quelques rem
ques aſſez générales au troiſié
Volume, & une ſeule Propoſit
au ſiſtême de l'aimant tel qu'il
expoſé dans ces ingénieuſes Leçc
Car les petits tourbillons expliqu
tout, la peſanteur & l'aimant; & t
par le même principe de tourbi
nement, quoique ces deux gra
Phénomenes ſoient bien différe
& paroiſſent dépendre de deux p
cipes totalement divers, l'aimant
ayant quelque rapport à ce tc
billonement ou à l'axe autour
quel il ſe fait; mais la peſant
abſolument dirigée de toutes p
vers un centre unique ne pouva

des Méchaniques, les Pla-
ayent été autrefois des Etoi-
es. Ce qu'il y a de vrai, c'est
elon les Loix de la Création
it les Loix de Dieu, la Ter-
Lune, ni probablement les
Planetes n'ont jamais été des
s fixes, ni faites pour l'être

seconde Propofition dit, qu'u.
anete entraînée par le tour-
solaire, n'a pû s'arrêter à une
ie distance du centre de ce
llon. En général cette Propo-
& la plûpart de celles de ce
sont assez vrayes *ad hominem*,
e on dit, tirant toute leur

y a un point dans le tourbillon ſolaire où chaque Planete trouve ſon juſte équilibre, & où elle tend à ſe fixer par les balancemens qui la ramenent ſans ceſſe d'une apſide à l'autre, à cauſe de l'interruption perpétuelle de cet équilibre inanimé.

Selon la troiſiéme Propoſition: ſi une Planete tombe dans un cercle parallele à l'équateur d'un grand tourbillon, elle ne pourra être pouſſée vers cet équateur, parce que ſelon les principes des Leçons, quoique les tourbillons qui pouſſent cette Planete du côté des Poles, viennent plus ſouvent à la charge que ceux qui ſont de l'autre côté, ils n'ont tous cependant qu'un égale force en un tems égal. Cette même Propoſition ajoûte que ſi la Planete alloit à l'équateur, elle ne pourroit s'y arrêter, & qu'elle paſſeroit au-de-là, pour revenir enſuite en-deça, ſe balançant ainſi à l'infini, ſans jamais ſe fixer à l'équateur. Il eſt ſurprenant que ce ſoit-là une difficulté contre le ſiſtême

des Leçons. Dans tout autre ſiſtème, & ſur-tout dans le vrai, s'il étoit poſſible de le trouver, on regarderoit ces balancemens comme la preuve de la bonté du ſiſtême. Eſt-ce que le Soleil ou la Terre ne ſe balancent pas ſans ceſſe d'un tropique à l'autre ? Eſt-ce que toutes les Planetes n'ont pas leurs balancemens en latitude comme en hauteur ?

La quatriéme Propoſition diſcute fort ſçavamment & avec force une grande difficulté qui ſe trouve dans l'explication de la révolution diurne des Planetes, d'Occident en Orient, autour de leur axe, dans le même ſens qu'elles tournent annuellement autour du Soleil. Villemot avoit expliqué cette révolution avec un eſprit infini, comme tous les autres points auſquels il avoit touché. Mais M. de la Hire avec ſa ſolidité ordinaire, avoit remarqué, que le tourbillon ſolaire allant plus vite dans ſes couches inférieures que dans les ſupérieures, devroit entraîner la partie

inférieure d'une Planete plus vîte que la ſupérieure, & par-là la faire tourner à contre-ſens, d'Orient en Occident. La difficulté eſt très-forte, & M. Sigorgne la preſſe fortement contre ſon Adverſaire, lui faiſant voir qu'il n'a d'autre maniere de l'éluder, que celle que M. de Mairan a trouvée fort ingénieuſement, dans la diverſité des centres de figure & de peſanteur, qui doivent toujours ſe placer dans une même direction du mouvement progreſſif. La cinquiéme Propoſition fortifie la précédente.

Selon la ſixiéme les Cometes ne peuvent, dans le ſiſtême des petits tourbillons, ſuivre la route que M. Newton leur a attribuée. Il eſt tout-à-fait glorieux pour M. Newton, que de part & d'autre ſes Adverſaires les plus déterminés contre lui & entr'eux, ne ſe réuniſſent que pour faire hommage à ſon ſiſtême, en le combattant. Il y a du tems, que nous avons remarqué dans ces Mémoires, qu'il étoit dangereux de ne ſuivre Newton qu'à demi,

& de le ſuivre en le combattant. C'eſt de ſa part avoir anéanti les tourbillons, que d'en avoir rendu la matiere auſſi incapable d'entraîner les Planetes, qu'elle eſt incapable de leur réſiſter. Et du reſte ſi les Cometes entrent en effet librement dans des tourbillons étrangers, & s'y meuvent librement en tous ſens, ces tourbillons doivent être bien incorporels & bien peu reſſemblans aux tourbillons Cartéſiens, &, pour parler clair, aux tourbillons tout court.

Septiéme Propoſition. L'axe phyſique d'un tourbillon un peu moins comprimé d'un certain côté que de par-tout ailleurs, doit reſter une ligne droite comme auparavant, & ſon équateur phyſique ne doit point ceſſer d'être un plan.

Huitiéme Propoſition. Dans les principes des Leçons de Phyſique les viteſſes de chaque Planete dans ſon orbe, ne peuvent être en raiſon inverſe de ſes diſtances au centre du Soleil, quoique cet orbe ſoit ſuppoſé elliptique. Selon notre Au-

teur la matiere tourbillonante
nant à paſſer du grand axe de
lipſe dans le petit, loin d'y a
lerer le mouvement de la Plan(
l'arrête par l'empreſſement qu
a à paſſer elle-même par ce lit
tréci.

Neuviéme Propoſition. L'.
teur des Leçons n'a point démo
qu'il ſoit impoſſible dans tout ſ
me que la viteſſe d'une Planete (
tous les points de ſon orbe ſoit en
ſon renverſée des racines des dif
ces. Si M. Sigorgne rapporte f
lement le raiſonnement de ſon .
verſaire, il n'eſt pas douteux (
ne contienne un paralogiſme a
fort. L'Auteur prend deux ch
inégales, les compare à une t
ſiéme choſe, leur ſuppoſe un m
rapport avec cette troiſiéme,
conclut qu'elles ſont donc ég
contre la ſuppoſition. Mais (
qu'il y a deux ſuppoſitions con
dictoires, d'où il n'eſt pas étonn
de voir réſulter deux conſéquer
de même genre.

Dixiéme Propoſitino. Les p

cipes qu'on employe pour expliquer dans le tourbillon les mouvemens irréguliers de la Lune, ne sont point conformes aux Loix des Méchaniques, sur-tout à celles que les Leçons ont établies. Car on y explique les latitudes de cette Planete, par des oscillations ou balancemens qu'on avoit d'abord rejettés. Il y a long-tems que nous avons démontré qu'il n'y a point d'autre maniere.

Onziéme Proposition. Entr'autres difficultés sur les corps élastiques, on fait voir que selon la loi générale du choc établie par l'Auteur, il n'y a pas moyen que ces corps se réfléchissent. Car ils ne peuvent se réfléchir qu'en vertu de leur ressort. Or en se restituant les forces de ce ressort sont aussi opposées, que l'étoient les forces directes & translatives.

La derniere Proposition dit, que M. de Molieres n'a point satisfait au défi de M. Clarcke. De tout ce défi qui étoit général sur-tout pour le sistême céleste, M. Sigorgne ne

prend que le morceau de l'Optique, que M. de Molieres n'a point encore traité si à fonds.

Il y a bien du bon & du vrai dans cette Réfutation de M. Sigorgne. Il n'a pas mal choisi son champ de bataille, pour commencer, & s'annoncer au Monde sçavant comme un homme qui a du raisonnement, de la Logique, de la Métaphysique, de la Géométrie, & est déja fort avant initié dans la Physique, où on l'exhorte de se rendre plus profond de jour en jour, sans trop donner dans l'hipothése, pour laquelle il est heureux de n'avoir point trop de goût en entrant dans une si brillante carriere. Car la Physique est la plus brillante de toutes nos Sciences, & elle mériteroit d'être cultivée un peu plus solidement, par une sage observation de la nature, & par un raisonnement circonspect & modéré.

ARTICLE LXIII.

RÉPONSE AUX PRINCIPALES Objections contenues dans l'Examen des Leçons de Physique de M. l'Abbé de Molieres, en forme de Lettres à M. Sigorgne. A Paris, chez Jaeques Clousier 1741. in-12. *Premiere Lettre de* 54. *pag. Seconde Lettre de* 72. *pag.*

DEpuis environ un demi siécle Descartes & Newton semblent se disputer l'Empire de la Philosophie. L'Europe sçavante s'est partagée entre ces deux Chefs ; s'il est un certain nombre de Philosophes que Newton n'a pas pû s'attacher, il a réussi du moins à les détacher de Descartes. Il n'est pas possible qu'on se soit ainsi divisé sans avoir apperçû de part & d'autres des vérités capables d'entraîner. Or toutes les vérités peuvent se réunir. Elles forment une chaîne dans laquelle chacune occupe sa place, il n'est question que

de ſaiſir l'extrémité de cette chaîne, & de la développer avec attention; on rencontrera les vérités à la ſuite les unes des autres, & formant un ſeul corps de doctrine. On pouroit donc accorder les vérités Cartéſiennes avec les vérités Newtoniennes, & M. l'Abbé de Molieres a entrepris cette importante union. Mais comme le détail auroit été infini, il s'eſt borné aux principes généraux deſquels dépend le Méchaniſme de la nature, il a propoſé un ſiſtême Cartéſien dans ſes fondemens, & qui jouit cependant de tous les avantages réels du ſiſtême Newtonien. Quand nous diſons qu'il l'a fait, cela ſignifie ſeulement que telle a été ſon intention, nous ne ſommes qu'Hiſtoriens, & le Public eſt le ſeul Juge.

Ce ſiſtême de M. de Molieres a eu ſes Partiſans & ſes Adverſaires. M. Sigorgne un des plus habiles d'entre ceux-ci a composé un Livre entier d'Objections: nous venons d'en rendre compte. D'autre part M. le Corgne de Launay qui s'eſt

extrémement appliqué à prendre l'esprit du nouveau sistême, a entrepris de répondre aux principales Objections de M. Sigorgne : il a mis sa Réponse en forme de Lettres. On n'a encore que les deux premieres dont nous allons donner l'Extrait. Nous nous attacherons seulement aux raisons qui ont été fournies de part & d'autre, tout le reste est étranger à la cause & n'a rien d'intéressant pour le Public.

L'Ouvrage de M. de Launay est précédé par une Lettre de M. de Molieres, qui sert, pour ainsi parler, de pleins pouvoirs à l'Auteur. Le sçavant Académicien en reconnoissant que M. de Launay posséde en maître son sistême, l'autorise en quelque façon à le défendre, & d'autre part M. de Launay avertit qu'il a communiqué ses Réponses à M. de Molieres, comme pour faire approuver par cette espéce de ratification l'usage qu'il avoit fait des pouvoirs qui lui étoient confiés.

L'Auteur des Objections préten-

doit que M. l'Abbé de Molieres avoit eu communication de ſon Manuſcrit, & qu'il avoit fait en conſéquence des changemens dans une ſeconde édition du premier Volume des Leçons de Phyſique. M. de Molieres nie le fait, il défie l'Auteur des Objections de nommer celui qu'il prétend lui avoir remis le Manuſcrit, & il avance qu'il eſt en état de prouver que la réimpreſſion de ſon premier Volume étoit finie, avant que les Objections fuſſent entre les mains des Cenſeurs.

Le ſeul point de la Critique que M. de Molieres ait entrepris de réfuter lui-même, eſt celui qui regarde la démonſtration qu'il a donnée de l'exiſtence de Dieu. Voici à quoi ſe réduit cette démonſtration: le mouvement ſe communique dans le choc, ſur-tout dans le choc oblique des corps, ſelon des régles qui ne peuvent avoir pour Auteur qu'un Dieu ſouverainement intelligent; donc, il y a un Dieu. M. Sigorgne convient de la validité

de cette preuve, mais il prétend qu'elle perd sa force entre les mains de M. de Molieres, parce que, dit-il, selon cet Auteur *la décomposition des forces est fondée sur une raison vraiment géométrique, qu'elle est un attribut essentiel de la matiere, & qu'on ne peut pas plus demander pourquoi elle se fait, que pourquoi la matiere est étendue*. Le sçavant Académicien avouë que ces principes ruineroient sa démonstration, mais il nie que ce soient les siens. La loi du choc est fondée, selon lui, sur une raison de convenance & non sur une raison géométrique ; la nécessité de cette loi ne suit point de la nature de le matiere, mais de l'idée d'un Dieu souverainement intelligent, qui gouverne le monde par les regles les plus proportionnées à la fin qu'il a en vûe. Ainsi l'Athée qui voudroit, pour ainsi dire, se passer de Dieu dans le choc des corps, sous prétexte que la loi du choc est nécessaire, se contrediroit manifestement, puisque cette Loi n'est nécessaire qu'en

conséquence des perfections Dieu, & conséquemment de s existence. D'où il suit que la néce sité que M. de Molieres adm dans la loi du choc, n'affoiblit poi la démonstration qu'il en tire po prouver de l'existence d'un Di Content d'avoir montré par sa R ponse à cet article, que son z contre l'incrédulité est aussi écla qu'il est sincére, M. l'Abbé Molieres abandonne à M. de L nay la défense de son sistéme, & c' la mettre en bonnes mains.

M. de Launay commence sa p miere Lettre par une Observati générale très-importante. L'Aut des Leçons de Physique n'a prét du qu'ouvrir la route & fournir principes généraux, & M. Sigorg l'attaque le plus souvent dans plus petits sentiers de la Physic particuliere, & par le développ ment des faits singuliers. C'est vouloir gagner sur son ennemi l vantage du terrain, c'est l'oblig à combattre dans un champ de b taille où il ne veut pas se poste

il ſemble que pour le vaincre, il faut l'attaquer dans le poſte qu'il a choiſi, & non pas dans celui où on voudroit l'attirer.

La diſpute roule d'abord ſur cette queſtion, un eſpace rempli de petits tourbillons, ou un tourbillon composé de petits tourbillons peut-il ſubſiſter ? M. de Molieres a prétendu le prouver, & répondre à une Objection de M. Banieres. M. Sigorgne renouvelle cette Objection, & la pouſſe plus loin. La voici : les petits tourbillons ne ſe touchent pas dans tous les points, à cauſe de la courbure de leurs ſurfaces : donc ils laiſſent entr'eux des eſpaces vuides par leſquels ils ſe diſſiperont en vertu de leur force centrifuge. On peut remplir ces vuides de tourbillons toujours plus petits juſqu'à l'infini, & alors les vuides ſeront infiniment petits. M. de Launay prétend que ces vuides infiniment petits ſeront nuls, & M. Sigorgne le nie. Voilà l'état de la queſtion entre ces Philoſophes. Il eſt vrai que M. de Launay ne s'ar-

rête pas à cette Réponse, & il nous paroît qu'il a raison. Car un espace infiniment petit est nul, quand on le compare à une chose finie; mais il n'est pas nul, quand on le compare à une chose infiniment petite du même ordre que lui; ainsi il y auroit un vuide réel par rapport aux tourbillons infiniment petits: ceux-là se dissiperoient donc, & dès-là tous les autres se dissiperoient aussi. Quoiqu'il en soit de ce raisonnement, on évite autrement les espaces vuides; & voici comment. Dieu, par l'hipothése, remplit de matiere un certain espace sans aucun vuide, il divise ensuite cette matiere en tourbillons; que reste-t-il entre les tourbillons? Ce qui y étoit après la création, & avant la division, de la matiere en repos. Tout va bien jusques-là, mais cette matiere poussée sans cesse par les tourbillons voisins, pourra-t-elle rester dans les angles? Oui, parce qu'elle est poussée également de toutes parts. Mais, dit enfin M. Sigorgne, & c'est ici le

fort de l'Objection, cette matiere ne tourbillonne point, & elle est environnée de tourbillons ; donc, elle doit être poussée au centre selon les principes que l'Auteur employe pour expliquer la pesanteur. M. de Launay répond qu'afin qu'une portion de matiere non tourbillonante soit poussée au centre par les petits tourbillons, elle doit avoir trois conditions, 1°. Elle doit être plus grande que les petits tourbillons, afin de leur donner prise. 2°. Elle doit être exposée à leur action. 3°. Elle ne doit rencontrer rien qui l'empêche de tomber. Or ces trois conditions manquent à la matiere non tourbillonante qui remplit les espaces angulaires. Pour juger de la solidité de cette reponse, il faut attendre que l'Auteur ait répondu aux Objections de son Adversaire sur l'explication & la pesanteur. C'est-là apparemment où il montrera que tous les corps pesans, outre qu'ils ne tourbillonnent point, ont encore les trois conditions qu'il assigne, & que la ma-

tiere qui remplit les angles, n
ayant point, elle ne doit pas
pesante, quoiqu'elle ne tourbil
pas. On pouroit faire quelqu
ficultés sur les conditions prop
mais il vaut mieux attendr
plus ample explication qui é
cira toute cette matiere.

La seconde Objection de M
gorgne se réduit à ceci : les
tourbillons devroient être des
res parfaites ; or des Sphéres
faites sont impossibles dans l
ture. M. de Launay nie cet
possibilité de la Sphére, & s'é
avec raison que M. Sigorg
avancé que c'étoit une vérité
nimement reconnuë aujou
de tous les Physiciens ; mai
entrer dans la discussion géo
que de cette controverse, il re
à l'autre Proposition de son A
saire & prétend que les petits
billons pouroient fort bien se
voir sans être parfaitement s
ques, parce que la rencontr
obstacles les obligera seulem
changer de figure, & non à

der leur circulation. Il paroît cependant que ce changement de figure en fera du moins quelquefois des Sphéres parfaites, mais ce n'est pas-là un grand inconvénient.

La troisiéme Objection de M. Sigorgne est que l'hipothése des petits tourbillons suppose le monde infini, sans quoi ces tourbillons se dissiperoient dans le vuide immense qui les environne. M. de Launay répond qu'il n'y a point d'espace créé hors du monde, & que la matière ne peut pas sortir de ses bornes, parce qu'elle n'a pas où aller. Cette Réponse ne satisfera pas tous les esprits qui sont bien éloignés de s'accorder sur la nature du *lieu* ou de l'*espace*. Ce qu'il y a de certain c'est que la difficulté n'est point particuliere au sistême des petits tourbillons, elle attaque le Cartésianisme en général & pouroit bien à certains égards tomber aussi sur le Newtonianisme. Quand on admettroit un monde infini, on trouvera toujours un espace débordant, & pour ainsi dire, plus in-

fini que le monde. Mais les Défenseurs d'un sistême particulier ne sont pas plus tenus que les autres à la solution de cette difficulté.

On peut en dire autant des deux Propositions suivantes dans lesquelles M. Sigorgne prétend que la force d'un corps, & la quantité du mouvement communiqué ne dépend point de la masse. Ses raisonnemens sur cet article n'ont rien de plus concluant contre un Défenseur des petits tourbillons que contre tout autre Physicien. Il paroît que M. Sigorgne a été bien aise de réunir dans son Ouvrage toutes les difficultés qui vont contre les principes communs ou particuliers du sistême. Voici pourquoi il ne veut tenir aucun compte de la masse dans la mesure des forces. Le mouvement retardé diminuë selon une progression décroissante dont le dernier terme est le repos & le pénultieme est un degré infiniment petit de vitesse. Le mouvement accéléré suit la même Proposition renversée & par conséquent son premier terme est le

pos, son second terme un de-
é infiniment petit de vitesse; peu
aporte qu'elle soit la masse du
iobile, il ne peut en sortant du
epos avoir ni plus ni moins que ce
egré infiniment petit de vitesse,
k conséquemment deux mobiles
juelques inégaux qu'ils soient, ou
juelque inégale que soit la puissance
jui les pousseroit, ils auront au pre-
mier moment la même vitesse & la
même force; on prouvera de même
en remontant pas à pas, que les
mobiles inégaux poussés par la mê-
me puissance, ou les mobiles égaux
poussés par des puissances différen-
tes auront toujours la même vitesse
& la même force. M. de Launay
répond que le corps en sortant du
repos ne reçoit pas le plus petit de-
gré de vitesse possible, mais qu'il
reçoit un degré de vitesse propor-
tionné à la puissance qui le pousse.
La réponse est vraye, mais il restera
peut-être de l'embarras dans l'es-
prit de bien des gens qui se persua-
deront que le degré de vitesse ini-
tiale étant infiniment petit, est par-

là même le plus petit degré possible. Pour lever cet embarras M. de Launay auroit peut-être bien fait d'entrer plus avant dans la considération des suites infinies desquelles dépend cette difficulté. Prenons deux mobiles égaux A & B, A poussé par la puissance 2, & B par la puissance 1, je dis que les degrés de vitesse initiale d'A & B sont infiniment petits & pourtant inégaux, en sorte que le degré d'A est double du degré de B ; en effet tous les degrés de vitesse d'A sont marqués par la suite $0. \frac{1}{\infty}. \frac{2}{\infty}. \frac{3}{\infty}.$ &c. dont le dernier terme doit être 2; & d'autre part les degrés de vitesse de B sont marqués par la suite $0. \frac{1}{\infty}. \frac{2}{\infty}. \frac{3}{\infty}.$ &c. dont le dernier terme doit être 1. Ces deux suites doivent avoir le même nombre de termes, car la puissance 2 communiquera aussi vite 2 degrés que la puissance 1 en communiquera 1; or afin que deux suites analogues, parties du même terme 0, arrivent après un nombre égal de pas à deux derniers termes dont l'un soit dou-

ble de l'autre, il faut que la plus grande faſſe à chaque pas un double chemin ; donc l'infiniment petit de la ſuite qui a 2 pour dernier terme, eſt double de l'infiniment petit de la ſuite qui a 1 pour dernier terme. Par-là on découvre comment les degrés de viteſſe initiale, quoique chacun infiniment petits, & même les plus petits poſſibles dans la ſerie qui les contient, ſont pourtant doubles l'un de l'autre, c'eſt-à-dire, proportionnels aux puiſſances qui les produiſent, & ce même raiſonnement découvrira comment les viteſſes étant égales, les forces ſont proportionnelles aux maſſes.

Le reſte des Objections de M. Sigorgne contre la premiere Leçon de M. de Molières roule ſur la compoſition & décompoſition des forces, & on voit par les Réponſes de M. de Launay, & même par les aveux de ſon Adverſaire qu'il y a ici du mal entendu. M. Sigorgne réfutoit l'Auteur des Leçons de Phyſique en ſuppoſant que, ſelon lui, la compoſition & décom-

position des forces suivoit de la n
ture même des corps comme
attribut essentiel de la matiere.
le sçavant Auteur des Leçons
Physique nie que ce soit sur la n
ture des corps qu'il s'appuye po
prouver cette loi qu'il ne donne p
comme géométriquement démo
trée, mais comme physiquement c
taine ; d'autre part il sembloit q
M. Sigorgne prétendoit démont
qu'un corps poussé par deux pu
sances qui sont entr'elles com
les côtés d'un parallelogramme
parcoureroit pas la diagonale ent
re dans le tems qu'il auroit p
couru un des côtés, mais seulem
une portion de cette diagonale
qui ruineroit toutes les Méch
ques ; mais c'étoit une vaine al
me, & M. Sigorgne convient q
malgré les raisonnemens, le c
parcourt de fait toute la diagon
Ainsi on est d'accord sur ce po
comme sur une vérité certaine
Physique. Voilà l'article intéres
auquel nous nous arrêtons sans e
miner si les contradictions que
de Launay objecte à M. Sigo

ſont réelles, ou ſi elles ne ſont qu'apparentes. Cependant il ſeroit à déſirer que M. de Launay eût répondu à la difficulté tirée de ce que l'oppoſition à l'angle droit tient le milieu entre l'oppoſition nulle & l'oppoſition infinie. On auroit pû remarquer que ce milieu n'eſt pas plus attaché à l'oppoſition à angle droit qu'à toute autre oppoſition à angle fini, parce que l'infiniment petit eſt au fini, comme ce fini eſt à l'infini. D'où l'on concluroit que la Géométrie démontre bien qu'un mobile pouſſé par deux puiſſances diſpoſées en angle fini, doit ſuivre la direction de la diagonale, mais elle ne démontre pas quel chemin dans un tems donné le mobile doit parcourir ſur cette diagonale, les regles de Géométrie ayant toute leur force, pourvû que ce chemin ſoit fini. Il faut donc recourir à la convenance & à l'expérience, pour en déterminer la quantité dans les bornes du fini qui ont, comme l'on ſçait, bien de la latitude. Et voilà préciſément le ſentiment de

l'Auteur des Leçons de Phyſique, qui fonde ſur une raiſon de convenance, & non ſur une raiſon géométrique la loi déterminée de la compoſition & décompoſition des forces, telle qu'elle s'exécute dans notre monde.

La ſeconde Leçon de Phyſique eſt appuyée ſur ce principe, qu'un corps qui frappe obliquement un plan inébranlable horizontal continuë à ſe mouvoir le long de ce plan avec toute la viteſſe qu'il avoit avant le choc, moins une quantité infiniment petite du ſecond ordre. M. Sigorgne objecte 1°. Que ce principe n'eſt pas démontré. 2°. Qu'il n'eſt pas applicable aux petits tourbillons. M. de Launay replique ſur le premier article que le défaut prétendu de la démonſtration viendroit de la décompoſition des forces que ſon Adverſaire refuſe d'admettre comme géométriquement prouvée, mais qu'il admet comme phyſiquement certaine, ce qui réduit la diſpute à une queſtion de mots. Sur le ſecond arti-

cle, la difficulté vient de ce que le corps frappant ne doit rouler le long du plan qu'en faisant abstraction du ressort : or les verticules qui composent un tourbillon ont un ressort qui ne peut pas être négligé ; donc, ils ne sont point dans le cas du corps qui roule le long du plan, & le principe, fût-il vrai, n'a aucune application dans les tourbillons. M. de Launay replique qu'il ne s'agit pas ici d'un choc complet, mais d'une simple pression qui se passe dans un tems infiniment petit, & pendant lequel le ressort n'a le loisir ni de se bander ni de se débander.

Dans les Propositions suivantes il y a encore un mal-entendu capable d'éterniser les disputes. Le sçavant Auteur des Leçons de Physique suppose d'abord une circonférence remplie de globules égaux, & par conséquent n'a aucun égard aux masses dans la détermination des vitesses & des forces respectives. Il ne paroît pas qu'on puisse refuser à un Auteur le droit de faire son hipothése, ou ce qui est le

même, de construire sa fig
volonté. M. de Launay le p
fort bien, & montre que l
thode du sçavant Académici
la plus facile & la plus claire.
d'ailleurs M. Sigorgne veu
dès-à-présent on considére l'
lité des masses dans les glol
parce que dans la suite on a
tra cette inégalité. Il semble
n'a pas droit de changer l'hi
se présente de l'Auteur, &
peut seulement être sur ses
pour empêcher qu'on n'appli
une autre hipothése ce qui
démontré de celle-ci.

Nous voici à une propositi
portante & extrêmement dif
L'Auteur des Leçons de Ph
prétend que dans un tou
sphérique tous les points qui le
posent ont une force central
trifuge : M. Sigorgne nie
force centrifuge, & y substit
simple force axifuge, il ajoû
la force centrifuge seroit un
cipe destructif du tourbillo
de Launay répond d'abord
y a une vraye force central

trifuge dirigée selon les rayons de la Sphére ; parce que les points du tourbillon qui circulent dans les cercles paralleles frappent la superficie de la Sphére obliquement, d'où il suit que leur effort contre cette superficie doit être dirigé selon la perpendiculaire à ce point de la superficie, laquelle perpendiculaire est le rayon de la Sphére. Qu'on nous permette d'ajoûter un mot pour éclaircir l'état de la question. Ceux qui ne reconnoissent dans le tourbillon sphérique qu'une force axifuge, considerent les points de ce tourbillon comme étant retenus par les circonférences des cercles qu'ils décrivent ; ceux qui y veulent trouver une force centrifuge par rapport au centre de la Sphére, considerent les points de ce tourbillon comme étant retenus non précisément par les circonférences des cercles, mais par des portions infiniment petites de la superficie sphérique en forme de zones, ou d'anneaux : la différence de ces deux obstacles consiste en ce que le rayon

d'un cercle parallele est perpendiculaire sur la circonférence de ce cercle, mais il est oblique sur une portion de superficie sphérique. La question se réduit donc à sçavoir si une superficie sphérique conçûe comme l'obstacle qui retient des globules circulant dans une Sphére doit se diviser par l'esprit en simples circonférences, ou en portions infiniment petites de superficie sphérique. Si on la divise en simples circonférences, M. Sigorgne paroît avoir raison de prétendre qu'il n'y a dans le tourbillon sphérique qu'une force axifuge ; mais si on la divise en portions infiniment petites de superficie sphérique, comme M. de Launay veut qu'on le fasse, & comme l'exige, selon bien des gens, la Géométrie de l'Infini, il semble qu'on y retrouvera la force centrifuge rélativement au centre de la Sphére. Quoiqu'il en soit, voilà les raisons alleguées de part & d'autre sur ce premier article. Reste le second, sçavoir, si la force centrale détruiroit le tourbillon sphérique. M. Sigorgne le prétend

& se fonde sur ce qu'il resteroit au globule qui frapperoit obliquement la superficie qui le retient une force latérale dirigée vers l'Equateur, en vertu de laquelle ce globule devroit sortir de sa place & s'avancer vers l'Equateur. M. de Launay répond que cette force étant infiniment petite par rapport à celle avec laquelle le globule circule dans sa courbe, la premiere ne peut pas déranger la direction de la seconde. Mais M. Sigorgne à prévenu cette réponse, & remarqué que cet effort latéral infiniment petit se répétant une infinité de fois dans chaque circulation doit produire un effet sensible. Nous ne voyons pas que M. de Launay se soit arrêté à cette instance. Il nous paroît qu'il est aisé d'y répondre, en observant que cette force laterale est exactement la même des deux côtés de l'Equateur, ainsi l'une fait équilibre avec l'autre, & doit maintenir tous les globules dans leur place.

L'Auteur des Leçons de Physi-

que suppose que dans un tourbillon sphérique les globules à distance égale du centre ont une égale vitesse. Voici ce que lui objecte M. Sigorgne. Soit conçu un cercle polaire infiniment petit, le tourbillon qui circule dans ce cercle sera une infinité de révolutions, tandis qu'un tourbillon qui circule dans l'Equateur n'en fera qu'une; chacun de ces tourbillons perd à chaque révolution une quantité de vitesse infiniment petite ; donc, après une infinité de révolutions le tourbillon qui parcourt le cercle polaire aura perdu une vitesse finie, & pendant ce tems-là le tourbillon qui parcourt l'Equateur n'aura perdu qu'une vitesse infiniment petite ; donc après la premiere révolution du tourbillon sphérique les vitesses des globules à distance égale du centre ne seront plus égales. M. de Launay nie qu'on puisse concevoir dans le cas présent un tourbillon qui parcourt au Pole un cercle infiniment petit. En effet ce tourbillon devroit être lui-même in-

finiment petit : or cela contredit l'hipothése de l'Auteur qui suppose les tourbillons égaux à égale distance du centre, celui du Pole est donc égal à celui de l'Equateur, & celui de l'Equateur n'est pas infiniment petit. Il paroît, selon la pensée de M. de Launay, que le globule qui occupe le Pole, circule non dans une circonférence infiniment petite, mais dans une espéce de calotte de superficie sphérique composée d'une infinité de circonférences croissantes depuis l'infiniment petit jusqu'au fini.

On examine ensuite si un tourbillon sphérique se défend de toutes parts avec une égale force, ou, ce qui revient au même, si la force centrale centrifuge est plus grande à l'Equateur que dans les cercles paralleles. M. de Molieres soutient qu'elle est égale par-tout. Et voici l'objection de M. Sigorgne. Les coups frappés par le globule qui circule dans l'Equateur sont plus forts que les coups du globule qui circule dans un cercle parallele,

ce fait eſt avoué ; de plus, en tems égal le nombre des coups eſt égal. C'eſt ſur cette Propoſition qu'on diſpute. La preuve de M. Sigorgne pour l'affirmative eſt que chaque coup d'un globule de l'Equateur eſt ſuivi ſans aucun intervalle par le coup d'un autre globule qui le ſuit dans le même Equateur, & que la même choſe ſe paſſant dans le cercle parallele avec égale viteſſe, ſelon la Propoſition précédente, le nombre des coups doit être égal en tems égaux. M. de Launay nie que les coups ſe ſuccédent ſans aucun intervalle, & même il prouve que l'intervalle entre le premier & le ſecond coup frappé dans l'Equateur eſt plus grand que l'intervalle entre le premier & le ſecond coup frappé dans le parallele. En effet un globule, qui circule dans un cercle conſidéré comme polygone, frappe un coup en arrivant à un des côtés, puis il gliſſe ſur ce côté, & frappe le ſecond coup en tombant obliquement ſur un autre côté. Donc on conçoit entre deux coups du

même globule l'intervalle nécessaire pour parcourir un côté du cercle. Si maintenant on considere deux cercles inégaux, & des globules qui se meuvent dans chacun à vitesse égale, il est clair que le globule qui se meut dans le plus grand cercle mettra un plus long intervalle entre les coups qu'il frappe, parce qu'il a à parcourir des côtés plus longs. Donc, en tems égal il frappera moins de coups; & le nombre compensant exactement la force des coups, il s'ensuit, que l'effort centrifuge sera égal de toutes parts, soit à l'Equateur, soit vers les Poles. Il faut joindre ici ce qu'on lit à la fin de la Lettre de M. de Launay sur la différence des forces centrales centrifuges considérées dans un tems indivisible, & considérées dans un tems divisible. On voit par ce que nous avons dit, que dans un tems indivisible ces forces ne sont pas égales de toutes parts, puisque chaque coup dans l'Equateur est plus fort que chaque coup dans un parallele; mais dans un tems divi-

sible, il y a plus de coups frappés dans le parallele que dans l'Equateur, & cette compensation ramene l'égalité des forces. Or, comme l'attaque d'un tourbillon dure toujours pendant un tems divisible, il se défendra également de toutes parts contre toute attaque réelle.

Quant à l'équilibre des différentes couches d'un même tourbillon, M. de Launay renvoye son Adversaire aux Réponses que M. de Molieres a données par avance à ses Objections, & aux Principes que son Adversaire, lui-même, a posés dans un autre endroit, & qui reviennent à ceux de l'Auteur des Leçons de Physique.

Enfin on prétend montrer dans la derniere Proposition, qu'un tourbillon étant en équilibre, les forces centrales y sont en raison inverse du quarré des distances au centre. L'Objection de M. Sigorgne étoit tirée du diametre différent des globules posés à différente distance: cette différence de grosseur dans les globules empêche que leur nombre ne soit proportionnel aux

circonférences, & ruine le principe de la démonſtration. M. de Launay remarque d'abord, que cette différence étant preſque inſenſible, n'empêcheroit pas la vérité Phyſique de la Propoſition : mais non content de cette ſolution, qui n'eſt, pour ainſi dire, qu'*approchée*, il prétend montrer qu'en rigueur la démonſtration ſubſiſte, parce que la force de chaque globule, quelleque ſoit ſa groſſeur, ſe combine avec le nombre des globules, de maniere que la ſomme des forces d'une couche eſt toujours égale à la ſomme des forces d'une autre couche ; ce qui revient au même, que ſi les globules étant tous égaux, leur nombre étoit proportionnel aux couches qu'ils occupent.

Nous n'avons pû rendre que les raiſonnemens de l'Auteur : on trouvera encore dans ſes Lettres pluſieurs Réponſes fondées ſur le calcul. On verra dans celles là comme dans les autres, que l'Auteur eſt très-au-fait du ſiſtême qu'il défend avec habileté & avec zéle.

ARTICLE LXIV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

AMERIQUE.

De S. Domingue.

OBSERVATION DE L'ECLIPSE de Lune faite au Cap François le 1. de Janvier 1741.

Elle a commencé à 5h. 30'. du soir . . . .
Lune levante.

Elle a paru éclipsée d'un doigt à . . . . 36'.

La Mer du Nectar, & Copernic, ... à 6h. 22'.

La Mer de la Fécondité, & Aristarchus . . . . 55'.
entiérement éclipsés.

Mare Crisium a touché l'ombre . . . . 7h. 7'.

Mare Humorum est sortie de l'ombre entiérement . . . 27′.
La Mer de Fécondité sortie entiér. . . . . 49′.
La Mer du Nectar sortie entiér. . . . . 57′.
La fin de l'Eclipse à . . 8ʰ. 14′.
La quantité de neuf pouces.

ALLEMAGNE.

D'AUSBOURG.

Scholasticum Personæ Ecclesiasticæ pro Foro Poli & soli Breviarium, Exhibens universam Theologiam, Moralem, Controversiis Fidei & Juris Canonici permixtam. Opus ad hæc tria studia, quasi in unum congesta, facili labore, & brevi tempore percurrenda destinatum &c. Autore Francisco, Antiquissimi Monasterii Augiæ Majoris Brigantinæ &c. Ord. S. P. Bened. Inclytæ Congregationis S. Josephi in suevia Abbate. Augustæ Vindelicorum, Sumptibus Francisci Antonii Strotter Bibliopolæ 1732. Deux volumes *in*-4°.

Quoique cet Ouvrage porte le titre de *Breviarium*, ou d'*Abrégé*, les Queſtions y ſont traités aſſez au long, mais généralement, en expliquant les principes, & indiquant quelques conſéquences, ſans entrer en détail dans la déciſion des divers cas qu'on peut propoſer, comme font les Caſuiſtes. Ainſi il tient le milieu entre une Théologie Scolaſtique, & un Traité de Cas de Conſcience. Seulement l'Auteur ſe borne aux Queſtions Morales qui ont rapport à la pratique, ſans embraſſer celles qui ſont de pure ſpéculation, & qui n'impoſent point de devoirs particuliers.

Mundi Miraculum, ſeu S. OTTO, Epiſcopus Bambergenſis, Pomeraniæ Apoſtolus, & exempti Monaſterii Enſdorffenſis præcipuus dotator, cum ejuſdem Monaſterii Fundatorum, OTTONIS, Com. Palat. de Vittelſpach, ac Helicâ, conjugum, eorumque filiorum Hiſtoria, Antiquorum Abbatum ſerie & Actis, Pontificum Bul-

lis, Imperatorum, Regum, Cardinalium, Episcoporum, ac Principum Diplomatibus, Privilegiis & Gratiis: quorumdam Monasteriorum confederationibus, Litteris, & variis hactenus ineditis Membranis; nec non ejusdem S. OTTONIS, & S. SIGISMUNDI R. & M. Reli*quiarum, Imaginum ab Heterodoxis sacrilege injuriatarum, rerumque aliarum hoc Monasterium concernentium notitia. Collectore F. ANSELMO MEILLER, hujus Ottoniani, & exempti Monasterii Ensdorffensis Abbate postliminio restituti secundo. Opusculum quod Genealogis, Historiographis, Chronologis, Antiquariis, Ascetis, & Verbi Dei Præconibus usui esse poterit. Sumptibus Joannis Gastl, Bibliopolæ Pedemontani* 1739. in-4o. *pag.* 479.

Voilà un titre qui ne laisse rien à deviner de ce que contient l'Ouvrage qu'il annonce, & qui n'a presque pas besoin d'interprétation, même pour ceux qui n'entendent pas le Latin. Car ce Latin est assez François, & même assez de toutes

les Langues, qui ont quelque rapport au Latin. Nous aimons la briéveté, & souvent même une certaine précision un peu mystérieuse dans les titres de nos Livres. Il n'en est pas ainsi dans le Pays de l'Auteur de celui-ci ; on y aime à satisfaire d'abord l'impatience du Lecteur, & l'on veut qu'il voye tout du premier coup d'œil. Reste à sçavoir si ce que promettent ces longs titres méritoit d'être traité, & s'il est bien exécuté. Il faut convenir que le nouvel Historien de Saint OTTON a rempli son dessein, & que, pour le fond, on doit être content de son travail. Si l'on cherche plus de discution & de critique, dans un sujet qui certainement en a besoin, & qui y fournit assez de matiere, il faut avoir recours à la Vie du même Saint publiée avec de sçavantes Remarques, par le Pere *du Solier*, au second jour de Juillet des *Acta Sanctorum*.

ITALIE

DE ROME.

Sanctissimo Patri ac Domino Nostro CLEMENTI XII. Pont. Opt. Max. Recta Fidei Cardines, & recta Fides. Auctore D. Fortunato Venerio Presbytero Congregationis C. R. S. Pauli Barnabita &c. Dogmatico-Scolasticarum Quæstionum Tomus I. Romæ typis Antonii de Rubeis &c. 1736. *Sanctissimo Patri &c. Humanæ infirmitatis robur id est de divina Gratia. Auct. D. Fortunato &c.* 1737. *Tomus II.* in-fol.

Dans le dessein de donner une Théologie Scolastique & Dogmatique, le Pere *Venerio* a crû devoir commencer par les Questions générales qui servent de fondement & de base à la Doctrine de l'Eglise Catholique, qui en sont comme les Préliminaires, & qu'on nomme les *Lieux Théologiques.* Ces Questions roulent sur la Parole de Dieu écrite, ou l'Ecriture Sainte;

ſur la parole de Dieu tranſmiſe, ou la tradition; ſur l'Egliſe; le Souverain Pontife, les Conciles; après quoi l'Auteur traite de la Foi. Telle eſt la matiére du premier Volume, le ſecond contient les Diſputes ſur la Grace, ſur la Science de Dieu, ſur le Mérite, ſur la Juſtification, ſur les Péchés. Dans les Queſtions qui partagent les Ecoles, l'Auteur ſe déclare contre le ſiſtême des Thomiſtes, mais avec la modération & les égards convenables. Son Livre, comme on voit par le titre même, eſt dédié au feu Pape Clément XII.

LORRAINE

DE NANCY.

Hiſtoire Généalogique de la Maiſon du Chatelet, Branche puînée de la Maiſon de Lorraine, juſtifiée par les titres les plus autentiques, la plûpart tirés du Tréſor des Chartres de Lorraine, Tombeaux, Sceaux, Monnoyes & autres anciens Monu-

ıes Sciences & des beaux Arts. 1323

mens Publics. Par le R. P. D. Augustin Calmet, Abbé de Senone. A Nancy, de l'Imprimerie de la Veuve de Jean-Baptiste Cusson, Imprimeur-Libraire, sur la Place, au nom de Jesus 1741. *vol.* in-fol.

. Cette Histoire dans l'intention du R. P. D. *Calmet* doit être regardée comme un Supplément à celle de la Maison de *Lorraine* qu'il a publiée. Dans l'une & dans l'autre, son *but principal est d'instruire le Public, & de ne flatter jamais les Particuliers.* M. *Dunod* dans son *Histoire du Comté de Bourgogne* avoit déja donné une Généalogie abregée de la Maison du *Châtelet*: celle-ci est beaucoup plus étenduë; mais ils conviennent, & tous les Ecrivains sont d'accord sur l'origine de cette Maison, confirmée par la voix publique.

FRANCE

DE TULLE.

Oraison Funébre de Monseigneur

Charles du Plessis d'Argentré, Evêque & Comte de Tulle, prononcée à Tulle dans l'Eglise Cathédrale par le Pere Joseph Gentrac, Recteur du Collége de la Compagnie de Jesus, le 15. Novembre 1740. A Tulle, chez J. Leonard Dalvy &c. 1740. in-4°.

Ce que l'Ecriture a dit de *Moyse, In fide & lenitate ipsius sanctum fecit illum*, que Dieu *le sanctifia par l'esprit de foi & de douceur dont il l'avoit rempli*, le Pere *Gentrac*, en l'appliquant à son sujet, y trouve le caractére de feu M. d'*Argentré*, & la matiére de son Eloge. *Par l'esprit de Religion dont il fut rempli*, ce Prélat *s'est rendu respectable; par sa douceur il s'est fait chérir*. C'est sous ces idées qu'on nous le représente: & la peinture est d'autant plus touchante, que les traits en sont simples, vrais, naturels, exempts de cette enflure & de ces faux brillans qui, dans de pareils Discours suppléent si souvent au mérite du sujet, & aux talens de l'Orateur.

DE PARIS.

. *Claufier*, Médecin de *Paris*
de donner l'*Introduction à la*
ie, accompagnée de deux Trai-
'un fur le Sel des Métaux, &
e fur le Souphre Anodyn du Vi-
Par M. G. Rothe, Médecin
eipfiq. Avec une Analyfe raifon-
le l'Antimoine, & un Traité
es Teintures Antimoniales, par
Meuder, Docteur en Médecine.
uit de l'Allemand par M. J. L.
fier. A Paris, chez Louis-Hip-
Guerin, & Jacques Guerin,
ires, ruë S. Jacques, vis-à-vis
Mathurins à S. Thomas d'Aquin
. *vol.* in-12.

uatorze Editions en Allemand
'*Introduction à la Chymie* que
annonçons, font une preuve
ine de l'eftime qu'on fait de
Ouvrage dans un Pays, qui
ve depuis fi long-tems cet Art
foin, & qui a eu de fi grands
miftes. Auffi cette Introduc-
y eft-elle devenue le Livre Claf-

sique pour les Professeurs, comm
pour les Eléves. Les Principes
les Opérations, les Produits so
traités avec ordre & avec pré
sion. Ceux qui connoissent les O
vrages du célebre M. *Stahl*, reco
noîtront sans peine que le Disci
fait honneur à la Doctrine du M
tre dont il donne ici le précis.

Quoiqu'on ait beaucoup écrit
l'Antimoine, il s'en faut bien q
les vertus vrayes ou supposées
de ce Minéral, sujet de tant
disputes, & exposé à tant de ré
lutions, n'eussent été parfaitem
connues. C'est ce que la lecture
meilleurs Auteurs, comparée à
propres expériences, a appris à
Meuder. Son *Analyse raisonnée*
l'Antimoine, & son *Traité des Te*
tures Antimoniales passent pour
que nous avons de meilleur sur c
te matiére. On sçaura gré à
Clausier d'en avoir donné la T
duction.

Le Géographe Méthodique, ou
troduction à la Géographie ancienne
Juillet 1741.

ny des Anglois &c. 1741.
2.

[. l'Abbé *de Gourné* dans une
ie & sçavante Préface donne
ord l'Histoire de la Géographie,
n origine, de ses progrès. Il y
une Notice des Géographes
ns & modernes, depuis les
iers qui se sont appliqués à
Science, jusqu'à ceux de nos
. Il n'a pas prétendu néan-
s en donner une liste exacte
mplette ; il se contente de mar-
les principaux : mais c'est sans
quence pour ceux dont il ne
point. Il porte son jugement

des meilleures que nous ayons. Il remarque un aſſez grand nombre de fautes dans une partie ſeulement de l'Ouvrage. Cet exemple confirme ce qu'on ne ſçait déja que trop, combien il eſt difficile de donner une bonne Géographie, une Géographie exacte.

La Géographie & la Chronologie étant, comme l'on dit, *les yeux de l'Hiſtoire*, & chacune de ces Sciences, ſans le ſecours des deux autres étant imparfaite, & peu ſatisfaiſante, M. l'Abbé *de Gourné* s'eſt propoſé de les réunir dans cet Ouvrage. *On ſe plaint*, dit-il, *que la plûpart de nos Méthodes manquent d'ordre & d'exactitude, qu'elles ſont mal digérées, trop ſommaires, ou rebutantes par leur ſécchereſſe.* Par le Plan qu'il a ſuivi, il remédie à ces inconvéniens. On trouvera dans ſa Méthode ſur chaque Etat la ſucceſſion Chronologique, & un abrégé de l'Hiſtoire de ſes Souverains; la diviſion de chaque Pays, les noms anciens des Villes & des Provinces, tirés des meilleures

sources, la situation & la distance des lieux, les principaux événemens qui s'y sont passés, les hommes célebres qui y ont pris naissance. On y verra les Mœurs & la Religion des Habitans des divers Peuples, les Conciles, les Hérésies qui y ont été condamnées, les Archevêchés & Evéchés, la forme du Gouvernement, les prétentions de chaque Souverain, les différentes Colonies qu'il posséde dans les autres parties du monde &c. Enfin c'est une Géographie Universelle, Historique & Chronologique, Civile & Ecclésiastique. Ce Plan a paru avec raison à notre Auteur le plus juste, le plus complet, le plus utile qu'on pût se proposer. Au reste il déclare qu'il n'a *point prétendu par sa Méthode exclure l'usage de celles qui l'ont précédée. On gagne*, ajoûte-t-il, *à venir après les autres* : on profite de ce qu'ils ont de bon ; *on profite* même *de leurs fautes* pour les éviter, & *pour en faire moins.* La premiere Partie de cet Ouvrage, qui paroît, ne con-

tient que l'Explication de la *Mappemonde*, une idée générale de l'*Europe*, l'*Espagne* avec le *Portugal*, & trois Cartes correspondantes, c'est-à-dire, une *Mappemonde*, l'*Europe* & l'*Espagne*. M. de *Gourné* a préféré celles des *Samsons* à toutes les autres. Ces descriptions sont précédées des préliminaires nécessaires, de l'explication des termes de Géographie, des mesures qu'on y employe &c.

M. l'Abbé de *Launay* continuë de répondre aux Objections de M. *Sigorgne* contre les Leçons de Physique de M. l'Abbé de *Molieres*, & vient de faire paroître cinq nouvelles Lettres. On assure que M. *Sigorgne* travaille à défendre ses Objections. Rien n'est plus propre que ces discutions à éclaircir le sistême ingénieux du célebre Auteur des Leçons de Physique : &, comme il n'a cherché qu'à expliquer de la maniere la plus vraisemblable, la plus liée, la mieux suivie, les Phénomenes de la Na-

ture, il voit avec plaiſir que ſa Phyſique a le ſort des meilleurs Ouvrages, & qu'elle devient l'objet des diſputes de ceux qui s'appliquent à cette étude.

La Harangue Latine du P. *du Baudory*, ſucceſſeur du Pere *Porée* dans la Chaire de Rhétorique au Collége de *Louis le Grand* eſt imprimée chez *Bordelet.* On a trouvé qu'en prouvant très-bien ſa propoſition générale, *combien il eſt difficile de remplacer les hommes célébres qui ont excellé dans leur profeſſion*, il a fait voir par ſon exemple qu'au moins la choſe n'eſt pas impoſſible.

Les Freres Guerin Libraires, ruë S. Jacques, ont achevé d'imprimer le Recueil des Harangues Latines du P. *de la Sante* Jéſuite, Profeſſeur de Rhétorique au Collége de Louis le Grand, avec la Traduction Françoiſe de quelque-unes de ces Harangues, & une Préface Latine ſur la décadence du Latin,

& sur-tout de l'Eloquence Latine. Ce Recueil est, en 2. vol. *in*-12. dédié à Monseigneur le Dauphin. L'Ouvrage est actuellement en vente.

Il paroît un *Discours sur la Profession d'Avocat*, qui se trouve chez *Chaubert*, chez la Veuve *Pissot*, & au Palais.

L'Auteur plein d'estime & de zéle pour sa Profession, employe les traits & les tours les plus vifs pour inspirer ses sentimens aux jeunes Eléves qui, comme lui, aspirent aux honneurs & à la gloire du Barreau. La nécessité de l'émulation pour réussir dans tous les états, les motifs qui doivent l'exciter particulierement dans celui qui fait le sujet de ce Discours, le succès presqu'infaillible dont elle récompense les travaux qu'elle fait entreprendre ; la grandeur & l'importance des objets qui occupent l'Avocat dans ses diverses fonctions pour l'utilité publique ; tous ces moyens maniés avec art, rempliſ-

ſent le plan & le deſſein de l'Orateur. Il réduit à deux devoirs principaux les obligations de l'Avocat ; l'étude ſérieuſe & aſſiduë des Loix qui doivent diriger ſes conſeils, & le fixer au parti de la vérité & de la juſtice ; & le ſoin de ſe former à la vraye éloquence qui met de l'ordre dans le diſcours, qui y répand la lumiere, qui donne de la force aux raiſons qu'il employe. Une réfléxion utile aux Eléves du Barreau, & dont l'Auteur ſçaura mieux profiter que perſonne, puiſqu'il en ſent la néceſſité, & qu'il en fait un précepte, c'eſt qu'en Eloquence, plus on *approche de la perfection*, *moins* on *recherche les ornemens ambitieux* ; mieux on *conçoit que le beau a ſa ſource dans la nature* ; *qu'ennemi de toute oſtentation, il doit ſe produire avec ſimplicité.*

Briaſſon ruë Saint Jacques à la Science & à l'Ange Gardien, vient de mettre en vente les Antiquités de la Nation & de la Monarchie Françoiſe. Par M. le Marquis de.

Saint Aubin, & dans peu il donnera une nouvelle édition du Traité de l'Opinion, par le même Auteur. Ce Traité est fort augmenté.

Recueil des principales décisions sur les Dîmes, les Portions Congruës, les Droits & Charges des Curés Primitifs. Par Me. Roch Drapier Avocat au Parlement. Nouvelle édition revûë, corrigée & augmentée d'un Traité du Champart par Me. Brunet Avocat au Parlement. 2. vol. *in*-12. A Paris, chez Nicolas-Pierre Armand, Libraire ruë S. Jacques à S. Benoît 1741.

Prix proposé par l'Académie de Chirurgie. Pour l'année 1742.

L'Académie de Chirurgie proposa pour le Prix de l'Année 1740. le Sujet suivant :

Déterminer les différentes espéces de Répercussifs, leur maniere d'agir, & l'usage qu'on en doit faire dans les différentes Maladies Chirurgicales.

Quoique cette matiére ait été traitée amplement & avec intelli-

gence dans plusieurs Mémoires, cependant l'Académie n'a pas cru devoir adjuger le Prix, parce que les regles que l'on établit dans ces Mémoires pour la Pratique sont fondées sur une Théorie trop conjecturale.

L'Académie qui connoît combien il seroit utile au Public que la matiere des Répercussifs fût traitée solidement, & que l'on fît sur ces Remédes, tant simples que composés, toutes les recherches nécessaires, pour satisfaire aux conditions portées par le Programme, a cru ne pouvoir se dispenser de proposer le même Sujet pour l'année 1742. ne doutant point que les Auteurs qui ont déja travaillé avec quelque succès, ne fassent de nouveaux efforts pour répondre à ses vûes.

Le Prix, sera double, c'est-à-dire, que celui, qui au jugement de l'Académie, aura fait le meilleur Ouvrage sur le Sujet proposé, aura deux Médailles d'or, chacune de la valeur de 200. livres, ou une

Médaille, & la valeur de l'autre au choix de l'Auteur.

Ceux qui ont composé en 1740. pourront faire à leurs Mémoires tels changemens, ou les mettre sous telle forme nouvelle qu'ils voudront, & les renvoyeront écrits de nouveau.

Ils sont priez d'écrire en Latin ou en François, & d'avoir attention que leurs Ecrits soient fort lisibles.

Ils mettront à leurs Mémoires une marque distinctive, comme Sentence, Devise, Paraphe, ou Signature; & cette marque sera couverte d'un papier collé, ou cacheté, qui ne sera levé, qu'en cas que la Piéce ait remporté le Prix.

Ils auront soin d'adresser leurs Ouvrages francs de port, à M. *Quesnay*, Sécretaire de l'Académie de Chirurgie, ou les lui feront remettre entre les mains.

Toutes personnes de quelque qualité & Pays qu'elles soient, pourront aspirer au Prix, on n'excepte que les Membres de l'Académie.

Juillet 1741.

Le Prix sera délivré à l'Auteur même qui se fera connoître, ou au Porteur d'une Procuration de sa part, l'un ou l'autre représentant la marque distinctive, & une copie nette du Mémoire. Les Ouvrages seront reçus jusqu'au dernier Décembre 1741. inclusivement, & l'Académie à son Assemblée publique de 1742. qui se tiendra le Mardy d'après la Fête de la Trinité proclamera la Piéce, qui aura remporté le Prix.

Leçons gratuites de Mathématiques & de Physique.

Les Préliminaires, qu'on n'a pû se dispenser de donner sur l'Aritmétique, l'Algébre, les Proportions, l'Analyse & la Géométrie, ont occupé deux mois de plus qu'on ne s'étoit imaginé. On s'est trouvé insensiblement engagé dans des détails utiles, mais moins nécessaires, ausquels on n'avoit point eu dessein de toucher. Cela n'empêche pas qu'il ne reste encore assez de tems jusqu'au mois de Septembre

prochain pour expliquer, ainsi qu'on l'a promis, au moins l'essentiel des quatres Volumes de Physique de M. Privat de Molieres.

On est bien aise de prévenir le Public que ce n'est point par aucun engagement de secte qu'on a choisi les Livres de cet illustre Académicien pour être la base de ce nouveau Cours de Physique, on ne se propose que de les expliquer, & point du tout de les soutenir & de les défendre. Toute préoccupation de sistême mise à part, on ne peut disconvenir que ces Livres ne soient des mieux faits en ce genre, & que tout n'y soit déduit d'une maniere très-géométrique, & cependant débarassée de ces sublimes Calculs, dont on ne fait que trop de parade aujourd'hui dans la Physique, souvent fort mal-à-propos. L'Ouvrage de M. de Molieres tient le milieu entre ces Physiques vagues & superficielles, & d'autres trop guindées & trop sechement Mathématiques, c'est ce qui le rend plus propre à être proposé à de jeunes Géo-

metres aſſez éclairés pour qu'on puiſſe leur donner des raiſons ſolides & approfondies, & trop foibles encore pour voler ſi haut.

Les matieres, auſquelles on compte s'arrêter plus particuliérement, ſont,

1°. Les Loix générales du Méchaniſme, d'où l'on déduira comme par corollaires toutes les Analogies principales des Machines, ce qui ſera comme un Cours abregé de Méchanique, dont l'utilité ſenſible jointe à ce que tout le reſte a de curieux, ne peut rendre le Cours général que plus intéreſſant.

2°. On tirera de ces Loix générales les propriétés du mouvement circulaire, celles du Tourbillon, & la Théorie des forces centrifuges. On ſuivra l'Hiſtoire des Tourbillons depuis Deſcartes leur Auteur, juſqu'à l'état préſent, où les a mis M. de Molieres, & l'on en fera l'application au Méchaniſme de la nature.

3°. A leur occaſion on traitera la queſtion du vuide & du plein, celle

de l'Attraction & de l'Impulsion, & l'on donnera une idée nette des sistêmes Cartésiens & Newtoniens.

4°. A l'occasion de la pesanteur des mouvemens accélérés & retardés, on traitera la question si fort agitée maintenant des forces mortes & des forces vives, & l'on donnera pareillement une idée de la Philosophie Leibnitienne.

5o. L'Astronomie - Physique est le morceau qui sera traité avec le plus de soin; il sera précédé d'un petit abrégé de la Sphére pour en faciliter l'intelligence. Les mouvemens & la figure de la Terre, les diverses opinions à ce sujet, & les différens Progrès de ces opinions y seront discutés avec tout le détail que l''on pourra désirer.

Tout le reste sera traité avec autant d'étenduë que le tems pourra le permettre. On espére qu'on ne laissera pas d'y trouver à s'instruire, & à s'amuser d'une maniere très-suffisante sur une très-grande quantité d'objets différens.

Quant aux objections, sur-tout

celles qui regardent en particulier la Physique de M. de Molieres, on avertit qu'on n'en recevera point, si ce n'est par écrit, jusqu'à la récapitulation générale de l'ouvrage que l'on doit faire à la fin du Cours ; avant ce tems elles ne serviroient qu'à faire naître des discussions également inutiles & ennuyeuses pour des Auditeurs, qui ne sont point encore suffisamment au fait. Quand ils auront été mis en état d'en profiter, on discutera devant eux celles ausquelles on jugera pouvoir répondre, sans quoi l'on ne se fera point de peine de les renvoyer à la sagacité de l'Auteur du sistême.

Les Conférences tiendront comme à l'ordinaire les Dimanches & Fêtes matin & soir ; le matin depuis dix heures jusqu'à onze heures & demie, & le soir depuis 3. heures jusqu'à 5. elles continueront jusques vers le commencement de Septembre, pour recommencer au mois d'Octobre suivant sur de nouvelles matieres. C'est à ce tems qu'est remis le Cours complet d'Arit-

métique & d'Algebre, qui
être l'objet des Conférence
cette année.

Les doutes qu'on affecte
pandre obligent à répéter qu'
demande absolument d'autre
noissance des soins, qu'on se
pose de prendre, que l'attenti
l'assiduité nécessaires pour en
ter, l'expérience des années
dentes fait espérer qu'on ne
pas inutilement flatté de l'obt

L'adresse est ruë & montagne
te Géneviéve, la porte cochere
vis le Collége de la Marche,
cond appartement sur le derrier

Ceux qui auront de ces Avi
priez de vouloir bien se prêt
désir qu'on a de servir le Publ
avertissant les personnes de leu
noissance.

TABLE DES ARTICLES du mois de Juillet 1741.

ART. LIX. Histoire de Jacques II. Roi *de la Grande-Bretagne.* pag. 1157

ART. LX. Lettre du P. le Mire au Pere **. 1195

ART. LXI. Traité Historique & Pratique sur le Chant Ecclésiastique &c. Par M. l'Abbé *Lebœuf.* 1225

ART. LXII. Examen & Réfutation des Leçons de Physique de M. l'Abbé *de Molieres.* Par M. *Sigorgne.* 1249

ART. LXIII. Réponse aux principales Objections de M. *Sigorgne*, contre les Leçons de Physique de M. l'Abbé *de Molieres.* Par M. *de Launay.* 1287

ART. LXIV. Nouvelles Litteraires. 1316

Errata pour le mois de Juin 1741.

PAge 1020. ligne 9. dans tous autres, *lis.* dans tous ses autres.
1034 lig. 2. c'étoit; qu'ils, *ôtez la ponctuation.*
1068. lig. 22. avoient, *lis.* avoit.
1074. lig. 11. à en bien, *effacez*, en.
1077. lig 24 d'epairs, *lis.* des pairs.
1091. lig. 25. autant de tems, *lis.* en autant de tems.
1117 lig. 22. termes d'art, *lis.* termes de l'Art.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LE ROUGE.

De l'Imprimerie de la Veuve ROBUSTEL.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Août 1741.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 *à Trévoux, & dediés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.*

Août 1741.

Imprimé à Paris, & se vend

A LYON,

Chez PLAIGNARD, ruë Merciere.

M. DCC. XLI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 f. le mois en blanc, & brochés 16 f.

Années.

1701.	9.	vol.	1722.	12.	v.
1702.	12.	v.	1723.	12.	v.
1703.	12.	v.	1724.	12.	v.
1704.	12.	v.	1725.	12.	v.
1705.	12.	v.	1726.	13.	v.
1706.	12.	v.	1727.	12.	v.
1707.	12.	v.	1728.	12.	v.
1708.	12.	v.	1729.	12.	v.
1709.	12.	v.	1730.	12.	v.
1710.	12.	v.	1731.	12.	v.
1711.	12.	v.	1732.	12.	v.
1712.	12.	v.	1733.	12.	v.
1713.	12.	v.	1734.	12.	v.
1714.	12.	v.	1735.	14.	v.
1715.	12.	v.	1736.	15.	v.
1716.	12.	v.	1737.	13.	v.
1717.	12.	v.	1738.	13.	v.
1718.	12.	v.	1739.	14.	v
1719.	12.	v.	1740.	13.	v.
1720.	5.	v.	1741.	8.	v.
1721.	12.	v.			

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Août 1741.

ARTICLE LXV.

***DISSERTATIONES** Selecta in Scripturam Sacram, Autore Judoco Josepho Plumyoen, Ecclesia Cathedralis Yprensis Canonico Graduato & Pœnitentiario. Ipris apud Petrum Jacobum de Rave Typographum Illustrissimi D. Episcopi &c.* 1735. C'est-à-dire, *Dissertations choisies sur l'Ecriture Sainte. Par M. Plumyoen, Chanoine & Pénitencier de la Cathédrale d'Ypres. A Ypres, chez Pier-*

re-Jacques de Rave , Imprimeur de Monseigneur l'Evêque 1735. *vol.* in-8o. 728. *pag.*

LES Livres Saints sont un riche fond où l'Eglise puise ses Dogmes & ses Maximes, où les Fidéles trouvent sans cesse à s'édifier, où les Sçavans de siécles en siécles découvrent des trésors inestimables. Ils les font ces découvertes, en pénétrant les saintes obscurités, qui enveloppent certains oracles de l'Ecriture Sainte, en levant les voiles mystérieux qui couvrent certaines époques de l'Histoire Sacrée. Les tems de Judith, d'Esther, des Monarchies anciennes, les termes de la Captivité de Babylone, les 70. Semaines de Daniel, les rapports des quatre Monarchies révélées à ce Prophéte, les années de la Naissance & de la Mort de Jesus-Christ, sa derniere Pâque: Voilà, par exemple, sur quoi l'érudition trouve toujours à s'exercer. On a écrit infiniment sur

cela, & la matiére n'eſt pas épuiſée : les Diſſertations preſentes en ſont la preuve. M. Plumyoen Chanoine & Pénitencier, aujourd'hui Doyen de la Cathédrale d'Ypres, examine encore tous les points de Doctrine que nous venons d'indiquer. Il raſſemble dans ſon Ouvrage les ſentimens de tous les Auteurs qui l'ont précédé, il en juge, il donne ſon avis lui-même, & par tout on ſent un homme maître de ſa matiére ; ſçavant ſans affectation, Critique ſans amertume, s'attachant aux idées communes, ſans trop contraindre les ſiennes.

Ces Diſſertations, fort détaillées & fort curieuſes nous fourniront pluſieurs Extraits ; détachées les unes des autres : elles ne nous forcent point à les prendre toutes dans l'ordre que l'Auteur a ſuivi. Pour prévenir le Public en ſa faveur, nous commençons par celle des 70. Semaines de Daniel, matiére intéreſſante, connue de tout le monde : & qui d'ailleurs ſe trouvera liée fort à propos avec un des Ar-

ticles de nos Mémoires des mois de Janvier, Février &c.

Dissertation sur les 70. Semaines de Daniel.

Après avoir exposé le Texte de la Prophétie Chapitre 9. de Daniel, l'Auteur remarque deux choses qui sont essentielles. La premiere, c'est qu'il est question de Semaines d'Années : tout le monde en convient, si l'on en excepte Origene, qui voit là des semaines de dixaines d'années. Cet ancien Pere aimoit les grands nombres, comme il a pris des quarrés pour des racines en traitant des mesures de l'Arche, il a bien pû imaginer des dixaines d'années, au lieu d'années simples en parlant des 70. semaines de Daniel. La seconde remarque c'est, que le Christ dont il est parlé dans cette Prophétie, est le Messie promis aux Juifs. Ces termes de Christ, de Chef, de Saint des Saints, ces promesses de Justice éternelle, d'abolition totale

du Péché, cette Mort même du Christ, suivie de la réprobation de son Peuple; voilà les caractéres du Messie, caractéres tous prédits dans les Livres saints, & reconnus par les anciens Juifs.

Ces deux remarques faites le sçavant Chanoine d'Ypres rend un grand service à ceux qui n'ont point l'esprit de calculer. Il montre que sans Période Julienne, sans Olympiades, sans Généalogies des Rois de Perse, la Prophétie a toujours une force invincible contre les Juifs incrédules. Et voici ses deux raisonnemens qui sont l'un & l'autre une démonstration.

Premier raisonnement. L'Ange dit à Daniel que le Messie sera mis à mort après 69. semaines, c'est-à-dire dans l'espace de 490. ans, or à quelques époques qu'on fixe le commencement de ces 490. ans, il est certain qu'ils sont passez il y a long-tems, donc il est certain que le Messie a été mis à mort il y a long-tems.

Second raisonnement. L'Ange

dit à Daniel que le Messie viendra, & qu'il sera mis à mort avant la destruction du second Temple & de la Ville : or il y a long-tems que le second Temple & la Ville sont détruits : donc il y a long-tems que le Messie est venu, & qu'il a été mis à mort.

Notre Auteur ne se borne pas à ces deux raisonnemens, qui tout invincibles qu'ils sont, pourroient être regardez comme l'azile d'un Etudiant embarassé du calcul ; il embrasse toute cette matiére, & il la partage en quatre parties : dans la premiere, c'est la réfutation des Juifs qui ne rapportent point l'oracle de l'Ange au Messie. Dans la seconde, c'est la réponse aux sistêmes des Auteurs Chrétiens, qui terminent les 70. semaines à un autre tems qu'à celui de Jesus-Christ. Dans la troisiéme, c'est la critique de quelques opinions touchant l'époque des 70. semaines. Dans la quatriéme, c'est le sentiment de l'Auteur. En le uivant dans son Ouvrage, nous ne ferons qu'indiquer ses démarches :

Dans une matiére si vaste & dans un Extrait, on ne peut rien promettre davantage.

Réfutation des Juifs.

Il suffit de remarquer que les Juifs sont des aveugles qui se méprennent à tous les objets de la Prophétie. Par exemple, un Salomon Jarchi commence les 70. semaines ou les 490. ans à la ruine du premier Temple, & il les termine à la ruine du second, sans s'appercevoir qu'il y a entre deux un intervalle de 656. ans. Un Aben Ezra prétend que le Christ dont la mort est prédite, c'est la souveraine puissance qui devoit être ôtée aux Juifs sous l'Empereur Tite, & il ne prend pas garde que dès le tems d'Archélaus, successeur d'Hérode, la souveraine puissance ne résidoit plus dans la Nation Juive. Un autre Rabbin nommé Orobius croit voir dans la Prophétie, ce que n'y virent jamais les Anciens : c'est-à-dire, une promesse du Mes-

fie conditionelle. Il distingue deux Christs, l'un Pontife & Chef au tems de Néhémie, l'autre nommé Ananus, Pontife seulement, & mis à mort aux jours de la derniere désolation de Jérusalem. Mais premiérement ni Néhémie ni après lui jusqu'aux Machabées le Souverain Pontife ne fut point Chef de la Nation, le Gouvernement étoit Aristocratique, comme le dit Joseph. En second lieu cet Ananus dont on nous parle, n'étoit plus Pontife quand il fut tué, & ce qui est très-remarquable après lui on trouve encore trois ou quatre Pontifes, ce qui ne peut s'accorder avec la prédiction de l'Ange. Tout ce morceau est traité par l'Auteur avec une érudition qui pouroit honorer des Adversaires plus dignes d'être réfutés que les Juifs.

Sistêmes des Auteurs Chrétiens qui terminent les 70. Semaines à un autre tems qu'à celui de J. C.

Ces Auteurs sont le Chevalier

Marsham, le Pere Hardouin, le Pere Calmet. On fait sentir que ce dernier n'a entendu ni le sistême de Marsham, ni de celui du Pere Hardouin, qu'il a peu conçû le sien, & qu'il a voulu en donner un très-mauvais à l'Auteur sacré des Machabées. Dans une nouvelle édition des Ouvrages de ce laborieux Ecrivain, il ne faudra pas manquer de rectifier sa Dissertation des 70. semaines sur celle de M. Plumyoen.

Sistême du Chevalier Marsham. Selon cet Auteur Anglois 1°. Les sept premieres semaines commencent à la premiere année de Darius le Méde, & à la vingt-uniéme de la Captivité. De ce point-là jusqu'à Cyrus qu'il prend pour le premier Christ indiqué dans la Prophétie, il trouve 49. ans. Les 62. autres semaines; il les fixe à la premiere année de la Captivité, & non au commencement de Cyrus, comme le dit le Pere Calmet. 2°. De la premiere année de la Captivité 70. ans avant Cyrus, jusqu'à la premiere année d'Antiochus, l'illustre

Marsham compte 434. ans, ensuite 7. ans jusqu'à la profanation du Temple; enfin trois & demi jusqu'à l'expiation faite par Judas Machabée. Le tout finit 160. ans avant l'Ere commune. 3°. Au lieu de *Christus occidetur*, il lit *unctio exscindetur*, ce qui marque, dit-il, que les Prêtres seront dispersez, les sacrifices abolies.

Réponse. Le Pere Calmet, dit notre Auteur, avance deux choses sur ce sistême. La premiere qui est très-vraye, c'est qu'il est contraire à la foi, parce qu'il exclut tout rapport au Messie. La seconde qui est très-fausse, c'est *qu'apparemment c'étoit aussi le sistême de l'Auteur du premier Livre des Machabées*. On ne peut lui pardonner une contradiction si palpable qu'en considération de ses grands Ouvrages qui ne lui laissoient pas toujours le tems de critiquer ses propres pensées. Quoiqu'il en soit, voici les inconvéniens du sistême de Marsham. 1°. La premiere année de Darius le Mede n'est pas la vingt & uniéme de la Cap-

tivité : on démontre par l'Ecriture qu'à la fin de la vingt & uniéme année de la Captivité, Nabuchodonosor regnoit encore à Babylone. 2°. En faisant remonter les 62. semaines à la premiere année de la Captivité, on n'aura dans toute la Prophétie que 63. semaines, & non 70. car enfin les 7. premieres semaines se trouvent pénétrées avec 7. autres semaines du nombre des 62. 3°. Les caractéres de la Prophétie ne conviennent ni à Cyrus, ni à la désolation sous Antiochus. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire le Texte Sacré. Par exemple, cette désolation fut-elle totale & sans retour? Le Sacerdoce fut-il détruit pour toujours? N'y eut-il pas encore après cela des Prêtres & des sacrifices? Tout ceci est d'une solidité à l'épreuve de toutes les subtilitez du célébre Anglois.

Sistême du Pere Hardouin. Ce sçavant homme, dit M. Plumyoen, rapporte l'oracle de l'Ange directement au Messie, indirectement aux types ou aux figures du Messie. Il commence les 7. semaines à la qua-

triéme année de Joakim, quand Dieu promit à Jéremie que Jérusalem seroit rebâtie, & il les termine à la premiere année de Cyrus regnant en Médie. Ce Prince, selon le Pere Hardouin, est le *Christus dux* de la Prophétie ; & l'*onction du Saint des Saints*, c'est l'onction du Grand Prêtre au retour de la Captivité. L'époque des 62. autres semaines, il la fixe non au retour de la Captivité, comme le dit le Pere Calmet, mais au même point des 7. premieres semaines, c'est-à-dire, à la quatriéme année de Joakim. Il en place la fin à Judas Machabée qui est aussi *Christus dux*. Et il fait remarquer en même-tems que dans l'Ecriture le Messie n'est point appellé *Chef*. Tout de suite, & la premiere année de la 63. semaine le Grand Prêtre Onias, figure du véritable Christ, est mis à mort. Au milieu de cette soixante-troisiéme semaine vient la désolation sous Antiochus, elle dure trois ans & demi, & elle représente la grande désolation sous Tite. Enfin

Judas Machabée purifie le Temple à la fin de cette derniere semaine.

Réponse. Ce sistême tout ingénieux qu'il est, ne souffre pas de moindres difficultez que le précédent. Premiérement, selon cette maniere de pénétrer les 7. premieres semaines avec 7. autres des 63. semaines, on n'aura que 63. semaines dans toute la Prophétie. 2o. On ne voit pas pourquoi le P. Hardouin admet deux *Christs Chefs* Cyrus & Judas Machabée. 3o. On conçoit encore moins comment il peut assurer que le Messie dans l'Ecriture n'est jamais appellé Chef. Car enfin à qui se rapportera donc ce texte d'Isaïe 55. *Ecce testem Populis dedi eum, ducem & preceptorem gentibus?* 4o. La désolation finale, la dissipation entiere ne peut convenir qu'à la ruine derniere de Jérusalem. 5o. Les promesses de Justice éternelle, d'abolition du Péché, d'accomplissement des Prophéties, les caractéres de Saint des Saints, de Christ mis à mort, ne peuvent regarder que le Messie, &

les tems du Messie. 6°. Au Messie seul & non à des types, à des figures, les Peres rapportent cet oracle du Chapitre 9. de Daniel : quelque peu de concert qu'il y ait entr'eux pour le détail & pour l'explication, ils sont unanimes pour l'objet & pour le terme de la Prophétie, or dans une matiére qui touche le principal article de notre Foi, on ne peut dire qu'il soit bien sûr de ne pas suivre le sentiment des Peres. 7°. Si l'on accorde une fois aux Juifs que la Prophétie se termine à Onias & à la désolation sous Antiochus, dès-là on ne poura plus se servir de cet argument contr'eux & en faveur du Messie. Notre sçavant Auteur rend cela bien sensible. Le Pere Hardouin, dit-il, prétendra qu'Onias n'est que le type du véritable Christ, que la désolation sous Antiochus n'est que la figure de la derniere destruction sous Tite, mais le Juif lui demandera à son tour : la Prophétie enfin ne tombe-t-elle pas aux tems d'Antiochus, Onias dans un

ſens très-réel & très-littéral n'eſt-il pas le Chriſt, ces mots *Chriſtus occidetur* ne ſe ſont-ils pas vérifiez en lui? Il faudra bien que le Pere Hardouin l'accorde, & ſi ce Juif ſe tient un peu ferme ſur l'aveu qu'on eſt obligé de lui faire, comment le forcera-t-on à reconnoître un autre ſens littéral, plus excellent & plus parfait qui ait pour objet le Meſſie & que le Saint Eſprit ait eu directement en vûë? Apparemment le Pere Hardouin aura recours à l'Analogie de quelques autres Prophéties où il y a peut-être deux ſens littéraux, ou bien à une Tradition qui tranſmettoit dans la Synagogue la doctrine de deux ſens littéraux attachez à toutes les Prophéties. Reſſource trop foible, comme l'on voit, quand il eſt queſtion de combattre un Adverſaire qui ne ſe contente pas de conjectures. D'abord il ne tiendroit qu'à ce Juif de rejetter par-tout les deux ſens litteraux, les argumens pris du Nouveau Teſtament ne ſeroient pas propres à le convaincre. Enſui-

te quand il admettroit les deux sens littéraux dans quelques autres Prophéties, seroit-il contraint pour cela à les admettre dans la Prophétie du Chapitre 9. de Daniel ? Pour cette Tradition dépositaire de la doctrine des deux sens littéraux, il s'en mocqueroit s'il vouloit, & aucun monument de sa Nation ne ne pouroit retarder d'un moment son triomphe.

Sistême du Pere Calmet. Dans sa Dissertation sur les 70. semaines le Pere Calmet fait un sistême dans lequel on remarque quelques traits des hypothéses de Marsham & du Pere Hardouin. Selon le Pere Bénédictin, l'époque des 7. premieres semaines est à la promesse contenuë au 50. Chapitre de Jérémie; & annoncée à ce Prophéte l'année même de la prise de Jérusalem, 3416. du monde, 49. ans avant Cyrus regnant à Babylone. Sous ce Prince, dit-il, & l'an du monde 3468. fut faite l'abolition du Péché parce que le Peuple revint de la Captivité. A Cyrus commencent

les 63. autres ſemaines & elles ſe terminent à Onias qui eſt auſſi l'Oint du Seigneur, le Chriſt mis à mort.

Réponſe. Cette hypothéſe, outre qu'elle eſt toute auſſi Judaïque que celle de Marsham, ſe trouve encore remplie de fautes qui lui ſont propres. Premiérement depuis la tête des 7. premieres ſemaines juſqu'à Cyrus il y a 52. ans & non 49. Pour s'en convaincre il n'y a qu'à ſouſtraire 3416. de 3468. Enſuite il n'y aura donc que 7. ſemaines pour l'abolition du Péché; & l'Ange en marque 70 En troiſiéme lieu, & c'eſt la grande méprise du Pere Calmet, pour 62. ſemaines il faut 434. ans; or depuis le commencement de Cyrus à Babylone juſqu'à la mort d'Onias il n'y en a que 366. Pour cacher ce défaut, le P. Calmet dit en général, que Marsham & le P. Hardouin montrent que depuis le commencement de Cyrus juſqu'à la 10ᵉ. année d'Antiochus l'Illuſtre (ſix ans après la mort d'Onias) il y a 441. ans. Mais

ces deux Auteurs n'en disent rien, & ils étoient trop avisez pour entreprendre de montrer une chose qui n'est point, & qui contredi-toit leur sistême. C'est que le P. Calmet n'a point conçu d'où Marsham & le Pere Hardouin partent pour avoir leurs 62. semaines. Il a crû que c'étoit du commencement de Cyrus, & le premier remonte 70. & le second 74. ans plus haut. Il est aisé de voir que 70. ou 74. ans de plus rempliront & au de-là ce qui manque aux 62. semaines du Pere Calmet. Mais enfin il faut rendre justice à ce Pere : après avoir exposé son sistême, il déclare *que le plus sûr & le meilleur parti c'est de fixer la fin de la Prophétie à la mort de Jesus-Christ.* Par ce mot il nous avertit que le plus sûr & le meilleur c'est de ne point suivre l'explication qu'il nous donne des 70. semaines. La Dissertation du sçavant Chanoine d'Ypres fortifie pleinement la nécessité de cet avertissement.

Opinions de quelques Auteurs touchant l'époque des 70. ſemaines.

Il n'eſt plus queſtion ici que des Auteurs qui fixent la fin des 70. ſemaines au tems du Meſſie : & l'on examine ſeulement les diverſes époques d'où ils commencent à compter ces ſemaines. Outre les Opinions des Anciens, notre Auteur diſcute celle de Joſeph Scaliger, & tout de ſuite il montre que la tête des 70. ſemaines ne doit point être placée à la ſeptiéme année d'Artaxerxès à la longue main. C'eſt-à-dire, qu'il réfute l'Opinion de Prideaux, des deux Capelles & d'une infinité d'autres.

Opinion des Anciens. Parmi les Anciens Jule Africain, Clément d'Alexandrie, Origene, Tertullien, Euſebe, ont dit quelque choſe du calcul des 70. ſemaines ; mais à l'exception du premier, tous les autres ont fait des Anacroniſmes ſenſibles, & perſonne aujourd'hui ne ſuit leurs idées ſur cela. Jule Afri-

cain comptoit 475. années Solaires (qui en font 490. purement Lunaires) depuis la vingtiéme année d'Artaxerxès à la longue main, c'est à-dire , depuis la quatriéme année de la quatre-vingt-troisiéme Olympiade , 445. avant l'Ere commune , jusqu'à la seconde année de la deux cent deuxiéme Olympiade de l'Ere commune trente & uniéme. M. Huet a depuis approuvé ces années purement Lunaires, mais il n'y a pas d'apparence que l'Ange qui parloit pour les Juifs se soit servi d'autres années que de celles qui étoient en usage parmi eux. On sçait, que leurs années n'étoient pas purement Lunaires , mais qu'à l'aide de l'intercalation on les rapportoit au cours du Soleil.

Opinion de Joseph Scaliger. Le P. Petau , l'Abbé Houtteville & bien d'autres avoient déja montré l'embarras & le peu de vraisemblance qui se trouve dans l'Opinion de Scaliger. Qu'est-ce en effet que de commencer les 7. premieres semai-

s à la seconde année de Darius
othus 423. ans avant l'Ere com-
ıne, & les 62. semaines 22. ans
rès, c'est-à-dire, à la cinquiéme
Artaxerxès Mnemon ? Ensuite
.couper la derniere semaine en
ux parties dont l'une de 4. ans
demi précéde la mort de Jesus-
hrist & l'autre de 2. & demi, en
ajoûtant encore une demie se-
aine, s'étend depuis la douziéme
ınée de Néron jusqu'à la destruc-
on de la Ville ? Tout le monde
nt que les 70. semaines doivent
re continuées sans refoulement ni
paration. On voit aussi que dans
: sistême où l'on suppose que le
larius de l'Ecriture est le Darius
Iothus des Auteurs Profanes, Zo-
babel & Josué, auroient été d'un
ge qui demandoit un Miracle. En
oici la preuve. Depuis Cyrus jus-
u'à la seconde année de Darius
Iothus, il y a 113. ans : l'un &
autre n'avoit gueres moins de. 30.
ns, voilà donc un âge de 143.
ns. Mais que dira-t on de ceux qui
voient vû l'ancien Temple plus de

60. ans avant Cyrus ? Il faud
leur donner près de 200. ans. C
eſt-il vraiſemblable ? Le grand a
gument de Scaliger, c'eſt que N
hémie a vû le Grand Prêtre J
doa, puiſqu'il en fait mention ;
ce Grand Prêtre, ſelon Joſeph
vivoit ſous Aléxandre le Gra
Néceſſité par conſéquent de r
procher le Darius du Livre d'
dras des tems d'Aléxandre
Grand ; & cela ne peut ſe fa
qu'en le prenant pour Darius N
thus. Notre Auteur répond à c
1°. Que Joſephe n'eſt pas un A
teur infaillible. On a cent preu
de ſon peu d'exactitude en fait
Chronologie. 2°. Ce verſet du C
pitre 12. Livre 2. d'Eſdras où i
parlé de Jeddoa a pû être ajoûté
un Auteur inſpiré, après la mort
Néhémie. On a l'exemple d'
addition ſemblable ſur la fin
Deutéronome dans l'endroit où
rapportée la mort de Moyſe.

Opinion de ceux qui placent le commencement des 70. semaines à la septiéme année d'Artaxercès à la longue main.

On ne fait que deux objections contre ce sentiment; la premiere toute fameuse qu'elle est, ne paroît pas considérable, & M. Plumyoen ne s'y arrête pas beaucoup; on objecte que dans l'Edit donné par Artaxerxès la septiéme année de son Regne, & rapporté au Chapitre septiéme du premier Livre d'Esdras, il n'est point mention du rétablissement de Jérusalem; mais seulement du retour des Juifs, & de la décoration du Temple. A cela les Défenseurs de l'époque de la septiéme année d'Artaxerxès répondent, que dans la permission de retourner à Jérusalem, de s'y établir, d'offrir des Sacrifices, celle de rebâtir les murailles de la Ville & de construire des Maisons, a dû être censée contenuë. Des nouveaux venus en pays investi d'Ennemis,

comme l'étoit alors la Paleſtine, ne pouvoient demeurer ſans défenſe, ſans remparts, ſans logement. Cette réponſe nous paroît ſolide. Mais elle fournit une nouvelle difficulté contre le ſiſtême ; car enfin ſi la permiſſion accordée aux Juifs de retourner à Jéruſalem emportoit la permiſſion de rebâtir la Ville, il faut donc dire que dès la premiere année de Cyrus, ils ont pû relever leurs murailles & réparer leurs anciennes demeures. Mais d'ailleurs ſi les 70. ſemaines ont pour époque cette permiſſion de rebâtir la Ville, il faudra donc compter les 490. ans depuis Cyrus, ce qui ne pourra quadrer avec les tems du Meſſie.

L'autre objection bien plus forte que la premiere, c'eſt qu'en effet la Ville ne fut point rebâtie en conſéquence de la permiſſion donnée la ſeptiéme année d'Artaxerxès. A la vérité on commença quelques ouvrages ; mais bien-tôt tout fut ruiné, & notre Auteur croit que ce fut dans la révolte de Mégabyze

Gouverneur de Syrie contre Arta-
erxès. De quelque endroit que
oit venu le ravage, il eſt certain
ue 12. ans après, c'eſt-à-dire,
ers la vingtiéme année d'Artaxer-
ès on rapporta à Néhémie que les
nurs de Jéruſalem avoient été ren-
erſez, & que ſes Portes avoient
té réduites en cendres. Mais ſi la
Ville ne fut point effectivement
ebâtie en conſéquence de la per-
niſſion donnée la ſeptiéme année
'Artaxerxès, peut-on dire que
Ange ait voulu attacher le com-
nencement des 490. ans à cette
poque ? Dans l'oracle de l'Ange il
t parlé d'un rétabliſſement réel
non projetté, *rurſum ædificabitur
atea & muri*. Cet argument de-
ent bien plus preſſant ſi l'on y
int l'embarras où l'Ange auroit
iſſé les Juifs après quatre Edits
us favorables au rétabliſſement
Jéruſalem.

L'Auteur termine cette contro-
rſe par l'examen du véritable ſens
ces mots *ab exitu ſermonis ut ite-
m ædificetur Jeruſalem*. Il rapporte

ce que le Pere Tournemine avoit dit dans une Diſſertation ſur cette matiere ; que la phraſe Hébraïque ſignifioit *à perfecto, à completo ſermone de readificanda urbe*. Il ſeroit à ſouhaiter, ajoûte-t-il, qu'on pût trouver un exemple où le mot Hébreu מוצא *motſa* fût pris pour *eventus, ſucceſſus*. Dans tous les Dictionnaires Hébraïques on ne lui donne jamais que la ſignification d'*exitûs*, *egreſſûs*, *progreſſûs*. En conſéquence de cette remarque qui eſt judicieuſe & ſçavante,

L'Auteur entend par *exitus ſermonis*, la permiſſion donnée à Néhémie d'aller en perſonne rebâtir la Ville de Jéruſalem. Et il place à cette époque le commencement des 490. ans. Qu'on prenne bien garde que dans cette façon d'expliquer, il a un avantage que l'on n'a point dans le ſentiment ordinaire. C'eſt qu'il ne nie pas que les autres Edits n'euſſent pour objet la réédification de la Ville, mais comme le ſuccès ne répondit pas à l'eſpérance des Juifs, ils ſont comp

xerxès à la longue main, que
umyoen fixe le commence-
les 70. semaines. " Cette an-
dit-il, étoit la quatre cent
iante - troisiéme avant l'Ere
nune : de-là jusqu'à la trente
iiéme de l'Ere commune,
de la mort de Jesus-Christ,
ne on le fera voir ailleurs ;
483. ans ou 69. semaines.
ommencement de la 70^e^. se-
e *le Christ a été mis à mort.*
; cette derniere semaine le
a été confirmé à plusieurs. A
è de ces mots de la Prophé-
in dimidio hebdomadis deficiet
& sacrificium, il faut prendre

» & les attribuer à la deſtruction
» de Jéruſalem & du Temple. „

Jusqu'ici tout paroît aller aſſez de ſuite ; mais il y a un point difficile à juſtifier, c'eſt que depuis la vingtiéme année d'Artaxerxès juſqu'à la mort de J. C. en l'an 31. de l'Ere commune, il y a 489. ans. Tout le monde ſçait qu'en refoulant 10. ans d'Artaxerxès ſur les années de ſon pere qui l'avoit aſſocié à la Royauté, le Pere Petau avoit montré que la 20ᵉ. année d'Artaxerxès n'étoit effectivement que la dixiéme de ſon propre Regne, & c'étoit autant de gagné en faveur des 70. ſemaines ; par-là on ne ſe trouvoit éloigné que de 3. années ſeulement de ceux qui plaçent l'époque de ces ſemaines à la ſeptiéme année du même Prince, & qui font ſi bien quadrer le calcul avec le tems de Jeſus-Chriſt. Or trois années ſur un nombre comme celui-là, ſont une bagatelle. D'ailleurs on ſçait que le Pere Petau n'avoit pas imaginé de lui-même cette aſſociation d'Artaxerxès à l'Empire ; outre

l'autorité d'Hérodote qui assure que les Rois de Perse ne s'engageoient point dans une expédition militaire sans désigner auparavant l'héritier de leur Couronne, ce sçavant homme avoit remarqué que selon Thucydide & Charon de Lampsaque, Thémistocle, pour éviter la persécution des siens, s'étoit retiré auprès d'Artaxerxès, regnant en Perse, & que selon Ephore, Dinon, Clitarche & plusieurs autres, il avoit cherché dans le même-tems un azile à la Cour de Xerxès regnant aussi en Perse. Sur cela, & pour accorder ces Auteurs, le P. Petau s'étoit déterminé à reconnoître que du vivant de Xerxès & même près de 7. ans avant sa mort, comme il prétend le montrer par le tems de la fuite de Thémistocle, Artaxerxès regnoit déja avec son pere : en supposant que ce regne avoit commencé depuis 2. ou 3. ans, cela fait à-peu-près les dix ans d'un Regne commun entre ces deux Princes.

Notre sçavant Auteur rappelle

tout cela à ses Lecteurs, mais il trouve de la difficulté à admettre que Thémistocle se soit réfugié en Perse du vivant de Xerxès. Il croit qu'on doit s'en rapporter uniquement à Thucydide & à Charon qui disent que la mort de Xerxès avoit précédé la fuite de Thémistocle. En un mot, & pour abreger voici son sistême : Xerxès mourut l'an 467. avant l'Ere commune ; cette même année Thémistocle se réfugia en Perse ; dans le même tems Artaxerxès regnant seul donna l'Edit dont il est parlé au premier Livre d'Esdras Chapitre 7e. Si la datte de cet Edit est de la 7e. année d'Artaxerxès, c'est que ce Prince avoit été associé à l'Empire par son pere 7. ans. auparavant, & l'an 474. avant l'Ere commune. De cette année 474. il faut compter tant les 7. années qui sont la datte de l'Edit du septiéme Chapitre du Livre premier d'Esdras que les 20. années qui sont la datte de la permission donnée à Néhémie de rebâtir Jérusalem. On conçoit

de-là que l'intervalle des deux permissions données par Artaxerxès sera de 13. ans, & que par l'association d'Artaxerxès à l'Empire, notre Auteur ne gagne que 7. ans, au lieu que dans le sistême du P. Petau on gagne 10. années absolument, c'est-à-dire, par rapport à tout l'ordre de la Chronologie, & 17. années rélativement au premier Edit donné la septiéme année d'Artaxerxès. Car enfin cette septiéme année dans la façon de compter du Pere Petau est la dix-septiéme année de ce Prince, à compter depuis son association au Trône.

Tout ceci détaillé fort au long par l'Auteur de la Dissertation, on ne voit pas encore comment dans son sistême il y aura 453. ans depuis la vingtiéme année d'Artaxerxès jusqu'à l'Ere commune, & 483. jusqu'à la mort de Jesus Christ. On conçoit bien que pour l'accomplissement de la Prophétie il doit y avoir cela, ou plûtôt qu'il faut cela; mais que les successions des

Rois, les faits hiſtoriques, en un mot l'ordre de la Chronologie donne ce nombre d'années, c'eſt ce que nous ne trouvons point dans ſon Ouvrage, & cela eſt cependant eſſentiel; car ſi les 453. ans vont au-de-là de l'Ere commune, comme il paroît qu'ils doivent y aller dans l'hipothéſe de l'Auteur, il avoura que tout eſt ruiné. Nous ſentons que tout porte ſur ſon ſentiment touchant l'Ere commune: ſi, par exemple, il l'a met l'an 4016. ou 4017. du monde, il n'y aura rien à dire, mais il faudra en produire les raiſons. Peut-être trouverons nous la ſolution de cette difficulté dans la Diſſertation ſur les années de J. C. Toujours eſt-il vrai qu'une bonne Chronologie préliminaire à tout l'ouvrage n'y auroit rien gâté? Cela ne doit point être difficile à l'Auteur, cela feroit plaiſir au Lecteur, & donneroit un nouveau degré d'excellence à ces ſçavantes Diſſertations.

ARTICLE LXVI.

*LETTRE DE M. DE MAIRAN Secretaire Perpétuel de l'Académie Royale des Sciences &c. A Madame ***. Sur la Question des Forces Vives, en reponse aux Objections qu'elle lui fait sur ce sujet dans ses Institutions de Physique. A Paris chez Charles-Antoine Jombert* 1741. in-12. 51. *pag.*

APrès quelques discussions, l'Auteur s'attache à celle d'une difficulté que son Adversaire avoit donnée comme ne laissant *aucun subterfuge ni aucun lieu aux prétexte que l'on allégue contre la plûpart des autres Experiences qui prouvent les forces vives.* Cette difficulté est de M. Hermann. Nous l'allons rapporter telle que l'expose M. de Mairan.

Le corps A de 1. de masse & de 2. de vitesse, vient frapper le corps élastique B en repos, & de 3.

de maſſe : il lui communique 1. de viteſſe, & il retourne lui-même en arriere avec 1. de viteſſe. En cet état il rencontre C autre corps à reſſort & en repos de même maſſe que A. Il lui communique le degré de viteſſe qu'il avoit & qu'il perd, & il demeure en repos. Or ſi l'on multiplie la maſſe de B qui eſt 3. par 1. de viteſſe, ſa force ſera 3. de l'aveu même de ceux qui refuſent d'admettre les forces vives. Et pareillement ſi l'on multiplie la maſſe de C qui eſt 1. par 1. de viteſſe, on aura 1. de force : ce qui fait en tout 4. de force. D'où il ſuit ſelon les principes mêmes des Adverſaires, & ſelon leur maniere d'évaluer les forces motrices, que 2. degrés de viteſſe & 1. de maſſe dans le corps A, qui ne font que 2. de force, ſelon eux, ont produit 4. de force dans la nature après le choc. Mais ces 4. degrés de force n'ont été produits ou communiqués par le corps A, que parce qu'il les avoit. Donc, conclut-il, la force du corps A qui avoit 2. de

vitesse & 1. de masse étoit 4. c'est-à-dire, comme le quarré de cette vitesse multiplié par la masse.

A cet exposé M. de Mairan ajoûte, " mais que dira-t-on d'un » homme qui étant dans la fausse » persuasion que le double de tout » nombre entier ou rompu, est égal » à son quarré, nous en donne- » roit pour preuve l'exemple du » nombre 2. parce que 2. & 2. sont » 4. de même que 2. multiplié par » 2. fait 4. aussi. Ne lui répondroit- » on point sur le champ, que 3. » & 3. sont 6. & que le quarré de » 3. est pourtant 9. &c. "

" Reprenons maintenant, *con- » tinue le sçavant Auteur*, l'exem- » ple des 3. boules A, B, C, & » voyons s'il est plus concluant que » celui auquel je viens de le compa- » rer. Mais pour ôter l'équivoque » que cause ici le nombre 2. & en- » suite l'unité, donnons à la boule » A 3. de vitesse, par exemple, ou 4. » pour éviter la fraction de la moi- » tié de l'impair. Remettons la for- » mule du choc des corps à ressort

» ſous nos yeux, & calculons ſur le
» même pied la force qui ſe doit
» trouver dans la nature après le
» choc. Il eſt clair que B ira en
» avant avec 2. degrés de viteſſe,
» c'eſt-à-dire, avec la moitié de
» celle qu'avoit le corps A avant le
» choc, comme dans l'exemple ci-
» deſſus. Mais 2. de viteſſe par 3.
» de Maſſe donnent 6. de force;
» & parce que A réjaillit en ſens
» contraire à ſa premiere direction
» avec la même viteſſe qu'il a com-
» muniquée à B, comme dans le
» premier exemple, & qu'il com-
» munique de même toute ſa vi-
» teſſe & toute ſa force à C, ſça-
» voir, —2. il ſuit de l'aveu même
» de ceux qui rejettent les forces
» vives .... Qu'il y aura après le
» choc 8. de force, au lieu de 4.
» qu'ils en comptoient avant le
» choc. Mais prenez garde, Ma-
» dame, qu'il y en devroit avoir
» 16. ſelon vous, exprimez par la
» maſſe de A qui eſt 1. multipliée
» par le quarré 16. de ſa viteſſe
» 4. &c. »

Août 1741.

L'Auteur ajoûte des Réfléxions générales qui paroissent mériter bien de l'attention. 1°. Que tous les corps dont il s'agit dans ces sortes de chocs, sont supposés ou le doivent être, se mouvoir d'un mouvement uniforme avant & après le choc, & que par conséquent les forces vives ne sçauroient y avoir lieu. 2°. Qu'il n'y a véritablement dans tous ces exemples que 2. degrés de force après le choc comme avant le choc, en ôtant la quantité négative qui s'y trouve pour le corps A ou C, de la positive qui appartient au corps B, & en ne considérant que le transport de matiere ou du centre commun de gravité des masses, de même part &c. 3°. Que le ressort est une machine dans la nature, dont les effets doivent être évalués comme ceux des machines ordinaires, par leur action totale vers le côté du plus fort. Que ces effets consistent à doubler celui qu'auroit produit le simple choc, en des matiéres non élastiques.

Août 1741.

M. de Mairan répond avec la même facilité à une nouvelle objection où Madame... à crû trouver le nœud, ou le dénoument de la queſtion, en mettant de côté *la conſidération du tems, dont les ennemis des forces vives ont fait juſqu'à préſent tant de bruit.* " C'eſt le » cas d'une boule, *dit le plus redou-* » *table ennemi de ces forces*, qui va » choquer en même-tems & avec » 2. degrés de viteſſe, deux au- » tres boules dont la maſſe eſt dou- » ble de la ſienne, & la ſomme » quadruple, & qui va les cho- » quer obliquement, ſous un angle » donné, ſçavoir de 60. degrés, & » tel qu'il leur eſt communiqué 1. » degré de viteſſe à chacune, & » par conſéquent 2. de forces; ce » qui fait 4. ou le quarré de la vi- » teſſe de la premiere &c. Mais » oſerai-je vous le dire, Madame, » *ajoûte M. de Mairan*, cet exem- » ple ne prouve pas mieux que le » précédent, & il eſt à pluſieurs » égards beaucoup plus défectueux.

„ Car 1°. Le double chos n'y

»est-il pas plus simultané que l'é-
»toit le choc unique dans l'autre
»&c. 2°. Il est encore plus parti-
»culier & plus fortuit, en ce que
»l'effet demandé y dépend d'un
»plus grand nombre d'Elémens ou
»de données &c. 3°. Le tems y
»entre encore, aussi bien que
»dans l'exemple précédent, en
»raison des vitesses &c. 4°. En-
»fin les effets & l'induction que
»vous voulez tirer de cet exem-
»ple, sont si visiblement dus à la
»décomposition des forces en gé-
»néral.... Que la même chose a
»lieu, toutes conditions égales,
»par les simples tendances, &
»pour ce que vous appellez les for-
»ces mortes. Car un nœud tiré
»par 3. puissances ou par 4. ou
»par 100. puissances qui se tien-
»nent réciproquement en équili-
»bre, nous donne en vertu de
»leurs directions obliques, & de
»la décomposition réciproque qui
»en résulte, tout ce qu'on pré-
»tend &c.„

Nous ne pouvons omettre une

réfléxion qui nous paroît tenir tout-à-fait au bon, au vrai, au grand goût, au goût ſain de la Phyſique, qui ſe perd, ſi l'on n'y prend pas garde, de jour en jour, par des expériences rafinées, & par des raiſonnemens alembiqués d'une Géométrie ſinon inintelligible, du moins entendue de très-peu de ceux mêmes qui en rempliſſent leurs Ecrits.

“ Je vois, *dit l'Auteur*, & je ne
» puis, Madame, vous le diſſimu-
» ler, que c'eſt par la Méthode
» des Exemples compoſés, que vous
» vous êtes perſuadée la réalité des
» forces vives. C'eſt du moins par
» celle-là que vous tâchez d'en con-
» vaincre vos Lecteurs, & de ré-
» futer ceux qui les rejettent. Pour-
» quoi ne pas dévoiler leur erreur
» par l'endroit qui peut les y avoir
» conduits ? Par cet effet ſi ſimple,
» ſi dégagé de toute autre circonſ-
» tance, d'un corps qui monte ou
» qui deſcend, & dont le mouve-
» ment n'eſt retardé ou accéléré
» que par les impulſions de la pe-

»ſanteur ? Ce cas ſur lequel j'ai
»tant inſiſté , & auquel je pré-
»tends que tous les autres peuvent
»être ramenés ? Ce cas enfin dans
»lequel M. Leibnitz Auteur des
»forces vives , a vû les forces vi-
»ves , & a voulu les faire voir aux
»autres ? &c.

„ Mais en attendant , Madame ,
»pour qui croyez-vous que ſeroit
»la préſomption favorable dans cet-
»te diſpute ? Pour le parti qui en-
»taſſe ſans fin ce qu'il y a de plus
»compliqué, ou pour celui qui ne
»cherche qu'à ramener la queſ-
»tion à ſes moindres termes, qui
»ſonde la nature dans ce qu'il y
»peut trouver de plus ſimple, &
»où elle ſe montre le plus à dé-
»couvert, & par ſes plus grands
»côtés ? „

ARTICLE LXVII.

*RÉPONSE DE MADAME ***. à la Lettre que M. de Mairan Sécretaire perpétuel de l'Académie Royale des Sciences lui a écrite le* 18. *Février* 1741. *sur la Question des Forces Vives. A Bruxelles; chez Foppens* 1741. in-12. *pag.* 45.

LA datte de cette Réponse est du 26. Mars 1741. C'est beaucoup de diligence dans une affaire de science & de discussion. Il y a aussi des discussions préliminaires dans la Réponse comme dans la Lettre. Car Madame la Marquise du Châtelet ne laisse rien sans replique, opposant raisonnement à raisonnement, traits d'esprit à traits d'esprit, politesses à politesses, sans parler de cette petite figure ingénieuse que nous nommerions volontiers *Figure Françoise*, parce qu'elle est tout-à-fait assortie à notre Langue, à nos mœurs & à no-

tre usage, n'étant contraire à aucune expression de bienséance, & relevant tout-à-fait le discours des personnes spirituelles & polies qui écrivent pour des Lecteurs qui entendent à demi mot. Les Anciens nommoient cette figure *ironie*, mais ils ne la pratiquoient guéres avec cette finesse qui la rend charmante parmi nous, lorsque le cœur n'y met point d'amertume, ni d'aigreur. Le monde dans lequel vivent les deux illustres Adversaires dont nous parlons, leur estime réciproque, la fécondité d'un génie qui n'a pas besoin de faire parler le cœur pour parler lui-même, les a tout-à-fait écartés de ce double écueil.

Madame du Châtelet ne veut point entendre parler d'une estimation de forces par les espaces non parcourus, par les corps non déplacés, par les ressorts non bandés, par les effets en un mot non produits, mais qui sans les obstacles l'auroient été sur quoi elle s'exprime d'abord ainsi.

“ Permettez moi de vous faire

» une comparaison, dont j
» bien-tôt sentir la vérité, *A*
» *dicere verum quid vetat?* S
» sons donc qu'un homme e
» mille francs. Certainemen
» roit l'argent nécessaire pou
» ter 4. diamans de 10. mille
» chacun. Pourriez-vous di
» cette homme auroit pû ach
» diamans de ce même pri
» au lieu de 4. supposé que s
» gent ne se fut point épu
» payant ces 4. diamans? E
» qu'on répondroit à cette su
» tion, que si cet homme n
» point dépensé son argent, i
» roit point payé ces 4. dia
» mais que comme il les a
» ment payés, il ne lui res
» pour en acheter 2. autres. S
» vous reçu à dire que ce
» me n'avoit donc que 20.
» francs, parce que les 2. di
» non achetés ne se monten
» 20. mille francs, & que
» ces 2. diamans non achet
» ont épuisé son argent, &
» sont la mesure, & non p

 » 4. di

» 4. diamans qu'il a achetés ? Cer-
» tainement il n'y a personne qui
» ne vous répondit .... Que pour
» acheter 6. dimans de 10. mille
» francs chacun, il auroit fallu que
» cet homme eut 60. mille francs
» au lieu de 40. & qu'avec les 40.
» mille francs qu'il avoit, il ne pou-
» voit en acheter que 4. & ja-
» mais 6. »

L'Auteur rapporte ensuite les propres paroles de M. de Mairan aux No. 40. & 41. pour prouver sa proposition, que ce sont les effets productibles par une force, mais non produits à raison des obstacles, qui font l'estimation de cette force. La substance en est que, si le mobile A avec un degré de force & de vitesse peut soulever 2. lames de ressort en un instant par un mouvement uniforme, & 2. encore en un second instant; & qu'au contraire il n'en puisse soulever qu'une par un mouvement retardé, il arrivera que ce mobile A avec 2. degrés de forces & de vitesse, souléveroit 4. de ces lames

en un même inſtant, & 4. de même en un ſecond inſtant &c. Mais que par le retardement du mouvement, & par la perte d'un degré de viteſſe en un inſtant, & de 2 en 2. inſtans, il n'en ſouléveroit que 3. lames au premier inſtant, & 1. au ſecond.

Après cette expoſition que nous abrégeons, mais que notre Auteur rend littéralement, elle ajoûte " je » remarque donc premiérement, » que vous dites bien expreſſément, » que le corps A qui a 1. de vi» teſſe & 1. de force qu'il conſu» me & ſoulevant une lame dans le » premier inſtant, reprend toute » ſa force & toute ſa viteſſe pour » ſoulever encore une ſeconde lame » dans ce premier inſtant, d'où je » conclus que ſelon vous même, » ces deux lames n'ont pas été ſou» levées par 2. de force uniforme » & conſtante : car cela eſt impoſſi» ble .... Mais qu'elles ont été ſou» levées dans le premier inſtant par » 2. de force, ſçavoir, 1. de force » que le corps avoit en commen-

»çant à se mouvoir, & que vous
»convenez qu'il a consumé en sou-
»levant la premiere lame, plus 1.
»de force que vous lui faites re-
»prendre pour soulever la seconde
»lame, ce qui fait les 2. lames
»que vous supposés qu'il souleve
»d'un mouvement uniforme dans
»le premier instant; or il n'y a
»rien-là que de très-possible &c.
»Mais je ne vois pas que cela
»prouve autre chose, sinon que
»pour soulever 2. lames égales, il
»faut 2. degrés de force égaux, ce
»que personne n'avoit encore nié;
»mais vous n'en pourrez jamais
»rien conclure pour la mesure de
»force de ce corps A qui a com-
»mencé à se mouvoir avec 1. de
»vitesse & 1. de force. Il en est
»de même de l'autre cas dans le-
»quel vous donnez 2. de vitesse
»au corps A. Car &c.„

Et plus bas. " Mais je ne vois
»pas ce que deviennent vos 2. la-
»mes non soulevées, que vous pré-
»tendez être la mesure de la force
»de ce corps. Car de supposer que

» ce corps a eu 6. de forces pour
» soulever 6. lames en 2. instans,
» cela ne peut servir en aucune fa-
» çon à mesurer la force réelle qu'il
» a euë en commençant à se mou-
» voir avec 2. degrés de vitesse. Or
» il est clair cependant qu'il faut
» que vous supposiez ou que ce
» corps auroit renouvellé sa force
» pour soulever 6. lames en 2. ins-
» tans, auquel cas ce n'est plus sa
» force réelle que vous évaluez,
» mais une force nouvelle dont
» vous ne pouvez rien conclure; ou
» bien si vous voulez tirer de cet
» exemple la mesure de la force
» réelle de ce corps par la com-
» paraison de ce qu'il fait d'un mou-
» vement retardé, à ce qu'il au-
» roit fait d'un mouvement uni-
» forme, il faut absolument que
» vous supposiez, que c'est avec la
» même force, avec laquelle il a
» commencé à se mouvoir, qu'il au-
» roit soulevé 6. lames au lieu de
» 4. si cette force ne se fut point
» consumée, c'est-à-dire, s'il ne les
» avoit pas soulevées, ce qui est vi-

» ſiblement ſuppoſer en même-
» tems les contradictoires : & juſ-
» qu'à ce que vous ayez répondu
» avec préciſion à ce dilemme, j'au-
» rai eu raiſon de dire, comme j'ai
» l'honneur de vous le redire ici,
» qu'il eſt auſſi impoſſible qu'un
» corps par la même force qui lui
» fait fermer 3. reſſorts dans le
» premier inſtant, & 1. dans le ſe-
» cond par un mouvement retar-
» dé, en ferme 4. dans le premier
» inſtant, & 2. dans le ſecond, par
» un mouvement uniforme, qu'il
» impoſſible que 2. & 2. faſſe
» 6. &c. „

Le ſçavant Auteur paſſe à ce que ſon ſçavant Adverſaire avoit repliqué à la difficulté tirée de M. Herman, & pour prouver *que ce as propoſé par M. Herman* n'eſt ni articulier, ni fortuit, ni équivoque, elle dit, " je reprens volontiers avec vous les 3. boules A, B, C, & je ne veux pas me ſervir d'un autre exemple que de elui que vous me demandez vous même. Donnons donc 4. de vi-

» tesse à la boule A. Il est
» tain qu'elle donnera, comme
» le dites, à la boule triple
» de vitesse : or dites vous 2.
» tesse par 3. de masse donne
» de force. Mais assûrément
» ne puis me prêter ici à
» maniere de compter. 2. c
» tesse par 3. de masse selon
» compte, donnent 12. de fo
» non pas 6. & cela parce c
» quarré de 2 est 4 & que le p
» de 4. par 3. est 12. & non
„ Le corps A qui rejaillit a
» de vitesse, & dont la masse
» a selon ce même compte
» force. 12. & 4. font 16.
» la force après le choc se
» c'est-à-dire, comme le qua
» la vitesse du corps choqu
» qui étoit 4. dont le quar
» multiplié par la masse de c
» qui est 1. donne 16. de
» Vous voyez donc que ce
» vous avez choisi pour réfu
» lui de M. Herman, le
» me, & quelque vitesse ou
» que masse qu'il vous pla

» donner à ces corps, vous trouve-
» rez toujours &c. Ainſi cet exem-
» ple de M. Herman n'eſt point
» particulier, mais général, & ce
» n'eſt point en tant que double
» de ſa premiere puiſſance que
» 2. &c. »

Selon la formule ordinaire des loix de percuſſion on trouve ſouvent après le choc le mouvement des corps conſidérablement augmenté. C'étoit, ſi nous ne nous trompons, à quoi faiſoit alluſion M. Leibnitz, lorſqu'il prétendoit prouver la poſſibilité du mouvement perpétuel par la maniere Carteſienne d'évaluer les forces. C'eſt Malbranche ou quelqu'autre qui a trouvé à cette difficulté une ſolution auſſi ingénieuſe que ſçavante, ſolution toute algébrique, ſelon laquelle la même quantité non abſolue mais reſpective & de même part, perſévere après comme avant le choc. Cela dépend de la diſtinction algébrique des ſignes *plus* & *moins*, comme on l'a vû dans la Lettre de M. de Mairan. Mais

cette maniere réellement très-heureuſe de ſe tirer d'une difficulté qui n'eſt pas petite, & qui a été adoptée de la plûpart des Sçavans, n'accommode point les ſçavans Partiſans des forces vives, & Madame la Marquiſe du Châtelet ne veut point s'en payer.

“ En vérité, dit-elle, c'eſt une » choſe admirable, que la facilité » avec laquelle cette petite *barre* » que vous avez miſe devant l'ex- » preſſion de la force du corps A, » vous a débaraſſé de ces 8. de » force que votre calcul même vous » donnoit après le choc, au lieu » de 4. que vous lui demandiez. » Mais dites moi, je vous ſupplie, » ſi ce ſigne *moins*, & cette ſouſtrac- » tion, ont ôté aux corps A & B » quelque partie de leur force, & » ſi les effets que feront ces corps » ſur des obſtacles quelconques en » feront moindres. C'eſt aſſûrément » ce que vous ne penſez pas, & je » ne crois pas que vous vouluſſiez » vous trouver dans le chemin d'un » corps, qui rejailliroit avec 500. » ou 1000. de force. „

Tout cela eſt dit avec eſprit, avec une ſorte même de vraiſemblance. Mais l'Auteur qui y fait ſemblant d'ignorer la force de ces ſignes *plus* & *moins*, ou de ces petites *barres* comme elle dit, mais qui n'ignore de rien, n'ignore pas non plus apparemment, que la Réponſe de ſon Adverſaire n'a rien que de très-ſérieux, de très-ſçavant & de très-vraiſemblable auſſi pour des Sçavans, au rang deſquels Madame la Marquiſe du Châtelet veut bien qu'on ait l'honneur de la compter déſormais. Elle ne perd point de vûe au milieu de ces petites élégances de ſon ſexe, la ſuite du raiſonnement qu'elle a annoncé, & dont elle s'acquitte en perſonne du métier.

« Mais je ne dois pas oublier » qu'il me reſte à vous prouver, » que ce cas propoſé par M. Herman n'eſt ni fortuit ni équivoque. M. Herman n'étoit pas homme à choiſir ſes exemples au *hazard*; car c'eſt tout ce que veut » dire ici le mot de *fortuit*. Or il

»eſt aiſé de voir que la raiſ
»a déterminé M. Herman à
»ſir parmi tous les cas poſſi
»que je vous ai fait voir qui
»vent également ſon opinion,
»qu'il a propoſé ; c'eſt que
»eſt le ſeul dans lequel les A
»ſaires des forces vives ſoient
»gez de convenir, que mêm
»ſon leur compte, les forces
»muniquées ſont en raiſo
»quarré des viteſſes du corps
»quant, parce qu'il n'y a qu
»nité qui ſoit égale à ſon q
»Ce cas n'eſt donc ni fortui
»particulier, ni équivoque,
»il eſt général, choiſi avec
»ſuffiſante,& déciſif. Car M.
»man étoit en droit d'eſpére
»l'on conviendroit que le
»choquant A avec la viteſ
»avoit la force 4. puiſqu'il f
»voir dans un cas non conteſté
»du moins non conteſtable,
»avoit communiqué cette for

ARTICLE LXVIII.

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE de la Maison du Châtelet, Branche puînée de la Maison de Lorraine, justifiée par les titres les plus autentiques, la plûpart tirés du Trésor des Chartres de Lorraine, Tombeaux, Sceaux, Monnoyes & autres anciens Monumens Publics. Par le R. P. D. Augustin Calmet, Abbé de Senone. A Nancy, de l'Imprimerie de la Veuve de Jean-Baptiste Cusson, Imprimeur-Libraire sur la Place, au nom de Jesus 1741. *vol.* in-fol. *pag.* 204. *Piéces Justificatives pag.* 293.

CEtte Généalogie n'est point du nombre de celles qui sont destinées à faire connoître une Maison depuis long-tems éclipsée & oubliée, & dont toute la gloire est ensevelie dans des Actes, que leur antiquité même sembloit destiner à d'éternelles ténébres. La Maison du Châtelet depuis près de six

ſiécles, figure dans le mond
un éclat, qui ſembloit la d
ſer de remonter plus haut
nous apprendre quels ont été
miers Auteurs. Alliée pend
intervalle aux plus grandes M
d'Europe, relevée par tout
diſtinctions qui naiſſent d
gnités & des honneurs, féco
hommes à qui la vertu & le
ont donné un luſtre encore pl
teur que la naiſſance, elle
ſoit, indépendamment de fon
ne, toutes les ſources d'illuſ
qui attirent aux grands no
attentions & les reſpects du
Mais, fondés ſur la Tr
établie dans le Pays, ainſi qu
leur Maiſon, les anciens Sei
du Châtelet ſe regardoient
iſſus des Ducs de Lorrain
traces de cette origine, encor
velles dans leurs ſiécles, ſo
venues moins ſenſibles avec l
& ont mis leur poſtérité da
eſpéce de néceſſité de mont
les prétentions de leurs per
toient point vaines. En ſe

au soin d'en produire aux yeux du Public les justes fondemens, ils ont moins cherché a acquérir une nouvelle gloire, qu'à maintenir un honneur dont ils étoient en possession. C'est aux travaux du célébre Dom Calmet, qu'ils sont redevables d'un Ouvrage qui répand le plus grand jour sur leur origine ; & ce nom seul devient un préjugé bien favorable à leur cause. On ne peut soupçonner le discernement d'un Ecrivain célebre, versé dans l'Histoire de Lorraine, Lorrain lui-même, & Auteur de tant d'Ecrits où la critique va de pair avec les connoissances ; un homme de son caractére, de sa vertu, de sa réputation & de son rang n'employe point servilement sa plume à autoriser de superbes chiméres.

Mais les preuves mettent l'Ouvrage dont nous rendons compte en état de se passer du secours des préjugés pour en assurer le succès. C'est ce qu'on verra sans peine par le détail où nous allons entrer.

La Préface est un précis solide-

ment raiſonné des différentes parties de l'Ouvrage. Nous n'en dirons rien en particulier, parce que les réfléxions dont elle eſt remplie ſe trouveront , au moins en ſubſtance , parſemées dans le cours de cet Extrait.

L'Ouvrage eſt partagé en cinq Livres , & le premier eſt ſubdiviſé en douze Articles. Comme le but principal de Dom Calmet eſt de prouver que la Maiſon du Châtelet deſcend de celle de Lorraine , & que c'eſt dans les trois premiers Articles du premier Livre , que cette deſcendance eſt miſe dans tout ſon jour , nous en ferons un précis plus détaillé que de tout le reſte.

Article préliminaire. Fridéric ou Ferry ſurnommé de Bitche , petite Ville de la Lorraine-Allemande, qui lui fut donnée en Appanage, étoit le ſecond Fils de Matthieu I. Duc de Lorraine & de Berthe de Souabe. Il naquit vers l'an 1140. Ferry qui ſe crut lézé dans le partage qu'on lui avoit accordé, de-

manda un Supplément d'Appanage à Simon son aîné Duc de Lorraine ; & sur le refus de celui-ci, Ferry lui fit une guerre qui dura long tems, ce qui fut enfin terminé en 1179. par un accommodement qui se fit à l'avantage de Ferry. Son frere Simon s'étant retiré en 1205. en l'Abbaye de Stulzbronn, Ferry lui succéda dans la Duché de Lorraine. On ne marque point dans cette Histoire le tems de la mort de Ferry. Il avoit épousé Ludomille (ou Ludmille) fille de Miezslaus le Vieux Duc de Pologne. Il en eut plusieurs enfans 1°. Ferry II. qui lui succéda à la Duché de Lorraine, & de qui sont descendus tous les Ducs de Lorraine qui ont regné jusques à nos jours. 2°. Thierry dont nous rendrons compte dans l'Article suivant. Nous ne suivrons point D. Calmet dans le détail où il entre sur les autres enfans de Ferry de Bitche. Cette exposition nous meneroit trop loin, & n'est point essentielle à notre sujet.

Aoust 1741.

Article I. Thierry ou Théodoric II. fils de Thierry de Bitche Duc de Lorraine, vint au monde l'an 1175. eut son Appanage après 1208. & fit bâtir dans sa principale Terre une Forteresse qui fut nommée *Castelletum*, le Châtelet, qui a donné son nom à la Terre où elle fut bâtie, à Thierry qui la fit construire, & à la Maison du Châtelet dont ce Thierry fut la tige.

Sa filiation est prouvée par deux Actes & par trois témoignages historiques. Le premier est une Chartre de Saint Dié de l'an 1209. rapporté par Vignier page 131. *Ego Dux, Titricus & Philippus Fratres nostri.* Le second est la premiere des Piéces Justificatives insérées à la fin de cette Ouvrage. C'est une convention faite entre Hugues Abbé de Senone, & Henri surnommé le Lombard, frere de Thierry & quatriéme fils de Ferry de Bitche. Il est dit, à la fin de cet Acte, que le Seigneur Duc de Lorraine, le Seigneur Philippe de Gerbevillers, le Seigneur Thierry Chevaliers &

eres dudit Henri y ont joint leurs
:eaux à leur signature. De ces
:eaux on ne trouve aujourd'hui
: joint à l'Acte que celui du Duc
- Lorraine.

Les témoignages historiques sont
. Celui d'Albéric Moine de
Abbaye de Trois-Fontaines. Voi-
ses paroles : *Comes Barri cepit
um Ducem cum duobus fratribus,
orum unus Theodoricus de inferno
tus :* Le Comte de Bar prit le
uc (de Lorraine) avec ses deux
res, dont l'un s'appelloit Théo-
ric d'Enfer. Albéric place cet
:nement en 1208. Sa Chroni-
: finit en 1241. Epoque qui
celle du tems où Albéric écri-
t. Son témoignage est donc ce-
d'un Auteur contemporain,
sin de la Lorraine, & à ce qui
'oît par tout le reste de son Ou-
ge extrémement exact dans les
ails généalogiques où il entre
les grandes Maisons.

Le second témoignage est celui
Richer Moine de Senone. Nous
parlerons ailleurs.

Aoust 1741.

Le troisiéme témoignage est celui de Jean de Bayon Religieux de l'Ordre de Saint Dominique. Il étoit Lorrain,du Village de Bayon, Peut être même de la Maison de Bayon, branche cadete de celle de Lorraine. C'est en Lorraine à l'Abbaye de Moyen-Moutier, où il avoit été obligé de chercher un azile, qu'il écrivoit sa Chronique en 1326 comme il le marque lui-même en la commençant. Autant qu'on en peut juger par les Extraits qu'a donné de cet Ouvrage l'Abbé de Senone dans son Histoire de Lorraine, Jean de Bayon avoit plus que probablement environ 40. ans en écrivant sa Chronique; peut-être, si nous l'avions toute entiere, y trouverions nous des vestiges d'un âge même plus avancé ; mais en nous bornant à celui que nous venons d'assigner, Jean de Bayon étant encore jeune avoit pû voir les fils de Thierry, & il étoit sûrement contemporain de ses petits-fils

Or cet Auteur dit expressément que Théodoric du Diable,Seigneur

du Châtelet, ſitué auprès de l'Abbaye de Letanché, étoit frere du Seigneur Comte de Caſtres, du Seigneur Philippe de Gerbevillers & du Seigneur Henri Lombard, qui acquit la Terre de Bayon & de Maherus ou Matthieu Prevoſt de Saint Dié & Evêque de Toul, dont il décrit en cet endroit la tragique Hiſtoire.

Il eſt vrai qu'il les fait tous enfans du Duc Matthieu de Lorraine, & d'une fille du Duc de Pologne; mais ſa mépriſe ne tombe que ſur le nom du pere de ces Princes, & nullement ſur la Maiſon dont ils étoient iſſus. Il la corrige lui-même au Chapitre ſuivant où il dit que leur pere étoit Fridéric de Bitche, *Patris ipſorum Friderici de Bichem*. Ce n'eſt que l'inadvertance d'un homme qui écrit de mémoire ſur une famille qui lui eſt connuë, & qui dans un moment de diſtraction, met le nom du pere pour celui du fils. Voilà donc Thierry d'Enfer, Thierry le Diable, comme l'appelle Richer, ou Thier-

ry du Diable bien clairement constaté tout-à-la-fois, & fils de Ferry ou Fridéric de Bitche Duc de Lorraine, & Seigneur du Châtelet, Seigneurie située proche de l'Abbaye de Letanché en Lorraine.

Dom Calmet remarque que le nom d'Enfer ou Diable, sobriquet donné à Thierry selon l'usage de ces tems-là, désignoit sa valeur, & la terreur qu'elle inspiroit dans les combats.

Thierry avoit épousé Gertrude de Montmorenci, fille de Matthieu II. surnommé le Grand, Connêtable de France, & de Gertrude de Néele-Soissons. Cette alliance est prouvée par les Titres du Prieuré de Relanges Diocèse de Toul, rapportés par le P. Benoît dans son Histoire de Toul.

Article II. Ferry du Châtelet, I. de ce nom, le reçut sans doute en mémoire du Duc Ferry de Bitche, son grand pere, comme son frere Simon eut le sien en mémoire du Duc Simon, son grand oncle. Dom Calmet ne produit point de

titre où Ferry soit explicitement nommé fils de Thierry. Mais il fournit en revanche toutes les preuves indirectes qui démontrent sa filiation. Avant que de les mettre dans tout leur jour, il est à propos de faire deux observations.

La premiere c'est, que la plûpart des meilleurs Maisons de l'Europe, de celles dont même l'origine & la succession sont regardées comme incontestables, sans en excepter plus d'une Maison Souveraine, seroient fort embarrassées à prouver leur descendance, s'il falloit, pour établir la suite de chaque génération, des Titres où la filiation de chacun de ceux qui se sont succédés les uns aux autres, fut expressément articulée. Si une succession immédiate & non interrompue, non contestée, au nom, aux armes, aux terres, au rang, aux titres, aux distinctions, aux honneurs, à la parenté du Prédécesseur n'étoit point censée pour le Successeur un supplément décisif de ce défaut de mention expresse,

que deviendroient, je ne
lement les Généalogies,
vent même les droits les
pectables, des grandes M
La seconde, c'est, qu
cipes sont les seuls sur
Public juge, & juge sûre
les jours de la filiation
rations, qui sous ses yeux s
& se remplacent. Par to
appercevons sans altérati
succession immédiate telle
venons de la caractériser;
nonçons sans examen,
cussion de Piéces, & sa
sur la filiation de la géné
nous voyons subsister.

Or les preuves indir
servent de base à ces co
se réunissent dans le plus
gré de certitude & d'eten
démontrer, que Ferry d
let est fils de Thierry d
ne surnommé Thierry d'
du Diable.

1°. Thierry de Lorrai
l'usage du tems, portoit le
Châtelet, de son Appana

me Ferry de Lorraine, son pere, avant que d'avoir hérité de la Duché, s'appelloit *Fridericus de Bitchem*, Ferry de Bitche, nom que les Historiens lui donnent encore même après qu'il devint Duc de Lorraine. Thierry d'Enfer étoit le premier & le seul en Lorraine qui portât le nom du Châtelet. Ferry lui succéda dans ce nom sans addition, ni altération. Il le prend dans l'Acte de Mariage de sa fille Isabelle avec Francon de Longwic, & dans quatre autres Actes *je Ferry dou Châtelet, je Ferry sirè dou Châtelet.* Il lui est donné par d'autres dans des Actes où il est mention de lui, & en particulier par le Duc de Lorraine lui-même, comme nous allons le voir.

2°. Thierry d'Enfer étoit Seigneur du Châtelet, situé proche l'Abbaye de Letanché. Ferry est comme lui qualifié Seigneur du Châtelet, & il lui succéde dans cette même Seigneurie, dans tout l'Appanage qui y étoit attaché & le transmet à ses Successeurs, comme il est

démontré par les Actes, san
paroiſſe avoir jamais eu d'autr
gneurie que celle-là.

3°. Les Armes de Thier
Lorraine, dit d'Enfer, étoiei
les de Lorraine, trois Alé
en bande. Ferry a les mêmes
mes, & les a tranſmiſes à ſes
ceſſeurs. Trois Sceaux de
parvenus juſques à nous, or
Armes toutes ſimples ſur le S
contre Scel, ſans briſures ni
rence d'avec les Armes de
raine. Ces Sceaux ſont daı
Archives de Lorraine, & les c
qu'on en trouve dans cette H
re, ont été gravées ſous les
des plus habiles Antiquaires.
mêmes Armes ſe voyent auſſi
Bouclier de Ferry du Châtelet
le Livre des Médailles, qui eſt
les mains de M. de S. Urbain,
veur de S. A. R. le Grand Dı
Toſcane, à Vienne. Il n'y a
Ferry du Châtelet & le Com
Vaudemont, qui y ſoient p
au rang des Ducs, armés coı
eux, ſans avoir regné, & on n

 diſtiı

distingue des Ducs que par leurs inscriptions.

4°. Thierry de Lorraine, dit d'Enfer, étoit frere de Ferry II. Duc de Lorraine. Ferry III. Duc de Lorraine petit-fils de Ferry II. appelle Ferry du Châtelet son cousin, dans un Acte d'échange passé entr'eux l'an 1285. *Je doing & octroy à mon amei Cousin Ferry Seigneur du Châteillet Chevalier &c.* Ferry IV. Duc de Lorraine, petit-fils de Ferry III. appelle encore ses cousins Erard & Henri du Châtelet, petits-fils de Ferry du Châtelet. C'est dans des Lettres réversales données par Ferry IV. à Erard & à Henri qui s'étoient rendus ses garants envers Gaucher de Châtillon Connêtable de France pour la somme de vingt & six cens liv. *Nous ayans mis em pleiges et em principals ramdours Nobles Hommes & Saiges nos ameis Cousins & feables Monsignour Errar Signour dou Chastellet & Monsignour Henry son frere Signour d'Autigney, Chevaliers.* Nous verrons en finissant cet Article,

que la dénomination de coufin défigne la parenté.

5°. Ferry jouit de la même confidération que Thierry d'Enfer, il eft un des garants du Traité d'Alliance fait entre Ferry III. Duc de Lorraine & le Comte de Luxembourg en 1268. Il prend pour lui & pour fes enfans des alliances dans les plus grandes Maifons. Du fentiment commun des Généalogiftes de Lorraine, & felon les anciens Mémoires & Généalogies de la Maifon du Châtelet, fa femme Ifabelle étoit de la Maifon de Joinville. Il marie fa fille Ifabelle à Francon de Longwic, qui tiroit fon origine de celle de Châlon, & qui a donné des femmes à celle de Bourbon. Laure du Châtelet autre fille de Ferry, époufa Henri Comte de Salm, defcendu de Herman de Luxembourg élû Empereur en 1080. par les Partifans de Grégoire VII.

6°. Il fe forma différentes branches de la Maifon de Lorraine depuis le onziéme fiécle jufques à la

fin du quatorziéme. Quelques-unes d'entr'elles ont fini à la seconde génération. L'époque cependant de l'extinction de toutes ces branches & du transport de quelques-uns de leurs Appanages dans des Maisons étrangeres est marquée exáctement dans les Histoires & les Actes Publics de Lorraine. Auroit-on négligé de retracer dans les mêmes sources le sort de celle qu'avoit formé Thierry de Lorraine ; & si Ferry avoit succédé au nom, aux honneurs & aux Appanages de la Maison du Châtelet, à d'autres titres que celui d'une filiation bien avérée, tous ces monumens auroient-ils gardé un silence profond sur la substitution d'un étranger aux droits de la branche de Lorraine la plus proche de la branche regnante ?

7°. Les Maisons de Ludre, de Paroye, d'Haraucourt, de Saulcy &c. ont succédé aux biens de différentes branches cadettes de la Maison de Lorraine. Ces Maisons n'en ont pas moins conservé les noms qu'elles portoient auparavant.

Ferry, à quelque titre qu'il fut entré en poſſeſſion de l'Appanage du Châtelet, ne pouvoit pas être un homme ſans nom, & ſans un nom diſtingué. Pourquoi n'en trouve-t-on point le moindre veſtige, ni chez Ferry lui-même, ni chez ſes fils, ſes petits-fils, ni aucun de ſes deſcendans? Si les aînés s'étoient réſervés celui du Châtelet à cauſe de ſa prééminence, quelque cadet n'auroit-il pas relevé l'autre ſelon l'uſage encore ſubſiſtant des bonnes Maiſons ſubſtituées aux droits d'une Maiſon plus illuſtre? Cependant les différentes branches de la Maiſon du Châtelet formées par la poſtérité de Thierry ne ſe diſtinguent les unes des autres que par les différentes portions de l'Appanage du Châtelet, qui leur tomboit en partage, ou par les Seigneuries entrées dans leur Maiſon long-tems après Ferry.

8o. Si Thierry d'Enfer étoit mort ſans poſtérité, ou ſi elle avoit été éteinte dès la premiere génération, l'Héritier naturel & immé-

diat de Thierry & ses Successeurs dans l'appanage du Châtelet, étoient Matthieu Duc de Lorraine, son neveu, fils de son frere aîné, & les enfans de Matthieu. La Seigneurie du Châtelet se trouvoit donc de plein droit réunie au Domaine de Lorraine dont elle avoit été démembrée, comme les Terres de Gerbevillers & de Bitche furent réunies dans ce même tems par la mort de Philippe de Lorraine, frere de Thierry, & de Renaud fils de Philippe. L'attention des Ducs de Lorraine, comme de tous les Souverains, & leur pratique constante par rapport à des objets si considérables, rendent ce point incontestable. Or immédiatement après Thierry, Ferry se trouva en pleine possession d'une succession de cette conséquence, de l'Appanage du premier cadet de la Maison Souveraine, d'une Seigneurie dont la situation a toujours fait désirer aux Ducs de Lorraine d'y avoir quelque part; & il s'en trou-

ve revêtu ſans qu'il paroiſſe depuis Thierry de Lorraine, dit d'Enfer, juſques à ce moment aucun veſtige de donation, de vente, d'échanche, d'aliénation, de ceſſion quelconque faite de cette Seigneurie. Donc, Ferri du Châtelet n'en étoit en poſſeſſion immédiatement après Thierry qu'en qualité d'Héritier naturel & légitime. Dom Calmet dit, ce n'eſt point ici une ſimple préſomption, & nous ajoûtons ſans héſiter, c'eſt une démonſtration complette en ſon genre.

9o. Thierry d'Enfer ou du Diable n'eut point de filles. Il eut deux fils, ſans compter Ferry : l'un étoit Simon ſurnommé du Diable, comme ſon pere. Ce Simon nous eſt connu par la Chronique de Richer Moine de Senone, & par les Titres du Prieuré de Belanges, cités d'après le Pere Benoît par M. Dunod Tome 2. de ſon Hiſtoire du Comté de Bourgogne pag. 557.

Un autre fils de Thierry d'En-

fer, s'appelloit Pierre du Châtelet. Il est connu par la fondation d'une Chapelle dans l'Eglise des Cordeliers de Neuf-Château en Lorraine sous l'invocation de Saint Hilaire, fondation rapportée par M. du Fourny Article II. de la Maison de Deuilly. Nous observerons en passant que Ferry du Châtelet fut enterré dans cette Eglise, & qu'elle devint depuis le lieu ordinaire de la sépulture des Seigneurs du Châtelet.

Or sûrement du vivant de l'un de ces fils de Thierry d'Enfer, & probablement du vivant de tous les deux, Ferry portoit le nom unique de Ferry du Châtelet, jouissoit en toute propriété de la Seigneurie du Châtelet, faisoit en son seul nom les dispositions qui marquent le plus autentiquement un Domaine entier sur la Terre du Châtelet, en aliénoit les droits de l'aveu & avec la participation du Duc de Lorraine, petit-neveu de Thierry du Châtelet, & de qui la Seigneurie du Châtelet relevoit.

Donc, Ferry étoit auſſi bien que Simon & Pierre du Châtelet, fils de Thierry du Châtelet.

Il faut prouver que Ferry avoit ſûrement, du vivant d'un des fils de Thierry, toutes ces qualités qui conſtituent l'Héritier naturel & le fils de ce même Thierry. En voici la preuve. Pierre du Châtelet fils de Thierry, vivoit encore environ 1250. peut être même long-tems après; car il fonda une Chapelle dans l'Egliſe des Cordeliers de Neuf-Château en Lorraine; & ces Cordeliers ne furent eux-mêmes établis à Neuf-Château qu'en 1249. par le Duc Matthieu II. & leur Egliſe ne fut bâtie qu'après leur établiſſement; Matthieu même ne vécut pas aſſez long-tems pour l'achever; il laiſſa cette bonne œuvre à finir à ſon fils & ſucceſſeur Ferry III. Donc, la fondation faite par Pierre du Châtelet ne peut être tout au plûtôt que de la fin de 1249. ou du commencement de 1250. or, au moins deux ans auparavant, Ferry diſpoſoit de ſon chef

& en son propre & privé nom de la Terre du Châtelet, & en avoit aliéné quelques portions en faveur du Duc Matthieu II. C'est ce qui est constaté par un Acte de 1248. qui rapporte ces aliénations comme faites antérieurement par Ferry du Châtelet. Donc, Ferry les avoit faites du vivant de Pierre du Châtelet fils de Thierry d'Enfer. Donc, du vivant de ce Pierre, il réunissoit évidemment dans sa personne tous les caractéres qui constituoient un Héritier naturel & un fils de Thierry d'Enfer.

Nous avons dit qu'il avoit plus que probablement les mêmes caractéres du vivant encore de Simon du Diable que la Chronique de Senone nous apprend avoir hérité ce nom de Thierry du Diable; car l'Histoire ni aucun autre monument ne nous marque l'époque de la mort de Simon. Il étoit sûrement assez jeune pour vivre long-tems après 1247. & 1248. & si nous pouvons juger de l'année de sa mort, dont la Chronique de Senone ne parle

qu'indéterminément, par l'espéce d'ordre où les faits sont placés dans cette Histoire, on conclura que Simon n'est mort que bien des années après celles que nous venons de marquer.

Le Pere Calmet observe judicieusement que l'état de Simon du Châtelet mort Chanoine de Saint Dié est une preuve pour ces temslà, comme pour celui où nous vivons, qu'il restoit quelque autre mâle de la Maison du Châtelet destiné à la perpétuer.

Ainsi Ferry tandis que vivoient encore d'autres Héritiers de Thierry de Lorraine, Seigneur du Châtelet, réunissoit déja en sa personne toutes les qualités qui caractérisent un Héritier naturel & un fils de ce même Thierry. Donc, il l'étoit; & ce point est encore une fois démontré, ou il n'y a que ténébres & incertitudes dans les Généalogies de toutes les Maisons qui remontent à ces tems-là.

C'est ici le lieu de placer les observations solides & curieuses que

fait Dom Calmet dans sa Préface sur le nom de cousin donné à Ferry & à ses petits-fils par les Ducs de Lorraine, nous ne ferons que copier ses termes.

“ Ce titre de cousin n'est pas ici » une distinction arbitraire ni un » simple titre d'honneur tel que » tout Souverain le peut donner » aujourd'hui à ceux qu'il veut dis» tinguer. Le style & les usages de » ces tems reculés sont parfaite» ment connus par une infinité » d'Actes qu'ont publiés les Du» chesne, les Godefroi, les Dache» ri, les Martenne. Il est aisé de » les consulter & de se convaincre » qu'on n'abusoit point alors de ces » termes. Le nom de cousin n'a» voit que sa signification véritable » & précise ; on ne le donnoit qu'à » ceux dont on étoit parent depuis » le troisiéme degré jusqu'au sep» tiéme.

„ Le titre de cousin comme ap» pellation honorifique est récent. » Il paroît que Louis XI. est le » premier qui ait donné le titre de

» cousin au Comte de Dammartin
» Grand Maître de France, dont
» on ne trouve aucune alliance avec
» la Maison Royalle. Ce titre fut
» encore très-rare jusqu'à François
» I. qui le communiqua dans la
» personne du Connêtable Anne de
» Montmorency, aux Gentilshom-
» mes avec la Pairie, laquelle jus-
» qu'alors n'avoit appartenue qu'au
» Sang Royal ou à des Souverains.
» On l'accorda en même-tems &
» par des raisons semblables aux
» Grands Officiers de la Couronne.
» Il est constant que dans le quator-
» ziéme siécle, & dans une grande
» partie du quinziéme les Rois n'ont
» jamais traité de cousins les plus
» grands Seigneurs ni les Officiers
» de la Couronne qui ne leur étoient
» pas parens. Il est certain que les
» Ducs de Lorraine ont imité en
» cela l'exemple des Rois de Fran-
» ce, & n'ont pas même changé
» de style jusques à présent. En-
» tre les Actes rapportés dans les
» preuves de notre Histoire de
» Lorraine, il s'en trouve en grand

»nombre des Ducs Ferry IV. & »V. de Thibaut IV. de Jean & »de Raoul, où ces Princes s'ad»dressent aux Maréchaux, aux »Sénéchaux & Grands Baillis de »Lorraine. Aucun d'eux n'est qua»lifié cousin ; à quel titre Ferry »du Châtelet & ses petits-fils au»roient-ils pû avoir cette préfé»rence inouie, si le droit de leur »naissance ne la leur eût acquise ? »Errard & Henri, cadets de leur »branche (& petits-fils de Ferry »I. du Châtelet) n'étoient revêtus »d'aucun Emploi principal ; cepen»dant ils étoient traités de cousins »par les Ducs, & cette appella»tion étoit refusée dans le même »tems aux Chefs des Maisons les »plus puissantes & les plus accré»ditées.„

Le sçavant Auteur convient que les Ducs de Lorraine ont donné le nom de cousins à des Comtes de Luxembourg & de Bar, à des Seigneurs d'Apremont, parce qu'ils étoient leurs parens par les femmes au degré qui admettoit ce titre.

Nouvelle preuve que dans leur style, c'étoit la consanguinité seule qui faisoit l'objet de cette dénomination.

Mais la consanguinité de Thierry I. du Châtelet avec le Duc Ferry III. ne venoit pas par les femmes, comme il est démontré par les Actes, titres & Généalogies données par les divers Auteurs qui ont écrit l'Histoire de Lorraine. Donc, elle venoit par les mâles.

" Quand on donnoit des ôtages » ou des cautions, ajoûte D. Calmet, l'usage ordinaire étoit de » stipuler qu'on fourniroit des Sei» gneurs du Sang. Ce n'étoit qu'à » leur défaut qu'on choisissoit des » Barons & de notables Cheva» liers ; " & c'est justement dans deux Actes divers de cautionnement que Ferry III. & Ferry IV. donnent la qualité de cousin à Ferry du Châtelet & à ses deux petits-fils. Pour garantir ce principe, l'Abbé de Senone cite les Recueils de du Tillet, & les Traités de Paix de Dumont au 14e. & 15e. siécle.

Depuis Ferry & ses petits-fils, on ne trouve plus le nom de cousin donné par les Ducs de Lorraine aux Seigneurs du Châtelet, en quelque considération qu'ils fussent auprès du Souverain ; c'est qu'en s'éloignant de la source, la consanguinité s'affoiblissoit, & que la dénomination de cousin ne se donnoit, dit Dom Calmet, " qu'à ceux dont » on étoit parent du troisiéme au » septiéme degré. „ Il prouve ce fait à l'égard des Ducs de Lorraine par des exemples décisifs. La dénomination de cousin donnée à Ferry par les Ducs de Lorraine, est donc une nouvelle démonstration que Ferry descendoit de la Maison de Lorraine, & qu'il étoit fils de Thierry de Lorraine, dit d'Enfer, le premier qui ait porté en Lorraine le nom de du Châtelet, & qui ait possédé l'Appanage que Ferry hérita de lui aussi bien que son nom.

A ces réflexions si propres à constater l'état de Ferry du Châtelet, nous en ajoûterons d'autres plus

générales employées par le Pere Calmet dans sa Préface, & qui tendent au même but. Aux mêmes armes que les Ducs de Lorraine, la Maison du Châtelet a toujours joint, comme eux, le cri de Guerre *Priny*, nom d'une Forteresse bâtie par les Ducs de Lorraine pour tenir en échec le Pays Messin. Elle a pris les deux Griffons pour supports, quand le Duc Jean les prit en 1390. & le Manteau Ducal, quand les Ducs Antoine & Charles III. s'en servirent les premiers. Après avoir eu pour livrées le rouge doublé de jaune, comme les Ducs de Lorraine, la Maison du Châtelet s'est fixée au verd, selon le Réglement fait par le Duc Léopold pour les branches cadettes de sa Maison. Il est arrivé, il est vrai, depuis Thierry d'Enfer & Ferry du Châtelet un changement dans les Armoiries de leur Maison; à la place des trois Alérions, quelqu'un de leurs descendans dans le quatorziéme siécle, substitua trois Fleurs de Lis. Mais 1o.. De neuf

branches cadettes de la Maiſon de Lorraine rapportées par D. Calmet, aucune, dans quelque tems que ce ſoit, n'a porté les armes de la branche aînée. 2°. Ce changement s'eſt fait dans des tems, où les Armoiries des grandes Maiſons ont varié & où les filiations de celle du Châtelet ſont prouvées par les Actes les plus formels & les plus autentiques.

Ce qui met le comble à l'impreſſion que doit faire la réunion de tous ces traits, c'eſt la tradition invariable de la Lorraine ſur l'origine de la Maiſon du Châtelet. Elle y a toujours été regardée comme une branche de la Maiſon de Lorraine. Les Généalogiſtes & les Hiſtoriens ſont venus à l'appui de la tradition ; la Chronique de Lorraine écrite, il y a plus de 300. ans, aſſure que les deſcendans de Thierry d'Enfer, avoient conſervé juſqu'alors l'héritage de leurs peres. M. le Laboureur dans ſes Additions aux Mémoires de Caſtelnau, attribue la même origine à la Maiſon du Châtelet. Le

Pere Bénoît, le Pere Vignier, M. Hugo Evêque de Ptolémaïde, M. Mussey Curé de Longwic, M. Dunod dans son Histoire du Comté de Bourgogne, Dom Calmet dans son Histoire de Lorraine, en un mot tous les Ecrivains les plus éclairés, les moins intéressés à faire leur cour à la Maison du Châtelet, qui ont dans ces derniers tems travaillé sur quelque partie de l'Histoire de Lorraine, ou fait mention de celle du Châtelet, d'un concert unanime, dans des Ouvrages même dédiés aux Ducs de Lorraine, la font descendre de la Maison de Lorraine. Fondés sur cette tradition si constante, les Intendans de Champagne & de Lorraine dans des Mémoires dressés pour l'instruction de M. le Duc de Bourgogne en 1696. donnent la même idée de la Maison du Châtelet. Revenons à Ferry.

Le dernier Acte que nous ayons de lui est celui où il accorde l'*affouage* ou *chaufage* aux Cordeliers de Neuf-Château dans ses bois de

Rouvre. Il eſt datté du mois de Novembre 1292. il en réſulte qu'il mourut âgé au moins d'environ 75. ans. On ne ſçait pas au juſte en quelle année; mais elle n'alla gueres au-de-là de celle que nous venons de citer. Sa femme Iſabelle, ſelon les anciens Mémoires & Généalogies de la Maiſon du Châtelet, étoit de la Maiſon de Joinville en Champagne. Outre les deux filles dont nous avons parlé, il en eut deux fils, Errard & Jean, ce dernier a ſeul continué la lignée. Ferry fut enterré dans l'Egliſe des Cordeliers de Neuf-Château.

Article III. Jean du Châtelet ſuccéda à Ferry ſon Pere; ſa filiation eſt explicitement prouvée par un Acte de 1285. Nous nous ſommes trop étendus ſur les commencemens de cet Ouvrage, parce qu'ils en font la partie la plus eſſentielle, pour entrer dans quelque détail ſur le reſte. Les neuf autres Articles de ce premier Livre rendent compte des ſucceſſeurs en ligne directe de Thierry de Lorraine Sei-

gneur du Châtelet & de Ferry son fils.

Les quatre Livres suivans parlent des branches collatérales de cette Maison. Il s'en forma un grand nombre. La plûpart sont éteintes. Il en subsiste encore quatre, elles ont pour tige commune Jean du Châtelet, fils de Huet du Châtelet & de Guillemette d'Amoncour; il étoit Baron & Seigneur du Châtelet & de Tons, Souverain de Châtillon en Vosges, Capitaine de cent d'Hommes d'Armes, Gouverneur de Langres, Commandant en Champagne dans l'absence du Duc de Guise; il fut fait Chevalier de l'Ordre du S. Esprit à la Promotion du 31. Décembre 1585. Il avoit servi avec distinction sous les Rois François I. Henri II. Charles IX. & Henri III. De René issu de son premier mariage avec Marguerite d'Haussonville d'une des Maisons les plus illustres de Lorraine descend au quatriéme degré René François Marquis du Châtelet, Chambellan, Colonel

Gardes & Général-Major des
ıpes de S. A. R. le Grand Duc
Toscane. Il est aujourd'hui le
de sa Maison. Il épousa en
.. Marie de Flemming fille de
ard Flemming, Capitaine dans
égiment de Galmoy, & d'Hé-
Oreily. Richard Flemming
de l'illustre & ancienne Mai-
es Lords de Slaine au Royau-
'Irlande; & Hélene Oreily,
fille du Baron de Klinky au
e Royaume, dont les ancêtres
nt été Souverains dans la
té de Cavan en Irlande.
ené-François a eu de ce ma-
, Luc René né le 18. Octo-
716. Chambellan du Grand
, & Capitaine dans le Régi-
: de ses Gardes, & Marie-
çoise née le 20. Janvier 1720.
ıe de Cour de la Reine de
grie.
rard du Châtelet, Marquis de
hâteau &c. Maréchal du Ba-
fils de Jean & de sa seconde
ıe Claire de Choiseul, Sei-
de Clémont, est la tige des

trois branches de la Maiſon du Châtelet établies en France.

La premiere eſt compoſée 1°. De Ferdinand Florent, Marquis du Châtelet, autrefois Colonel d'un Régiment d'Infanterie ; il épouſa en 1712. Marie-Emanuelle de Poitiers, iſſue des Comtes Souverains de Valentinois & de Diois. Il n'a point d'Enfans de ce mariage. 2°. De Jean-François Marquis du Châtelet Major Général & Inſpecteur de la Gendarmerie, Charge rétablie en ſa faveur, & Brigadier du premier Mars 1738. 3°. De Thereſe du Châtelet Veuve ſans enfans du Comte de Vaugrenant frere aîné du Comte de Vaugrenant Ambaſſadeur du Roi en Eſpagne. Ils ſont tous trois enfans de Charles-Gabriel Marquis du Châtelet, & d'Anne-Eléonore de Thomaſſin Baronne de Montboillon &c.

La ſeconde eſt compoſée 1°. De Florent-Claude Marquis du Châtelet, Seigneur de Cirey, Maréchal des Camps & Armées du Roi

nd Bailli d'Auxois & de Saare-
is, Gouverneur de Semur, qui
ousé en 1725. Gabriel-Emilie
Breteuil, si célebre par le génie
es connoissances qui l'élevent
essus de son sexe; elle est fille
Nicolas Baron de Breteuil &
ne de Froulay. Il en a deux
ns, Florent-Louis-Marie du
telet né en 1727. & Marie-Ga-
-Pauline née en 1726. 2°. De
ent-François du Châtelet, En-
e des Gens-d'Armes Dauphin.
De Susanne du Châtelet ma-
en 1731. au Marquis de Rouss
d'une ancienne Maison de
gogne. 4°. De Florence du
telet mariée en 1731. à Mel-
-Esprit de la Baume, Comte
Montrevel, mort en Janvier
, Maréchal de Camp des Ar-
du Roi, de qui elle a un fils

Enfin la derniere des trois branches établies en France est composée de François-Bernardin Marquis du Châtelet, Baron de Thons & de Clémont, Maréchal de Camps, Gouverneur du Château de Vincennes &c. Il épousa en 1714. Armande-Gabrielle de Richelieu, sœur du présent Duc de Richelieu, il en a eu N. du Châtelet, Religieuse à la Présentation à Paris, & Marie-Susanne-Armande du Châtelet, mariée en Juin 1733. avec son cousin Godefroy-Armand Marquis de Bellefonds, Colonel d'abord du Régiment de la Marche & aujourd'hui du Régiment de Champagne, arriere-petits-fils du Maréchal de Bellefonds. 2°. D'Antoine-Bernardin, Comte du Châtelet, ci-devant Enseigne des Gendarmes de la Reine & Mestre de Cavalerie en 1733. 3°. De Magdelaine Susanne du Châtelet. 4°. De Louise-Susanne du Châtelet. Ils sont enfans d'Antoine-Charles du Châtelet, Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur de

Vincennes &c. mort en 1720. & de Thérese-Marie de Bellefonds, fille du Maréchal de Bellefonds & de Magdeleine Fouquet.

On trouve dans tous les degrés de cette Généalogie une succession non interrompuë, & des filiations si expressément établies, que la suite exacte des générations est à l'abri, non seulement des difficultés, mais même des chicannes & des moindres nuages.

On y voit une Maison plus grande & plus puissante à mesure qu'elle se rapproche de sa premiere source; honorée de toutes les distinctions que ses Parens, ses Chefs les Ducs de Lorraine, pouvoient réunir en sa faveur, qui a donné aux Duchez de Lorraine & de Bar, des Régens, des Maréchaux, des Sénéchaux, des Grands Chambellans; alliée réciproquement aux grandes Maisons de Lorraine & de France, les Montmorencis, les Joinvilles, les Salms, les Châlons, les Beauveaux, les Bauffremonts, les Toulonjons, les Lignevilles, les

& les honneurs militaires, & d
de l'illustre Maison, dont ils ti
leur premiere origine.

La Maison du Châtelet n'
la seule que cette Histoire
resse. Dom Calmet, à l'occasi
alliances, qu'elle a contractée
voile l'origine de plus d'une
Maison illustre. Il remplit
toute son étendue le titre
Ouvrage. Les faits qu'il y é
ne sont appuyés que sur les
les plus autentiques & les
mens les plus sûrs. Les Pié
stificatives insérées à la fin &
tues de toutes les formalités,
établissent la certitude, oc
plus de la moitié du Volum

La beauté des caractéres, un grand nombre de Planches gravées, en un mot tous les ornemens, qui peuvent embellir une édition, donnent à celle-ci une air de distinction assorti au sujet de l'ouvrage.

ARTICLE LXIX.

PENSÉES SUR DIVERS sujets de Morale, par le R. P. Avrillon, Religieux Minime, avec un Avertissement contenant un abrégé de la Vie de l'Auteur, & le Catalogue de ses Ouvrages. A Paris chez D. A. Pierres, Libraire, ruë S. Jacques, vis-à-vis Saint Yves, à S. Ambroise. vol. in-12. *pages* 664. *Sans l'Avertissement* 1741.

UN Ministre du Seigneur, qui à la Prédication de l'Evangile & à la direction des Ames joint le travail du Cabinet, pour se rendre utile à ceux mêmes, qui ne l'ont point connu, & mettre ceux, qui viendront après nous, en

état de profiter de ſes veilles, remplit, ſans doute, ſon Miniſtére en diſpenſateur fidéle, ſur-tout ſi, comme le Pere Avrillon, il a exercé ces différens Emplois avec des talens, qui correſpondent à ſon zéle; & s'il a rempli cette triple carriere de façon à faire juger; qu'il étoit tout entier occupé de chacune de ces pénibles fonctions.

On ne trouvera point mauvais, que ne conſidérant ici ce Religieux, que comme Auteur d'un grand nombre de Livres, tous eſtimés, & remplis, non-ſeulement de la ſcience des Saints, qui eſt la premiere & la plus ſolide de toutes, mais encore de ce fond d'érudition, qui eſt néceſſaire pour la traitter en ſçavant, nous lui donnions place dans nos Mémoires parmi les perſonnes, qui ſe ſont diſtinguées dans la Littérature.

Jean-Baptiſte-Elies Avrillon nacquit à Paris le premier jour de l'année 1652. d'une Famille honorable, & où la piété étoit héréditaire. Il fit ſes études au Collége

des Jésuites de cette Capitale, & il les fit avec distinction. A l'âge de 18. ans il entra dans l'Ordre des Minimes, & fit sa Profession le troisiéme de Janvier 1671. Après son Cours de Philosophie, & de Théologie il fut appliqué à la Prédication, & pendant 55. ans, qu'il s'acquitta de ce pénible Emploi, il prêcha dans les principales Eglises de Paris, & dans plusieurs Cathédrales du Royaume. Sa maniere étoit simple & sans beaucoup d'art; mais son zéle, la solidité de ses Discours, & le son même de sa voix, qui étoit agréable, faisoient une vive impression sur ses Auditeurs: tout ce qu'il disoit, alloit au cœur, & c'est au cœur sur-tout, qu'il faut parler, pour prêcher avec fruit. Il sçavoit même employer à propos certains tours d'éloquence, qui sont propres d'un Orateur Chrétien, & il manioit l'Ecriture & les Peres en Homme, qui étoit maître de sa matiére.

On assûre que sa mémoire étoit si heureuse, qu'il n'a jamais oublié

un Sermon, après l'avoir prêché une feule fois, & que dès qu'on lui en rappelloit les deux ou trois premieres lignes, il étoit prêt à monter en Chaire. Les Prédicateurs fçavent combien de tems laiffe de libre un tel avantage. Les dernieres années de fa vie le Pere Avrillon prêchoit fouvent fans autre préparation, qu'une courte Méditation fur le fujet, qu'il vouloit traitter, & on fçait, que des Difcours prononcés ainfi fur le champ, par un Homme confommé dans la Science du Salut, & qui verfe de fa plénitude, font pour l'ordinaire les plus fructueux. Cette facilité donnoit encore au Pere Avrillon le moyen d'allier la Prédication avec les Supériorités, dont il fut chargé dans fon Ordre, & avec la conduite fpirituelle d'un grand nombre de perfonnés, qui l'avoient pris pour guide dans la voye de la fainteté.

Ses délaffemens étoient des études, qui auroient été pour d'autres une occupation férieufe. Telles

étoient l'Algebre & la Peinture. L'Algebre sur-tout lui plaisoit beaucoup, & il en avoit composé un Traité, qu'il jetta au feu peu de jours avant sa mort, ne voulant pas que le fruit de ses amusemens eût place parmi ses autres Ouvrages, tous consacré à l'édification & à la sanctification du Prochain. Il n'a pû néanmoins se défendre de donner au Public une Généalogie de la Maison de *Fontaines Soliers*, issue de la *Casa Solara*, Souveraine d'Ast en Piémont. Cet Ouvrage fut imprimé à Paris en 1680. *in*-4°. Le Pere Avrillon, après une maladie de dix mois, pendant laquelle il donna de grands exemples de patience, mourut à Paris le seiziéme de Mai 1729.

Les Ouvrages, qu'il a mis au jour de son vivant, sont 1°. *Des Réflexions Théologiques, Morales, & affectives sur les attributs de Dieu, en forme de Méditations pour chaque jour du mois.* in-12. *à Paris chez Cusson* 1705. Le même Imprimeur en a fait trois autres éditions, à

Nanci en 1711. en 1617. avec quelques augmentations,& en 1727. On en prépare une cinquiéme, qui sera considérablement augmentée sur les Manuscrits de l'Auteur. On voit par cet Ouvrage que le P. Avrillon étoit fort versé dans la Langue Hébraïque.

2°. *L'Année affective, ou Sentimens sur l'Amour de Dieu, tirés du Cantique des Cantiques* in-12. *à Paris* 1707. On en a fait depuis plusieurs éditions à Nanci, & depuis une derniere à Paris en 1740.

3°. *Commentaire affectif sur le grand précepte de l'Amour de Dieu* in-12. *à Nanci* 1718. 1729.

4°. *Retraitte de dix jours pour les Personnes consacrées à Dieu, & pour celles, qui sont engagées dans le Monde, dans laquelle on trouve une ample instruction sur cette sainte pratique, des lectures sur les sujets, des Méditations, des préparations différentes, & des visites du Saint Sacrement pour chaque jour* in-12. *à Paris* 1713. 1724. 1740.

5°. *Conduite pour passer saintement Août* 1741.

le Carême, où l'on trouve pour chaque jour une Pratique, une Méditation, & des sentimens sur l'Evangile du jour, des Sentences de la Sainte Ecriture & des Saints Peres, avec la Collecte de la Ste. Messe, & un point de la Passion de N. S. J. C. in-12. *troisiéme édition à Paris* 1740.

6°. *Conduite pour passer saintement le tems de l'Avant, où l'on trouve pour chaque jour une Pratique, une Méditation, des Sentimens, des Sentences de la Sainte Ecriture & des Saints Peres, & un point de l'Incarnation, dédiée, à la Reine* in-12. *à Paris* 1727.

7°. *Méditations & Sentimens sur la Sainte Communion, pour servir de préparation aux Personnes de piété, qui s'en approchent souvent* in-12. *à Paris* 1714. *nouvelle édition augmentée à la fin de chaque Méditation, d'Actions de Graces, & de Méditations d'un Solitaire en retraite pendant l'Octave du Saint Sacrement à Paris* 1741.

8°. *Réflexions, Sentimens & Pratiques sur la divine Enfance de J. C.*

1450 *Mémoires pour l'Histoire tirés de l'Ecriture, des Peres de l'Eglise* in-12. *à Nanci* 1709.

9°. *Conduite pour passer saintement les Fêtes & les Octaves de la Pentecôte, du Saint Sacrement & de l'Assomption de la Sainte Vierge, dédiée à Madame la Princesse de Carignan* in-12. *à Paris* 1724. C'est un Recueil de différens Opuscules, que l'Auteur avoit composés pour satisfaire à la piété de cette Princesse.

Œuvres Posthumes du P. Avrillon.

1°. *Commentaire affectif sur le Pseaume* Miserere, *pour servir de préparation à la mort* in-12. *à Paris* 1739. L'Auteur l'avoit composé pour son propre usage.

2°. *Sentimens sur l'Amour de Dieu, ou les trente Amours sacrés, pour chaque jour du mois* in-12. *à Paris* 1737. Le Pere Avrillon avoit composé cet Ouvrage pour une Dame de distinction, après la mort de laquelle le Manuscrit tomba entre les mains du Libraire, qui l'a donné au Public.

3°. *Sentimens sur la dignité de l'Ame, la nécessité de l'adoration, les Août* 1741.

avantages des afflictions, & sur l'abandon de Dieu in-12. *à Paris* 1738. C'est le Pere Dureau, Minime, qui a fait imprimer cet Ouvrage, qu'il a dédié à Madame de Veruë, Abbesse de l'Abbaye Aux-Bois.

4°. *Traité de l'Amour de Dieu à l'égard des Hommes, & de l'Amour du Prochain.* in-12. *à Paris* 1740.

5°. *Pensées sur divers sujets de Morale.* C'est l'Ouvrage, qui lest annoncé au titre de cet Article, & dont nous allons rendre compte. On nous apprend qu'il est tiré, aussi bien que les deux précédens, des matériaux, que le Pere Avrillon avoit ramassés pour en composer un Dictionnaire Moral, qu'il n'a pas eu le tems de finir.

Les sujets des Pensées, que contient ce dernier Volume, sont au nombre de douze ; à sçavoir, *les épreuves, la tentation, la foi, les pensées, la mémoire, le monde, la noblesse, l'ambition, l'hypocrisie, la colere, l'abstinence, & la Croix de J. C.* La maniere méthodique, dont ces sujets sont traités, persuade aisément

que l'Auteur avoit effectivement dessein d'en former un corps d'Ouvrage ; car ce ne sont point des pensées jettées au hazard & sans suite. On y trouve d'abord des définitions exactes, des principes sûrs, & les pensées naissent ordinairement les unes des autres.

Ainsi l'Auteur après avoir défini l'épreuve en général, une exacte recherche de la vérité, ou de la bonté d'une chose douteuse, dont on veut connoître la juste valeur par des preuves certaines, & par des expériences, dit ; " Nous avons » aussi besoin de nous éprouver » nous-mêmes, car souvent nous » présumons de nos forces, parce » que nous ne les connoissons pas, » & que notre amour propre nous » aveugle. Semblables à Pierre, nous » nous applaudissons par avance sur » la défaite imaginaire de nos En- » nemis, & souvent quelque cho- » se de moins, que la voix d'une » Servante, nous fait commettre des » infidélités criantes contre Dieu » & contre notre Prochain, & nous

» donne une triste expérience de
» notre foiblesse. „

De-là il vient aux épreuves, par lesquelles Dieu nous fait passer, non point pour nous connoître, mais parce que c'est son droit, & pour notre avantage. " Parce que vous
» étiez agréable à Dieu, dit l'Ange
» Raphaël à Tobie, il étoit né-
» cessaire que vous fussiez éprou-
» vé .... Quelle bonté de Dieu,
» de vouloir bien rendre compte à
» sa Créature, & de lui justifier sa
» conduite? Et que cette raison divi-
» ne est forte pour nous convaincre
» de la nécessité absolue des épreu-
» ves, particuliérement sur les Jus-
» tes, qui sans elles, ou se relâche-
» roient bien-tôt, ou donneroient
» dans l'écueil de la vanité, qui rui-
» neroit tout le mérite de leurs bon-
» nes œuvres, & qui les empêche-
» roit sûrement de parvenir à la
» perfection ! „

Le second Article est comme une suite du premier. Il roule principalement sur la nécessité & sur l'avantage des tentations, & l'Au-

teur y rapporte avec beaucoup d'ordre tout ce que les Auteurs sacrés & les Saints Peres ont dit de plus fort sur ce sujet. " Le vrai Chrétien,
» ajoûte-t-il, a donc sujet d'être
» souvent dans la joye, puisqu'il est
» souvent exposé à la tentation. Ce
» qui est au-dessus de lui, ce qui
» est autour de lui, & qui est au-
» dedans de lui-même, le tient in-
» cessamment en haleine. Il lui
» vient des tentations du côté de
» Dieu, & ce sont des épreuves,
» parce qu'il le veut rendre digne
» des couronnes immortelles, qu'il
» lui prépare : il lui en vient de la
» part du Démon, & ce sont des
» surprises & des piéges dangereux,
» qu'il tend à son innocence, parce
» qu'il est envieux de son bonheur,
» & qu'il met tout en usage pour
» le perdre. Il lui en vient de sa
» propre concupiscence, & ce sont
» des assauts dangereux, parce
» qu'elle est violente, parce qu'elle
» tend à le corrompre, & qu'elle
» est une ennemie, qui ne le quitte
» jamais : *Tentat Deus*, dit Saint

»Bonaventure, *ut erudiat*; *Dia-*
»*bolus*, *ut decipiat*; *caro*, *ut infi-*
»*ciat.*„

En parlant de la Foi, après avoir rapporté la belle notion, qu'en donne Saint Augustin; *Fides est credere quod non vides*, *cujus merces est videre quod credis*; il dit, " perfection-
»nons cette idée par celle, que
»nous en donne le grand Apôtre
»... dans son Epître aux Hébreux,
»que la Foi est la substance des
»choses, que nous espérons, & la
»preuve de celles, que nous ne
»voyons pas: *est autem fides speran-*
»*darum substantia rerum*, *argumen-*
»*tum non apparentium*: admirable
»& surprenante expression! Car
»en effet comment cette Foi divine
»peut-elle être la substance même
»des choses, que nous espérons,
»sinon, parce qu'elle nous en don-
»ne une assûrance certaine, &
»qu'elle leur donne un être & une
»substance dans notre esprit, &
»une présence, qui tient quelque
»chose de la réalité, comme si nous
»la possédions déja? Cet incom-

„parable & ſublime Docteur des
„Nations ajoûte, *& la preuve de*
„*celles, qui ne paroiſſent pas* : c'eſt-
„à-dire, qu'elle nous en donne la
„certitude, la démonſtration, la
„conviction entiere, comme ſi
„nous les voyions de nos yeux cor-
„porels. „

Dans l'article *des Penſées* l'Auteur dit qu'il laiſſe aux Philoſophes à traiter à fond de la penſée par rapport à ſon être naturel ; & qu'il n'en doit ici parler, que par rapport à ſon être moral, & en particulier des mauvaiſes penſées.
„L'eſprit, dit-il, eſt une puiſſan-
„ce de l'ame toujours en action
„& en mouvement ; & l'action de
„l'eſprit, dit Saint Chryſoſtome,
„eſt ſeulement de penſer ; *facere*
„*cordis cogitare eſt.* Il n'y a preſ-
„que pas de moment dans la jour-
„née, où l'eſprit ne penſe : l'eſprit,
„dit Saint Bernard, eſt inſenſible-
„ment & inceſſament conduit de
„penſée en penſée, *à cogitatione in*
„*cogitationem ducitur*, & il n'y a
„pas une de ſes penſées, qui ne

» soit bonne, ou mauvaise, méri-
» toire, ou punissable, quand elle
» est réfléchie.... il y a dans le
» cœur de l'Homme une machine
» impénétrable, qui cause un mou-
» vement rapide, & une volubilité
» éternelle de pensées. Les unes le
» flattant, les autres l'intimidant;
» celles-ci le resserrant, celles-là
» l'enflant, quelques-unes l'abais-
» sant, d'autres l'élevant; les unes
» le portant à la vanité & à l'am-
» bition, les autres à l'intempéran-
» ce... à peine en a-t-il surmonté
» une, qu'une plus forte se présen-
» te pour l'accabler. Est-il victo-
» rieux d'une pensée d'impureté,
» dit Saint Grégoire le Grand? Il
» naît aussi-tôt un nouveau sujet de
» combat de sa propre victoire...
» *De ipsâ victoriâ bellum oritur, ut*
» *dum immunda cogitatio vincitur,*
» *victoris animus elatione pulsetur.* „

Il n'y a pas un seul article de cet Ouvrage, qui ne puisse nous fournir de très-beaux endroits, en les prenant même sans choix. Il eût été à souhaiter que l'Auteur, qui

connoiſſoit le monde, & qui avoit eu autant d'occcaſions de pénétrer dans tous les plis & les replis du cœur humain, eût eu aſſez de loiſir pour nous communiquer ſes penſées ſur un plus grand nombre de ſujets. Il travailloit ſur un fond inépuiſable, & ſur lequel on peut toujours apprendre quelque choſe de nouveau d'un Homme, qui ne s'eſt point accoûtumé à n'être que l'écho des penſées d'autrui.

ARTICLE LXX.

DISSERTATIO de Guzmanico S. Dominici Stemmate &c. C'eſt-à-dire, *Diſſertation ſur la deſcendance de S. Dominique de la Maiſon de Guzman, où l'on examine les monumens nouvellement publiés à Bologne ſur ce ſujet. Par le P. Guillaume CUPER, de la C. de J. un des Auteurs des* Acta Sanctorum. *A Anvers, chez Bernard-Albert Vandert Plaſſche* 1740. *Brochure* in-octavo *pages* 112.

Août 1741.

LOrſque nous rendîmes compte du premier Volume des *Acta Sanctorum* du mois d'Août, nous rapportâmes ce que le Pere Cuper, en parlant de Saint Dominique, avoit dit au ſujet de la diſpute ſur la deſcendance de ce S. Patriarche de l'illuſtre Maiſon de Guzman, à ſçavoir; que n'ayant rien négligé pour avoir des preuves, qui puſſent conſtater ce point d'Hiſtoire, on ne lui en avoit fourni aucune, qui lui parût ſuffiſante: ajoûtant que ſi dans la ſuite il en pouvoit découvrir, qui fuſſent convainquantes, il s'y rendroit avec beaucoup de plaiſir. Qui auroit crû qu'un procédé ſi raiſonnable dût attirer à ce Sçavant une foule d'Ecrits Satyriques, & de Libelles injurieux & indécens, & qu'un Prédicateur ait oſé avancer dans la Chaire de vérité, comme il eſt arrivé à Léon en Eſpagne, que perſonne, ſi on en excepte les Hérétiques, n'a jamais douté du fait, dont on demande des preuves pour l'aſſûrer?

C'eſt un préjugé bien fâcheux contre une cauſe, que de la défendre avec de pareilles armes. Auſſi le Pere Cuper a-t-il pris ſagement le parti de ne point ſe meſurer avec de pareils Adverſaires. Il étoit trop verſé dans la bonne critique, pour ignorer que des injures ne furent jamais des preuves.

Enfin un Ecrivain ſçavant, poli, modéré, eſt entré en lice avec des armes, qui lui promettoient une victoire certaine, & le ſilence de ſon Ennemi lui a paru un aveu de ſa défaite; mais il ſe pourroit bien faire qu'il ſe repentît de s'être un peu trop preſſé de triompher. C'eſt dans la Vie de Saint Domique, dont nous avons parlé au mois de Mars dernier, Article XXV. que le Pere Touron prétend avoir fourni les preuves victorieuſes & hors de toute atteinte, de l'illuſtre extraction de ſon Saint Fondateur, que demandoit le docte Bollandiſte. Nous allons voir ſi celui-ci les juge telles. On ne pourra pas du moins lui reprocher de ne s'être

pas donné tout le tems de les examiner, puisque son Adversaire a pris son silence pour une marque qu'il se rendoit.

Comme c'étoit sur-tout en Espagne, que la querelle s'étoit le plus échauffée, un sçavant Ecclésiastique nommé Dom Louis Lopez, Curé de Morille au Diocèse de Salamanque, choqué de voir si indignement traiter un Ecrivain estimable par son érudition & par sa modération, crut devoir prendre la plume pour le venger. Parmi ceux, qui s'étoient déclarés contre lui, il choisit D. Pierre-Joseph de Mesa Benitez de Lugo, le seul, qu'il crût capable d'entendre raison, & lui adressa deux ou trois Lettres, ausquelles le Pere Cuper a eu peu de choses à ajoûter, pour répondre au P. Touron.

Un des argumens victorieux de celui-ci en faveur du sentiment, qu'il a entrepris de soûtenir, est l'autorité d'Ambroise Moralez, Auteur d'une Chronique Espagnole très-estimée. Le Pere Cuper s'étoit

l'a tronqué : car premiérement il omet ces paroles décisives : *por ser cosa que hasta agora no esta bien averiguada , poniendo algunos dudo en ella.* En second lieu il fait dire à Moralez " que la descendance de » Saint Dominique est un fait an» ciennement connu , qu'il faut re» garder , & qui est regardé comme » très-certain & avéré , un fait soli» dement prouvé par différens ti» tres & par les anciens Ecrits. „ Cependant cet Historien dit à la vérité qu'il demande avant toutes choses qu'on regarde comme un fait certain & avéré depuis longtems que Saint Dominique étoit de la Maison de Guzman : *Antes todas cosas quiero que se entienda como es cosa muy antigua &c.* Mais il ne dit point que cela soit prouvé par d'anciens titres , comme le prétend le Pere Touron : il dit qu'il le prouvera par des Priviléges & d'anciens Ecrits : *esto se Mostrera despues por Privilegios y escrituras antiquas.*

L'a-t-il en effet prouvé ? Le

Pere Cuper a jugé que non, & voilà son crime : voilà ce qui lui a attiré un torrent d'injures. " Est-il » possible, s'écrie ici le Curé de » Morille, qu'on écrive ainsi en » Espagne ; qu'on traite de la sor- » te dans des Ouvrages imprimés » des Ecrivans Catholiques, res- » pectables & respectés des autres » Nations, comme des Person- » nages, qui sont comme au pre- » mier rang dans la République » des Lettres ? N'est-ce pas-là don- » ner occasion aux Etrangers de » nous regarder comme des demi- » Barbares, sans goût, sans criti- » que, sans érudition, sans poli- » tesse littéraire ? Si j'avois la voix » d'un Stentor, je m'en servirois » pour répéter à nos Espagnols ce » que leur disoit Juan de Mena ; » prenez garde que les Nations ne » vous décrient &c.,,

Dom Louis Lopez, après avoir ainsi déchargé son cœur sur les Satyres indécentes, dont on avoit inondé l'Espagne contre le Pere Cuper, entreprend de justifier le doute,

qui les lui avoit attirées. Il est fondé, dit-il, sur ce que le surnom de Guzman ne se trouve donné à S. Dominique par aucun Historien contemporain, ni par aucun de ceux, qui qui ont écrit sa Vie pendant trois cent ans. Le Bréviaire de son Ordre n'a commencé à le lui donner qu'en 1555. & le Romain, qu'en 1559. Dix-sept ans après Moralez composa sa Dissertation, où il reconnoît que la chose étoit encore contestée. Et comment ne l'auroit-elle pas été, puisqu'il est le premier, qui ait entrepris de la prouver par des monumens anciens? Mais n'en a-t-il point cité, qui soient décisifs en faveur de son sentiment? Il en cite un seul, qui seroit tel, si le mot essenciel n'étoit pas plus qu'équivoque. C'est une concession faite par deux Seigneurs de la Maison de Guzman aux Religieuses de S. Dominique de Calaruega, ou il est dit *por naturaleza e por devocion, quo yo a con Santo Domingo de Calaruegua.* Il n'y auroit aucune difficulté, si Moralez avoit bien

ıvé que *naturaleza* , signifioit
et endroit *parenté*. Mais , com-
e remarque fort bien D. Louis
›ez,par l'exemple même de Mo-
z , ce terme signifie bien plus
'ent la Patrie , que la parenté.
:uraleza , dit le nouveau Dic-
ınaire de la Langue Castillane,
*oma assissimo por el origen , que
uno tiene en alguna ciudad,o reino ,
que ha nacido.* D'ailleurs , conti-
; le Curé de Morille , tout por-
à croire qu'en cet endroit le
›nateur l'entend en ce sens ; car
l'avoit entendu dans l'autre ,
itôt que de se servir d'un terme
uivoque , ıl auroit employé celui
deudo , parent, qui ne l'est point,
bien , au lieu de dire *Santo Do-
:ngo de Calaruega* , il auroit dit
anto Domingo de Guzman. Le P.
uper a-t-il donc eu tort de juger
ıe ce Passage , qui est le grand
ıeval de bataille de Moralez , &
ı Pere Ferdinand de Castillo ,
ıuteur de l'Histoire Espagnole des
'reres Prêcheurs,n'étoit rien moins
ue concluant ?

Auſſi le Pere Touron a-t-il bien compris qu'il falloit étayer l'autorité & les preuves de Moralez de monumens plus anciens & plus clairs ; & il a crû les avoir trouvés dans un Ouvrage imprimé depuis peu à Bologne par les ſoins d'Aléxandre Machiavelli, Avocat & Profeſſeur public dans cette Univerſité célebre. Le P. Cuper avouë qu'il n'en avoit eu aucune connoiſſance, & il eſt juſte, dit le Pere Touron, de l'en croire ſur parole. Il lui fait aſſûrément beaucoup de grace, de croire qu'il n'avoit pas vû avant l'année 1733, ce qui a été publié pour la premiere fois en 1735. Mais pourquoi a-t-il différé ſi long-tems après la publication de ces Monumens, à les contredire ? C'eſt qu'il aſſûre qu'il n'a pû les avoir plûtôt, & n'eſt-il pas juſte de l'en croire encore ſur ſa parole ? C'eſt qu'il a voulu ſe donner le tems de voir ce qu'on en penſoit parmi les Sçavans, & ne point précipiter une réponſe, qui vient toujours aſſez tôt, quand elle

est bonne . . . Elle est enfin venuë, & le nouvel Historien de S. Dominique ne pourra plus dire;“ Nous »ignorons quel a été le succès de »son examen, mais son silence par- »le assez. „

Non il ne parle pas assez, car il devoit dégager la parole, qu'il avoit donnée publiquement, de se rendre, si on lui fournissoit de bonnes preuves pour lever son doute. Mais quels sont donc ces Monumens cités par Machiavelli? C'est 1°. Un Décret solemnel du Magistrat de Bologne, qui accorde à Dominique de Guzman le titre, les honneurs, & tous les Priviléges de Citoyen de cette Ville, moins encore par considération pour son illustre naissance, qu'à cause de sa qualité de Fondateur & de premier Supérieur Général de son Ordre. 2°. Une Epitaphe composée pour être mise sur la Tombe du Saint, par le Cardinal Hugolin, Légat du Pape, ami particulier du même Saint, & depuis Souverain Pontife, sous le nom de Grégoi-

re IX. où il est expressément marqué que Dominique étoit de la Maison de Guzman, & où il est fait mention du Décret du Magistrat de Bologne. 3°. Une Cronique de Luminosi de Aposa, contemporain de Saint Dominique, & Agent public de Bologne, où les deux Piéces précédentes sont insérées. 4°. Un petit Ouvrage composé dans le quatorziéme siécle par Galvaneo Braggia. 5°. Une Cronique du quinziéme siécle, dont l'Auteur, Augustin Annelli, apporte des preuves du même fait, qu'il dit avoir copiées mot à mot d'un monument ancien & autentique. » L'Auteur, ou plûtôt l'Editeur de » toutes ces Piéces, dit le P. Tou- » ron, est récent, mais les preuves, » qu'il nous fournit, ne peuvent » remonter plus haut. „ Voyons si le Pere Cuper & Dom Louis Lopez ne lui trouveront point d'autre défaut que celui d'être moderne, & si ses preuves sont aussi réelles, qu'elles paroissent anciennes.

Le Curé de Morille regarde d'a-

bord comme une préſomption, qui ne leur eſt pas favorable, que les deux premiers monumens, auſquels ſe réduiſent tous les autres, étant auſſi anciens que Saint Dominique, tant de ſiécles ſe ſoient écoulés, ſans que les Hiſtoriens du Saint, ni le Bréviaire de ſon Ordre, en ayent fait mention; que la Sœur Angélique de Bologne, Compagne de la Bienheureuſe Cécile de Ceſarini, laquelle vivoit du tems du Saint Fondateur, dont elle a écrit la Vie, n'en ait pas dit un mot, quoiqu'elle fût ſur les lieux, & qu'elle n'ait donné aux Pere & Mere du Saint que la qualité de *Leales y piadoſi*; que Vincent de Beauvais & Saint Antonin ayent gardé ſur cela le même ſilence, eux, dont Melchior Cano a dit qu'ils avoient recueilli ſur Saint Dominique *quod ſcriptum in ſchedulis quibuſlibet reperiretur.* Quoi ils n'auroient point vû la Cronique d'Annelli imprimée en 1430.

Le docte Eſpagnol, lorſqu'il faiſoit ainſi valoir cet argument né-

être fort ſurpris que s'étant contenté de rapporter, ſans prendre parti, le ſentiment de ceux, qui ſoûtenoient que l'inſtitution du Roſaire étoit plus ancienne que Saint Dominique, le Pere Touron, laiſſant là ſes vrais Adverſaires, tombe ſur lui ſeul. " De quel droit donc » exige-t-il, reprend notre Auteur, » que nous débrouillions les cauſes » les plus embarraſſées, & que nous » prononcions ſur les ſujets des diſ» putes les plus odieuſes? C'eſt faire » comme Pompée, qui regardoit » comme ſes Ennemis quiconque ne » ſe rangeoit pas ſous ſa banniere." Enfin l'Hiſtorien de Saint Dominique s'eſt encore trompé, s'il a crû que la Déclaration du Conſul & des Magiſtrats de Bologne en faveur de l'Ouvrage de Machiavelli, & celle du Duc de Medina Sidonia, où ce Seigneur reconnoît que Saint Dominique étoit de ſa Maiſon, ſeront regardées comme des preuves capables de perſuader le Public.

ARTICLE LXXI.

GUIDE HARMONIQUE, ou Combinaison ſimple & ſenſible de tous les rapports que les ſons peuvent avoir enr'eux. Ouvrage par le ſecours duquel, ſans aucune connoiſſance de la Muſique, & ſans cependant ſortir des régles de la compoſition, on pourra dans l'inſtant compoſer de la façon la plus exacte & la plus harmonique. Par M. Franceſco Geminiani. A Paris avec Privilége du Roi.

C'Eſt le titre d'un Ouvrage, que M. Geminiani propoſe e donner le premier d'Avril 1742. ar ſouſcription, c'eſt-à-dire, à ux qui auront ſouſcrit avant le remier de Novembre de la préinte année 1741.

La Muſique eſt une ſi charman- production de l'Art des homes, elle eſt ſi à la mode, & tout monde eſt ſi ſenſible à ſon agréent, qu'un titre ſi magnifique,

ne peut manquer d'intéresser u
infinité d'Amateurs, curieux de
donner les droits, avec le nom
le titre de connoisseurs.

L'intérêt est ici d'autant plus vi
qu'effectivement la Musique, au
profonde qu'elle est sensible, semb
se dérober à l'esprit, à mesure qu'
le se prodigue davantage aux se
extérieurs; y ayant assez peu d'A
tistes, c'est-à-dire, de Compositeur
parmi un grand nombre d'Artisa
des sons, & y ayant peut-être e
core moins de sçavans Professeur
capables de montrer par régles
par principes cette compositio
qu'on n'a gueres apprise jusqu'i
que par la régle & le principe
forgeron, en forgeant, & à force
battre le fer, à force de comp
ser.

Car en Musique comme ailleur
il faut bien distinguer le *Méti*
l'*Art* & la *Science* de la chose
ayant dans toutes les Profession
la partie de l'*Artisan*, celle de l'*A*
tiste & celle du *Sçavant*. L'exer
ce, la pratique, l'habitude méch

nique des organes grossiers & extérieurs, des doigts, des bras, des pieds, du gosier sont le *Metier* de la Musique, Métier qui s'annoblit ou s'*illustre* beaucoup par une disposition naturelle de nerfs, de fibres, d'articulations, de membranes, par une sensibilité d'oreille, par une finesse même de sentimens, sans en exclure le génie & l'esprit qui sont bons à tout, & dans les Métiers mêmes les plus corporels & les plus vils.

L'*Art* de la Musique, sa *composition*, tient de plus près à l'esprit, & n'est cependant qu'une habitude de mémoire, une routine d'oreille; celui qui a le plus lû de Musique, le plus chanté, le plus joué, le plus entendu, & qui a la tête la plus pleine de passages, de cadences, de fugues, d'imitations, de desseins, de chants, d'accords, de sons, étant jusqu'ici le plus habile Compositeur. C'est cette plénitude de tête, cette possession de lieux communs de Musique, qui fait ce qu'on nomme une *tête son-*

nante, une *oreille sçavante*. Le génie & l'esprit loin d'y être inutiles, y sont absolument nécessaires pour exceller. Mais ce n'est gueres qu'un génie d'instinct, un esprit de goût & de sentiment, qui ne saisit qu'un petit nombre de régles équivoques, dont sa gloire consiste ensuite à sçavoir s'affranchir, par des licences heureuses, par de sçavantes exceptions.

La *Science*, la vraye Science, celle qui joint une grande pratique à une profonde spéculation, fait le Musicien Philosophe & Mathématicien, le Musicien Docteur & Professeur, qui posséde l'Art, & peut en rendre les autres possesseurs par une méthode certaine, par des principes simples, par des régles enchaînées, par une routine préméditée, par une méchanique réfléchie, par des licences soumises au précepte, par des exceptions limitées & non sujetes indéfiniment elles-mêmes à l'exception.

M. Geminiani, un des *Virtuosi*

de l'Italie, dans le Métier de la Musique, dans le jeu du Violon, un des *illustres* dans l'*Art*, dans la composition des *sonates*, après avoir fait passer son talent, des *doigts* qui font l'*Artisan*, dans l'*oreille* qui fait l'*Artiste*, la fait enfin arriver jusqu'à la *langue* ou à la plume, seuls interpretes & la pierre de touche du vrai *Sçavant*. Car le Métier forme la main, l'Art rafine l'oreille, mais la Science seule délie la langue, & fait écrire & parler. *Verbaque provisam rem non invita sequentur.*

La science du Géometre, celle sur-tout du Géometre-Algébriste, forme une quatriéme classe, au-dessus de ces trois; & après avoir passé des doigts dans l'oreille, & de l'oreille sur la langue, elle arrive dans la substance la plus moëlleuse, la plus intime du cerveau, & s'y concentre en quelque sorte dans le pur esprit même, pour se répandre ensuite de-là, à l'aide des esprits les moins animaux & au gré de la volonté toute spirituelle, tou-

te libre, toute réfléchie de l'ame, sur les doigts, sur l'oreille, sur la langue & sur la plume, par des symboles, par des chifres, par des lettres, par des figures, plûtôt que par des syllables & par des mots, tant l'esprit aime à ne parler qu'à l'esprit.

Notre Auteur a la modestie, de dire qu'il n'est ni Géometre ni Algébriste. Mais il y a aussi une Algébre & une Géométrie de métier, d'art & de science à distinguer. L'usage de la vie peut suppléer ici au Métier, le génie peut remplacer la Science, & ce génie joint à cet usage, peut donner l'art, le goût, l'esprit de la chose, c'est-à-dire, une Géométrie & une Algébre naturelles, dont une profonde méditation nous fait retrouver les principes & les façons au-dedans de nous-mêmes.

La Méthode que nous propose M. Geminiani, est une vraye Algébre-Géométrique qui, sans autre Discours qu'un petit Avertissement préliminaire, sur la maniere d'en user, ne procéde que par lettres

& par chifres, faciles cependant à déchifrer & à lire, & qui ne font que retrancher la superfluité du Discours, sans en supprimer l'énergie & la clarté.

Cet Auteur nous ayant priez de nous rendre attentifs à son Ouvrage qu'il a bien voulu nous confier en Manuscrit, pour que nous en dissions notre pensée au Public par forme d'Extrait, nous l'avons étudié avec soin, & la plume à la main, en composant de la Musique selon sa Méthode ; & nous avons d'abord reconnu, qu'effectivement toute personne qui sçait lire & écrire, peut composer par-là de la vraye & bonne Musique, bien chantante, & sur tout bien modulée, bien mesurée, & bien chifrée, selon l'annonce de l'Auteur, qui n'impose à personne, & ne s'impose point à lui-même sur l'article, que bien des gens n'ont trouvé trop merveilleux, que parce qu'il l'est dans l'expression, & qu'ils n'en ont pû deviner l'exécution.

Nous avons ensuite reconnu cet-

te exécution, auſſi ſimple & infaillible que le plan en eſt merveilleux, tant l'Art de la Muſique y eſt réduit en eſpéces de *Comptes faits*, & de *formules*; réductibles en modulation au gré du plus Apprentif Compoſiteur : c'eſt réellement de la Muſique comme toute faite; ce ſont des morceaux détachés qui ne demandent qu'à ſe raſſembler.

Mais c'eſt cette facilité-là même qui nous a paru ſuſpecte, & dont nous avons pris la liberté de former contre l'Auteur une aſſez forte objection. Car nous ſommes bien éloignez de vouloir flatter perſonne au préjudice du Public. L'Auteur n'en a pas beſoin, & nous ne cherchons que le vrai.

Pour donner plus de force à notre objection, nous l'avons rendue ſenſible & palpable. Nous en demandons la permiſſion au Public délicat en faveur du Public ſçavant qui ne s'arrête pas aux mots, pourvû qu'ils ſoient pleins d'expreſſion. Nous avons donc comparé la Méthode en queſtion, à la *Ma-*

nivelle d'une *Orgue d'Allemagne* ou d'une *Sérinette*, avec laquelle & en tirant certains cordons ou regiſtres, la main la plus mal-habile va jouer fort bien un nombre de fort beaux airs.

C'eſt pourtant déja un effort de génie, & de travail, d'avoir réduit tout l'art de la compoſition, à une ſorte de Manivelle, avec cet avantage immenſe, que l'Orgue d'Allemagne ne joue qu'un nombre borné de Piéces; au lieu que l'art de M. Geminiani peut diverſifier les compoſitions à l'infini, entre les mains du Compoſiteur, le moins digne de ce nom.

Mais c'eſt de-là même, que ſe tire toute la force de notre objection. On tourneroit cent ans la Manivelle, & on jouroit les plus beaux airs, qu'on n'apprendroit pas pour cela à en jouer le plus facile & le plus court, de ſoi même, ſur un Orgue ordinaire, ou ſur tout autre Inſtrument. On compoſera, avons nous dit à l'Auteur, de la Muſique par ſa Méthode, ſans

sçavoir ce que l'on fait, & sans sçavoir jamais le faire.

Selon cette Méthode, réellement il n'est pas nécessaire de sçavoir ce que c'est que note, *ut*, *re* ou *sol*, ni ce que c'est que quinte, tiérce ou septiéme. Il suffit de sçavoir que 5 veut dire cinq, que 7 signifie sept &c. Encore cela n'est-il pas nécessaire: & quand on voit 5 il suffit d'écrire 5, & 7 quand on voit 7, & un *o* quand on voit un *o*, & un *q* quand on voit un *q* &c. Le Compositeur n'est ici qu'un Copiste exact qui peut copier du Grec ou du Latin toute sa vie, sans sçavoir & sans apprendre ni Latin ni Grec. Et il n'y a pas à dire, qu'à force d'aller à Montmartre, le plus stupide des Animaux y va tout seul. Nous doutons avec la permission de l'Auteur, que quelqu'un qui ne sçauroit point de Musique, en apprit la composition, à force de composer par sa Méthode.

Mais nous ne disons que ce que nous disons: & nous ne doutons pas que réellement il ne pût par cette

Méthode composer de la bonne & vraye Musique. De sorte que pour peu qu'il fut initié d'ailleurs dans la connoissance de la note, des tons, des intervalles, des chifres, & des accords; sur-tout s'il jouoit du Clavecin, de la Flute ou du Violon, & qu'il fut capable d'observer le chemin par où il va, & le guide qui le mene; & encore mieux, s'il étoit aidé d'un guide intelligent capable de rendre parlant ce guide muet, nous pensons qu'il pourroit, en assez peu de tems, devenir exact & grand Compositeur.

C'est quelque chose, c'est beaucoup, c'est même tout, tout ce qu'on peut désirer. On n'a peut-être point jusqu'ici de Méthode dont on puisse en dire autant. Ceux qui montrent la composition, sont communément d'habiles Compositeurs. Chacun à sa maniere de montrer. Mais ils ne peuvent disconvenir, qu'en dernier ressort ils n'ont que l'oreille, le goût, l'usage, la grande pratique à donner pour derniere régle, sans exception, à leurs Eléves,

Le Livre de M. Geminiani, est donc un Livre nécessaire aux Maîtres mêmes pour montrer, puisqu'il contient équivalament la pratique de toutes les régles, d'un beaucoup plus grand nombre au moins qu'aucun Maître n'en peut donner de vive voix. Car on y trouve tous les passages de Musique, soit réguliers, soit licentieux, soit d'exception qu'on peut employer, & qui ont été employés par les plus grands Maîtres ; & on les trouve avec des guides & des renvois qui servent à les enchaîner, à les rassembler de toutes les manieres dont ils peuvent être rassemblés & enchaînés.

Pour répondre à la confiance de l'Auteur & à l'attente du Public, qui paroît s'intéresser pour cette Méthode, & vouloir sur-tout la connoître, nous tâcherons d'en donner une notion juste, & comme une définition précise & sensible de cet Ouvrage, dont l'art n'est peut-être pas si aisé à pénétrer. C'est une espéce de Manuel de Musique, une

Bibliothéque, un répertoire, une ſorte de Dictionnaire, non alphabétique cependant. Nous ne trouvons point de terme, fait pour exprimer ſuffiſamment la nature d'un Livre qu'on croiroit tout de pratique, & qui n'eſt pourtant qu'une ſorte de théorie, immédiatement pratiquable à la vérité ; qui ne contient que des notes de Muſique avec des chifres & des *a*, *b*, *c*, *d*, *ſ*, *x*, *u*, *&c.* & qui eſt cependant très-liſible pour toutes ſortes de Lecteurs, non Muſiciens mêmes.

Ce n'eſt pas un Dictionnaire pareil à ceux que nous avons. Il eſt tel, mais il eſt quelque choſe de plus. Il eſt Dictionnaire, en ce que 'on y peut toujours trouver un paſſage, & comme une phraſe ou ériphraſe de Muſique, bonne à juſter, avec élégance même & dierſité à tout autre qu'on a dans l'iée ou ſur le papier. On peut donc iſſurer ſi une phraſe, un paſſa-, une ſuite d'harmonie, un pro-s de modulation qu'on veut ha-der, eſt hazardé en effet, ou

régulier & conforme à la pratique des bons Compoſiteurs, s'il eſt bien chifré, bien préparé, bien ſauvé, bien placé en un mot, ſi un ton rentre bien dans l'autre, & les moyens de rentrer dans ceux dont on s'eſt écarté.

Ce Livre paſſe le Dictionnaire, en ce que non-ſeulement c'eſt un Recueil de paſſages, phraſes, cadences, expreſſions de Muſique, mais en ce que l'enchaînement régulier s'y trouve, à l'aide des renvois qui ſervent de guides. C'eſt un Dictionnaire plein de phraſes, tellement enchaînées ou *enchaînables*, ſi on peut le dire, que de phraſe en phraſe & de renvoi en renvoi, on peut former un Diſcours muſical & harmonieux, régulier pour le chant, pour la modulation, pour l'harmonie, & pour le chiffre, pour la meſure même, diſcours auſſi long, auſſi court, auſſi varié qu'on le veut.

Qu'on imagine un Dictionnaire en effet de Latin ou de François, où la premiere phraſe, la premiere

ormule qu'on y prend à son gré,
ous mene par une simple lettre de
envoi à une autre phrase ou for-
nule, la seconde à une troisiéme,
a troisiéme à une quatriéme, à une
inquiéme, à une sixiéme &c. de
elle sorte qu'avec la simple peine
le copier toutes ces phrases l'une
après l'autre, &, s'il le faut, sans
çavoir ni François ni Latin, on
orme de toutes ces phrases ainsi
cousuës, un Discours lié, suivi,
bien dicté, bien écrit, bien me-
suré, bien châtié, d'un bon style,
allant à un but &c. C'est l'Art de
Trithéme, mais que Trithéme n'a
sans doute jamais exécuté.

Nous dirons un mot de cet Art
merveilleux en passant. Le diction-
naire dont nous parlons, est-il une
chose possible à exécuter? Pour ré-
pondre à cette question, nous com-
mencerons par prendre acte de
son exécution en Musique, puisque
le Livre de M. Geminiani n'est
que cela. Mais nous ajoûterons en-
suite que la Musique a deux avan-
tages ou plûtôt deux grands défa-

vantages à cet égard sur le Discours ordinaire, articulé & bien prononcé.

1°. Elle est inarticulée & fort vague dans son expression. Elle remue les sens, & parle tout au plus à l'imagination. Si elle manque son expression, elle en attrape une autre. Les sens sont toujours bien remués lorsqu'ils le sont un peu en cadence ; l'imagination supplée bien des choses, & dans le vague où la Musique la promene, un coup d'archet un peu moelleux ou un peu vif, lui fait trouver admirable, une suite de Musique qui ne dit pas grande chose : & puis y a-t-il beaucoup de juges en Musique, si on la prend comme un Discours exact, régulier & suivi ? Au lieu qu'en fait de Discours articulé, tout le monde est juge, au moins jusqu'à un certain point. Et pour le moins n'y est-il pas permis d'extravaguer. Une Musique extravagante, n'en plaît souvent que davantage, à de prétendus connoisseurs.

2°. La Musique est infiniment

bornée par rapport à la parole & au discours. Qu'est-ce que 8 notes ou 12 même auprès de 24 lettres ? C'est, dira-t-on, une moitié. Et nous dirons avec un peu plus de fondement, que ce n'est rien, parce qu'il ne s'agit ni d'épeler *a*, *b*, *c*, *&c.* ni d'entonner simplement *ut*, *re*, *mi* *&c.* nous parlons des combinaisons, & nous disons que 24 lettres sont susceptibles de bien des millions de millions de millions de combinaisons, au-dessus de 8 ou 12 notes. Par exemple, trois choses ne sont capables que de 6 combinaisons, & six choses en peuvent avoir 720, c'est-à-dire, 120 fois autant que trois choses n'en ont : sans parler des autres bornes de la Musique par rapport au discours articulé, sans parler même que la note ne fait que la moitié de l'expression de la Musique, dont la mesure & le mouvement contribuent bien autant que la note à son expression.

Il est donc prouvé que le Dictionnaire & l'Art de M. Geminiani dont nous attestons l'existence, est une chose possible, quand

même l'Art de Trithéme seroit démontré impossible, ce que nous ne croyons pas tout-à-fait. On a dit contre Tritheme, que par son Art on ne composeroit que des Discours plats & bornés. Des Discours bornés suffisent à la Musique : ils ne sont pas plats pour cela, grace à leur inarticulation, à leur expression vague, & à leur sensibilité cadencée & harmonieuse.

Du reste l'Art de M. Geminiani, n'ayant d'autres bornes que celles de la Musique, embrasse une assez grande diversité, pour que cet Auteur ait eu droit d'énoncer dans son titre, que par sa Méthode on pouvoit *varier la composition jusques à l'infini*. Car l'infini, une sorte d'infini se trouve dans tous les objets de la Géométrie, dont la Musique a de tout tems été regardée comme une branche considérable. Et ceci fait en même tems l'Eloge de la Géométrie, dont les idées les plus élevées gagnent toujours, & se repandent sur la pratique même des Arts utiles & curieux, & l'éloge de notre Auteur, qu'un heu-

reux génie,ſecondé d'une profonde méditation & d'un travail long & épineux, a mis à portée de recueillir les veſtiges de cette puiſſance infinie, dont l'Auteur de la nature, ſeul véritablement infini, a imprimé les traits juſques ſur les Créatures les plus bornées.

L'auroit-on prévû ? C'eſt l'infini qui eſt la clef, ſans doute unique, de la compoſition de la Muſique, comme il l'eſt de la quadrature des courbes, & de toute la Géométrie moderne. L'infini ſi nous oſons le hazarder, eſt la clef de tout, de toutes les Méthodes, de tous les Arts. Ne ſe plaint-on pas depuis qu'on donne des régles de tous les Arts libéraux comme les plus méchaniques, que ces régles ſont bornées, & ſujettes à mille exceptions qui ont elles-mêmes leurs exceptions ? Qu'un Ouvrage ſoit de Poëſie, ſoit d'Eloquence, ſoit de Muſique, ſoit de Peinture, fait ſelon les régles, eſt un Ouvrage froid, plat & qui ne vaut rien ? Et pourquoi donne-t-on donc des régles,

ſi elles n'apprennent à faire que des Ouvrages miſérables, ou médiocres tout au plus?

On donne pourtant toujours des régles, & on en donnera toujours. Et on fait & on fera toujours bien d'en donner. La régle eſt de ſoi une choſe bonne & néceſſaire. Le génie, l'eſprit, la main, tous nos organes, toutes nos facultés ont beſoin d'être reglées pour produire quelque choſe de bon, de beau, de vrai, en un mot de régulier.

Les régles ſont bonnes, mais elles ſont infinies. Ce ne ſont pas celles qu'on donne & qu'on obſerve, qui font manquer la perfection d'un Ouvrage; ce ſont celles qu'on ne donne pas, qu'on n'obſerve pas, & qu'on ne peut donner ni obſerver, à moins qu'on n'embraſſe l'infini. Les régles qu'on donne, ſur-tout en Muſique, ſont très-bornées; ce ſont les exceptions, c'eſt-à-dire, les régles qu'on n'embraſſe pas, qui embraſſent l'infini.

Mais comment dans un Livre peut-on, & comment dans un aſſez petit Livre M. Geminiani a-t-il pû

embrasser l'infinité des régles, des licences mêmes & des exceptions, si toutes fois il y a des licences & des exceptions, lorsque toutes les régles sont données?

Avec 23. lettres, on a compté qu'on pouvoit, de leurs combinaisons, remplir des volumes d'un pied en quarré ou en cube, lesquels mis à côté les uns des autres couvriroient dix-sept fois le Globe de la Terre. Et tout le monde voit bien qu'avec ces 23. ou 24. lettres on dit tout ce qu'on veut, on forme des Discours, des mots, des syllabes, des combinaisons à l'infini. Avec sept ou douze notes de Musique, combien de Chants différens ne fait-on pas? Tous les Elémens des choses sont bornés, sur-tout ceux de la nature. Quatre Elémens, Eau, Terre, Air, Feu, ou matiere subtile font bien des fleurs, des fruits, des arbres, des herbes, des Poissons, des Oiseaux, des Animaux, des Métaux, des Minéraux différens.

C'est la combinaison seule, com-

me on voit, qui fait la richesse de la nature, & à l'aide de laquelle l'Art, ainsi que la Géométrie son guide naturel, peut atteindre à l'infini. Pour embrasser donc l'infini de la Musique, tout consiste à en trouver tous les Elémens, & toutes les combinaisons prochaines de ces Elémens.

Les élémens de la composition, sont l'harmonie & la modulation. Les élémens de l'harmonie, sont les accords. Les élémens de la modulation, sont les passages & les enchînemens des accords.

La plus grande diversité des accords peut s'étendre à 30, 40: comptons-en 50, si l'on veut. Si l'on vouloit, nous les réduirions aussi à 9, à 7, à 5, à 3, & même à 1. Car nous ne tenons ici à aucun sistême, disposés à nous prêter impartialement à tous.

Absolument il n'y a que 12 passages de modulation, par exemple, de *ut* à *ut*, à *ut diese*, à *re &c.* Descendre & monter sont deux si l'on veut: ce qui feroit 24. Outre cela chaque son peut tenir à l'ac-

cord de chaque autre ; ce qui fait encore 12. Mais ces 12 ne s'ajoûtent aux 24, que par multiplication ; ce qui fait 144 ou 288. Lesquels étant multipliés par 50 accords, font en tout 7200 ou 14400 élémens immédiats de la composition.

On peut donc par 14400 passages de Musique, faire face à toutes les *Musiques de l'Univers. L'Auteur les a portés, à ce qu'il dit, beaucoup plus loin. Nous ne les avons pas comptés. Mais ce n'est rien que de démontrer la chose *à priori* comme on dit & par synthese, pour les Sçavans. Nous voulons nous rendre intelligibles pour tout le monde. Les démonstrations *à posteriori* & par analyse, sont mieux assorties pour un Extrait.

Ne peut-on pas couper, ne peut-on pas dépecer en quelque sorte une Piéce de Musique, une Sonate, un Menuet, une Gigue, une Cantate, un Motet, en 30, 40, 100, 200, 300 petits morceaux, d'une mesure, d'une ou deux demies

meſures, de 3, de 4, de 5 notes chaque morceau, les uns plus, les autres moins? Ne peut on pas enſuite jetter tous ces morceaux *ab hoc & ab hac*, comme on dit, ſur un papier, les détachant tous ſans ſuite ni liaiſon, & marquant cependant leur ſuite naturelle par des chifres, par des lettres, par des renvois qui ſervent de fil pour les remettre en ordre, quand ce ne ſeroit que pour donner à quelqu'un le plaiſir (plaiſir de commençant) de les replacer, & comme de compoſer & de créer quelque choſe de nouveau?

Or ce qu'on peut faire d'une Piéce de Muſique, ne peut-on pas le faire de 2, de 3, de 4, de 100, de 1000 Piéces, & pour trancher le mot, de toutes les Piéces faites, nous dirions tout auſſi aiſément de toutes les Piéces à faire, futures & même poſſibles? La Propoſition n'eſt que paradoxe. Nous oſons entreprendre de la démontrer ſur les principes déja poſés.

Qu'on dépeçat comme nous ve-

nons de dire 1000, 100, 10 Piéces de Musique, il se trouveroit dans les fragmens bien des morceaux, bien des cadences, bien des tournures de modulation répétées, qui appartiendroient à 2, à 3, à 10 de ces Piéces, sur-tout plus les morceaux seroient petits & de 2 ou 3 notes chacun, & plus le nombre des Piéces seroit grand. Ainsi tout d'un coup, en rejettant les doubles, la peine d'écrire les morceaux de 1000 Piéces, se trouveroit réduit à la peine d'écrire la valeur de 50, 100, ou 200 Piéces.

Et plus on embrasseroit de Piéces à dépecer, plus il se trouveroit de doubles, & plus le volume se resserreroit à proportion. De sorte qu'après avoir dépouillé deux ou trois milliers de Piéces, l'œil géométrique voit dans un petit lointain qu'on appelle *serie infinie* en termes de l'Art, que les nouveaux morceaux des nouvelles Piéces qu'on voudroit dépecer, seroient déja recueillis & placés. *Les Géométres qui aiment les difficultés*, dit

l'ingénieux M. de Fontenelle, pourront trouver la ſerie & le nombre des morceaux, s'ils ſont un peu Compoſiteurs en Muſique.

Nous avons déja indiqué ce nombre à 7200 ou à 14400, en comptant tout ſur le pied le plus haut, & nous croyons ſans peine qu'avec 3 ou 4000 morceaux de 2 ou 3 ou 4 notes chacun, on mettroit le génie bien au large, & en état de faire bien des combinaiſons, c'eſt-à-dire, bien de nouvelles Piéces, réſultantes de la combinaiſon des morceaux de 3 ou 4000 Piéces. Car après ce nombre & même fort auparavant nous croirions volontiers que le nombre des Piéces pourroit égaler celui des morceaux, ou même l'excéder.

Sur quoi nous prendrons la liberté de remontrer à M. Geminiani que, malgré l'immenſité de ſon projet, & la petiteſſe du volume où il en renferme l'exécution, nous le trouvons un peu prodigue dans l'abondance de bien des paſſages que nous regarderions, peut-

tre mal à propos, comme des dou-
les qu'on pourroit absolument sup-
rimer.

Ce sçavant Auteur peut avoir
les raisons supérieures, de mettre
es plus apprentifs extrêmement à
eur aise, par cette abondance & ces
spéces de répétitions. Aussi rien
'est plus aisé que de diversifier en
uelque sorte à l'infini une compo-
tion de Musique, une modulation,
ar sa Méthode.

Car après avoir pris une, deux,
ois ou quatre notes à son gré dans
guide principal, & les avoir une
is prises, ou répétées, à son gré
ussi, deux, trois, & vingt fois,
guide vous mene à 20, 30 &
oo passages tous également bons
qu'on peut choisir ; & chacun
ces passages vous donne un nou-
eau guide, qui vous remet dans la
ême liberté de choix en vous me-
ant & vous remenant toujours à
ingt & trente passages différens,
t toujours bons.

Et voilà l'infini que promet l'Au-
ur, infini fondé sur l'arbitraire,

comme nous l'avons toujours dit. Jusqu'ici les Musiciens n'ont point voulu reconnoître cet arbitraire, sans lequel le génie est captif sous l'empire d'un nombre de régles qui le tyrannisent, l'étoufent & l'anéantissent. Et que deviendroit cette noble liberté tant vantée dans les Ouvrages de goût, si l'arbitraire n'y avoit lieu ? On doit sçavoir gré à l'Auteur d'avoir ainsi mis le génie comme hors de page en aidant à sa liberté, en favorisant tous ses mouvemens, sans lui permettre cependant aucun écart, aucune vraye licence, aucun vrai caprice. Nous le répétons donc après l'avoir souvent répété : Il y a dans tous les Ouvrages la partie des régles qui est *nécessaire*, & la partie du génie qui est *arbitraire*.

Il y a une derniere objection que nous n'avons point dissimulée à l'Auteur, & sur laquelle le Public nous sçauroit mauvais gré de ne l'avoir pas prévenu, puisque nous l'avons prévûe. Le Titre de cet Ouvrage est vrai en soi, mais les ter-

mes n'ont de vraye signification, que dans l'esprit de ceux qui les entendent.

Il régne une idée que nous croyons fausse, que qui dit composition en Musique, dit harmonie, contre-point, contre-parties, dessus, haute-contre, taille & basse. La plûpart de ceux qui entendront parler ou qui liront l'annonce de M. Geminiani, s'attendront à apprendre de lui uniquement à composer une basse sous un dessus, un dessus sur une basse, un chant en un mot sur ou sous un chant donné, & puis des *duo*, des *trio*, des *quatuor*, des *chœurs*. Par le terme de *composer* en Musique, on n'entend gueres composer un simple chant, une simple mélodie.

Les Anciens, les Grecs qui nous vantent tant leur musique, paroissent n'avoir pourtant entendu par *composition* que celle d'un simple chant; car ils composoient bien sûrement du chant, & il paroît tout aussi certain qu'ils ne composoient point de contre-parties. Or quand ils com-

poſoient ce chant, nous voulons dire qu'ils le compoſoient ſelon des régles, comme nous compoſons des contre-parties. Ce n'eſt pas le lieu de s'étendre ſur ce point, qui mérite de la diſcuſſion.

Entrant, ſans doute, dans l'eſprit des Anciens, que nous croyons être le véritable eſprit de la Muſique, M. Geminiani nous donne la compoſition d'un chant, mais dans une étendue qui atteint bien juſqu'à la compoſition des parties, & la paſſe même, puiſqu'il nous apprend à chifrer ce chant; ce qui eſt le plus haut point de l'Art du Compoſiteur.

Les François ſur-tout qui aiment le chant, ce qui s'appelle *chant* ou ſimple *mélodie*, ne ſentiront pas tout d'un coup l'avantage de prendre ainſi la compoſition par ce qu'elle a de plus facile, ou qu'ils regardent au moins comme tel. Car ſelon l'ancien proverbe de l'Empereur Charles-Quint *Itali capriſant Germani boant*, *Angli ſibilant*, *Hiſpani latrant*, mais *Galli cantant* les Fran-

çois chantent, & croyent qu'il n'y a en effet qu'à chanter, parce qu'ils ont un certain goût pour cela ; & que de goût & de génie ils attrapent assez facilement un menuet, une bourée ou tel autre petit air.

Mais les habiles, sur-tout hors de France, ne font pas grand cas d'une petite bagatelle de chant, qu'on attrappe ainsi quelquefois au hazard. Et de pareilles verves mises vis-à-vis d'un Ouvrage de quelque étendue, d'un Opéra, d'une Cantate ou d'un Motet, sont bien-tôt à sec. Nous ne disons pas qu'il n'y ait souvent d'heureux hazards, & que le génie ne soit toujours préférable à l'Art. Mais le génie ne s'apprend pas, & l'Art a ses leçons, dont on a toujours besoin quand on a du génie, pour le régler, & lui aider même à se développer.

C'est cet Art du chant ou plûtôt de la modulation, que nous donne notre Auteur. Car il y a ces trois parties dans l'Art de la Musique, le *chant*, la *modulation*, l'*harmonie* ; & de ces trois, tous les

Muſiciens conviennent que la modulation eſt la principale, & la clef de l'harmonie & même du chant. Mais l'affaire eſt de l'attraper, & de dire même ce que c'eſt. Tout le monde en parle, & perſonne ne la définit. On la définit, & on n'en donne point d'idée. Les Maîtres répetent mille fois à leurs Eléves qu'il faut ſuivre la modulation, & jamais ils ne les mettent en état de la ſuivre. Ce n'eſt qu'à force d'oreille, d'uſage & de goût, qu'ils en ont acquis la routine, & voilà pourquoi ils renvoyent mille fois leurs Eléves à la modulation, & dix mille fois à l'uſage & au goût.

Seroit-ce définir quelque choſe, que de dire que le chant *s'entend*, que l'harmonie *ſe ſent*, & que la modulation ſe *ſous-entend*? C'eſt un chant ſecret, qu'on entend comme tout bas au-dedans de ſoi-même, toutes les fois qu'on entend chanter ou concerter au-dehors. L'uſage, le goût développent ce chant de ſentiment, & le font entendre de plus près & avec plus d'intelli-

gence, jusqu'à pouvoir le saisir & le coucher sur un papier, vis-à-vis du chant extérieur auquel il répond. De sorte qu'on voit bien qu'en nous apprenant la modulation, M. Geminiani prévient l'usage, accélere le goût, & nous apprend par méthode & par principes à composer tout de bon, dans le sens même que nous entendons le terme de composition, sur-tout l'Auteur accompagnant par tout de chifres, c'est-à-dire, d'accords, toutes ses petites phrases de modulation. Car tous les lambeaux de Musique, tous les petits passages, ne sont que des portions de modulation, dont ses renvois apprennent à former des modulations longues & variées à notre gré.

Les Compositeurs ont tout ce Recueil de petites phrases, toute cette Bibliothéque, tout ce Dictionnaire, tout cet Arcenal de Musique dans leur tête; & plus ils en ont, plus ils sont Compositeurs. Ainsi le Livre en question, n'est que le Recueil de ce qu'une grande

pratique à mis dans la tête des Compositeurs; & par ce moyen & à très-peu de frais le plus apprentif Musicien, & celui même qui ne le sera point du tout, aura dans sa Bibliothéque, dans sa poche, dans sa main & sous ses yeux à tel instant qu'il voudra, toute la science & toute la facilité de composer, qu'un Musicien consommé, un *Lulli*, un *Campra*, un *Rameau*, un *Hendel*, un *Corelli*, un *Scarlâtti*, un *Vivaldi*, un *Tellemann*, un *Locatelli &c.* ont ou ont eu dans leur tête, d'une maniére souvent difficile à retrouver, au gré de leur mémoire, mais qu'ils n'ont acquis, qu'à force de dépense & d'un travail opiniâtre de vingt, trente, quarante & cinquante années. Cela est heureux pour notre siécle, qui s'enrichit ainsi tous les jours de nouvelles Sciences & de nouveaux Arts. Il nous permettra de lui en faire des complimens, & de l'exhorter à *encourager*, comme on dit en Angleterre, tous les bons Citoyens de l'Univers. Car le sage est *cosmo-*

polite, & pour tout le monde *ibi patria ubi benè.*

ARTICLE LXXII.

VIRIS IN ARTE suâ præcellentibus succedere quàm sit operosum; Oratio habita in Regio Ludovici Magni Collegio Societatis JESU, V. Nonas Maii, anno Domini M. DCC. XLI. A Josepho du Baudory ejusdem Societatis Sacerdote. Parisiis sumptibus Marci Bordelet, via Jacobaâ &c. in-4°.

LE sujet ne pouvoit être plus heureusement choisi pour intéresser l'Auditoire, ni plus convenable aux circonstances. Mais ces conjonctures-là mêmes étoient ce qui rendoit l'entreprise plus délicate, & l'exécution plus difficile. Nous venions de perdre un homme très-célebre, un des plus grands Maîtres qui ayent occupé la place que le nouvel Orateur est chargé de remplir. Il étoit à craindre qu'il ne

prouvât trop bien ce qu'annonce le titre de sa Harangue. Il le prouva en effet de maniere qu'au moins en ce genre là, il auroit peut-être fait oublier tout autre que son Prédécesseur. L'idée qu'il en donne dès l'Exorde, & celle qu'il veut qu'on ait de lui-même le font entrer naturellement dans son dessein. Deux choses, dit-il, concourent à la difficulté de remplacer les grands hommes qui ont excellé dans leur profession ; la pesanteur du fardeau dont on se charge en leur succédant, & les obstacles encore plus grands qu'on a à surmonter en essayant de marcher sur leurs traces. Posséder les qualités & les talens de celui dont on prend l'emploi, rendre à la Patrie les mêmes services qu'elle en a reçus, suivre scrupuleusement sa maniére & sa méthode, ce seroit le remplacer dignement & tout entier ; ce seroit en quelque sorte le faire revivre. Mais qu'il est difficile de réunir tous ces avantages ! Pour faire sentir cette difficulté, exemples, com-

›araifons, caractéres, tout ce qui onvient à un pareil sujet, & à ce ;enre d'éloquence, est mis en œu-'re, *exponendo potius quàm probando,* insi que s'exprime l'Orateur ; & ela dans un goût qui a eu une ap-'robation générale. Pour donner à ı fois au moins une légere idée les pensées, des tours & du style, apportons quelque morceau de cet-: Harangue. *Eminebat alicubi homo uispiam Eloquentiæ præceptor idem & exemplar absolutissimum, in quem as congesserat natura dotes, quarum el minima maximis informandis ho-ninibus par extitisset (si tamen mini-no locus est, ubi summa sunt omnia) am scilicet in assurgendo vim ac auda-iam, sed eâ temperatam judicii pru-'entiâ; ut vel cum humana transvo-aret omnia, semper esset humanis per-ius obtutibus; eam sensuum teneri-udinem cum eo conjunctam senten-iarum acumine, ut planè nescires an or in illo tam ingeniosè cogitaret, an ngenium tam tenerè sentiret, & pal-am utrique ex æquo divideres : eam n excogitando feracitatem, ut uber-*

rima ſimul exhauriret argumenta, & infœcundiſſima redderet inexhauſta, eam ſermonis integritatem & elegantiam quàm ipſi tantum non inviderent Tullianus nitor & Attica munditiès; eam denique ad omnia ſcribendi & dicendi genera flexibilitatem, ut quot ſe Proteus ille fabuloſus in figuras vertiſſe memoratur, tot ille ſibi vultus varioſque colores adſciſceret, cum hoc tamen diſcrimine, quod quamcumque perſonam indueret, ſic faciebat ſuam, ut in formâ diſſimili ſui planè ſimilis uſque videretur, id eſt, egregius ſemper ac præſtantiſſimus; magnus vel in minimis, majorque vel maximis.

Voilà l'homme qu'il s'agit de remplacer: mais qu'il en doit couter à celui qui eſt chargé d'une pareille commiſſion! *Igitur de ſucceſſore cogitatur*, continue modeſtement l'Orateur: *è tenebris evocatur: accedit: primo in aditu curioſius inſpicitur; deinde clanculum inſuſurratur: demum judicium pronunciatur: quodnam autem? Ipſi norunt qui tulerunt. Sed ſi fas eſt augurari, quàm vereor*

 ne

ne tam successori probrosum, quàm honorificum decessori &c.

Dans le portrait que nous venons de retracer, on n'a vû que l'Orateur, le Bel esprit, l'homme de Lettres ; voyons celui du Grand Homme & du Grand Maître. *Vidimus, & vidistis ipsi, quos vestra simul ac illius fortuna dedit ipsi quondam alumnos ac discipulos, annos vitæ pulcherrimos in stadio pulvereo transigentem, ubique mollioribus infundentem animis pretiosa virtutum ac disciplinarum semina, quæ ipsius mollita sudoribus, fœcundata laboribus adolescebant sensim, invalescebant annis procedentibus, in varias demum Galliæ partes sparsa fruticabant, & lauros in castris triumphales, oleas in foro pacales parturiebant, ipsis quandoque stirpis Regiæ Liliis novum decus ac splendorem adjiciebant. Vidimus .... jugiter invigilantem, monentem peramanter, suadentem efficaciter, omnium ingenio accommodantem sese, ut suum singulis ingenium, suos instillaret morès; repuerascentem cum pueris, reptantem cum infirmis, gradientem cum*

validis, cum robustioribus assurgentem, blanda & severa tam aptè condientem, tam scitè temperantem, ut vel blandiendo reverentiam imperaret, vel objurgando amorem impetraret, juveniles animos cum litteris tantâ dexteritate reconciliantem, ut hæ vel illi suam exuisse naturam viderentur; omnia denique virtutum genera tam illecebrosè, tam suaviter insinuantem, ut earum asperitas, non quidem dissimulata, sed amata dulcesceret, cereisque infusa pectoribus, fructus in præsens ferrent illibatos, sponderent in posterum solidiores ac maturos.

Ce qu'on voudroit retrouver dans le successeur d'un tel homme du côté des talens, on l'exige encore dans la maniére de les employer à l'utilité publique. Il aura beau dire qu'on ne force point les esprits, que chacun doit suivre sa pente & son goût; s'il s'écarte en quelque chose de la méthode qu'un homme célébre aura accréditée, quelles clameurs! Quelle tempête s'élevera contre lui! &c. L'exemple illustre de deux grands Ministres qui ont

les routes fort opposées, sert
euve du danger qu'il y a à
ner d'une pratique autorisée,
elle l'estime & l'admiration
ssujetti les esprits ; & l'appli-
ı qu'on fait de cet exemple,
cette premiere partie.
ois grands obstacles à surmon-
our quiconque succéde à un
ne qui s'est fait un grand nom
sa profession, le défaut d'u-
& d'expérience, la sévérité des
iens des hommes, & leur cri-
; enfin le découragement qui
naît de l'un & de l'autre. Cet-
vision paroît simple & natu-
; & la maniére de traiter cha-
point fait voir que ces obsta-
étoient moins à craindre pour
teur, qu'il ne tâche de le per-
r. Rapportons encore quelque
oit qui acheve de faire connoî-
: successeur du P. P. Après
plaint de l'injustice de ceux
exigent que dès l'entrée de la
ere on ait tout le mérite que
e un long exercice, il répond
à quelques exemples qu'on

validis, cum robustioribus assurgentem, blanda & severa tam aptè condientem, tam scitè temperantem, ut vel blandiendo reverentiam imperaret, vel objurgando amorem impetraret, juveniles animos cum litteris tantâ dexteritate reconciliantem, ut hæ vel illi suam exuisse naturam viderentur; omnia denique virtutum genera tam illecebrose, tam suaviter insinuantem, ut earum asperitas, non quidem dissimulata, sed amata dulcesceret, cereisque infusa pectoribus, fructus in præsens ferrent illibatos, sponderent in posterum solidiores ac maturos.

Ce qu'on voudroit retrouver dans le successeur d'un tel homme du côté des talens, on l'exige encore dans la maniére de les employer à l'utilité publique. Il aura beau dire qu'on ne force point les esprits, que chacun doit suivre sa pente & son goût; s'il s'écarte en quelque chose de la méthode qu'un homme célébre aura accréditée, quelles clameurs! Quelle tempête s'élevera contre lui! &c. L'exemple illustre de deux grands Ministres qui ont

ſuivi des routes fort oppoſées, ſert de preuve du danger qu'il y a à s'éloigner d'une pratique autoriſée, à laquelle l'eſtime & l'admiration ont aſſujetti les eſprits ; & l'application qu'on fait de cet exemple, finit cette premiere partie.

Trois grands obſtacles à ſurmonter pour quiconque ſuccéde à un homme qui s'eſt fait un grand nom dans ſa profeſſion, le défaut d'uſage & d'expérience, la ſévérité des jugemens des hommes, & leur critique ; enfin le découragement qui qui naît de l'un & de l'autre. Cette diviſion paroît ſimple & naturelle ; & la maniére de traiter chaque point fait voir que ces obſtacles étoient moins à craindre pour l'Orateur, qu'il ne tâche de le perſuader. Rapportons encore quelque endroit qui acheve de faire connoître le ſucceſſeur du P. P. Après s'être plaint de l'injuſtice de ceux qui exigent que dès l'entrée de la carriere on ait tout le mérite que donne un long exercice, il répond ainſi à quelques exemples qu'on

pourroit alléguer contre lui. *Non me fugit datum hoc esse quibusdam, ut tardas ætatis & experientiæ præceptiones celerrimis naturæ cujusdam excellentioris progressibus præcurrerent. Non ignoro Scipionis fere pubescentis tyrocinia Fabii senescentis gloriam tam feliciter æmulata, ut annosa Cunctatoris experientiæ præfervidus Africani juveniliter exultantis æstus postponendus haud quaquam videretur, nec major haberetur qui factus erat temporis decursu magnus, quàm qui natus erat magnus ante tempus. Fateor ipsa propemodum Alexandri rudimenta attonitos orbis oculos è paternis victoriis in sua transtulisse trophæa, & eodem impetu quo urbes & provincias, quo tota simul absumpsit imperia, Philippi decus ac splendorem vel exsorbuisse penitus, vel tanto superasse, quanto præit intervallo cauto ac versuto domitori, præceps & fragosus orbis triumphator. Non diffiteor primos eloquentiæ Tullianæ radios Hortensium jam pridem in foro dominantem sic obscurasse, vel saltem decolorasse, ut prima dicendi laurea è senili fron-*

te in juvenile caput omnium Romanorum suffragio avolaret.

Mais il ajoûte aussi-tôt avec raison, que ces exemples sont très-rares, & que, plus propres à exciter l'admiration qu'à servir de régle & de modéle, ils ne tirent point à conséquence. La maniére dont il représente les divers talens de son prédécesseur dans tous les genres qu'embrasse la profession qu'il a si long-tems exercée, Eloquence Sacrée, Eloquence du Barreau; Poësie héroïque, Poësie tendre & de sentiment, Latine & Françoise, Tragédies, Comédies &c. toujours avec une décence & une sévérité qui portoit par-tout l'empreinte de la piété & des mœurs de l'Auteur; c'est-là encore un endroit qui a paru fort bien traité, & que nous voudrions pouvoir rapporter. Seroit-il donc raisonnable, conclut le P. du B. d'exiger du successeur d'un homme qui a possédé tant de grandes qualités, que dès e premier pas, sans intervalle & ans délai il maniât tous ces diffé-

rens genres avec la même capacité & le même succès ? Nous n'avons pas cité ces endroits par préférence, ni comme les meilleurs : on pourroit en rapporter d'autres qui ne donneroient pas une moindre idée de ce Discours : mais il faut nous borner. L'Orateur finit par des complimens très naturellement & très-bien appropriés au sujet, & qui ont été fort goûtés. Nous n'avons fait dans cet Extrait que répéter le jugement que des gens de beaucoup d'esprit, de bons connoisseurs, & tout-à-fait désintéressés ont porté de cette Piéce.

ARTICLE LXXIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ALLEMAGNE

DE VIENNE, EN AUTRICHE.

MOnſieur *Etienne Mack*, Docteur en Philoſophie & en Médecine, Médecin de S. M. l'Impératrice *Elizabeth*, ayant rencontré dans la lecture d'*Hippocrate* des endroits ſi difficiles, ſi embarraſſés, qu'il n'eſt pas poſſible d'en deviner le ſens, ſoit par l'obſcurité du texte, par les fautes qui s'y ſont gliſſées, ou par les mauvaiſes traductions qui en ont été faites, a pris la réſolution de ne rien oublier de ce qui dépendroit de lui, pour éclaircir ce grand Auteur. Il a donc recherché d'abord avec beaucoup d'ardeur & de ſoin les Commen-

taires & les interprétations des Sçavans sur ce Prince de la Médecine. Mais il s'est bien-tôt apperçu que ce secours étoit insuffisant ; tant ces Commentateurs sont peu d'accord entr'eux, & peu propres à fixer, & à contenter l'esprit sur le sens de l'Auteur. Ces difficultés ne l'ont point rebuté ; elles n'ont fait qu'augmenter le désir qu'il a de rendre *Hippocrate* correct & intelligible. Dans cette disposition, il a heureusement trouvé à la Bibliothéque Impériale deux excellens Manuscrits, dont l'un avoit appartenu à *Jean Cornaro*, & l'autre à *Jean Sambucus*, Les marges de ces deux Exemplaires sont chargées de variantes que ces Sçavans Hommes avoient tirées, ou fait extraire des meilleurs Manuscrits. A l'aide de ces variantes,& de celles qui avoient déja été publiées, il s'est déterminé à donner une nouvelle édition d'*Hippocrate*, où le Texte sera très-exactement corrigé, avec une version fidéle, & des Notes sur les endroits les plus difficiles. M. *Mack*

Aoust 1741.

aidé dans ce travail par des gens
s-habiles. L'Ouvrage sera en
nd & beau papier, les caracté-
neufs, & de *Hollande*, en trois
olumes *in-folio*. On suivra l'ordre
la division de l'édition de *Foès*.
ux qui payeront maintenant cinq
rins du *Rhein* auront le premier
ome au mois de Septembre de
te année 1741. En recevant ce
olume, on payera quatre florins
ur le second, qui paroîtra au mois
Avril 1742. En donnant encore
atre autres florins, on aura le
rnier Tome au mois de Septem-
e 1742. Ceux qui n'auront pas
iscrit, payeront en tout 24. flo-
is. L'édition sera enrichie d'or-
mens gravés par le Chevalier
aniel de Bertoli. On peut s'ad-
esser à Paris à *Pierre-Jean Ma-
ette* Libraire, en payant huit flo-
ns du *Rhein*, ou vingt livres Mo-
oye de *France*, dont il donnera
ne Reconnoissance, signée de M.
Mack.

Depuis que cet Avis a été pu-
ié, M. *Mack* a reçu de *Rome* &

de *Florence* les Variantes des Œuvres d'*Hippocrate*, qui se conservent dans la Bibliothéque du *Vatican*, & dans celle de S. *Laurent* à *Florence* : il en fera usage dans cette édition.

PAYS-BAS.

D'ANVERS.

Synopsis Tomi quinti de Actis Sanctorum Mensis Augusti, Collectis, digestis, ac illustratis à Joanne Pinio, Guillielmo Cupero, P. M. Joanne Stiltingo, Societatis JESU Presbyteris 1741.

Le cinquiéme Tome du mois d'Août, & le trente-septiéme de cette vaste Collection ne renferme que deux jours; le XXV. & le XXVI. & contient les Vies de LXXV. Saints, dont les noms sont dans le Catalogue, sans compter plusieurs Anonymes, & quelques autres sur lesquels on n'a pas assez de certitude. La matiére a été si abondante, qu'on a été obligé de se bor-

ner à ce nombre de jours & de Saints, pour ne pas rendre le Volume incommode par sa grosseur. C'est le premier qui soit renfermé dans des bornes si étroites. Il n'est pas pour cela moins rempli que les autres. En suivant l'ordre accoutumé, on trouve d'abord dans l'Etat Ecclésiastique l'Apôtre Saint *Barnabé*, que nos Hagiographes ne distinguent point de *Nathanaël*. Ils rejettent comme fabuleux les Actes de ce Saint fabriqués par *Abdias* de *Babylone*; mais ils examinent avec toute l'exactitude & la critique qu'on leur connoît, ce qui regarde la Patrie, la Vie Séculiere, la Doctrine, la vocation, les vertus, la prédication, le lieu & l'occasion du Martyre du Saint Apôtre. Pour accorder les Romains & les Bénéventins au sujet de la possession de ses Reliques, ils les partagent entr'eux, après avoir examiné avec toute l'attention possible les raisons des Parties.

Dans la Vie de Saint *Zephirin*,

& discutés avec soin.

Dans l'Etat Laïc ou Sé[...]
Saint le plus illustre est Sa[...]
Roi de *France*, dont la Vi[...]
une partie considérable de[...]
lume. On y trouve 1°. Ce[...]
été écrite par *Geofroi*, C[...]
du Saint Roi, avec les Su[...]
fournis par *Guillaume* de[...]
son Chapelain. 2° Une au[...]
dont l'Auteur Anonyme[...]
fesseur de la Reine *Marg*[...]
L'Histoire de Saint *Louis*[...]
ville. Nos Auteurs ont t[...]
donné en Latin ces deux[...]
Ouvrages.

Le Pere *Jean-Baptiste d*[...]

des Sciences & des beaux Arts. 1525 jour de Février de cette année 1741. On sçait combien cette perte est considérable.

Ce Volume se vend à *Anvers*, chez *Bernard-Albert Vander Plassch.* A *Rome*, chez les *Pagliarini*; à *Cologne*, chez *François-Guillaume Metternich*, à *Paris*, chez *de Bure* l'aîné, Libraires.

FRANCE

DE PARIS.

Le vingt-cinquiéme Recueil des *Lettres edifiantes & curieuses écrites des Missions Etrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus* que le Pere *du Halde* vient de donner au Public n'a pas moins dequoi remplir toute l'étenduë de ce Titre, qu'aucun de ceux qui paroissent depuis près de quarante ans. Une bonne partie de celui-ci contient des Relations des fameuses Missions du *Paraguay*, objet de tant de discours & de réflexions ausquelles l'ignorance & la maligni-

té ont donné cours ; & que la prévention accrédite tous les jours. Qui peut mieux nous inſtruire, ou même qui peut nous inſtruire de l'état de cette Chrétienté, des mœurs & des uſages de ces Peuples éloignés, & ſéparés en quelque ſorte du reſte des hommes, que ceux qui en ont parcouru les diverſes Peuplades, qui paſſent leur vie au milieu d'eux, & qui la ſacrifient avec un courage & des travaux incroyables à leur converſion & à leur inſtruction ? Mais qui peut mieux auſſi répondre de la fidélité de leurs récits, que la protection, les graces & les priviléges que les Rois Catholiques accordent à ces Nations ; la bienveillance & la confiance dont ils honorent leurs Conducteurs ; l'attention qu'ils ont, & les ordres qu'ils donnent pour y entretenir la diſcipline & la police, que ces Hommes Apoſtoliques y ont établie ; le ſoin qu'ont les Gouverneurs, & les Miniſtres de ſeconder & de ſoutenir leur zéle pour la Religion & pour le ſervice du Prince ?

Les Missions de la *Chine* n'intéressent pas moins une curiosité Chrétienne : on verra dans ce *Recueil* l'état où elles se trouvent sous l'Empire du petit fils de *Cang Hi.*

Le Martyre d'un jeune Arménien Catholique, qui ayant Apostasié à *Constantinople*, répara le scandale qu'il avoit donné, avec un courage & une ferveur digne des premiers siécles de l'Eglise, fait la matiére d'une *Lettre* des plus *édifiantes* de ce Volume.

La *Relation des Révolutions de Perse sous Tamas Koulikan*, & son expédition dans le *Mogol* y entrent aussi, & y ont droit comme un objet de curiosité. Cet objet néanmoins n'est pas indifférent à la Religion. Le Conquérant Mahométan aime les Européens, sur-tout les François ; il a permis aux Missionnaires de prêcher l'Evangile dans ses Etats, & à ses Sujets d'embrasser la Foi Chrétienne. C'est par-là sur-tout que la *Relation* intéresse les Fidéles.

La Lettre du Pere *du Halde* qui

est à la tête du Volume, contient quelques particularités très-propres à édifier les Lecteurs. On y apprend entre autres choses, que le Chef d'une des Isles de *Nicobar nommé Tec ne voit point passer de Vaisseau, qu'au nom de ses Compatriotes il ne demande avec instance des Missionnaires pour les éclairer des lumieres de la Foi :* qu'au *Tonking* à la fin de l'année 1738. la persécution étoit encore très violente, qu'on y condamna à mort un Religieux Espagnol de l'Ordre de Saint *Dominique*, lequel dans sa Prison continue d'exercer les fonctions de son Ministere auprès des Chrétiens qui obtiennent aisément la permission de l'y aller trouver. On ne sçait point jusqu'ici quel a été son sort. La *Cochinchine* offre de plus heureuses dispositions. On espére que le nouveau Roi sera favorable à la Religion. Par ces traits on voit que la Moisson est abondante, & qu'elle n'a besoin que d'un plus grand nombre de bons Ouvriers pour la recueillir.

Août 1741.

Ce vingt-cinquiéme Tome est imprimé chez le Mercier, Boudet & Bordelet.

Recueil de divers morceaux gravés d'après plusieurs Tableaux de David Teniers, de Wouvermans, de Salvator Roza, & de M. Parocel dont on a fait choix dans les fameux Cabinets de M. le Duc de Valentinois, de Madame la Comtesse de Veruë, de M. Hickman, de M. du Pile, de M. de Vaux &c. Parmi ces morceaux il y en a vingt-quatre du seûl Teniers. Nous indiquerons ici quelques-unes de ces Piéces surtout les pendans, où celles qui figurent ensemble. Les Réjouissances Flamandes, & la Fête de Village, Teniers ; Détachement de Cavalerie, & Halte des Gardes Suisses ; le Pot-au-Lait, & la Chasse à l'Italienne, Wouvermans ; Rendez vous de Chasse, & le Chasseur Fortuné de Van Falens ; Vûe de Flandre, & l'Arc-en-Ciel, seconde Vûe de Flan-

dre, Teniers; le Matin, & le Soir, de Berghem; Halte d'Officiers, & le Sanglier forcé de Wouvermans; les cinq Sens de Nature de Teniers, & la Marche Comique du Pater &c. Le tout exécuté & mis au jour par J. P. le Bas, Graveur du Roi demeurant à Paris au bas de la rue de la Harpe vis-à-vis le Soleil d'Or 1741.

Le ſieur le Bas joint aux morceaux copiés d'après ces grands Maîtres, diverſes Piéces de ſon invention. Elles méritent également l'attention du Public, & l'eſtime des Connoiſſeurs.

Remarques de M. de Launay ſur la Replique de M. Sigorgne.

J'ai lû les Repliques de M. Sigorgne à mes Réponſes. Mais comme je n'ai rien trouvé qui mérite une nouvelle Réponſe, je me contenterai d'inſérer ici ce Billet, afin de convaincre M. Sigorgne ſur un fait qu'il n'eut pas dû avancer ſans en être ſûr.

Août 1741.

C'eſt avec un très-grand déplaiſir, Monſieur, que vous m'apprenez que votre Adverſaire publie que vous n'étes pas l'Auteur des Réponſes à l'Examen de mes Leçons. J'atteſte comme un fait à ceux qui regardent ces Réponſes comme venant de moi, que je n'en ai pas eû la communication avant leur impreſſion, à cauſe de la difficulté que j'ai de lire les Manuſcrits, & que le Libraire preſſoit l'impreſſion: mais que je me ſuis repoſé entiérement ſur votre capacité qui m'eſt très-connuë: & bien loin de rien déſaprouver dans vos Réponſes, je juge au contraire que le Public en doit être ſatisfait.

Je ſuis, Monſieur, avec eſtime & attachement &c.

J. DE MOLIERES.

A Paris ce 25. Juin 1741.

Eſſai ſur l'Hiſtoire naturelle de la France Equinoctiale, ou dénombrement des Plantes, des Animaux

& des Mineraux qui se trouvent dans l'Isle de Cayenne, les Isles de Remire, sur les Côtes de la Mer, & dans le continent de la Guyane, avec leurs noms différens, Latins, François & Indiens, & quelques Observations sur leur usage dans la Médecine & dans les Arts. Par Pierre Barrere, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, Docteur & Professeur Royal dans l'Université de Perpignan &c. A Paris, chez Piget Quay des Augustins 1741. *in*-12. pag. 214.

Recueil de plusieurs Piéces de Poësie & d'Eloquence présentées à l'Académie des Jeux Floraux, l'année 1741. A Toulouse, chez D. Gilles le Camus *in*-12. pag. 256.

Replique à M. de Molieres, ou Démonstration Physico-Mathematique de l'impossibilité & de l'insuffisance des petits Tourbillons, par M. Sigorgne. A Paris, chez J. Clousier 1741. *in*-12. pag. 190.

Il paroît depuis quelques jours une Carte Marine qui a pour titre Océan Oriental ou Mers des Indes, comprenant les Côtes d'Afrique depuis le Cap de Bonne-Espérance jusqu'à la Mer Rouge, avec les Isles de Magascar, de Bourbon, de France &c. Les Côtes d'Asie depuis la Mer Rouge jusqu'à Canton dans la Chine &c. Pour servir aux Vaisseaux du Roi, dressée au Dépôt des Cartes Plans & Journaux de la Marine par ordre de M. le Comte de Maurepas 1741. Cette Carte est accompagnée d'un Mémoire *in*-4°. de 35. pages qui rend compte des principales remarques & observations dont on s'est servi pour sa construction. Ce Mémoire est rempli de détails curieux & intéressans pour la Géographie, & pour la Navigation : nous l'insérerons en entier dans la suite de nos Mémoires.

On trouve cette Carte chez M. Bellin Ingénieur au Dépôt des Cartes & Places de la Marine ruë

Bretin-Poiré, attenant la Coupe d'Or, & chez le sieur Jaillot Géographe du Roi près les Grands Augustins.

TABLE DES ARTICLES du mois d'Aoust 1741.

ART. LXV. *Dissertationes Selectæ in scripturam Sacram. Autore* Judoco-Josepho Plumyoen &c. pag. 1349
ART. LXVI. Lettre de M. *de Mairan* &c. à Madame * * *. Sur la Question des Forces Vives. 1381
ART. LXVII. Réponse de Madame ***. à la Lettre de M. *de Mairan* &c. 1390
ART. LXVIII. Histoire Généalogique de la Maison du *Châtelet* &c. 1403
ART. LXIX. Pensées sur divers sujets de Morale &c. Par le P. *Avrillon* &c. 1443
ART. LXX. *Dissertatio de* Guzmanico *S.* Dominici *Stemmate* &c. 1458

des Sciences & des beaux Arts. 1535
ART. LXXI. Guide Harmonique, ou Combinaiſon de tous les rapports des ſons &c. Par M. François *Geminiani* &c. 1475
ART. LXXII. *Viris in Arte ſua præcellentibus* ſuccedere quàm ſit operoſum, Oratio &c. 1509
ART. LXXIII. Nouvelles Litteraires. 1519

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier le préſent *Journal*, dont il m'a paru que l'impreſſion pouvoit être permiſe. LE ROUGE.

De l'Imprimerie de la Veuve ROBUSTEL.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Septembre 1741.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

mmencés d'être imprimés l'an 1701 *à Trévoux, & dediés à Son Altesse Séré-nissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.*

Septembre 1741.

Imprimé à Paris, & se vend

A LYON,

chez PLAIGNARD, ruë Merciere.

M. DCC. XLI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9.	vol.	1722.	12.	v.
1702.	12.	v.	1723.	12.	v.
1703.	12.	v.	1724.	12.	v.
1704.	12.	v.	1725.	12.	v.
1705.	12.	v.	1726.	13.	v.
1706.	12.	v.	1727.	12.	v.
1707.	12.	v.	1728.	12.	v.
1708.	12.	v.	1729.	12.	v.
1709.	12.	v.	1730.	12.	v.
1710.	12.	v.	1731.	12.	v.
1711.	12.	v.	1732.	12.	v.
1712.	12.	v.	1733.	12.	v.
1713.	12.	v.	1734.	12.	v.
1714.	12.	v.	1735.	14.	v.
1715.	12.	v.	1736.	15.	v.
1716.	12.	v.	1737.	13.	v.
1717.	12.	v.	1738.	13.	v.
1718.	12.	v.	1739.	14.	v.
1719.	12.	v.	1740.	13.	v.
1720.	5.	v.	1741.	9.	v.
1721.	12.	v.			

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1741.

ARTICLE LXXIV.

PAULI II. VENETI PONT. Max. vita ex Codice Angelica Bibliotheca Desumpta, Præmissis ipsius Sanctissimi Pontificis vindiciis Adversus Platinam aliosque obtrectatores. Romæ Typis Antonii de Rubeis apud Pantheon 1740. C'est-à-dire, *Vie du Pape Paul II. Venitien, tirée d'un Manuscrit de la Bibliothéque Angélique, & précédée d'une Réfutation de ce que reprochent à ce Saint Pontife Pla-*

A

xigent de son
ce le Cardina
ni, les Affai
glise Univers
du Diocèse de Bresce &
bliothéque Apostolique,
tres conservent toujours
les droits que leur donn
nie & les connoissances
qui sont nez pour le pro
gloire des Sciences. C'e
trant au dernier conclave
richit le Public de l'Ouv
nous allons parler. Et ce
comme un heureux pr

Le Cardinal Querini nous apprend dans sa Préface les motifs qui l'ont engagé à travailler depuis quelques années à mettre cette Vie de Paul II. en état de voir le jour. Ce sont les rapports divers qu'il a avec ce Souverain Pontife. Venise a eû la gloire de les voir tous deux naître dans son sein. Le titre de Cardinal, Prêtre de l'Eglise de Saint Marc à Rome, qu'a aujourd'hui le Cardinal Querini est le même dont étoit revêtu le Pape Paul II. avant son exaltation au Pontificat. Cette Basilique a été embellie & enrichie par les bienfaits de ce Souverain Pontife, & nous sçavons de bonne part qu'elle n'est pas moins redevable à la libéralité de son nouveau Titulaire; enfin le Cardinal Querini habite le beau Palais bâti auprès de l'Eglise de Saint Marc par Paul II. & la reconnoissance se joint à tous les titres intéressans qui ont déterminé son Eminence à faire connoître le mérite de son illustre Concitoyen.

La Vie dont nous allons faire le précis a été déja donnée au Public par la Société Palatine de Milan dans la seconde Partie du troisiéme Tome des Ecrivains d'Italie; mais elle n'a été copiée que sur des Manuscrits bien défectueux, & M. Muratori qui sçavoit dès-lors le projet du Cardinal Querini, l'a annoncé de façon à mettre en quelque sorte son Eminence dans la nécessité de satisfaire sur ce point l'attente du Public.

Quoique dans l'arrangement des Piéces qui composent ce Volume l'Apologie du Pape Paul II. précéde l'Histoire de sa Vie, pour contenter cependant la curiosité du commun des Lecteurs, peu instruits la plûpart sur la Vie de ce Pontife, nous allons commencer notre Extrait par cette Histoire....

L'Inscription qui est à la tête nous apprend que cette Vie est l'Ouvrage de Michel Canensius de Viterbe, Docteur en Décret & Evêque de Castres ou de Castro. (*Castrensis*) Il le dédie par une

courte Epître à Guillaume, Cardinal Evêque d'Ostie & Archevêque de Rouen, & marque que c'est un Ouvrage fait en peu de nuits. *His proximis contractioribus noctibus à me lucubratum est.* On ne nous donne point d'autre connoissance de l'Historien ni de son Mécene.

Le *Castrum* dont Michel Canensius étoit Evêque n'est point Castres en Languedoc. C'est ce qu'il est aisé de vérifier par le Catalogue des Evêques de cette Ville donné dans le premier Tome de *Gallia Christiana* édition de 1715. Peut-être est-ce ce Castro petite Ville Episcopale du Royaume de Naples, de la Province Ecclésiastique d'Otrante ; mais plus vraisemblablement ce sera Castro, Capitale du Duché de Castro en Toscane, alors du patrimoine de l'Eglise, & démembré dans la suite de l'Etat Ecclésiastique en faveur des Farneses. Il est à présumer que Canensius né à Viterbe & dès-lors Sujet du Pape, aura trouvé la récompense

dûë à son mérite dans les Etats même du Pape.

Quant à Guillaume Cardinal, Evêque d'Ostie & Archevêque de Rouen, à qui l'Ouvrage est dédié, c'étoit sans doute Guillaume d'Estouteville créé Cardinal au Concile de Florence en 1439. & qui mourut à Rome Doyen du sacré Collége l'an 1483. Ce sont les dates que nous fournissent l'Auteur de *Gallia Purpurata* & Ciaconius.

Le mérite distingué du Cardinal d'Estouteville, son goût pour les Sciences, la protection & l'amitié dont il honoroit les gens de Lettres, les secours qu'ils trouvoient dans sa libéralité sont les motifs, dit Canensius, qui l'ont porté à lui dédier son Ouvrage. Ils avoient été tous deux Contemporains du Pape Paul II. Canensius par ce qui résulte de son Histoire vivoit à la Cour des Papes. Il ne l'a écrite que sous Sixte IV. Successeur de Paul II. dans un tems où il n'avoit rien à espérer ou à craindre en parlant avec liberté sur le comp-

te de ce Pontife, & dans un ſiécle où les perſonnages même les plus diſtingués de la Cour de Rome étoient ſur le pied de s'expliquer ſans ménagement dans leurs Ouvrages ſur le compte des Papes qu'ils croyoient mériter leur cenſure. Cette Vie a dès lors tous les caractéres qui doivent lui aſſûrer la créance du Public.

Ces Obſervations Préliminaires, que l'Editeur n'a négligé de faire que parce qu'elles étoient inutiles pour le lieu où le Livre a vû le jour, & où ces faits ſont mieux connus des Gens de Lettres, nous ont paru néceſſaires pour bien des Pays où ces connoiſſances ne ſont pas ſi communes, & où de funeſtes préjugés préparent les eſprits, les plus éclairés mêmes ſur-tout autre choſe, à adopter les fables les plus abſurdes dès qu'elles ſont au déſavantages des Papes; & à outrer les régles de la plus ſévere Critique ſur tout Ouvrage qui les regarde, dès qu'il ne tend point à les diffamer.

Paul II. naquit à Veniſe le ſep-

tiéme des Calendes de Mars ou le 23. Février 1417. Il eut pour Pere Nicolas Barbo, & pour Mere Polyxene Condulmier.

Ce Nicolas étoit d'une Famille distinguée par son antiquité & par les premiers Emplois de la République. Les Traditions du Pays la faisoient descendre des Domitius Ænobarbus dont une Branche s'établit, dit-on, avec une Colonie Romaine à Parme où elle remplit long tems les premieres Places. Une faction qui lui étoit opposée la réduisit à chercher un azile à Venise, elle y parvint bien-tôt aux premieres dignités. Un Empereur de Constantinople, contemporain à-peu-près des premiers Ancêtres des Barbo, pour marquer l'estime qu'il faisoit des grandes actions & du courage de cette Famille lui donna un Lyon d'argent traversé d'une barre d'or à porter dans ses Armes. Un Empereur de Constantinople voisin des premiers Ancêtres des Barbo *superioribus Barborum proavis vicinior* seroit un Em-

pereur voiſin du tems des Ænobarbus; & dans les tems voiſins des Ænobarbus il n'y avoit ni Empire de Conſtantinople, ni Armoiries. Le Style de ce début eſt auſſi peu clair que les faits y ſont peu vraiſemblables. L'un eſt une ſuite naturelle de l'autre; auſſi ne faut il pas s'en prendre à l'Auteur. Malgré les raffinemens de critique qu'on affecte dans ces derniers tems, on y voit encore de bons Hiſtoriens rapporter, au moins ſans les garantir, les chiméres des grandes Maiſons comme des grandes Nations ſur leur premiére origine.

Une autre Tradition plus vraiſemblable ſur l'origine des Barbo les fait venir d'Allemagne. On ajoûte, dit l'Auteur, qu'il y a dans ce Pays une Ville de quelque conſidération nommée Barbe. Cette Ville eſt apparemment Barby ſituée ſur l'Elbe dans la Haute-Saxe au Duché de Magdebourg. Elle a eu long tems en effet ſes Seigneurs particuliers Comtes de l'Empire. Leur Maiſon éteinte en 1659. a fait paſſer cette Comté à

la Maiſon de Saxe Weiſſen-Fels, & il n'eſt rien moins qu'improbable que les Barbo de Veniſe deſcendent des anciens Seigneurs de Barby.

Mais ce qui eſt plus glorieux pour cette Maiſon que ces origines incertaines, c'eſt qu'elle avoit fourni en divers tems de grands Hommes d'Etat & de Guerre à la République. Nicolas dont nous parlons ici avoit été pluſieurs fois du Conſeil des dix, & Inquiſiteur d'Etat. C'eſt au moins ce que paroiſſent déſigner les termes de *Cenſoria poteſtas & Decem viratus.* Il avoit commandé l'Armée Vénitienne près de Vérone; on ne nous apprend ni quand ni à quel ſujet. Polyxene, Epouſe de Nicolas, étoit Fille d'un Gentilhomme Vénitien *ex Equeſtri ordine*, dit notre Auteur. Ils eurent trois Garçons & deux Filles. Les Garçons furent Paul, Pierre & Jean; & c'eſt Pierre dont on fait ici l'Hiſtoire.

Il prit de bonne heure auprès de ſa Mere, Femme d'une haute

vertu le goût de la piété, il l'accompagnoit à l'Eglise, il imitoit ses pratiques de dévotion & de mortification, & jeûna une fois avec elle 40 jours au pain & à l'eau. Son Oncle, le Pape Eugéne IV. qui s'appelloit *Condulmier*, & qui étoit Frere de Polyxene, s'étant rendu à Ferrare pour ménager la réunion des Grecs avec l'Eglise Latine, y voulut voir son jeune Neveu, Pierre Barbo, & le jugeant propre à l'Etat Ecclésiastique, il lui donna les premiers Ordres, & choisit pour le former aux vertus propres de son Etat, des Maîtres plus distingués encore par leurs talens & leur piété, que par les plus grandes dignités de l'Eglise ausquelles leur mérite les éleva dans la suite.

Leur Eleve répondit à leurs soins, il joignit aux Sciences propres de son Etat le goût des beaux Arts, il acquit une connoissance profonde de l'Antiquité Profane & Sacrée, & de ses monumens, il étoit si instruit en particulier sur tout ce qui

avoit rapport aux Papes & aux Empereurs, qu'au premier aspect & sans recourir aux Légendes, il disoit duquel des Césars étoit une Médaille qu'on lui présentoit.

Comme sa piété étoit entée sur un heureux naturel, ses Maîtres n'eurent pas de peine à le former à ces vertus, qui rendent la Religion aimable, qui donnent aux Grands plus de lustre que leur Dignités, & par lesquelles l'Evangile tend à perfectionner l'humanité. Il apprit encore plus de son cœur, que des Leçons de ses Maîtres à être doux, caressant, généreux, compatissant, d'un accès facile, d'un commerce aisé & agréable; ami tendre, solide & efficace. Son cœur ne connut d'aversion que celle qu'il conserva toujours pour l'hypocrisie & la flatterie. Sa méthode étoit d'interrompre les Flatteurs par quelque plaisanterie propre à leur faire changer de ton, ou si les circonstances l'empêchoient d'employer cet innocent artifice pour écarter l'adulation, il rece-

voit l'encens qu'elle lui prodiguoit d'un air, qui, en marquant son dégoût la réduisoit au silence.

La premiere Dignité que son Oncle lui conféra fut celle de Protonotaire Apostolique & d'Archidiacre de Boulogne. Ce ne fut que bien des années après, qu'Eugene IV. étant venu à Florence, & voulant y faire une promotion de Cardinaux, à la sollicitation de la plûpart des Membres du Sacré Collége, qui à l'insçu de Pierre parlerent en sa faveur, il fut élevé à la Pourpre. Les Florentins & ceux qui composoient la Cour du Pape firent à l'envi les uns des autres éclater par toutes sortes de démonstations la joye que leur causa cet évenement. Mais leurs transports & son élévation ne servirent qu'à rendre le nouveau Cardinal plus modeste & plus affable. Il ne fit usage de son crédit que pour le bien des Peuples & le soulagement des malheureux Les Florentins eurent toujours beaucoup de part à ses bonnes graces. Ce fut cependant sans

donner de l'ombrage aux Romains. Dans un tems où les jalousies Nationales qui regnoient entre les différens Etats d'Italie étoient bien plus vives qu'elles ne sont aujourd'hui, le Peuple de Rome le chérissoit aussi tendrement que s'il eût été Citoyen Romain.

Le crédit d'un Homme de ce caractére ne devoit point s'éteindre avec la puissance qui l'avoit élevé. Aussi conserva-t-il auprès des Successeurs de son Oncle, la même considération qu'il avoit eue sous lui. Ils l'employoient avec la même confiance. C'étoit une maxime commune à la Cour de Rome dans tous ces tems-là, que si on vouloit voir une Affaire terminée promptement à son gré, il falloit engager le Cardinal Pierre de Venise à s'en charger. L'expérience & l'habileté secondoient chez lui toutes les vûes d'un caractére officieux & bien-faisant. Le Grand Pape Nicolas V. ne lui refusoit jamais rien, & l'honora toujours d'une amitié tendre. Caliste III.

eut pour lui les mêmes sentimens. Notre Auteur ne dit pas que le Cardinal Barbo n'eut rien moins que le même crédit sous Pie II. mais d'autres ont suppléé à son silence. Ce fut sous ces Pontifes, on ne dit point lequel, que de Cardinal Diâcre qu'il avoit été d'abord, on le créa Cardinal Prêtre du titre de Saint Marc, il fit bâtir à ses dépens, près de l'Eglise de ce Saint, le beau Palais qu'on y voit aujourd'hui. Il ne borna pas les attentions qu'il eut pour cette Eglise, aux libéralités & à la vigilance, au soin de la faire desservir avec décence ; il y joignit celui d'y célebrer souvent la Messe, d'y venir réciter l'Office Divin, d'y Officier, d'y porter le Saint Sacrement en Procession aux grandes Fêtes, d'y administrer l'Eucharistie, de faire travailler souvent sous ses yeux à parer l'Eglise, & à la tenir propre &c. Il étoit le Pere des Paroissiens, & il avoit pour eux une charité compatissante & bien-faisante, qui le faisoit entrer dans le

détail de leurs moindres besoins. Il fit éclater le même esprit dans l'Eglise de Vicence dont il fut élû Evêque.

Avec le talent de charmer le Public, on n'est que trop souvent la croix & le supplice de ceux avec qui on a à vivre ; on semble vouloir se dédommager au-dedans de la violence qu'on s'est faite au-dehors pour déguiser son caractére. Celui du Cardinal Barbo toujours soutenu, & par tout le même le rendoit plûtôt l'ami & l'égal, que le Maître de ses Domestiques. C'est sur-tout dans leurs maladies qu'éclatoit sa bonté pour eux. La dépense & les secours de toute espéce étoient les moindres marques qu'il leur en donnoit; ces attentions tendres ne l'abandonnerent point depuis qu'il fut élevé sur le Saint Siége. Il leur faisoit rendre, lorsqu'ils mouroient, les honneurs funébres les plus distingués qu'admettoit leur condition. Il honoroit de sa présence le Convoi de ceux à l'égard de qui la décence publique ne lui

interdisoit point cette attention, & devenu Pape, il vouloit qu'à son défaut toute sa Maison décorât ces sortes de cérémonies.

Le Pape Pie II. étant mort à Ancone, au milieu des préparatifs qu'il y faisoit pour une expédition contre les Turcs, le Cardinal Pierre Barbo, fut élû à sa place. L'Auteur auroit pû ajoûter à la gloire de ce Pontife, que ce fut au premier Scrutin; qu'ayant eu douze voix d'abord sur vingt qui formoient le Conclave, quatre autres s'écrierent à la fois, & sans qu'on put distinguer qui avoit parlé le premier, qu'ils accédoient aux douze; & que le reste les suivit; que le Cardinal Bessarion, non content de cela, ayant demandé à chacun nommément à qui il donnoit sa voix, tous sans exception s'en tînrent au premier choix &c. Il fut également agréable à Rome & au reste du monde Chrétien. Le nouveau Pape prit le nom de Paul II.

Ses premiers soins allerent à rétablir l'abondance dans cette Ca-

pitale, & à bannir la cherté, que la cupidité & les exactions impunies y avoient introduites. Il étouffa les Diſcordes Civiles qui la diviſoient, fit regner l'Ordre & la Paix dans les Familles par les corrections paternelles & efficaces qu'il mit en œuvre à l'égard des Enfans de Famille, que les déſordres du tems avoient accoutumés à ne plus reſpecter l'autorité paternelle. Infléxible à l'égard des Homicides à qui il ne faiſoit preſque jamais grace; il modéroit preſque toujours en faveur des autres coupables les peines ordonnées par les Tribunaux. Il recommandoit aux Commandans de ſes Galeres d'avoir de la bonté pour ceux qui étoient condamnés à y vivre; & pour les y engager, il leur faiſoit ſouvent des gratifications. Il choiſit au commencement de ſon Pontificat, un certain nombre de perſonnes graves & habiles pour s'inſtruire des Affaires Publiques & les terminer promptement, à la charge de lui faire le rapport de celles qui ſe-

d'une plus grande impor-

nserva le même goût qu'au-
ıt pour l'Office Divin, les
onies Ecclésiastiques, & la
ıtion & l'Ornement des Egli-
les fréquentoit & y officioit
:, y prioit long-tems, & fai-
grandes dépenses pour les
ir, & mettre de la magnifi-
ans tout ce qui servoit au mi-
des Autels. Il venoit souvent
ice aux Religieux Francis-
l'Ara Cœli. Il rétablit à S.
le Latran les Chanoines Ré-
de Saint Augustin, que son
Eugéne IV. y avoit intro-
& qui en avoient été chas-
ıominieusement sous Calliste
ar le Peuple Romain, irrité
que par cet établissement on
ıit à leurs Enfans les Cano-
de Saint Jean de Latran.
ns la distribution des Digni-
cclésiastiques, il ne se déter-
t qu'avec lenteur & maturi-
n'avoit point d'égard aux re-
ıandations, & son choix étoit

ſon propre ouvrage. Il eſt le premier Papes qui ait mis des Gouverneurs Eccléſiaſtiques dans les Places & les Forteresſes de conſéquence.

Il avoit une prudence ſupérieure, ſon diſcernement dans les affaires étoit exquis, ſa pénétration profonde, & ſon ſecret impénétrable, étoit à l'épreuve du commerce le plus aſſidu & des liaiſons d'amitié les plus tendres. Il avertiſſoit ſouvent ſes Domeſtiques de ne lui parler jamais d'aucune affaire, de ne lui rapporter ni Requête ni Mémoire, d'abondanner ce ſoin à ceux qui en étoient chargés d'office. Ses Domeſtiques & ſes Parens le trouvoient trop lent à leur gré à leur faire du bien. Il ne les oublioit cependant pas, & lorſqu'ils y penſoient le moins, ils recevoient de ſa part des graces proportionnées à leur condition.

Il vouloit que la diſtinction la plus marquée avec laquelle les Fils de ſa Sœur, élevez chez lui, paroîtroient en public fut la modeſ-

le avec laquelle ils s'y montreroient. Et il se mit fort en colere un jour en voyant sortir l'un d'entr'eux accompagné d'un nombreux cortége de gens à cheval. Un autre de ses Parens présumant tout de l'autorité du Pape & du droit qu'elle donnoit, selon lui, à la Famille du Saint Pere, d'aspirer à tout ce qu'il y a de plus grand, crut devoir d'abord porter ses vûes sur une des premiéres Dignités de l'Eglise. Paul II. en fut indigné; & quoique ce Parent fut d'ailleurs un sçavant Homme, pour le punir de sa présomption, il ne fit plus rien pour lui. Les Fils de sa Sœur parvinrent cependant au Cardinalat la troisiéme année de son Pontificat. Dès la premiére Marc Barbo, Fils de Paul son Frere aîné, avoit été élevé à la même Dignité, & créé Cardinal du titre de Saint Marc. Ce Marc Barbo avoit un Frere nommé Augustin, que le Pape cherissoit beaucoup. Il balança long-tems sur la façon dont il l'établiroit, s'il lui feroit embrasser l'Etat Ecclésiasti-

que, où s'il l'avanceroit dans les Dignitez Séculiéres ; & il balança si long-tems, que la mort le surprit avant qu'il eut rien fait pour ce Neveu chéri. Il ne voulut jamais permettre que ses Parens Séculiers profitassent des biens d'Eglise.

Malgré sa bonté il étoit ferme à l'égard de ceux dont l'indocilité & la révolte méritoit de sentir le poids de son autorité. Les Comtes d'Anguillara & plusieurs autres Seigneurs, Vasseaux du Saint Siége, accoutumez à l'indépendance sous les Regnes précédens, ayant contre ses ordres exprès véxé mal-à-propos leurs voisins, furent dépouillés de leurs Seigneuries. L'exemple de leur disgrace servit à contenir les autres dans leur devoir, & pour mieux assûrer la paix & la soumission des Peuples, & étouffer les divisions qui les armoient les uns contre les autres, il fit bâtir un grand nombre de Forteresses nouvelles dans l'Etat Ecclésiastique, réparer les anciennes, rétablir les anciens Grands Chemins en

conſtruire de nouveaux, travailler aux Ponts, aux Chauſſées, aux Aquéducs, à tirer des ruines, où ils étoient enſévelis, pluſieurs monumens antiques, en un mot à tout ce qui pouvoit ſervir à la commodité du Public ou à la décoration de Rome.

Sa charité prévenante s'étendoit à toutes les conditions & à toutes eſpéces de beſoin. N'étant encore que Cardinal, il ſe dépouilla de ſes meilleurs Bénéfices en faveur de Cardinaux, d'Evêques, d'Eccléſiaſtiques diſtingués par le mérite, ou les Emplois, que divers accidens avoient rendus pauvres. Les conquêtes des Turcs ſous Mahomet II. & ſes premiers Succeſſeurs avoient rendu Rome l'azile de pluſieurs Princes & Princeſſes de l'Empire Grec. Paul II. ne ſe contenta pas de pourvoir à leurs beſoins, il les mit en état de ſoutenir leur Dignité. Les Gens de Lettres eurent une part conſidérable à ſes bienfaits. Il ſe plût à les avancer, à récompenſer leurs travaux & à

les soulager dans cette indigence dont les talens ne mettent pas toujours à l'abri un Homme de mérite. Le fameux Philelphe entr'autres fut engagé par la plus juste reconnoissance à faire plus d'une fois l'Eloge de ce généreux Pontife.

Mais les charités d'éclat n'étoient point celles qui satisfaisoient le plus le penchant de Paul II. Il disoit en secret à ses amis, que sa confiance n'étoit que dans celles dont on dérobe la connoissance au Public, que c'étoient les seules qu'il put regarder comme à lui. Il avoit établi dans tous les quartiers de Rome des Emissaires secrets. C'étoient des Personnes des deux Sexes, d'une vertu & d'une discrétion à l'épreuve, qui examinoient les besoins des diverses Familles, & leur distribuoient à proportion de leurs situations les sommes que le Pape leur remettoit chaque mois.

Il ne se déterminoit qu'avec peine à donner des Audiences publi-

ques, mais quand il les donnoit rien n'égaloit la facilité, la patience, l'air de bonté, & d'enjouement même avec lequel il écoutoit jusques à la plus vile Populace. Il ne négligea rien pour rétablir la paix en Italie & parmi tous les Princes Chrétiens, afin de les engager à se réunir pour s'opposer aux Conquêtes des Turcs sur les Puissances Chrétiennes. Par une suite de cet esprit pacifique, il réduisit toutes les Troupes de l'Etat Ecclésiastique à quelques Compagnies de Cavalerie qu'il conserva sur pied.

L'Empereur Frideric III. fit un voyage exprès à Rome. Il y fut reçu avec toute la magnificence & les distinctions dûës à un si grand Prince. Il y donna de son côté au Saint Pere toutes les marques d'une affection vrayement filiale & cette entrevûë cimenta entr'eux cette amitié si nécessaire pour l'accord du sacerdoce & de l'Empire & la félicité publique dont ce concert est la source.

Borsius Marquis de Ferrare &

Duc de Modene lui rendit quelque tems après une semblable visite, & fut reçu avec tout l'accueil que méritoit un Prince de son rang & son caractére.

La maniere de vivre de Paul II. étoit simple & unie. Un de ses plus grands amusemens lorsqu'il se trouvoit débarassé des affaires, étoit de faire venir chez lui des Vieillards simples ou des Enfans chez qui la raison commence à poindre, de s'entretenir avec eux en présence des Officiers de sa Maison, de leur proposer des questions & de se réjouir de leurs naïvetés. Son goût d'étude le plus marqué étoit pour l'Histoire, & il consacroit une partie considérable de la nuit à cette occupation. Il s'exprimoit avec grace & avec facilité. Le son de sa voix étoit doux. Le tour de son langage étoit naturel, il y négligeoit tout ce qui pouvoit sentir l'art ou l'étude. Sa taille étoit fort haute & bien proportionnée, son visage fort beau, sa mine noble. Il dormoit peu, une consti-

tution forte le mettoit en état de résister à la fatigue, il n'en craignoit aucune & bravoit la rigueur des saisons, quand les Affaires publiques où les siennes demandoient quelques mouvemens. Les occupations qu'il eut chez lui, le réduisirent à une vie sédentaire pendant son Pontificat. Il mangeoit peu & des mets les plus grossiers, on ne lui en servoit point d'autres à moins qu'il ne régalat. Il le faisoit volontiers & avec magnificence, mais alors même il ne mangeoit que ses mets ordinaires. Il étoit gai & familier à table. Il donnoit à manger au Sacré Collége tous les ans le jour de son Exaltation. Instruit un jour que les Cardinaux assemblés, dinoient dans le Palais du Cardinal Richard du Titre de S. Eusebe, sans les en prévenir, il vint les trouver lorsqu'ils étoient déja à table, & s'y mit avec eux sans permettre qu'aucun des Conviés quittat sa place. Sa Maison étoit mise proprément, mais modestement. Il avoit grand soin qu'elle fût

composée de gens de vertu & d'honneur, & qu'elle fut bien reglée. Il aimoit la propreté, la magnificence même dans ses ameublemens & sur-tout dans les Eglises, & dans tout ce qui avoit rapport au service Divin.

Comme il étoit replet & pituiteux, il eut deux attaques d'Apopléxie avant que d'être Pape. Il en eut une troisiéme quelques années après son Exaltation. Une quatriéme l'étouffa brusquement, & sans qu'on put lui donner aucun secours. On l'attribua à une indigestion causée par des Melons qu'il aimoit beaucoup & dont il avoit beaucoup mangé à souper. Sa mort arriva à l'entrée de la nuit l'an 1471. le 26. de Juillet, selon notre calcul, & le 27. selon le calcul des Italiens qui comptent leur jour depuis le Soleil couché. C'est pour cela que notre Auteur l'a placé au 7e. avant les Calendes d'Août, d'autres la fixent au cinquiéme & quelques-uns, qui apparemment commencent les jours comme nous,

au huitiéme avant les Calendes. Il étoit âgé de 54. ans, & il étoit, selon notre Auteur, dans la sixiéme année de son Pontificat. Ce dernier trait est une méprise. Car Ciaconius & les autres Historiens placent son Exaltation au 30. Août *tertio Kalendas septembres* l'an 1464. dès-lors il étoit le 26. Juillet 1471. au onziéme mois de la septiéme année de son Pontificat.

Il y a aussi un air de contradiction entre Canensius, & les autres Historiens sur l'année de la naissance de ce Pontife. Le premier met au mois de Février 1417. les autres au même mois en 1418. mais la contradiction n'est qu'apparente. Quoique l'usage de placer l'entrée de l'année au premier Janvier eut recommencé sous ce Pontife, comme Papebroch le prouve par la maniére dont quelques-unes de ses Bulles sont datées,* les vestiges de la coutume, qui en fixoit le commencement à Pâques

* *Propileo Maii.*

devoient encore subsister lorsque notre Auteur écrivoit, c'est-à-dire, environ douze ans après la mort de de Paul II. d'ailleurs Canensius apparemment avoit pris la date de la naissance de Paul II. sur des Actes antérieurs à l'usage rétabli par ce Pontife, & une preuve qu'il veut désigner la même année qu'Oldoinus, c'est-à-dire, l'année 1418. selon la façon moderne de compter, c'est qu'il fait mourir Paul dans la cinquante-quatriéme année de son âge, au lieu qu'il seroit mort dans la cinquante-cinquiéme si le mois de Février 1417. avoit été le même pour Canensius, qu'il l'est aujourd'hui pour nous.

Au reste, les époques de la naissance & de la mort de Paul II. sont les seules que Canensius spécifie dans son Histoire. La rapidité avec laquelle il l'a écrite, ne lui laissoit apparemment pas le loisir de s'arrêter à la recherche des dates. Cet Ouvrage est écrit dans la même méthode, à-peu-près, que les douze Césars de Suetone. C'est plû-

tôt l'Histoire du Pontife que celle du Pontificat. Les faits y sont rangés dans l'ordre où ils se présentoient à l'esprit de l'Auteur. Les grands événemens n'y ont que peu ou point de détail. Ceux qui peignent les vertus & le caractére de Paul, y sont exposés avec plus d'étenduë. Le style en est nombreux & périodique. La Latinité n'en est pas toujours pure, soit dans les constructions, soit dans les expressions; elle est cependant infiniment supérieure à ce qu'on devoit attendre de quelqu'un dont le goût doit avoir été formé avant la renaissance des Lettres, & dont le style devoit se ressentir du langage peu correct du Droit Canon. On sent un Homme qui avoit lû les bons Auteurs, sur-tout Cicéron, & qui avoit attrappé dans sa composition, sinon, les graces & l'élégance, au moins la démarche & presque l'air de ce grand modéle.

Il dit en finissant qu'il compte écrire la Vie de Sixte IV. successeur de Paul II. On est étonné de

cette annonce quand on sçait que le Cardinal d'Estouteville, à qui l'Ouvrage dont nous rendons compte est dédié, mourut plus d'un an avant Sixte IV. Car le Cardinal mourut au commencement de 1483. & le Pape au mois d'Août 1484. mais la surprise s'évanouit quand on fait réflexion, que dans tous les tems on a vû des gens écrire l'Histoire de personnes vivantes.

La justification de Paul II. que nous avons annoncée en commençant cet Extrait, est partagée en six Chapitres. Le premier reproche fait à Paul par Platine, & par quelques autres, est d'avoir été l'ennemi des Lettres & des Sçavans.

Il s'étoit établi à Rome à la renaissance des Lettres une Société de Gens d'esprit à qui Pie II. donna des Charges d'Abbréviateurs Apostoliques, & qui formerent une Académie dont Platine fut Membre. Ces Académiciens passerent bien-tôt, comme il arrive assez souvent, de l'estime pour les Ouvra-

ges des bons Auteurs à l'infatuation pour leur personne, leurs mœurs, leurs usages, leurs cérémonies &c. On vit les coutumes du Paganisme renaître dans une Société qui n'avoit été établie que pour la gloire du Christianisme. Les noms dont la Religion à introduit parmi nous l'usage paroissoient fades & barbares à ces beaux esprits. Ceux de Pierre & de Jean étoient métamorphosés en *Janus*, *Petreïus* &c. La Philosophie de Platon étoit plus à la mode parmi eux que celle de l'Evangile. Les libations, les guirlandes, & tout l'attirail des Fêtes Payennes servoient de relief aux parties de plaisir, que faisoient les Associés. Malgré le nom d'Abbréviateurs Apostoliques, leurs mœurs n'étoient rien moins que conformes à la sainteté du nom &c. On trouve encore des vestiges de ce goût, dans les Ouvrages de Pomponius Lætus, Maître de Grammaire à Rome, & de quelques autres Membres de cette Académie, dont Pomponius étoit l'Oracle. Rome fut

ſcandaliſée de voir une pareille Société ſe former au centre de l'unité Chrétienne & Catholique

Paul II. ayant ſuccédé à Pie II. ſe vit engagé par le cri du Public à examiner la conduite de cette Académie, & après des recherches juridiques, ſi ſa modération l'empêcha d'appercevoir dans leur conduite de quoi ſevir contre les Membres de ce Corps, il en découvrit aſſez pour les éloigner & pour détruire l'Aſſociation. Voilà le fondement de l'accuſation de haine pour les Lettres formée par Platine contre ce ſage Pontife. Le reſſentiment de l'Accuſateur, & les faveurs dont le Saint Pere combla Philelphe & tant d'autres beaux eſprits de ſon tems, dont la capacité honoroit la vertu & la Religion, fourniſſent au Cardinal Querini des preuvès bien propres à confondre cette calomnie, & il en fait uſage avec le ſuccès que promettoient ſon éloquence & ſa critique. Nous ajoûterons à ce qu'il a dit de déciſif ſur cette matiére le témoi-

age de Bayle. * " J'ai lû en plus
d'un endroit que ce Pape (Paul
II.) fut si ennemi des Sciences
qu'il défendit de prononcer le
nom de Collége ou d'Académie.
Ceux qui en ont parlé ainsi se sont
ourdement abusés. Paul II. ne
condamna pas ceux qui parleroient d'Académie dans la signification de Collége ou de Maison où l'on enseigneroit les Sciences. Il ne condamna que l'esprit Sceptique & Pyrrhonien des beaux esprits de son tems, qui sous prétexte de philosopher à la maniere de Platon, le Fondateur de l'ancienne Académie, réduisoient tout en problême & se faisoient craindre par rapport aux fondemens de l'Evangile. „

Le Chapitre second disculpe Paul l'abrogation de quelques Remens dont il avoit promis l'obvation avant que d'être élevé Pontificat. Le troisiéme le disspe d'avarice, & le quatriéme de

* Diction. T. 3. art. de Platine pag. .8. Note F. édit. de Rotterdam 1720.

trop de penchant pour le faste. Le cinquiéme est un éloge de sa magnanimité. Le sixiéme excuse l'habitude qu'il avoit contractée de veiller la nuit & de dormir le jour.

Le troisiéme morceau de ce Recueil est un Appendix de 184. pages. L'Art de l'Imprimerie ne venoit presque que d'éclore lorsque le Pape Paul II. monta sur la Chaire de Saint Pierre. Deux excellens Imprimeurs Allemands s'établirent à Rome sous sa protection. L'édition qu'ils donnerent au Public des meilleurs Ouvrages de l'Antiquité Profane & Sacrée ; fournissent une nouvelle preuve du goût de ce Pontife pour les Sciences. Cet Appendix est plein de traits intéressans pour l'Histoire Typographique.

ARTICLE LXXV.

OUVEAUX TRAITÉS de Trigonometrie rectiligne & sphérique. Démontrés par une Méthode nouvelle & plus facile que celles que l'on a employées jusqu'à présent. Accompagnés de Tables des Sinus, Tangentes & Secantes en parties réelles, des logarithmes, des nombres naturels depuis l'unité jusqu'à vingt mille, & des Logarithmes des Sinus & des Tangentes, mises dans l'ordre le plus naturel & le plus commode. Ouvrage utile à ceux qui veulent étudier l'Astronomie, la Géographie, la Navigation &c. Avec un Traité de Gnomonique dans lequel on applique le calcul des deux Trigonométries à la construction des Cadrans &c. Par M. de Parcieux, Maître de Mathématique. A Paris, chez Hipolyte-Louis Guerin & Jacques Guerin, ruë Saint Jacques &c. in-4°. 1741.

Septembre 1741.

DE toutes les parties élémentaires des Matématiques, la Trigonométrie sphérique est une de celles, à quoi le goût regnant de remanier tous les Elémens des Sciences, s'est le moins attaché. La Trigonométrie sphérique, il est vrai, n'est bien nécessaire qu'aux Astronomes, aux Géographes, aux Navigateurs, & aux Gnomonistes de profession; les triangles & la trigonométrie rectilignes suffisant pour toutes les autres parties des Matématiques.

Il y a une autre raison de la disette ou de la non profusion des élémens de trigonométrie sphérique parmi l'excessive abondance des élémens de Géométrie, d'Arithmétique & de Trigonométrie rectiligne. La doctrine des sphériques en général, est tout ce qu'il y a de plus difficile peut-être dans toutes les Matématiques?

Ce qu'on appelle les *sphériques de Théodose*, morceau très-préliminaire

à la Trigonométrie dont nous parlons, est presque inaccessible dans son second Livre, & comme impraticable dans le troisiéme. Heureusement la pratique des Sciences utiles comme l'Astronomie, la Géographie, & la Navigation peut aller sans ce que cette théorie a de trop épineux.

Les épines & la difficulté sont dans l'objet même que l'œil ne peut saisir dans un Livre, & auquel tout le monde n'a pas la force d'imagination qu'il faut pour y atteindre sans trop d'effort. Parmi ceux-mêmes qui nous redonnent tous les jours, avec cette profusion, les élémens de Géométrie, on en voit plusieurs qui en retranchent sans façon, tout ce qui regarde les solides, dont la théorie a un objet difficile & peu visible, comme les sphériques, quoique cette théorie donnée par Euclide & par assez de bons Commentateurs, soit nécessaire dans la Géométrie.

Les sphériques qui ne sont pas d'un usage si présent, ont donc été

fort négligées, parce qu'elles roulent sur des triangles en relief, que le papier ne peut gueres représenter qu'en Plan, à moins que de s'aider du secours de la Peinture ou du dessein comme l'a fait fort à propos M. de Parcieux.

Son goût l'avoit jetté dans la construction des Cadrans & dans l'étude de la *Gnomonique* qui est la Science préliminaire à cette construction. La Gnomonique poussée aussi loin qu'elle peut aller, suppose l'Astronomie & par conséquent la Trigonométrie sphérique. C'est donc par goût, goût sérieux, profond & solide, que l'Auteur s'est jetté dans une partie, pour laquelle le goût ordinaire, goût frivole & d'amusement, n'inspire au commun des Littérateurs mêmes qu'une espéce d'éloignement, d'aversion & de vrai dégoût.

Ce n'est pas que la Trigonométrie sphérique, n'ait été traitée assez à fond & avec méthode par les Matématiciens du siécle qui a précédé celui-ci. Dechales & Oza-

nam après lui, sans parler des autres, ont à eux deux épuisé en quelque sorte cette partie. Ils ne sont, peut être, complets ni l'un ni l'autre, & Ozanam à quelques morceaux qui manquent a Dechales, d'après lequel & sur lequel il a travaillé.

Il ne manquoit donc, après ces deux Auteurs, qu'à les rassembler, à suppléer l'un par l'autre, & en suivant leur méthode, à perfectionner leurs manieres, & à mettre un peu plus de clarté & de briéveté même dans leurs démonstrations, dans leurs figures & dans tous leurs procédés. C'est ce que nous paroît avoir fait M. de Parcieux,

Il a joint dans son Traité la Trigonométrie rectiligne à la sphérique, par la même raison qu'il a joint celle-ci à la Gnomonique. Les deux Trigonométries vont naturellement ensemble. La sphérique suppose la rectiligne, & la Gnomonique les suppose toutes deux. Dechales & Ozanam ont

aussi fort bien traité cette partie de la Trigonométrie rectiligne, dans le goût de dessein & avec le succès d'exécution que nous avons dit. Dechales étoit un grand Maître. Son cours de Matématique, à l'Algébre & aux Sciences Analytiques modernes près, est fort méthodique & fort plein. Et Ozanam a toujours rempli avec distinction la carriere où Dechales l'avoit fait entrer, étant devenu fort grand Maître à son tour, capable même d'aller plus loin, si un peu d'aisanse & de loisir lui avoient permis de mieux assortir ses Traités & d'y mettre un peu plus de correction.

M. de Parcieux, qui nous paroît capable de suivre avec la même distinction la même carriere, partage sa Trigonométrie rectiligne en cinq Chapitres. Sa premiere définition nous a d'abord un peu arrêté. La Trigonométrie rectiligne, selon l'Auteur, *considere les triangles rectilignes seulement par rapport aux côtés & aux angles, sans avoir égard à l'espace qu'ils contien-*

Nous avons pourtant idée
)ue Dechales, Ozanam & d'au-
Auteurs ont renfermé la con-
ition & la découverte des ef-
dans leur Trigonométrie. 2°.
lit *Trigonométrie*, dit dans la
ır du terme la *mesure des trian-*
Et qui dit triangles, dit l'aire
·space tout aussi-tôt, plûtôt
e que celle des angles & des
3°. Il y a même tel problê-
rigonométrique où l'on ne
oit atteindre à la mesure des
& des angles que par celle
ires. Cette définition exclu-
les aires triangulaires, con-
roit sans doute mieux à la
onométrie sphérique, laquelle
ı pas jusqu'à la mesure des
, soit 1°. Parce qu'elle ne le
pas, à cause de l'inquarrabi-
u cercle, ce qui est toujours
xcellente raison. 2°. Parce que
rigonométrie sphérique loin
ıesurer les aires, n'a pas même
objet la mesure des côtés, &
rt que pour la mesure des an-

Des Trigonométriciens ordinaires traiteront de nouveauté paradoxe ce que nous disons-là, que la Trigonométrie sphérique n'a point pour objet la mesure des côtés. A quoi nous aurons bien-tôt répondu 1°. Que si c'étoit-là son objet, il seroit jusqu'ici fort chimérique; ces côtés étant des arcs de cercle, arcs irrectifiables d'un cercle inquarrable. 2°. Que la mesure des côtés dont il peut être question dans la Trigonométrie sphérique, n'est qu'une mesure relative & non absoluë, en degrés & en minutes, & non en toises, pieds, pouces & lignes.

Dans le premier Chapitre M. de Parcieux donne la construction de la Table des Sinus, Tangentes & Secantes: dans le second la Théorie pour l'usage des Tables. Dans le troisiéme les usages de la Table des Sinus, Tangentes & Secantes, pour la résolution des triangles rectangles & obliquangles. Le quatriéme Chapitre développe les principes sur lesquels on a construit

on peut conſtruire les logaritmes, cette admirable invention du célébre *Neper* Ecoſſois. Enfin le cinquiéme Chapitre montre l'uſage des Tables de ces logaritmes, & en fait une courte application & de toute cette Trigonométrie à la pratique.

Soit la Trigonométrie ſphérique. L'Auteur en attribue toute la difficulté à l'*embaras qu'on a à en retenir & à en concevoir les analogies.* Il n'eſt pas douteux que tout cela ne ſoit difficile & embaraſſant. Or, » j'ai remarqué, ajoûte-t-il, par » l'application que j'ai donnée, que » la difficulté conſiſtoit dans un dé» faut eſſentiel, où tous les Au» teurs ſont tombés. C'eſt d'avoir » conſidéré les triangles ſphériques » ſur la ſurface de la Sphére, au » lieu de les conſidérer dans la ſo» lidité de la Sphére. Leur atten» tion, *continue-t-il*, devoit ſe tour» ner du côté des Plans des Cer» cles, ou conſidérer les ſections » qu'ils ſont entr'eux, plûtôt que » celles de leurs circonférences,

» l'on auroit apperçu par-là (ce » qui m'est arrivé) qu'un triangle » sphérique, se présentoit comme » une espéce de pyramide triangu» laire, dont le sommet est au cen» tre de la Sphére, & la base, une » portion de la surface de la même » Sphére. »

Nous croyons cette vûe fort saine & fort utile pour la théorie des triangles sphériques. Ce que l'Auteur ajoûte un peu plus bas, est il exact géométriquement dans son expression? " Par cette considéra» tion tout triangle sphérique n'est » qu'un angle solide formé par trois » angles plans, & réciproquement » tout angle solide formé par trois » angles-plans, devient un triangle sphérique. „ Tout angle solide est-il sphérique? Et le triangle sphérique est-il l'angle, la pointe, & non pas plûtôt la base, base sphérique de cet angle ou de l'espéce d'onglet pyramidal dont les trois bases des secteurs circulaires qui renferment cet onglet, renferment & terminent latéralement l'aire

érique de ce triangle ? Nous
cevons du reste que *cette manie-*
'e considerer le triangle sphérique
nme la base de cet angle solide
lonné à l'Auteur *le moyen d'en*
iliter les démonstrations , & de
rendre plus courtes &c. Tout ce
i étend les vûes, en abrege or-
iairement les expressions , en
iplifie le développement, & en
ilite l'intelligence. La Gnomo-
ue aussi retire un grand secours
cette maniere dont l'Auteur en-
age les triangles sphériques.

Il a traité d'une maniere neuve
Théorême des trois côtés don-
s. C'est peut être ce que les sphé-
ques ont de plus fort pour l'ima-
iation & la contention de l'es-
it ; & l'on est bien obligé à l'Au-
ır d'en avoir adouci la roideur,
ssi bien que celle des trois an-
:s donnés , dont la démonstra-
n est si longue chez Ozanam &
leurs.

Une singularité dont l'Auteur
st avisé le premier & que nous
croyons pas que d'autres ayent

observée expressément, avant lui, c'est la non convertibilité de certaines vérités, dont les propositions directes sont vrayes, & dont les inverses sont fausses.

L'article des Tables méritoit un Auteur exact, méditatif & laborieux pour faire la révision & la correction de bien des fautes qui s'y étoient glissées depuis *Ulacq*. M. de Parcieux y a regardé de trop près pour ne pas y trouver des fautes qu'il étoit tems de corriger ; & qu'il a corrigées avec soin. Ces sortes d'Ouvrages contractent essentiellement de nouvelles fautes par la réimpression, pour peu que les nouveaux Editeurs soient distraits ou peu entendus.

C'est sur-tout la Gnomonique, que l'Auteur a euë en recommandation dans la composition de son Ouvrage, & qu'il a traitée avec le plus d'étenduë, de soin, de méthode & de clarté, en y employant le secours du relief des figures, dessinées en ronde bosse, burinées avec force, & pittoresque.

ment ombrées avec toute l'entente possible de la gravure de la part de celui qui a dirigé le Graveur, c'est-à-dire, de la part de M. de Parcieux.

Il a trouvé trop d'abstraction irréductible à la pratique, dans les Auteurs qui ont traité la théorie de la Gnomonique ; & trop de ténébres & d'embaras dans ceux qui s'y sont bornés à la pratique, c'est-à-dire, à leurs pratiques, pratiques d'Ouvriers, & à une routine avèugle. Il a allié avec succès une théorie lumineuse avec une pratique pleine d'expérience & de dextérité.

Il s'est borné aux Cadrans horizontaux & verticaux, & aux Méridiennes qui sont effectivement ce qu'il y a de plus usuel & de plus nécessaire ; laissant les autres Cadrans à une Gnomonique purement sçavante & de pure curiosité, dont il se propose de donner la théorie par Problêmes dans une autre occasion.

Il divise son Ouvrage en six Cha-

pitres. Dans le premier il développe le Principe Géographico-Astronomique de l'*Art des Cadrans* dont la Science se nomme *Gnomonique*. Le second Chapitre est préparatoire pour la pratique, comme le premier l'est pour la théorie. Ce sont ici des descriptions d'instrumens, des applications de calcul trigonométrique, des maniéres de diverser les Plans, d'en trouver la déclinaison &c.

Le troisiéme Chapitre enseigne la maniére de calculer les angles horaires des Cadrans horizontaux & des verticaux. Le quatriéme trace les Cadrans & place leur axe, soit que les Cadrans ayent leur centre, soit qu'ils ne l'ayent pas. Le cinquiéme donne la théorie & la pratique des arcs, des signes & des arcs diurnes, avec plusieurs Méthodes pour tracer des Méridiens, en quoi l'Auteur est fort expert. Le sixiéme Chapitre contient l'usage des Tables de la Gnomonique avec quelques Problêmes Astronomiques. Il est inutile d'a-

vertir qu'on trouve ici des Tables de Gnomonique, comme les Tables corrigées d'Ulacq pour les logaritmes, Sinus &c. On trouve enfin ici des instrumens & des pratiques propres de l'Auteur, & mille assortimens d'utilité, de commodité, d'agrément même qu'un Auteur sçavant & expérimenté ne manque jamais d'ajoûter aux Arts & aux Sciences dont il fait une profession honnête & de bonne foi.

Sur la lecture de ces Traités, l'Académie de Montpellier a jugé qu'il lui seroit avantageux d'acquérir un homme tel que M. *de Parcieux*, & elle lui a envoyé des Lettres d'Associé libre.

ARTICLE LXXVI.

MACHINE HYDRAULIQUE, pour le desséchement des Marais, l'arrosement des Prairies, le curage des Fossés, l'épuisement de l'eau des fouilles de Charbon de terre, & de toutes sortes de Mines, & pour tous les effets des Pompes sur Terre, sur les Rivieres, & sur Mer &c. Par feu M. Dupuy, Maître des Requêtes honoraire &c.

Le compte le plus avantageux, qu'on puisse rendre de cette Machine, est de rapporter les termes du Privilége que le Roi vient d'accorder à Madame Dupuy, veuve de l'Auteur, & le jugement infiniment exact & détaillé qu'en a porté l'Académie Royale des Sciences.

Les termes du Privilége sont que Madame Dupuy possédant le secret de la Machine, « en a fait » construire plusieurs modéles en » grand; pour en mieux constater

» l'utilité, qu'en ayant remis un des-
» sein à l'Académie des Sciences, l'e-
» xamen en a été fait avec la der-
» niére exactitude & dans les plus
» grands détails ; & qu'il a été trou-
» vé que cette Pompe par son pro-
» duit, a de la *supériorité* sur les
» meilleures Pompes qui ayent paru
» jusqu'à présent, qu'elle peut s'é-
» tablir par tout & à peu de frais,
» & qu'enfin le Public pourra en
» tirer de grands avantages soit
» pour le dessechement des Marais,
» l'arrosement des Prairies, le cu-
» rage des Fossés, l'épuisement de
» l'eau des fouilles &c.

Les Rois sont la vive image de Dieu. Leurs graces sont des Actes de leur justice ; mais ce sont toujours des graces & des effets de leur bonté. Les termes suivans émanent de ces deux sources aussi royales que divines. Ils sont tout propres à exciter l'émulation, & à développer le génie des Inventeurs.

“ Dans ces circonstances la Sup-
» pliante & le feu sieur Dupuy son
» mari, qui ont fait des dépenses

» excessives pour mettre cette Ma-
» chine au point de perfection où
» elle est, ne peut espérer de s'in-
» demniser d'une partie de ces dé-
» penses, que par un Privilége pour
» la construction de cette Machine,
» parce que si elle la livroit au Pu-
» blic sans aucun avantage, elle per-
» droit en un moment tout le fruit
» des travaux de son mari, & tout
» le bien qu'elle y a sacrifié.

» Les Priviléges particuliers ne
» doivent pas être regardés de mê-
» me œil, que les Priviléges géné-
» raux. Ces derniers sont toujours
» onéreux. Mais les premiers tour-
» nent réellement à l'avantage du
» Public, puisqu'en excitant le gé-
» nie, ils enrichissent la Nation des
» plus utiles découvertes. L'émula-
» tion se réfroidiroit bien-tôt, si
» les Inventeurs des Arts n'espé-
» roient pas de trouver leur avan-
» tage particulier dans ce qui doit
» faire celui du Public. D'ailleurs
» il est juste qu'un homme qui a
» consacré ses talens au bien de la
» société, recueille le fruit de ses

» travaux. Des Priviléges de cette
» nature, ne peuvent faire de pré-
» judice au Public.

» L'Auteur d'une découverte
» peut la tenir cachée sans injusti-
» ce. Ainsi il a droit, en la livrant,
» de stipuler ses avantages person-
» nels ; d'autant plus qu'il ne force
» personne, à en faire usage. De
» plus, ces sortes de Priviléges n'é-
» tant qu'à tems, la découverte
» après l'expiration du Privilége,
» cesse d'appartenir, au particulier,
» & devient un bien général.

» Le Privilége que la Supplian-
» te demande, n'est pas un Privi-
» lége général. C'est un Privilége
» particulier pour sa Pompe, qui
» laisse au Public toute la liberté
» de s'en servir, ou de ne s'en pas ser-
» vir. A ces causes &c.,,

Le Privilége est exclusif pour le tems de dix années. Il porte " dé-
» fense de sa Majesté à toutes sortes
» de personnes, de troubler ladite
» Dame Dupuy dans l'exploitation
» dudit Privilége, ni d'imiter, con-
» trefaire, vendre & débiter ladite
» Pompe sans le consentement ex-

» près & par écrit de la Dame Du-
» puy, à peine de confiscation, de
» 1500. livres d'amendes, & de
» tous dépens, dommages & inté-
» rêts &c. „

L'autorité du Roi suffiroit bien pour constater la *supériorité* de la Machine en question, d'autant plus que l'Acte de cette autorité émane ici de son Conseil suprême, & qu'il est motivé, & suppose le jugement de l'Académie. Mais les hommes faits pour céder à l'autorité légitime, ne sont que trop jaloux d'entrer en raisonnement avec l'autorité même, & de ne vouloir se rendre qu'à la raison & à l'évidence.

L'Académie Royale *ayant été priée par Madame Dupuy de nommer des Commissaires pour examiner ladite Machine, & d'en faire leur rapport pour avoir l'avis de la Compagnie*, les Commissaires nommés, c'est-à-dire, *Messieurs Nicole, Camus & de Fouchy*, se sont transportés chez ladite Dame, *ruë Transnonain* dans le Marais, & après avoir mesuré, jaugé & calculé tout l'extérieur de la

Machine dans ſon repos, ils ſe ſont enſuite rendus fort attentifs au jeu extérieur, & ils ont trouvé par des expériences répétées & combinées, que cette Machine muë par quatre hommes médiocrement forts & adroits, a donné un muid d'eau en moins de 20. ſecondes; que par l'action de deux hommes de même caractére le muid a été rempli en 70. ſecondes, & qu'enfin les quatre hommes ſuſdits, en une minute & demie, ont élevé à la hauteur de 16. pieds, 4. muids & 4. cinquiémes, c'eſt-à-dire, près de 5. muids.

Après l'examen de cet extérieur que tout le monde peut voir, Meſſieurs les Commiſſaires ont procédé à l'examen de l'intérieur dont c'eſt à eux de juger. En conſéquence de cet examen, ils déclarent eux-mêmes qu'ils ſont *en état de faire à l'Académie un rapport exact de la conſtruction extérieure & intérieure dont ils rendent compte.* Ce compte eſt en effet juſte & précis. C'eſt la deſcription des piéces intérieures, qui conſtituent le Méchaniſme & le caractériſent.

Cet intérieur combiné avec l'extérieur, & la Machine combinée avec le Méchanisme, ont fait juger à ces Messieurs 1°. Que la Machine est nouvelle & de l'invention de M. Dupuy, & *qu'elle ne doit point être censée la même que celle de Ramelli.* 2°. Qu'elle a l'avantage sur la Pompe des Vaisseaux & sur d'autres Pompes *qui ont eu des éloges de l'Académie*, 3°. Qu'elle " est très-» bonne, que son produit est au » moins aussi grand que celui d'au-» cune Pompe qui ait été présentée » à l'Académie, qu'elle doit être » estimée par sa simplicité, & par » l'avantage qu'elle a de pouvoir » être établie par tout à peu de » frais, n'étant que de bois doublé » de plomb. "

Tel est le rapport de Messieurs les Commissaires, en conséquence duquel rapport l'Académie a jugé presque dans les mêmes termes que la Machine en question avoit toute la *bonté* dans son jeu, toute la fécondité dans son *produit*, toute la *simplicité* dans sa structure, toute

la commodité dans ſon *établiſſement*, enfin tout le *peu de frais* dans ſon uſage que Meſſieurs les Commiſſaires y avoient reconus.

C'eſt au Public de jouir d'un ſi grand bien, conſacré à ſon ſervice par la mort même de ſon illuſtre Auteur, dans la pourſuite des travaux qui ont fait éclater la perfection de ſon Ouvrage. Mais perfection inutile, travaux infructueux: découverte, comme tant d'autres, enſevelie avec ſon Auteur, ſi l'illuſtre Veuve de M. Dupuy dépoſitaire intelligente du ſecret, ne l'eut conſacré elle-même à l'eſpéce d'immortalité, qu'elle a décernée avec tant de zéle à la gloire de ſon époux.

ARTICLE LXXVII.

RECUEIL DE DIVERS Ouvrages en Proſe & en Vers, par le P. Brumoy de la C. de J. IV. Tomes in-12. *Tom. I.* 283. *pages Tom. II.* 298. *Tom. III.* 285. *T. IV.* 323. *A Paris, chez Jean-Baptiſte Coignard* 1741. Septembre 1741.

IL est peu de gens de Lettres qui dans leurs premieres années n'ayent essayé leur plume sur différens sujets, & qui n'ayent fait entrer la Poësie dans le sistême de leurs études. Ces coups d'essai qui d'ordinaire annoncent les talens, demeurent communément dans le porte-feuille de leurs Auteurs, qui parvenus à un âge plus mur, semblent dédaigner les amusemens de leur jeunesse. Cependant le Public est privé d'un grand nombre d'Ouvrages qui lui seroient utiles, & qui se succédant les uns aux autres entretiendroient le bon goût, & pouroient prévenir ou du moins retarder la décadence des Lettres. Il seroit donc à désirer que les gens d'esprit se donnassent la peine de revoir leurs Recueils, & de faire un choix des meilleures Piéces en chaque genre, pour en enrichir la République des Lettres. Rien n'est plus injuste que leur indifférence pour les premiers essais de leur plume, ils ont souvent une sorte de

mérite qu'on ne trouve pas dans des Ouvrages plus finis. Combien de trésors littéraires sont perdus pour le Public par la modestie outrée, & peut-être par la vanité rafinée de ceux qui les possédent ? Pour engager les Gens de Lettres à publier les premiers fruits de leurs veilles, le Pere Brumoy a fait un choix parmi les Ouvrages qu'il avoit composés dès ses premieres années, & il a rassemblé différentes Piéces dans le Recueil dont nous allons rendre compte. On verra du premier coup d'œil le jugement général qu'il en faut porter en se rappellant que ces Piéces sont de la même main qui a composé *le Théâtre des Grecs.*

Une Dissertation sur la décadence de la Poësie Latine en Europe sert de Préface à tout l'Ouvrage. C'est un fait qui n'est que trop certain que la Poësie latine n'a pas dans notre siécle le même crédit qu'elle a eu sous les Régnes de François I. d'Henri IV. & de Louis XIV. Tel Ouvrage, dit le Pere Brumoy,

qui eut fait au Poëte il y a quelques années la réputation d'un heureux génie, languit dans la poussiere du cabinet. Il ne faut pas en être supris: l'accueil que le Public fait à la Langue & à la Poësie Latine n'encourage ni les Auteurs ni les Libraires. Cependant le sort des Lettres paroît lié avec celui de la Poësie Latine; voilà l'espéce de paradoxe qui fait le fond de cette Dissertation. En effet le bon goût est fondé sur l'intelligence des Auteurs anciens, & cette intelligence sera toujours proportionnée aux efforts qu'on aura faits pour les égaler même dans leur Langue. La meilleure partie de leurs beautés échapera toujours à ceux qui ne se seront pas exercés à prendre leur langage, leur maniére, leurs tours, leurs expressions. On auroit peine à citer un homme illustre en aucun genre de littérature, qui n'ait suivi cette méthode, & quand cette regle ne seroit pas universelle pour les Ecrivains pris en particulier, elle l'est dans la comparaison des différens sié-

cles. Les Lettres ont fleuri dans les siécles où la Poësie Latine a été en honneur, elles sont tombées dans les siécles où la Poësie Latine a été négligée. Au reste les Ecrivains auroient tort de s'en prendre au dégoût du Public pour la Langue Latine; ce qui est bon, même en Latin, trouve encore des Lecteurs & des Approbateurs; il est vrai, que l'élégance & le génie ne suffisent plus maintenant pour rendre un Ouvrage recommandable, on veut un sujet intéressant qui puisse attacher ou instruire. En cela le Public a raison, & les Poëtes sont trop heureux qu'il leur impose une loi aussi favorable pour leur réputation.

Dans cette même Dissertation le Pere Brumoy examine une question un peu différente de la premiere, mais cependant très-intéressante par le rapport qu'elle a essentiellement avec l'Eloquence & la Poësie; il s'agit de comparer l'Eloquence *des mots* & l'Eloquence *des choses*. On les prend ici entant qu'el-

les ſont deux eſpéces de la vraye Eloquence. Celle *des choſes* conſiſte dans un ſtyle ſoutenu uniquement par les *choſes* que l'Orateur ſçait tirer de ſon ſujet. Celle *des mots* conſiſte dans un ſtyle qui ſans exclure les *choſes* que le ſujet fournit naturellement, eſt animé par les figures, embeli par les images, brillant par les expreſſions lumineuſes, frappant par les ſentences. Démoſthene avoit plus l'éloquence des *choſes*, & Cicéron avoit en partie celle des mots. L'un eſt préférable à l'autre ſelon les ſujets que l'on traite. Mais il faut bien prendre garde que l'éloquence *des mots* ne devienne, ſelon l'expreſſion de S. Evremont, une cauſeuſe & une grande diſeuſe de rien; & d'autre part que l'éloquence *des choſes* ne produiſe, ſelon l'expreſſion de Quintilien, un diſcours ſans liaiſon & même découſu, compoſé plûtôt de piéces & de morceaux que de membres & de parties qui faſſent un tout. En évitant ces défauts, il n'eſt pas encore aſſûré que l'Orateur

ſoit au goût de tout le monde. L'idée de la parfaite éloquence n'eſt pas la même dans tous les eſprits. Brutus reprochoit à Cicéron une enflure aſiatique, & Cicéron trouvoit dans les diſcours de Brutus un Atticiſme trop ſerré & ennemi de la véhémence. La ſouveraine perfection conſiſteroit à réunir l'éloquence des mots à celle des choſes; & le degré immédiatement au-deſſous de celui-là, c'eſt de connoître les occaſions dans leſquelles l'Orateur peut ou doit s'étudier à l'une plûtôt qu'à l'autre.

Après cette Diſſertation on trouve un Poëme en Vers héxametres diviſé en 12. Chants. L'Auteur fidele aux préceptes qu'il a lui-même donnés plus haut a choiſi un ſujet intéreſſant, & même philoſophique. Il traite des Paſſions, & il trouve ſouvent l'occaſion de rendre avec toutes les graces de la Poëſie, les ſentimens de la Philoſophie moderne, voici comme il s'en explique.

Nec me animi fallit, quàm cæpti immensa laboris
Immineat Seges, aut verbis ea nectere magnum
Quàm sit, & indictis hinc laudem arcessere rebus,
Subdere quæ oculis nequeat vis ulla: sed acri
Percussit mea jam dudum præcordia Thyrso
Dulcis amor *Sophiæ*, nec iners in amore volontas &c.

Dans le premier Chant le Poëte traite des Passions meres, elles sont fondées sur l'inclination de l'ame pour le corps.

. . . . Animum vinclo natura tenaci
Adstrinxit, fecitque modis commercia miris
Corporis, & dulcem furtim instillavit amorem.
Ille adeò ingenitâ dulcedine captus inhæret
Cognatis Laribus, quos sensu interprete partes
Esse sui putat, & sese confundit in illis

Le but des passions est la conservation du corps, & le moyen que la nature employe pour rendre l'ef-

'it attentif à la conſervation du
ɪrps eſt le ſentiment du plaiſir &
: la douleur. De ces ſentimens
aiſſent les mouvemens de l'ame
ui pourſuit le *bien* & qui fuit le
al, & ces mouvemens ſont les
aſſions. Dans les premiers jours
u monde encore innocent les paſ-
ions ſoumiſes à l'empire de la rai-
on s'élevoient & s'appaiſoient à
es ordres, aujourd'hui les ſens ré-
elles n'écoutent plus la raiſon pri-
rée de ſes priviléges.

Quippe reluctanti ſenſus cervice feroces
Excuſſere jugum,& poſtquam fregere catenas
Injecere animo vim duram & vincla, nefaſque
In placitum inde ferunt. Retinacula tendit inermis,
Liber enim, ſenſuſque potens dominatur in ipſos.)
Nequiquam; abripitur; nec jam furor audit habenas.
At animus ruit in præceps, ut montis ab alto
Vertice ſubſultìm pronus lapis urget ad imum,
Emiſſumque ſemel volat irrevocabile ſaxum.

On a crû long tems que le siége des passions étoit dans le cœur, aujourd'hui on le place avec plus de raison dans le cerveau. A cette occasion le Poëte décrit le cerveau & le cœur en fort beaux Vers, trop longs pour être rapportés ici ; mais qui méritent d'être lûs. Nous ne citerons que ce qui regarde la formation des esprits animaux.

Namque ubi reculso sanguis prorumpit ab alveo
In caput, & facili saliens petit ardua jactu,
Se pede furtivo tubulorum in mille recessus
Lubricus insinuat, donec deprensus in arctis
Faucibus eluctatur. Ibi fæx omnis adhæret.
At sibi per salebras, per & ancipites Mæandros
Particulæ rimantur iter, vinclisque solutæ
Liberiore fluunt conamine, cumque repertis
Irrepsere canaliculis per cola meantes,
Spirituum accipiunt (tanta est vis insita!) nomen.

its font le reffort du commutuel de l'ame & du corps;
é de leurs mouvemens pro-
variété des paffions, qui
nt fe réduifent toutes à
ncipales, l'amour & la hai-
l'amour naiffent les divers
s qu'on remarque parmi
iins. Le Poëte felon les pri-
e fon Art, en fait des Gé-
nt il donne une defcription
ife à la fin de ce premier
& il employe tout le fecond
leurs divers caractéres.
plus léger des Amours eft
n. La Matrone d'Ephefe
na aux rufes qu'il employe
finuer dans les cœurs, Pfy-
la victime de fes capri-
rcé éprouva toutes fes fu-
Ces trois exemples aufquels
e a fçu prêter encore des
nouvelles, font les traits prin-
de ce premier Portrait. Un
plus pur unit les parens,
ux, les amis; le vulgaire
nnoît qu'un fimulacre vain,
Dieu fait la félicité d'un

Aſpectuque tremit ; pavidum circumſte-
tit horror :
Namque gravi molles læduntur lumine
nervi.
At poſtquam lento paulatim induruit uſu
Corpus, & objectis cerebrum tractabile
rebus,
Incipit optato jam riſu noſſe parentes ;
Cæli aulæa patent, & rerum ſplendidus
ordo
Occurſat menti teneræ. Primæva ca-
vantur
Altiùs in cerebro veſtigia : fædere cæco
Omnia cum puero coeunt. Nil tale ve-
renti,
Servitio ut ſenſim diſcat conſueſcere, nectunt
Abdita vincla, ſuo quæ tempore ſentiat
olim.

L'air du viſage, les yeux, les geſtes, la démarche fourniſſent des ſignes certains auſquels on peut connoître les paſſions qui agitent le cœur. Ces ſignes s'obſervent dans les animaux mêmes, ce ſujet donne lieu à une digreſſion ſur l'ame des bêtes : le Poëte expoſe avec autant de netteté que d'élégance les divers ſentimens anciens & modernes, & il finit ainſi.

Optima lex esto, tales cognoscere partus
Ingenii, & dulces quas possis fundere nugas
Colloquio. Interea naturæ vela latentis
Authorisque sui venerari arcana decebit.

La joye fournit le sujet du quatriéme Chant. La possession du bien met tous les esprits vitaux en mouvement, & cette agitation s'appelle la joye, mais craignez-en une impression trop subite & trop vive. Le cœur en seroit accablé.

Nec tamen ah! fragilem nimius liquo impleat urnam,
Non capit eluviem vas pectoris. Ilicet humor
Funditur uberiùs, nec hians explodere fluctus
Cor valet: insequitur languor, terræque petitus
Suavis, & ut subito flos agmine læsus aquarum
Emoritur, lento marcessit sanguine pectus.
Ut sensère, hilares ruperunt stamina Parcæ,

Vitaque cum plausu fugit nec mœsta sub umbras,
Lugentes umbras Erebi, loca plena dolentûm.

Une joye, plus modérée augmente les forces du corps, & embellit les graces.

Alba nitet cutis: informes non jam aspera rugas
Frons alit, at puro se se explicat æquore lævis;
Nec non & molles oculi mitescere discunt:
Gemmea spuma labris in suave rubentibus errat:
Gaudia nare putes vegeto circumlita succo;
Emicuere genæ misto candore rubori &c.

Cependant il est deux sortes de joyes différentes que le Poëte peint sous l'allégorie de deux fleuves. L'un rapide & impétueux se déborde avec violence, & entraîne tout ce qui se rencontre sur son passage, c'est la joye folle, téméraire, effrénée. L'autre doux & tranquille dans

ſa courſe porte de toutes parts avec ſes eaux la fraîcheur & l'abondance. C'eſt la joye pure & modérée d'une ame élevée au-deſſus des paſſions, & qui trouve ſon bonheur en elle-même.

Ipſa ſibi regnum, ſoliumque, & lucidus orbis
Mens viget : illa ſuum ſolem & ſua ſidera novit.
Continuo lucis tractus ingreſſa patentes
Secum habitat, ſolaque in ſe deſixa moratur.
Quæ tunc deliciæ pectus labuntur in imum,
Seu ſua ſponte ſubit miratrix atria ; ſive
Numinis in gremio terrarum oblita quieſcit!
Nempe intenta ſilet (prohibent torrentia fari
Gaudia) ſed notas audit ſine murmure voces,
Colligit & ſolitos imbres : nam rore beato
Paulatim imbuitur, demumque imbuta liqueſcit.

La triſteſſe & la douleur occu-

pent le cinquiéme Chant. Le Poëte prend pour exemple le plus tendre des peres qui perd le fils le plus chéri. Il décrit avec des traits frappans le progrès de sa douleur. Nous rapporterons ce qu'il dit sur l'accablement que produit d'abord cette funeste nouvelle.

Obstupet, ut Pario gelidum de marmore signum,
Qualis erat Niobe, vel visâ Gorgone Phineus.
Lumina caligant tenebris affusa coortis,
Dura per ossa meat subrepens horror; inertes
Decumbunt hinc inde manus; crura ima vacillant,
Membraque vibrantur, veluti cum stringit aristas
Aut tremulis ulmi se frondibus implicat auster.
Linquitur exanguis: vix nexu spiritus hæsit.
Spirat adhuc; vitæ hoc superest: sunt cætera lethi.
Contrahitur cordis moles: & muneris arent.
Immemores venæ, putris quas colluit ulva:

Humor edax rodit præcordia ; ſanguis
acefcit &c.

Après les chagrins de l'eſprit, le Poëte décrit les douleurs qui viennent du corps, & ce tableau n'eſt pas moins animé que le précédent.

Brachia diriguêre ; manus nituntur opum vi
Comprimere articulos. Nervorum intendere fibras
Tormina ſæva jubent ; brevior dudumque retentus
Nec ſine vi multâ ſe pectore trudit ab imo
Spiritus, & creber cum vocibus exit acutis.
Quo non interea luctamine tortile corpus
Concutitur, dolor exiguum quod curvat in orbem ! &c.

De-là le Poëte paſſe au mêlange des biens & des maux qui ſe ſuccédent continuellement, & il voile cette vérité morale ſous une Fable ingénieuſe. La Nature donne à Jupiter deux Jumeaux, un fils nommé Chagrin, & une fille nom-

mée Volupté. Leurs querelles éternelles obligerent à les séparer. La sœur eut pour appanage la Terre encore innocente, & le frere fut relegué au Tartare. Mais les hommes étant devenus coupables, Jupiter rappella son fils, & l'associa à sa sœur pour gouverner l'Univers.

Jupiter ambo
Ire pares, unàque gradum conferre coegit.
Ex illo sua contingunt medicamine dona,
Et lacrymis risus, ludo suspiria miscent.

Cependant il est une tristesse dont le sentiment est plein de douceur. Les larmes qu'une scene tragique fait verser sur les malheurs d'autrui n'ont rien que d'agréable ; & le souvenir de nos propres malheurs, quand ils sont éloignés, cause souvent une mélancolie qui remplit l'ame d'une douceur secrete.

A la suite de la joye & de la douleur viennent les ris & les larmes, qui font le sujet du sixiéme Chant. Il consiste en descriptions

actes & élégantes du méchanisme des actions de rire & de pleur , de leurs causes & de leurs ets. On sent combien ce sujet inimens propre à la Poësie, a dû quérir de légereté & de graces tre des mains habiles, mais la ıpart de ces graces sont trop déates pour être tirées de leur place c'est dans l'Ouvrage même qu'il ıt les chercher. On y trouvera ıx digressions agréables. La preere regarde le fard & les masques ıt le Poëte attribuë l'invenn à Momus. L'Autre est une fa' tirée de Pausanias dont l'Auır fait usage, selon les priviléges son Art, pour donner à l'origides larmes quelque chose de rveilleux & de divin.

Le septiéme Chant traite du dé& des vœux, vaste champ pour morale, aussi est-il enrichi de ıs les préceptes de la saine Phiophie. La vie se consume en ırs.

imus, & longos optando fallimus annos,

Votis immorimur, qui ducitur ultimus ore
Spiritus, hic votum est &c.

Qu'est-ce pourtant que l'objet de nos voeux? Un songe trompeur, une ombre légere, une bulle d'air vuide de réalité qui sert de jouet à des enfans.

Respice ludentes pueros, documenque senectus
Inde cape, & steriles jam tum oblivis-cere nugas.
Viscato calami pars tingitur ima liquore;
Mox summam pueri labris primoribus afflant;
Bulla tumet, motuque levi defertur in auras,
Exiliunt illi, & magnis clamoribus urgent
Quem finxêre globum, donec levis illa jocosi
Materies lusûs evanida fallat hiantes.
Hinc tua disce memor quàm sint sine pondere vota,
Quàm tibi ludificent speciosa insomnia; quàmque
Dedeceant natas æternùm vivere mentes.

Ecoutons la nature, ses besoins sont bornés.

Nil nisi quod satis est tribui natura precatur,
Pauca inopi, plus divitibus, sed utrimque modestè.

Sur la fin de ce Chant on lit une description très-animée des cruautés que des conquérans barbares ont exercées sur les Peuples du nouveau monde. Le Poëte s'écrie en s'adressant à ces Peuples infortunés,

O miseri, quibus Europæ de finibus, auri
Illecebras rabiemque rates & vota tulerunt &c.

Enfin une courte Sentence termine ce Chant, & rappelle en abregé toute la morale qui y est développée.

Disce carere bonis quæ non natura poposcit,
Quæ cruciant animum, diráque voragine mergunt.
Gaudebis si fortè minus, minùs inde dolebis.

Septembre 1741.

Ici finit la premiere Partie du Poëme dans laquelle on traite, comme on l'a vû, de ce qui est commun à toutes les passions, & en particulier des deux passions principales d'où naissent toutes les autres. Dans la seconde Partie le Poëte entre dans le détail, & il décrit au Chant huitiéme les passions douces, & au Chant neuviéme les passions violentes. L'espérance est à la tête des passions douces ; elle trompe les humains, mais cette erreur leur est avantageuse.

Tota illecebris perfusa renidet ;
Allectatque homines, & turbam pascit hiantem,
Pascit inops rerum, sed nomine dives &c.

La confiance suit l'espoir, & la fierté suit la confiance. C'est elle qui à introduit parmi les hommes la diversité des rangs & des conditions. Autour de son trône frémissent toutes les passions subalternes. Le Poëte les parcourt rapidement. Des passions douces il vient aux passions violentes, il peint des cou-

urs les plus vives la haine, source
e ces passions, ses diverses espé-
es & ses différens degrés. On en
gera par ce tableau de la fureur
ont l'ame est saisie à la vûë d'un
nemi abhorré.

t si fortè oculis se se tulit obvius hostis,
t videt, ut trepidat! pavidum fugat ira
timorem.
m sine more furit, ferroque invadit
inermem
rbarus, aut subitò paribus concurritur
armis:
ec requiescit enim, donec prostrata
madentem
ndat humum, & multo cadat hostia
tincta cruore.
ec satis est avido spectantem lumine
pasci
ndice conspectu. Si quis super hali-
tus ori
plorat, longeque animam sequitur
fugientem,
matus tenuem non uno vulnere vi-
tam.

Au Chant dixiéme le Poëte exa-
ne les vices & les vertus des paf-
ns, nous ne pouvons le suivre
Septembre 1741.

dans le détail de ce sujet où la morale est ornée de toutes les graces de la Poësie. Il en est de même des deux derniers Chants. L'onziéme enseigne l'art d'émouvoir les cœurs. Cet art est l'ouvrage de la persuasion, & la persuasion naît de l'éloquence : aussi le Poëte représente-t-il l'éloquence sous toutes ses formes, & cet onziéme Chant est un abrégé des meilleurs préceptes de l'art Oratoire & de l'art Poëtique. Enfin le dernier Chant enseigne à gouverner les passions, l'Auteur décrit en général les divers tempéramens, & les signes qui peuvent conduire chacun à la connoissance de soi-même. Il suggere ensuite les moyens les plus propres à dompter les diverses passions, il développe les motifs, il anime par des exemples, il étale enfin tous les secours & tous les charmes de la vertu.

Voilà une idée abregée du sujet & de la conduite du Poëme des Passions, Ouvrage vraiment philosophique par un fonds excellent de morale, & par un grand nombre

de connoiſſances de la ſaine Phyſique qui y ſont répanduës de toutes parts.

Nous ne nous étenderons pas ſur un autre Poëme Latin en quatre Chants dont le ſujet eſt l'Art de la Verrerie. Il avoit déja été imprimé à Caen, il y a près de 30. ans, & d'ailleurs l'Extrait détaillé qu'on vient de lire ſuffit pour faire juger du goût dans lequel compoſe le Pere Brumoy. On trouvera dans le même Recueil des Piéces Latines & Françoiſes de différens genres que les amateurs des Lettres liront toutes avec plaiſir.

Enfin le quatriéme Volume contient cinq Piéces de Théâtre en Vers François repréſentées en différens tems par les Penſionnaires du Collége de Louis le Grand. Les deux premieres ſont les Tragédies d'Iſaac & de Jonathas qui ont été jouées pluſieurs fois avec applaudiſſement ; & les trois autres qui ſont intitulées le Couronnement de David, la Boëte de Pandore & Plutus ſont des Ouvrages d'un goût

Particulier. C'est une morale fine & ingénieuse, mise en action pour former un spectacle utile à l'éducation des jeunes gens. Tel est le but de ces Piéces, & la situation dans laquelle doit se mettre le Lecteur qui y trouvera des pensées fines, des Vers heureux & sur-tout une morale agréable & utile.

ARTICLE LXXVIII.

OBSERVATIONS sur la construction de la Carte de l'Océan Oriental, ou Mers des Indes, pour servir aux Vaisseaux du Roi. Dressée au Dépôt des Cartes, Plans & Journaux de la Marine: par ordre de M. le Comte de Maurepas 1740.

LA Carte de l'Océan Oriental, ou Mers des Indes, comprend les côtes d'Afrique, depuis le Cap de Bonne-Espérance, jusqu'à la Mer Rouge, avec les Isles de Madagascar, de Bourbon, de France, &c. & les côtes d'Asie, depuis la

Mer Rouge jusqu'à Canton dans la Chine, où l'on trouve les côtes de l'Inde, celle de Malabar & de Coromandel, Isle de Ceylan, Golphe de Bengale, côtes de Pegu, Golphe de Siam, Cochinchine, Tonquin, & partie de la Chine, avec les Isles de Sumatra, Java, détroit de la Sonde, Borneo &c.

Cette Carte est au même point que celles de l'Océan Occidental & de l'Océan Méridional, dressées au Dépôt en 1738. & 1739, dont elle devient une suite nécessaire; & comme on a rendu compte de la construction de ces deux Cartes par des Mémoires particuliers, on ne peut se dispenser d'en user de même pour celle-ci, d'autant que les changemens & les corrections qu'on a été obligé d'y faire, ne sont pas moindres, & qu'elles intéressent encore davantage les Navigateurs de toutes les Nations.

L'Analyse de cette nouvelle Carte demanderoit peut-être une discussion plus étenduë, puisqu'il faut non-seulement établir les principales Observations dont on s'est ser-

vi pour les positions générales; mais faire voir aussi le rapport que les diverses parties ont entr'elles;& comment les remarques particulieres, faites en différens tems, par différens Navigateurs, tantôt sur un lieu, tantôt sur un autre, s'accordent entr'elles, & se réunissent à la correction générale des points fixes : il faut en même tems comparer nos positions avec celles des Cartes Marines Angloises & Hollandoises, dont on s'est servi jusqu'à présent comme les meilleures, pour faire connoître les erreurs considérables dont elles sont remplies, & la nécessité où l'on étoit d'en entreprendre la correction. Ce que nous tâcherons de faire avec le plus d'ordre, mais le plus briévement qu'il sera possible.

La Carte de l'Océan Oriental porte sur les mêmes principes que les précédentes qui sont sorties du Dépôt; c'est-à-dire, que les observations Astronomiques faites par des Astronomes connus, en sont la premiere base. Les Routes des

igateurs extraites avec ſoin de
Journaux, réduites avec mé-
e, comparées entr'elles, & con-
es les unes par les autres, vien-
enſuite, & ſervent non-ſeu-
nt à nous aſſurer de la juſteſſe
Obſervations Aſtronomiques;
encore y ſuppléent avec ſuc-
ans les endroits où elles ſe trou-
manquer. On peut voir dans
Analyſes précédentes la preuve
e vérité ſi importante pour la
ſtruction des Cartes Hydro-
niques; elle y a été miſe dans
ſon jour, à ce que l'on croit;
on ſe contente d'y renvoyer;
: cependant bon d'avertir que
en trouve de nouvelles preu-
lans cette Analyſe, & qu'il eſt
le les raprocher, & de les réu-
ous un même point de vûe, pour
ieux ſentir toute la force.
n ſuit pour cette Carte-ci la
e projection que pour les pré-
ntes, toujours dans la ſuppo-
1 de la terre ſphérique; on
nue la longitude Orientale en
quence du premier Méridien

posé à l'Observatoire de Paris ; enfin on divise un des Tropiques ou tout autre Cercle parallele à l'Equateur en heures & minutes d'heures : le tout par les mêmes raisons qui nous y ont déterminés dans les Cartes précédentes, & que nous avons expliquées dans leurs Analyses.

Avant que d'entrer dans le détail particulier des Remarques & des Observations dont on s'est servi pour déterminer la position des principaux Caps, & de ce grand nombre d'Isles, il faut dire un mot de la projection générale de la nouvelle Carte, & des différences qui s'y trouvent avec les Cartes Hydrographiques, dont on se sert aujourd'hui pour la Navigation de ces Mers.

La Carte Hollandoise de Piéter-Goos, dont tous les Navigateurs font usage, met Canton dans la Chine par les cent trente-quatre degrés trente minutes de longitude Méridien de Tenerif, ce qui revient à environ cent seize degrés

vingt minutes à l'Orient du Méridien de Paris. Or les Obſervations Aſtronomiques faites à Canton, & celles faites à Peking, dont on connoît exactement le rapport avec Canton, déterminent la poſition de cette Ville à cent dix degrés quarante minutes à l'Orient du Méridien de Paris ; donc la Carte Hollandoiſe erre en longitude, cinq degrés deux tiers ſur cette poſition.

Si l'on prend les Cartes Angloiſes de Thornton, que les Navigateurs regardent aujourd'hui comme les meilleurs ; quoiqu'elles ne ſoient pas réduites, & que par conſéquent on ne puiſſe y naviguer juſte dans des traverſées un peu longues ; on trouvera en les examinant avec attention, & faiſant les réductions (*a*) né-

(*a*) Comme les Cartes Angloiſes de Thornton ſont des Cartes plates, il a fallu pour faire cette comparaiſon, leur déterminer une longitude, en conſéquence des airs de vent & des diſtances ; & eû égard à la route qu'elles marquent d'un lieu à un autre ; ce qui a donné

ceſſaires, qu'elles placeroient Can-

entre le Cap de Bonne-Eſpérance & Canton; quatre-vingt-neuf degrés trente minutes de longitude. Enſuite il a fallu chercher la longitude qu'ils donnent au Cap de Bonne-Eſpérance, ſur laquelle leurs différentes Cartes ne s'accordent pas.

Dans le Pilote Anglois, Edition de Londres mille ſept cent trente deux, on trouve une Carte réduite de Thornton Hydrographe dont le premier Méridien paſſe à Londres, qui met le Cap de Bonne-Eſpérance à quinze degrés vingt-cinq minutes de longitude Orientale, ce qui revient à treize degrés du Méridien de Paris: ajoûtez à ces treize degrés les quatre-vingt-neuf degrés trente minutes trouvés ci-deſſus pour la différence des Méridiens du Cap de Bonne-Eſpérance & de Canton, on aura ſuivant ces Cartes cent deux degrés & demi pour la longitude de Canton.

Si on prend la Carte de M. Halley, le Cap de Bonne Eſpérance y eſt quinze degrés à l'Orient de Londres, qui reviennent à douze degrés trente-cinq minutes du Méridien de Paris, ce qui, comme on voit augmenteroit encore l'erreur.

Mais ſuivant d'autres Cartes en plus

ton à 104. degrés à l'Orient du Méridien de Paris, ce qui différe de la vraye position de six degrés quarante minutes. On voit donc que les Anglois, pour éviter l'erreur dans laquelle ils sentoient que les Cartes Hollandoises tomboient en plaçant Canton cinq degrés trop à l'Est, sont tombés dans une erreur plus considérable, en le reportant près de sept degrés trop à l'Ouest : desorte que les Cartes Angloises différent des Cartes Hollandoises d'environ onze degrés 40 minutes sur la longitude d'une même place.

La position de Canton emporte nécessairement celle du Golphe de Siam, & des Isles de Java, Sumatra, &c. qui deviennent toutes aussi défectueuses ; en voici la preuve

grand point de Thornton, & insérées dans le Pilote Anglois, on trouve que le Cap de Bonne Espérance tombe à environ quatorze degrés à l'Orient du Méridien de Paris ; ce qui approche le plus du vrai ; c'est sur cette derniere détermination, comme la plus favorable aux Cartes Angloises, qu'on a établi la comparaison ci-dessus.

Achem à la pointe du Nord de Sumatra, tombe ſuivant la Carte Angloiſe à quatre-vingt-quatre degrés à l'Orient du Méridien de Paris, & ſuivant la Carte Hollandoiſe, à quatre-vingt dix-ſept degrés trente minutes, comme il ſera prouvé ci-après. Voilà donc entre ces deux Cartes une différence de treize degrés en longitude pour le même lieu, qui par ce parallele valent environ deux cens ſoixante grandes lieuës de France, de vingt au degré.

Mais ſans entrer dans la diſcuſſion d'un grand nombre de points, qui nous jetteroit trop loin, on ſe contentera de rapporter encore un exemple.

Le Cap Gardafuy, qui eſt le dernier de l'Afrique, à l'entrée du Golphe de la Mer Rouge, ſeroit, ſuivant la Carte Angloiſe, à quarante-cinq degrés de longitude Orientale du Méridien de Paris, & ſuivant la Carte Hollandoiſe, à 55 degrés, voilà ici dix degrés de différence entr'elles. Cependant ce Cap doit être par les 48 degrés de lon-

gitude, comme on l'établira inconteſtablement ci après; ainſi l'Anglois ne s'éloigne du vrai ſur cette poſition que de trois degrés de trop vers l'Oueſt, tandis que l'Hollandois s'en écarte de ſept degrés en ſens contraire; & les ſuivant juſqu'au fond de la Mer Rouge, on les trouve alors différer de quatorze degrés ſur la longitude de Suez, obſervant que l'Anglois le place ſix degrés trop à l'Oueſt, & l'Hollandois huit degrés trop à l'Eſt.

Il eſt aiſé de ſentir combien toutes ces différences, qui ne gardent entr'elles aucunes proportions, doivent influer ſur le giſſement, étendue & contour de toutes les Côtes & Iſles compriſes dans cette vaſte partie du Globe de la Terre; & à quels dangers ſont expoſés les Navigateurs qui ont été juſqu'ici dans la néceſſité de ſe ſervir de pareilles Cartes.

On ajoûte encore que des erreurs ſi conſidérables en longitude, ne ſont pas le ſeul défaut de ces Cartes; les latitudes, objet très impor-

tant, & sur lequel on est toujours guidé avec plus de facilité, n'y sont pas exactes. On verra dans le cours de cette Analyse plusieurs erreurs en latitude, allant souvent jusqu'à un degré & quelquefois davantage, & dont la correction est constatée de façon qu'elle ne laisse rien à désirer pour la sûreté des Navigateurs.

Il faut cependant convenir que dans le Pilote Anglois on trouve plusieurs Cartes de diverses parties des Indes, où le gissement particulier de certaines Côtes & quelques distances sont assez bien. Nous les avons suivies par préférence, lorsque nous n'avons rien eu de mieux, observant toujours de les assujettir à nos points fixes de longitude, & à des latitudes exactes.

Analyse de la Carte. Premiere Partie. Côtes d'Afrique depuis le Cap de Bonne-Espérance jusques & compris la Mer Rouge.

Le Cap de Bonne-Espérance est

placé sur la nouvelle Carte à dix-sept degrés quarante-quatre minutes à l'Orient du Méridien de Paris, suivant l'Observation Astronomique qui y a été faite par les Peres Jésuites.

On a suivi cette détermination de longitude d'autant plus volontiers, qu'elle est conforme à celle que le Pere Coronelli, Cosmographe de la République de Venise, & grand Astronome a donnée au Cap de Bonne-Espérance. On trouve dans sa Carte de la Route de Brest à Siam, dressée sur les Remarques de six Mathématiciens envoyés à la Chine par le Roi en 1685. que ce Cap est par la longitude de trente-sept degrés trente-quatre à trente-cinq minutes, posant le premier Méridien à l'Isle de Fer ; or l'Isle de Fer étant, suivant les Observations Astronomiques, dix-neuf degrés cinquante-une minutes plus Occidentale que Paris, si on les ôte de trente-sept degrés trente-quatre minutes de longitude O-

rientale, il reſtera, ſuivant cette Carte, dix-ſept degrés quarante-quatre minutes pour la différence du Méridien de Paris à celui du Cap de Bonne-Eſpérance, conformément à celle donnée par Obſervation Aſtronomique.

M. de Liſle dont le ſçavoir eſt connu dans toute l'Europe, donne la même longitude au Cap de Bonne Eſpérance dans ſa Carte générale d'Afrique publiée en 1700.

Mais indépendamment de l'autorité de deux auſſi célébres Géographes, on peut voir dans l'Analyſe de la Carte de l'Océan Méridional le concours de différentes routes de navigation qui ont ſervi à confirmer cette détermination, & qui ſeules auroient ſuffi pour placer ce Cap au même point où le porte l'Obſervation Aſtronomique.

La latitude du Cap de Bonne-Eſpérance eſt auſſi déterminée par Obſervation Aſtronomique à trente-quatre degrés quinze minutes, ce qui eſt différent des Cartes Angloiſes & Hollandoiſes, où elle eſt marquée plus Sud. Le giſſement

de la Côte & la diſtance juſqu'au Cap des Eguilles, ſont ſuivant les relévemens faits par les Navigateurs d'un Cap à l'autre, de ſorte que le Cap des Eguilles eſt ſur la nouvelle Carte par les trente-quatre degrés quarante-cinq minutes, lorſque Piéter-Goos le marque par les trente-cinq degrés, & l'Anglois quinze minutes encore plus Sud. On peut voir les Journaux des Navigateurs, (*a*) qui ont pris hauteur auprès de ce Cap, & qui diſent ne l'avoir jamais trouvé que par les trente-quatre degrés quarante à quarante-cinq minutes au plus.

Le Banc des Eguilles a mérité quelques corrections, d'autant que les Cartes de Piéter-Goos ne lui donnent pas aſſez d'étendue de

(*a*) Journaux des Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes.
Le Jaſon, 1726.
La Syrenne, 1728.
Le Duc de Chartres, 1731.
La Vierge de Grace, 1733.
Le Duc d'Anjou, 1735.
Le Fleury, 17 6. &c.

l'Est à l'Ouest, & que celles du Pilote Anglois lui en donnent trop. On trouve dans les Journaux de quelques Navigateurs (*a*) des Remarques sur l'étendue de ce Banc, (*b*) & l'un d'eux ayant sondé avec exactitude en traversant des Açores de l'Ouest à celles de l'Est par la latitude de trente cinq à trente-six degrés, n'a trouvé que soixante lieues au plus de longueur. Il ajoûte que sa largeur du Nord au Sud, est de quarante lieuës, ayant eu la sonde dans une autre Campagne par la latitude observée de trente-sept degrés.

Le gissement, contour & détail particulier de la Côte d'Afrique, depuis le Cap des Eguilles jusqu'au Cap Gardafuy, qui fait l'entrée du Golphe de la Mer Rouge, est tiré de différentes Cartes du Piloté

(*a*) Journaux des Vaisseaux de la Compagnie.
Le Lys, 1727.
Le Héron, 1732.
Le Philbert, 1733.
(*b*) Le Philbert, 1733.

Anglois, qui comparées avec des Routiers & des instructions qui sont au Dépôt pour la Navigation de ces Côtes, ont été reconnues exactes dans plusieurs Parties, & rectifiées dans d'autres.

On a consulté ici quelques Cartes Portugaises, & on peut assurer qu'elles ne méritent aucune attention, comme presque toutes les anciennes Cartes, quoiqu'on puisse être surpris que les Portugais, la premiere des Nations de l'Europe qui a découvert ces Côtes, & celle qui les a le plus fréquentées, en ait eu une connoissance aussi imparfaite.

Quoiqu'il en soit, tous les Navigateurs les plus pratiques de ces Côtes, conviennent que le Pilote Anglois est ce qu'il y a de mieux jusqu'à présent pour cette Partie, & nous en sommes convaincus; car ayant suivi le détail de plusieurs de ses Cartes depuis le Cap de Bonne-Espérance jusqu'au Cap Gardafuy, il nous a conduit à placer ce dernier Cap précisément au même point (à vingt ou trente

minutes près, ce qui n'est rien en longitude) où la projection générale de notre Carte le devoit établir, eu égard à la détermination de plusieurs autres points fixes, c'est-à-dire, par les quarante-huit degrés à l'Orient du Méridien de Paris, comme on va le démontrer.

Pour déterminer par les Routes de Navigation la longitude du Cap Gardafuy, on a 1°. cinq Navigateurs différens partant du Cap de Bonne-Espérance, dont les routes réduites donnent à l'attérage du Cap Gardafuy le Nord-Est quart de Nord, un ou deux degrés Nord onze cens lieues, accord bien précis sur une estime de treize à quatorze cens lieues de chemin. Il n'y a qu'à voir les Journaux des Vaisseaux de la Compagnie des Indes, le Duc de Chartres 1733. le Royal Philippe 1732. le Mars 1731. en allant & en revenant. On a même de ce dernier deux Journaux tenus par des Navigateurs différens, ce qui doit confirmer la justesse de l'estime. Ces routes s'accordent

donc à ne donner pour la différence des Méridiens entre le Cap de Bonne-Espérance & le Cap Gardafuy, que trente degrés quinze à vingt minutes. Or le Cap de Bonne-Espérance étant établi par Observation Astronomique à dix-sept degrés quarante-cinq minutes, si l'on y ajoûte trente degrés quinze minutes, on aura quarante-huit degrés pour la longitude du Cap Gardafuy, comme on l'a dit ci-dessus.

2°. Cette longitude est encore établie par d'autres points. La Côte de Malabar est déterminée par une suite d'Observations Astronomiques, qui ne laisse rien à désirer, & dont on rendra compte par la suite. On a des routes de Navigation du Cap de Gardafuy à Mangalor, à Calicut & à Cochin; si l'on pointe ces routes en sens contraire, comme il est aisé de le faire, elles partiront alors de points fixes, & reviendront se réunir toutes sur le Cap Gardafuy par la longitude de quarante-huit degrés, en se croisant avec celles qui ont parti du Cap de Bonne-Espérance.

Quoique de pareilles opérations n'ayent pas besoin d'être appuyées, on trouve de nouvelles preuves de leur justesse dans le gissement de la Mer Rouge, qu'on a été assez heureux de pouvoir déterminer avec toute la précision Géographique nécessaire, c'est-à-dire, qu'on a cherché la longitude de Suez au fond de cette Mer par d'autres positions voisines, quoique dans le dedans des terres, ce qui prouve aussi que l'Astronomie, la Géographie & l'Hydrographie doivent se réunir dans la construction des Cartes.

Une détermination fixe de Suez étoit d'autant plus importante, qu'en comparant la longitude de cette Ville, suivant la Carte Angloise, avec celle que lui donnent les Cartes Hollandoises, on trouve au moins deux cens soixante lieues de différence entr'elles.

On sçait que la Ville de Suez n'est éloignée de celle du Cayre que d'environ vingt lieues, & qu'elles sont à quelques minutes près

par la même latitude ; or il y a au Cayre une Obſervation Aſtronomique de M. de Chazelles, Ingénieur de la Marine, & de l'Académie des Sciences, qui met cette Ville à vingt-neuf degrés trente-ſix minutes à l'Orient du Méridien de Paris ; donc Suez ne doit être que par les trente degrés quarante-cinq à cinquante minutes de longitude. Au moyen de cette détermination, & par ce qu'on a dit au commencement de cette Analyſe, il eſt aiſé de voir que les Anglois placent Suez près de cent vingt lieues trop à l'Oueſt, tandis que les Hollandois le portent plus de 140. lieues trop à l'Eſt.

A l'égard de la Mer Rouge, on n'a rien trouvé dans les Cartes Angloiſes, ni dans les Hollandoiſes, dont on puiſſe être ſatisfait, de ſorte qu'on a été obligé d'avoir recours à quelques deſcriptions particulieres qu'on a de cette Mer, & de ſuivre ce que M. de Liſle en a donné dans ſa Carte de Turquie,

Arabie & Perſe, l'ayant trouvé s'accorder avec la détermination de Suez, & avec la poſition du Détroit de Babelmandel, que nous avons établi en conſéquence des routes & remarques faites par les Navigateurs depuis le Cap de Gardafuy juſqu'à ce Détroit. D'où l'on doit conclure, que ſi le giſſement & l'étendue que M. Liſle donne à la Mer Rouge, n'étoient pas exacts, il ſeroit impoſſible qu'ils quadraſſent auſſi parfaitement avec les déterminations Aſtronomiques, & avec les autres poſitions de la nouvelle Carte. Tant de points différens qui ſe réuniſſent, ne forment-ils pas une démonſtration claire & ſimple ?

Comme les corrections qu'on vient de voir, ne tendent qu'à aſſurer les principales poſitions, auſquelles le détail particulier de cette Carte devoit être aſſujetti, ce ſeroit ici la place d'examiner ce détail, & de faire connoître tout le travail qu'il a exigé; mais comme la diſcuſſion en ſeroit longue, & qu'il

eſt aiſé de le ſentir en comparant la nouvelle Carte avec toutes celles qui ont paru, on ſe contentera de rapporter un exemple qui fait voir combien la ſûreté des Navigateurs y eſt intéreſſée, & de quelle façon on a cherché le vrai pour des corrections auſſi importantes.

Tous les Navigateurs qui vont à Moka, ne manquent point de venir reconnoître le Cap Gardafuy, & après l'avoir doublé, ils ſuivent la Côte d'Afrique juſqu'à la petite Iſle de Garbora, pour enſuite traverſer à la Côte d'Aſie, & tâcher d'atterer dans l'Oueſt du Cap d'Adem. Cette route eſt la meilleure pour gagner promptement le Détroit de Babelmandel, ſur quoi il faut obſerver 1°. Que la Carte Angloiſe de Thornton ne marque du Cap Gardafuy à l'Iſle de Garbora que quarante-ſix à quarante-ſept lieues, & il eſt certain qu'il n'y a gueres moins de ſoixante-dix lieues. La remarque s'en trouve dans les Journaux des Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes, le Duc

de Chartres 1733. le Royal Philippe 1732. & le Mars 1731.

20. Le gissement du Cap d'Adem avec l'Isle de Garbora est très-mal ; les Cartes le marquent un Nord quart de Nord-Ouest, au lieu que ce doit être un Nord-Ouest quart de Nord, ce qui fait une différence d'environ quarante lieues de l'Est à l'Ouest pour la position de ce Cap, eu égard à Garbora, & change en même tems sa latitude de quinze à vingt minutes au moins, ce qui seroit aisé à démontrer en prenant l'angle que forment ces deux différens airs de vent & la distance connue de Garbora à Adem, &c. Ceux qui ont quelque teinture de Géométrie, suppléront au reste de la démonstration. Il s'agit seulement de prouver que le Cap d'Adem doit être au Nord-Ouest quart de Nord de l'Isle de Garbora environ quarante-cinq lieues, comme le marque la nouvelle Carte.

Un Navigateur dont le Journal est très-exact, & la Navigation

ſuivie & bien détaillée, traverſant de l'Iſle Garbora au Cap d'Adem, fit valoir ſa route le Nord-Oueſt & le Nord-Oueſt quart de Nord, comptant ſuivant ſa Carte, (*a*) arriver beaucoup dans l'Oueſt du Cap d'Adem. Cependant il ſe trouva environ douze lieues à l'Eſt dudit Cap, de ſorte que ſa route rapportée ſur cette Carte ne lui auroit valu que le Nord Nord-Eſt, & les courans l'auroient tranſporté quarante lieues vers l'Eſt, ce qui n'eſt pas poſſible, ſi on fait attention au peu de chemin qu'il avoit à faire, & au vent favorable avec lequel il le faiſoit, car le vent étoit Sud-Eſt & Eſt Sud-Eſt, & ſa route le Nord-Oueſt & le Nord-Oueſt quart de Nord environ quarante-deux lieues; d'où l'on conclut, que quelques forts que l'on ſuppoſe ces Courans, ils ne pouvoient l'emporter vers l'Eſt auſſi conſidérablement. Mais ſi Adem eſt au Nord-Oueſt

(*a*) Nota qu'il ſe ſervoit des Cartes du Pilote Anglois.

sortant de la Mer Rou
lui donner fort bien (
rence, qui est cependa
rable, si l'on a égard
tesse de la traversée,
favorable avec lequel e
te. Mais ce qui est
fort, c'est que la déter
Cap d'Adem, telle qu
d'établir, s'accorde av
Détroit de Babelmande
Gardafuy, qui a été
devant avec une précis
doit être content, & à l
ne peut rien opposer.

On a fait plusieurs
rections le long des C
que: par exemple, dep

titude. La nouvelle Carte
orme en cela avec le Pilote
ois) la fait courir au Sud Sud-
, quelques degrés Sud, & pla-
Cap das Baxas par quatre de-
e latitude Septentrionale. C'est
qu'elle est marquée dans une
ction particuliere qui est au
: pour la Navigation de ces
. Les Navigateurs l'ont trou-
: même ; on peut voir dans le
al du Vaisseau le Royal Phi-
1732. ses routes du Cap de
e-Espérance au Cap das Ba-
lont l'air de vent & la dis-
quadrent avec la position que
onnons à ce Cap, & une route
aliere, & des remarques sur la
depuis le Cap das Baxas ,
celui de Gardafuy, qui s'ac-
nt avec le gissement qu'on
l'établir.

Côte depuis le Cap das Ba-
squ'à Mosambique se trou-
dépourvûe d'observations, on
se sur le Pilote Anglois, dont
ail particulier, suivi jusqu'à la
de Mosambique, est tombé

tembre 1741.

précisément sur le point où la nouvelle Carte devoit placer cette Baye, en conséquence de la détermination de l'Isle de Madagascar. Car en supposant cette Isle bien placée (ce qui sera prouvé dans la suite) comme la traversée de cette Isle à la Baye de Mosambique est fort petite, on peut se servir avec confiance des routes de Navigation, pour avoir la position de cette Baye, & c'est ce que nous avons fait. Il n'y a qu'à voir dans le Journal du Vaisseau de la Compagnie des Indes la Vierge de Grace 1733. les routes de la Baye Saint Augustin à celle de Mosambique, & de celle-ci aux Séclaves, Côte Occidentale de Madagascar, on les trouvera quadrer parfaitement avec la nouvelle Carte; d'où il résulte que Mosambique doit être par les trente-neuf degrés, & suivant le Hollandois, de quarante-deux degrés trente minutes; ce qui fait une différence d'environ cent vingt lieues, dont nous tenons le juste milieu, & donne occasion de

remarquer que dans la Carte Angloiſe certaines parties de détail priſes ſéparément ſeront fort bonnes, lorſqu'elles ſeront aſſujetties à des points fixes ; mais que comparée avec l'accord général que doivent avoir entr'elles toutes les parties du Globe Terreſtre, elles ont beſoin de grandes corrections, comme on le verra encore dans la ſuite de cette Analyſe.

ARTICLE LXXIX.

EXPLICATION de la Prophétie de Jacob. Gen. cap. 49. ℣. 10.

APrès tant d'explications, que les Sçavans nous ont données, de cette fameuſe Prophétie, peut-être paroît-il fort inutile d'en vouloir entreprendre une nouvelle, qui ne diroit rien de plus, que ce qu'on a dit déja tant de fois : j'ai lieu cependant d'attendre quelque indulgence de la part du Public, ne fut-ce que pour avoir réduit en

abrégé, & mis sous un seul point de-vûe, ce qui occupe dans les Livres de nos Auteurs des Dissertations entiéres.

Jacob *annonçant* à ses fils, *ce qui devoit leur arriver dans les tems à venir* (a) s'exprime sur le sort futur de Juda en ces termes. *Juda, vos freres vous loueront : votre main s'appesantira sur la tête de vos ennemis; les fils de votre pere vous adoreront.* (b) Il y a une allusion dans les premiers mots de ce Passage, tels que les présente le Texte original; qui ne se fait pas sentir dans les versions : *Jehoudah Jodoucha.* Car *Juda* vient du mot Hébreu *Hodah*, qui signifie *louer* : nom qui lui fut donné par sa mere Lia, à l'occasion de ce qu'elle dit, en le mettant au monde : *maintenant je louerai le Sei-*

(a) *Vocavit autem Jacob filios suos, & ait eis : Congregamini, ut annuntiem quæ ventura sunt vobis in diebus novissimis.* Gen. cap. 49. ℣. 1.

(b) *Juda, te laudabunt fratres tui : manus tua in cervicibus inimicorum tuorum ; adorabunt te filii patris tui.* Ibid. ℣. 8.

'. (a) Véritablement Lia avoit
de louer le Seigneur, bien plus
e qu'elle ne le pensoit : puis-
:'étoit de ce fils, que les Rois
Nation Juive, & le Messie
ême devoit sortir,
'est cette prérogative, que Ja-
avoit en vûe, lorsqu'il ajoûte
les fils de son pere l'adoreroient.
t-ce pas là, en effet, ce qui
accompli dans la personne de
id, issu de la Tribu de Juda ?
es les Tribus d'Israël, après la
d'Isboseth fils de Saül, ne
ent-elles pas le trouver à Hebron,
l'y reconnoître comme leur
& pour l'*oindre* en cette qualité?
Mais n'est-ce pas ce qui s'exécu-
en plus noblement encore dans
ersonne du Messie, Dieu &

) *Quartò concepit Lia, & peperit filium*,
t : *Modò confitebor* (Hebr. Odeh.)
ino : & ob hoc vocavit eum Judam,
. cap. 29. ℣. 35.
) *Et venerunt universæ Tribus Israël*
David in Hebron .... unxeruntque
id Regem super Israël. Lib. 2. Reg.
5. ℣. 1. 3.

Homme tout ensemble, que non-seulement ceux d'entre ses freres selon la chair qui croiroient en lui, mais *tous les Rois de la terre*, *toutes les Nations* devoient *adorer* (a) non pas d'une adoration purement *civile*, telle qu'elle se rendoit à David & à ses successeurs dans la Royauté, mais d'une adoration de *Latrie*, telle qu'elle se rend à la seule Divinité?

Ce fut sans doute la prééminence promise à Juda au-dessus de ses freres, par leur pere mourant, qui dès la naissance de la République des Hébreux acquit à la Tribu de ce nom le rang d'honneur sur toutes les autres Tribus. Comme on peut voir dans différens endroits du Texte sacré. (b) Aussi mérita-t-elle par sa valeur, qui la distingua toujours parmi les autres Tribus, de conserver la premiére place,

(a) *Et adorabunt eum omnes Reges terræ, omnes gentes servient ei.* Ps. 17. ℣. 11.

(b) *Num.* c. 2. ℣. 3. c. 7. ℣. 12. c. 10. ℣. 14. c. 34. ℣. 19. *Judic.* c. 1. ℣. 2. 19.

qu'elles lui avoient cédée. C'eſt la valeur ſinguliére, dont la Tribu de Juda faiſoit profeſſion, que Jacob, qui paroît s'arrêter avec complaiſance ſur tout ce qui regarde ce fils, nous dépeint en termes métaphoriques, mais expreſſifs. *Juda*, dit-il, *vous êtes un jeune Lion : vous êtes allé, ô mon fils, pour ravir votre proye : vous vous êtes repoſé, & vous vous êtes couché comme un Lyon, & comme une Lyonne : qui oſera le réveiller ?* (a)

Or c'eſt uniquement à ſa valeur, après la deſtination divine, que David fut redevable de la Couronne d'Iſraël : après l'avoir eſſayée en préſence de deux Armées, des Hébreux & des Philiſtins, en terraſſant d'un coup de fronde le redoutable Géant Goliath ; il *s'attira*, dit l'Ecriture, *l'amour & l'eſtime de tout Iſraël & de tout Juda*, parce qu'ayant été établi par Saül

(a) *Catulus Leonis Juda : ad prædam, fili mi, aſcendiſti : requieſcens accubuiſti ut Leo, & quaſi Leæna : quis ſuſcitabit eum.* Gen. cap. 49. ℣. 9.

Commandant de mille hommes (a) *il marchoit à leur tête, soit qu'il les menât à la guerre, soit qu'il les en ramenât.* (b) Et n'est-ce pas cette raison-là même, que lui allégue-rent les Tributs d'Israël, lorsqu'elles vinrent toutes le trouver à Hébron, pour le reconnoître en qualité de Roi? *Il y a long-tems*, lui dirent-elles, *que lorsque Saül étoit notre Roi, vous meniez Israël au combat, & vous* l'en *rameniez.* (c)

De ces deux prédictions préliminaires, dont la premiére annonce, que le Sceptre entreroit un jour dans la Tribu de Juda; la seconde marque la raison, pour laquelle il y entreroit; Jacob arrive

(a) *Et fecit eum Saül Tribunum super mille viros: & egrediebatur & intrabat in conspectu Populi.* Lib. 1. *Reg.* cap. 18. ℣. 13.

(b) *Omnis autem Israël & Juda diligebat David: ipse enim ingrediebatur & egrediebatur ante eos.* Ibid. ℣. 16.

(c) *Sed & heri & nudius tertiùs, cum esset Saül rex super nos, tu eras educens & reducens Israël.* Lib. 2. *Reg.* cap. 5. ℣. 2.

nfin, comme par degrés, à la par-
ie de la *bénédiction* de Juda, la
lus intéressante ; sçavoir, que le
Sceptre, dès qu'il seroit entré une
ois dans la Tribu de Juda, *n'en
eroit point ôté*, ni *le chef de sa race*,
*usqu'à ce que viendroit celui qui de-
voit être envoyé* (a) c'est-à-dire, le
Messie. Mais quoi, dira quelqu'un,
e Sceptre, possédé pendant quatre
cens & quelques années par les
descendans de David, n'a-t-il point
manqué absolument, lors de la des-
truction de Jérusalem par les Chal-
déens, près de six siécles avant la
naissance de Jesus-Christ ? Puis-
qu'il est dit de Jéchonias, par qui
le Sceptre eut dû se transmettre
dans la famille de David : *écrivez*,
Prophéte, *que cet homme sera stéri-
le .... & qu'il ne sortira point d'hom-
me de sa race, qui soit assis sur le
Trône de David, ni qui exerce à l'a-*

(a) *Non auferetur Sceptrum de Juda, & Dux de femore ejus, donec veniat qui mittendus est.* Gen. cap. 49. ℣. 10.

venir la puissance souveraine *dans Juda.* (a)

Il est aisé de répondre, que quoique le Sceptre ait manqué alors dans la famille de David, pour n'y plus rentrer depuis; comme après tout ce n'étoit-là qu'une famille particuliere de la Tribu de Juda, il ne s'en suit nullement qu'il ait cessé pour cela dans la Tribu même de Juda : car le Sceptre ne marque point ici la puissance Royale, exclusivement à toute autre, mais toute puissance souveraine, quelque soit le sujet, dans qui elle réside, soit un seul, soit plusieurs, soit un Peuple entier. Or, la Royauté ayant été éteinte dans Juda, lorsque les Juifs furent emmenés Captifs à Babylone, le droit d'exercer la puissance souveraine, jusqu'alors concentré dans la personne d'un seul homme de cette Tribu,

(a) *Scribe virum istum sterilem .... nec enim erit de semine ejus vir qui sedeat super solium David, & potestatem habeat ultra in Juda.* Jerem. cap. 22. ℣. 30.

fut dévolu à la Nation Juive toute entiére : & quoique , tant que dura la captivité, l'exercice en ait été fort reſtraint, & dépendant du bon plaiſir des vainqueurs ; il paroît cependant par l'Hiſtoire de Suſanne racontée au Chapitre treiziéme de Daniel, qu'on leur avoit laiſſé la connoiſſance & le jugement ſuprême des crimes commis parmi eux contre la Loi de Moyſe.

Mais, quand même on voudroit nous faire admettre quelque interruption dans l'exercice de la puiſſance ſouveraine chez les Juifs captifs à Babylone, elle eſt ſi peu conſidérable, eu égard au tems, qui s'eſt écoulé depuis David juſqu'à Jeſus-Chriſt, qu'elle doit être preſque comptée pour rien. Eh que ſont en effet cinquante un an au plus de captivité, ſur plus de mille, qu'il y en a dans l'intervalle compris entre les deux époques, que nous venons d'indiquer ?

Il eſt du moins certain, que les Juifs de retour en leur patrie, & réunis derechef en corps de Na-

tion, recommencerent à exercer tranquillement ce pouvoir ſous la protection des Rois de Perſe. Ce fut alors qu'ils ſe formerent un Gouvernement, tel qu'il paroiſſoit convenir à leur état préſent. S'il faut juger de la forme qu'ils lui donnerent, par celle qu'il avoit du tems des premiers Princes Aſmonéens, il eſt très-croyable, qu'il n'étoit pas purement *Ariſtocratique*, mais qu'il avoit auſſi quelque choſe du *Démocratique*, à-peu-près comme il étoit chez les Romains; c'eſt-à-dire, que le Peuple Juif s'étoit réſervé quelque part au Gouvernement, quoiqu'il en accordât, par reſpect pour le Sacerdoce, la principale autorité au Grand Prêtre, & ſous lui aux Prêtres inférieurs, aux Princes du Peuple, & aux anciens du Pays, qui compoſoient tous enſemble le Conſeil ordinaire de la Nation.

Que telle fut la forme du Gouvernement des Juifs ſous les premiers Pontifes de la famille Aſmonéene, c'eſt ce qui ſe prouve par les Actes publics paſſés de leur

tems, à la tête desquels le Peuple Juif se trouve nommé conjointement avec les Prêtres, les Princes, & les Anciens. Témoin cette inscription de la Lettre de Jonathas à ceux de Sparte. *Jonathas Grand Prêtre, les Anciens de la Nation, les Prêtres, & le reste du Peuple Juif, aux Spartiates leurs freres, salut* (a) Témoin cette autre Inscription de l'Acte solemnel, par lequel le Grand Prêtre Simon fut revêtu de la souveraintè. *Dans la grande Assemblée des Prêtres, & du Peuple, des Princes de la Nation, & des Anciens du Pays, a été faite la Déclaration suivante.* (b)

Or est-il, qu'il paroît certain, que cette partie du Peuple Hébreu, qui revint de Babylone,

(a) *Jonathas summus Sacerdos, & seniores gentis, & Sacerdotes, & reliquus Populus Judæorum, Spartiatis fratribus salutem.* Lib. 1. *Machab.* cap. 12. ℣. 6.

(b) *In conventu magno Sacerdotum, & Populi, & Principum gentis, & seniorum regionis, nota facta sunt hæc.* Ibid. c. 14. ℣. 28.

tandis que le gros des Iſraëlites des dix Tribus demeura au-de-là de l'Euphrate, étoit renfermée preſque entiére, comme elle l'étoit dès avant la Captivité, dans la ſeule Tribu de Juda : les Tribus de Lévi, & de Benjamin, jointes même aux deſcendans de ceux des dix Tribus, qui peu après la ſéparation s'étoient remis ſous l'obéïſſance de Roboam (*a*) ou qui ayant échappé à la captivité, lors du tranſport de leurs Compatriotes en Aſſyrie, ſe ſoumirent à la domination des Rois de Juda (*b*) tous ceux-là, dis-je, ne faiſant pas un nombre aſſez conſidérable, pour figurer avec celui des deſcendans de Juda. Auſſi depuis ce tems-là, les Benjaminites, les Lévites mêmes, & ceux des autres Tribus, qui étoient revenus avec eux, prirent tous indiſtinctement le nom de *Juifs* de celui de la Tribu la plus nombreuſe, & tout le Pays d'Iſraël, même celui qui

(*a*) Lib. 2. *Paralip.* cap. 11. ℣. 16.
(*b*) *Joſeph* Lib. 11. *Antiquit.* cap. 5.

té habité par les autres Tri-
e porta plus que le seul nom
ée. (a) Il est donc prouvé,
ême depuis la captivité, la
ce souveraine, désignée par
tre, persévéra toujours dans
bu de Juda, comme Jacob
prédit, quoiqu'elle fut com-
uée alors à ceux des autres
s, qui s'étoient réunis avec

dira peut-être, qu'au moins
tre ne demeura plus dans
lorsque le Gouvernement du
Juif redevint *Monarchique*
s Princes Asmonéens, qui
certainement de la Tribu
vi. Sans recourir ici fort inu-
nt à la conjecture de ceux,
nt descendre ces Princes par
maternel de la race de Juda;
i qu'une réponse à faire, qui
aroître satisfaisante; c'est que
ssance souveraine leur ayant
ansmise par une cession toute
aire de la part de la Nation,

(a) Lib. 2. *Paralip.* cap. 34. ℣. 9. 33.

elle continua de résider toujours dans le Peuple Juif, comme dans son *origine*; puisqu'il demeuroit en pleine liberté d'en reprendre tous les droits, dès que la famille Asmonéene viendroit à manquer.

Mais, repliquera-t-on, quand même le Sceptre n'eut point alors entiérement manqué dans Juda, que devint *le Prince de sa race*, *DUX de femore ejus*, tandis que le *Sceptre de Juda* est tenu par un Prince de la race de *Lévi*? Objection spécieuse à la vérité, mais qui ne me paroît fondée que sur une application peu juste de ces mots, *de femore*. Voici le texte: *Non auferetur Sceptrum de Juda, & Dux de femore ejus*. C'est ce qu'il est naturel de traduire ainsi: *Le Sceptre ne sera point ôté de Juda, & le Chef* ne sera point ôté *de sa race*, ou *à sa race*, à ses descendans. Ces termes donc, *de sa race*, ne sont nullement le *genitif* du mot *Chef*, ou *Prince*, mais l'*ablatif* du verbe *non auferetur*, qui, étant exprimé dans la premiere partie de la période,

doit certainement être sous-entendu dans la seconde, celle-ci n'en étant presque que la répétition. Ce que Jacob prédit, c'est que les descendans de Juda auroient toujours jusqu'à l'avénement du Messie, des *Chefs*, ou des *Princes*, ou qui naîtroient de leur race, ou qu'eux-mêmes s'établiroient. Il suffit par conséquent pour l'accomplissement de la Prophétie, que les Grands Prêtres, établis depuis le retour de la captivité Chefs de la Nation, fussent redevables aux descendans de Juda de l'autorité, soit bornée, soit absoluë, qu'ils exercerent, quoiqu'ils ne leur dussent point la naissance.

Ici s'offre une difficulté, qui paroît assez importante. Comment le Sceptre demeura-t-il dans Juda jusqu'à la venue du Messie, puisqu'il paroît lui avoir été enlevé plusieurs années même avant la naissance de Jesus-Christ? En effet la puissance souveraine, mal affermie déja entre les mains des Princes Asmonéens, depuis que Pompée,

profitant de leurs divisions intestines, eut pris Jérusalem (a) & l'eût soumise aux Romains, fut transportée (b) à Hérode par la seule autorité du Sénat de Rome, & sans aucune intervention des Juifs qui ne se soumirent à lui, que malgré eux, lorsqu'appuyé des armes de Sosius, Général de Marc-Antoine, il eut emporté de force la Ville de Jérusalem (c) & obtenu de ce Triumvir le supplice d'Antigone, dernier Roi de la race des Asmonéens 35. ans, selon nous, avant la naissance de Jesus-Christ, que nous croyons (d) précéder de deux ans le commencement de l'Ere vulgaire.

Mais, si Hérode lui-même étoit *Juif* de Nation, le Sceptre n'auroit-il pas continué à subsister dans Juda, pendant qu'il le portoit? Au moins c'est ce qu'assure Nicolas de

(a) 63. av. l'Ere vulgaire. (b) 40. av. l'Ere vulg. (c) 37. av. l'Ere vulg. (d) Voyez notre Dissertation *de Annis Christi* Dissert. Select. pag. 437.

Damas, Auteur contemporain, & ami particulier d'Hérode, qui fait descendre Antipater, pere de ce Prince, des principaux des Juifs (*è primoribus Judæorum*) qui revinrent de Babylone. Il est vrai, que Josephe, qui la cite (*a*) prétend, qu'il le dit, pour flatter Hérode son fils, & pour lui faire sa cour : mais, si cet Ecrivain n'étoit pas exempt de flatterie pour Hérode; les Auteurs Juifs, quoique contemporains, qui font Antipater *Iduméen*, & que Josephe suit ici, étoient-ils donc exempts de haine à son égard? Antipater même ne peut-il pas avoir été nommé Iduméen, parce qu'il étoit né en Idumée, dont son pere Antipas avoit été établi Gouverneur par le Roi Aléxéandre, comme Josephe le dit au même endroit? Hé quoi! Josephe lui-même ne raconte-t-il pas (*b*) qu'Antipater attira les Juifs de l'Egypte dans le parti de César, parce

(*a*) Joseph. Lib. 14. *Ant.* c. 2. (*b*) Ibid. c. 14.

qu'il étoit de la même Nation ? (*Quod nempè ex eâdem gente esset*) ne rapporte-t-il pas (*a*) un Discours d'Hérode, où celui-ci appelle les Juifs ses Compatriotes ? (*Viri contribules*) enfin ne fait-il pas expressément (*b*) Hérode Juif d'origine? (*Judaus genere*) Rien de tout cela ne paroît dans la Traduction Françoise de M. d'Andilly : je ne sçai, s'il n'y a point un peu d'affectation dans cette suppression réitérée ; apparemment ce Traducteur a-t il craint de mettre Josephe en contradiction avec lui-même.

Quoiqu'il en soit cependant de cette solution, sur laquelle je ne voudrois pas insister plus qu'il ne convient, & que je n'ai proposée que par forme de doute : Hérode, Juif, ou Etranger, ayant envahi le Sceptre sur une famille, établie par le Peuple Juif pour le gouverner, ne dût être considéré d'abord qu'en qualité d'usurpateur :

(*a*) Lib. 15. *Ant*. c. 14. (*b*) Lib. 20. *Ant*. c. 6.

, étant devenu depuis Roi lé-
ne des Juifs, par le consente-
t tacite, quoiqu'extorqué, de
'ation, & après la mort du
k Hyrcan, dernier mâle de la
lle Asmonéene (*a*) ne peut-on
dire, qu'en supposant même
ode *étranger*, le Sceptre demeu-
encore dans Juda, quoiqu'à
rité bien foiblement, & d'une
iére qui marquoit sensiblement
alloit lui échapper bien-tôt
érement & pour toujours? En
le Sceptre fut entiérement ôté
ıda, lorsqu'après l'abdication
rchelaus, fils d'Hérode, par
juste, dix ans après la naissance
esus-Christ, la Judée fut ré-
e en Province Romaine, &
Iuifs privés de tout exercice de
ıissance souveraine : il lui fut
our toujours, quand la Royau-
ayant semblé revivre parmi les
s sous le premier Agrippa,
-fils de Hérode, fut abolie de
veau sous le second, & la Ré-

30. av. l'Ere vul. (*b*) 7. de l'Ere vul.

publique des Juifs ensévelie enfin (*a*) sous les ruines du Temple, & de la Ville de Jérusalem détruite de fond en comble par les Romains sous Titus leur Général.

Si cette seconde solution ne plaît pas encore, quoiqu'elle soit prise de l'exemple des Romains, chez qui le Sceptre subsistoit toujours, lors même qu'un étranger s'en étoit saisi; on peut s'en tenir à une troisiéme, & c'est celle-ci: que cette prédiction de Jacob, que le Sceptre ne seroit point ôté de Juda jusqu'à la venuë du Messie, ne doit pas se prendre dans toute la rigueur de la Lettre, comme si le Sceptre n'eut été ôté de Juda, qu'au tems précis de la naissance de Jesus-Christ. Mais dans un sens *moral*, & qui puisse compatir avec une étendue de quelques années; comme si Jacob eut voulu marquer, que le Sceptre ne manqueroit point dans Juda, que l'avenement du Messie ne fut proche. C'est ainsi que l'a

(*a*) 70. de l'Ere vulg.

entendu Eusébe de Césarée : *lors*, dit ce sçavant homme, *que le Royaume des Juifs fut parvenu à cet Hérode* (fils d'Antipater) *l'attente des Nations ETOIT DEJA en quelque maniére A LA PORTE, selon qu'il avoit été prédit par les Prophétes* (a) si donc on veut absolument, que le Sceptre ait manqué dans Juda, tout-à-fait, quand Hérode étranger (j'y consens) l'eut envahi ; il faudra dire, que la Prophétie s'est suffisamment accomplie, lorsque quelques années après, ce même Hérode, usurpateur du Sceptre de Juda, vivant encore, le Messie, si long-tems attendu, a paru dans le monde. De toutes ces solutions je laisse au Lecteur à choisir celle qui lui plaira davantage.

(a) *Itaque cùm Judæorum regnum ad hunc Herodem devenisset, ERAT JAM quodammodo PRO FORIBUS Gentium expectatio pro ut à Prophetis prædictum fuerat.* Euseb. Lib. 1. *Hist. Eccl.* cap. 6,

Remarques Critiques sur le Schiloh.

Qui le croiroit, que sur un mot, dont le sens auroit dû être, ce semble, le plus fixé, il y eut tant de différences dans les Textes & dans les versions? Le Texte Hébreu-Juif d'aujourd'hui lit *Schiloh*: mais le Samaritain porte *Scholeh*, sans *Jod* après la premiere lettre, mot dérivé du verbe *Schalah* avec un *hé* à la fin, *pacificus, tranquillus fuit*. Pour *Schiloh*, les Docteurs Hébreux l'interpreterent, *filius ejus*, comme s'il y avoit *Schilo*, avec un *vau* à la fin, au lieu d'un *hé*. Les Septantes ont τὰ ἀποκείμενα αὐτῷ, *quæ reposita*, vel *reservata* sunt *ei*; ou, selon que porte une autre Leçon, ᾧ ἀπόκειται *cui repositum est*: comme s'ils eussent lû *Schelo*, qui veut dire, *quod* vel *qui ei*. Le Syriaque à-peu-près de même, *is cujus illud est*. Mais la Vulgate, qui différe encore des autres versions, porte, *qui mittendus est*: Saint Jérôme, qui en est l'Auteur, aura lû sans

Schalouach, avec un *Cheth* à
ıu lieu d'un *he*, qui est le par-
préterit *in Kal* du verbe
ıch, misit.
›endant cette diversité, quel-
rande qu'elle paroisse, ne di-
en rien la force de la dé-
ration, que nous tirons de
Prophétie contre les Juifs:
'il conste, que les trois Para-
es Chaldéens, Onkelos, Jo-
ı, & celui de Jérusalem, que
ifs eux-mêmes font vivre
ant la naissance de Jesus-
, les Talmudistes, & plu-
des Rabbins les plus céle-
ntendent unanimement par
t le Messie, promis à leurs
En effet qu'on interprete
ne soit par le *pacifique* avec le
itain; soit par le *fils de Juda*
cellence avec les Hébreux;
r *ce qui* est *reservé* à Juda, ou
ui à qui est réservé le Royau-
l'héritage de Juda, avec les
te; soit avec le Syriaque,
qui appartient le Royaume;
fin avec la Vulgate, *celui*

qui doit être envoyé : c'est toujours le Messie qu'on aura en vûe, quoique sous des termes différens.

C'est donc sans aucune conséquence à l'égard des intérêts du Christianisme, que j'entreprends d'examiner, laquelle de toutes ces interprétations doit passer pour la meilleure, ou plûtôt, laquelle de ces quatre Leçons du Texte, que je viens de rapporter, est la plus exacte, & celle qu'il est le plus croyable, que Jacob aura employée dans sa Prophétie. Or, je suppose d'abord, que Jacob dans une prédiction, dont il importoit tant à ses enfans d'avoir la véritable intelligence, leur aura parlé d'une maniére, telle qu'ils pussent aisément comprendre, que c'étoit du Messie, que leur pere vouloit leur parler; autrement ce qu'ils n'eussent pas entendu eux-mêmes, comment l'eussent-ils pû transmettre à leur postérité future?

Ce fondement établi, je dis, commençant par le *Schiloh*, qu'il n'est pas vraisemblable, que Jacob

se soit servi de ce mot dans le sens de *filius ejus* : car quelle apparence, que ce Patriarche, au lieu d'employer le terme ordinaire *Ben*, eût été chercher un mot, qui ne se trouve en ce sens dans nul autre endroit de l'Ecriture? Et d'ailleurs comment les fils de Jacob eussent-ils pû deviner, que par ce *fils de Juda*, il vouloit désigner le Messie; puisqu'il n'avoit pas encore été révélé que le Messie dût naître de la race de Juda?

Venons à la Leçon, qu'on croit avoir été suivie par les Septante. On veut qu'ils ayent lû *Schelo*. Or ce *Schelo* n'a aucun sens fixe, & ne peut-être amené, que par des supplémens arbitraires, à signifier quelque chose de déterminé. Jacob sans doute ne se sera point exprimé ainsi dans sa Prophétie, à moins qu'il n'eut voulu de dessein formé en ôter l'intelligence à ses enfans. Je ne crois pas non plus, que les Septante ayent lû *Schelo* dans leur exemplaire : ils étoient trop peu éloignés des sources, pour avoir pû

ſe tromper dans la maniére de lire ce mot important, qui ſignifioit le Meſſie. Je conjecture donc, qu'ils auront lû, comme la Vulgate, *Schalouach*.

Mais, dira-t-on, pourquoi n'ont-ils pas rendu ce terme, comme la Vulgate l'a traduit ? C'eſt qu'ils auront voulu exprès obſcurcir un peu ce paſſage, pour ne pas reveler trop ouvertement aux Gentils l'eſpérance, qui étoit réſervée au Peuple Juif, & dont les Rois Macédoniens, qui regnoient alors en Egypte & en Syrie, auroient pû prendre peut-être quelque ombrage ; raiſon, qui ne pouvoit avoir lieu, s'ils euſſent lû *Scholeh* ; puiſqu'il n'y avoit rien à hazarder, à faire connoître à ces Princes un Meſſie, dont le caractére diſtinctif ſeroit d'être *pacifique*.

Reſte donc à choiſir entre le *Scholeh* des Samaritains, & le *Schalouach* de Saint Jérôme : or je crois, que de ces deux Leçons la ſeconde eſt préférable à la premiere : parce que le Meſſie n'ayant pas encore été prédit ſous l'idée d'un pa-

ificateur, les fils de Jacob n'eussent û sans une explication, que nous e lisons pas leur avoir été faite, en-endre sous ce nom le Libérateur, promis dès la naissance du monde : u lieu qu'il leur étoit très-facile le découvrir ce Libérateur des hommes sous l'idée de *celui qui de-voit être envoyé.* C'est sur quoi ceux, qui s'entendent mieux en Hébreu que moi, pourront donner, s'il leur plaît, des éclaircissemens ultérieurs.

ARTICLE LXXX.

HISTOIRE LITTERAIRE de la France &c. Par des Religieux Bénédictins de la Congrégation de S. Maur. Tome V. qui comprend la suite du neuviéme siécle de l'Eglise jusqu'à la fin. A Paris, chez Osmont, rue S. Jacques, à l'Olivier, Huart l'aîné, à la Justice, Giffey, ruë de la vieille Bouclerie, à l'Arbre de Jessé, Chaubert, Quay des Augustins, à la Renommée. in-4o. *pages* 777. *Septembre* 1741.

sans les préliminaires & la Table des matiéres 1740.

IL est inévitable dans les Ouvrages de la nature & de l'étenduë de celui-ci ; d'être obligé de revenir sur ce qu'on a fait, parce qu'à mesure qu'on y avance, on découvre de nouveaux Mémoires, dont on auroit profité, si on les avoit eus plûtôt. Le parti, que prennent alors des Auteurs, qui ne croyent point se deshonnorer en avouant qu'ils ne les avoient pas vûs, & qu'ils n'y avoient pas fait assez d'attention, est d'y remédier dans des Supplémens, & c'est le parti qu'ont pris nos Historiens. L'Avertissement du Volume, dont nous allons rendre compte, est presqu'uniquement consacré à des Supplémens pour le quatre, le cinq, le six, le sept & le huitiéme siécles, & pour le commencement du neuviéme. Ils ont sans doute leur utilité, & sont une grande preuve de l'attention de nos Auteurs à perfectionner leur Ouvra-

 ge ;

ge ; mais nous n'y avons rien trouvé, qui exigeât que nous nous y arrêtassions.

Le génie dominant du neuviéme siécle par rapport à la Littérature étoit " une érudition brute, » mal digérée, sans choix, sans ar- » rangement, où l'on ne voyoit » qu'un amas confus d'Extraits & » de Passages des Anciens. " Sur ce pied les éloges de bon goût, d'éloquence, d'ordre & de précision, que nos Historiens donnent à plus d'un Ecrivain de ce siécle, ne doivent être entendus que par comparaison avec les autres. D'ailleurs il est certain que ces tems d'ignorance & de grossiereté ont produit des génies, qui auroient brillé dans un siécle plus éclairé & plus policé. C'est ce qu'on ne peut s'empêcher de reconnoître dans Paschase Radbert, Chrétien Druthmar, Angelome, Haimon d'Halberstat, Raban Maur, Ratramne, Loup de Ferriere, Remi de Lyon, Prudence de Troyes, & Flore, Diâcre de Lyon. " Il est aisé de voir,

» disent nos Auteurs, en parlant
» de ceux, qui ont écrit sur la
» Bible, que ces Interprétes, qui
» pour mieux entrer dans le sens
» de l'Ecriture, avoient appris le
» Grec, & quelques-uns l'Hé-
» breu, ce qui étoit rare en leur
» tems, ont retenu peu de choses
» du mauvais goût de leur siécle
». . . . . Ils paroissoient d'ailleurs
» tellement maîtres de leurs ma-
» tiére, qu'on jugeroit qu'ils tirent
» de leur fond tout ce qu'ils disent
» sur le Texte Sacré. Lorsqu'ils
» copient ceux, qui avoient écrit
» avant eux, c'est en s'appropriant
» leurs pensées, sans s'asservir à la
» lettre. „

Ils ajoûtent que la préface de Saint Anscaire sur la vie de Saint Willehod est un des morceaux de Littérature, où se trouve plus de beauté pour le style ; que l'Histoire universelle de Fréculfe est écrite avec une politesse, qui n'étoit pas alors commune ; que quelques Vies de Saints, qui ont été écrites dans ce siécle, sont estimé-

es,non-ſeulement par la candeur,
. bonne foi, la ſimplicité avec la-
uelle elles ſont écrites, mais auſſi
ɔur la ſolidité du jugement, l'or-
re, le choix, l'érudition la gra-
ité, & même une ſorte de poli-
eſſe de ſtyle ; que bien que la Poë-
e de ce ſiécle eût des défauts en-
ore plus ſenſibles & en plus grand
ıombre, que la Proſe, il y a néan-
noins des Piéces, qui contien-
ıent des beautés, que les meilleurs
Poëtes ne feroient pas difficulté d'a-
lopter ; mais qu'il eſt vrai que ces
eautés ne ſont pas ſoûtenuës ; que
e ſont des ſaillies ingénieuſes &
oëtiques d'une Muſe, qui tom-
boit auſſi-tôt qu'elle s'étoit élevée.

Candide, Moine de Fulde, eſt
ın des Ecrivains de ce ſiécle, qui
a eu plus de réputation, & nos
Auteurs eſtiment beaucoup ſa Vie
de Saint Eïgil, Abbé du même
Monaſtere. Don Mabillon & Don
Bernard Pez, attribuent à un au-
tre *Candide*, Diſciple d'Alcuin,
deux Ouvrages, que l'on revendi-
que ici pour Candide de Fulde, ſur

des preuves, qu'on ne donne pourtant que pour de fortes conjectures. Le premier de ces deux Ouvrages est une Explication de la Passion du Sauveur, suivant la Concorde des Evangélistes. Selon nos Historiens « la doctrine de l'Au- » teur sur les points du Dogme » qu'il touche, est très-saine; il » s'exprime sur la Grace & la Pré- » destination en bon Disciple de » Saint Augustin. „ On trouvera dans la suite de cette Histoire Gothescalc honoré du même éloge.

Le second Ouvrage est une Lettre Dogmatique, où l'on examine si J. C. a pû voir Dieu des yeux du corps; voici comment on y répond à celui, qui avoit proposé ce doute. » Pouvez-vous en cette vie, & au cas » que vous le puissiez, voulez-vous » voir la vérité des yeux du corps? » Que si vous me répondez que vous » ne le pouvez, ni ne le voulez, » sçachez que Jesus-Christ n'a point » voulu voir autrement Dieu, qu'il » peut être vû; ne veut, ni n'a » voulu que ce qu'il a pû, & qu'il

[redacted]

ɔeut que ce qu'il veut, parce la volonté & le pouvoir de u ne sont autre chose, que u même. „ La question ainsi :, l'Auteur passe à la Mo- & après avoir établi qu'il n'y les ames pures, qui puissent ḷieu, il donne des regles pour ·ir, & pour conserver cette par la pratique des vertus, ıt de la charité: car, dit-il, : que tout se fasse avec la : : *ideo omnia in caritate fiant.*
de avoit encore écrit la Vie ıt Baudulfe, Abbé de Ful- ɾec lequel il avoit vécu, mais uvrage, qui n'a pas été im- , ne se trouve plus. On con- ans la Bibliothéque de Saint ıin-des-Prez un Manuscrit ır M. Ducange sous ce titre; *i dicta de origine mundi*; & os Auteurs, il y a bien de ence que ce Candide est le : de Fulde.
:lques Sçavans avoient avan- la foi d'une Version vicieu- Dodane, ou Duodane étoit

Sœur de Louis le Debonnaire ; mais ils ont depuis reconnu leur erreur, & se sont retractez. Il est certain qu'au mois de Juin 824. elle épousa à Aix-la-Chapelle Bernard, Duc de Septimanie, Fils de Saint Guillaume, Comte de Gellone. Cette Dame, aussi illustre par sa vertu, que par sa naissance, envoya à Guillaume, son Fils aîné, qui étoit à la Cour de Charles le Chauve, une Instruction sur la maniére de se conduire en bon Chrétien & en Homme d'honneur, sous le Titre de *Manuel*. On n'en a jusqu'ici imprimé qu'une partie, quoiqu'on ait fait l'honneur entier à d'autres Monumens, qui, selon nos Auteurs, le méritoient moins. M. Baluse est le premier qui en a publié la Préface & la fin dans le *Marca Hispanica*. Don Mabillon au cinquiéme Tome des Actes des Saints de l'Ordre de Saint Bénoît, a ajoûté à ce que M. Baluse en avoit imprimé, la Table des Chapitres, qui sont au nombre de 73. Chapitres en entier, sur un

ıuſcrit de l'Abbaye de la Graſ-
dont le caractére paroît être
ems de Charles le Chauve.
Il eſt aiſé de juger, diſent nos
uteurs, par le peu qu'on a im-
imé de cet Ecrit, que c'eſt le
ɹit d'une lecture aſſidue & ré-
chie de l'Ecriture Sainte, &
production d'une Mere pleine
ıne tendreſſe toute chrétienne
ur ſes Enfans, & animée d'u-
piété auſſi ſolide qu'éclairée
.. Il y a quelques fautes con-
la conſtruction & les régles
la Grammaire, mais du reſte
ſtyle en eſt aſſez pur & aſſez
égant pour le ſiécle, où il a été
it; & quoiqu'il ſoit ſans art,
ı peut dire néanmoins qu'il a de
loquence, mais de cette élo-
ıence, qui vient du cœur, plû-
t que de l'eſprit. „ Une des
es que cette illuſtre Mere re-
mande le plus à ſon Fils, eſt
ɔrier ſouvent pour les Morts.
Epitaphe compoſée par elle-
ne, & qu'elle avoit jointe au
nuel, avec ordre à ſon Fils de

la faire graver sur son Tombeau, est un Monument, qui n'a rien d'équivoque, de sa foi, de sa piété & de son humilité. On la trouvera ici toute entiere.

Jonas Evêque d'Orléans, fut un Sçavant & vertueux Prélat, inviolablement attaché à la personne de Louis le Debonnaire, qui l'employa dans les affaires les plus importantes. Nous avons de lui 1°. *L'Institution des Laïcs*, composée pour Mathfrede, Comte d'Orléans, & traduite en François par Don Joseph Mege, Bénédictin de la Congrégation de Saint Maur, sous le titre de la Morale Chrétienne de Jonas. 2°. Un Traité pour l'instruction de Pepin, Roi d'Aquitaine, que Don Luc d'Achery a le premier mis au jour dans le cinquiéme Tome de son Spicilege, & dont M. Desmares nous a donné une Traduction Françoise intitulée, *Instruction d'un Roi Chrétien par Jonas Evêque d'Orléans, au Roi Pepin.* 3°. Un *Traité des Images*, contre Claude de Turin. Dans cet Ecrit Jonas se trouve d'accord pour

ses sentimens avec toute l'Eglise Gallicane de ce téms-là ; il ne va pourtant pas aussi loin qu'Agobard, Evêque de Lyon : ce qui n'empêche point que divers Ecrivains n'avertissent qu'il le faut lire avec précaution. On lui a aussi reproché d'avoir avancé que les méchans Pasteurs sont privés du pouvoir de lier & de délier ; mais nos Auteurs prétendent qu'il ne l'a dit qu'en passant, & dans le même sens que Saint Grégoire, qu'il cite, a dit que celui, qui se sert de ce pouvoir pour vivre dans la volupté, & non pas pour corriger les mœurs de ceux, qui sont confiés à ses soins, s'en prive lui-même. Voilà tout ce qui nous reste des Ouvrages de cet Evêque, qu'on puisse lui attribuer avec certitude, mais il paroît qu'on en a perdu plusieurs, & sur-tout ses Lettres, qui ont dû être en grand nombre, & fort intéressantes, vû les grandes affaires, où il a été employé.

Thegan Corévêque de Tréves,

lequel nos Auteurs estiment être le même, que Thegambert, qui fit le 25. d'Octobre 844. dans l'Abbaye de Prom la cérémonie de la Translation des Reliques de Saint Chrysanthe & de Sainte Darie, est un des douze Historiens contemporains, dont M. Pithou a publié les Ouvrages en 1588. & en 1594. celui de Thegan est une Histoire succinte de Louis le Debonnaire composée du vivant de ce Prince; & qu'on nous assûre avoir mérité l'estime de tous les bons connoisseurs. M. Lambecius nous l'a donné plus complet sur un Manuscrit de la Bibliothéque Impériale, ce qui nous montre que ceux, dont s'étoient servis Messieurs Pithou, Duchêne & Kulpis, étoient mutilés. Nos Auteurs, après avoir dit que l'érudition & l'éloquence de Thegan faisoient l'admiration de son siécle, conviennent que, selon Walafride Strabon un de ses meilleurs amis, il a exécuté son dessein avec plus de naïveté, que de politesse, plus de candeur que d'éloquence. M. Cou-

sin nous a donné une Traduction Françoise de cet Ouvrage, aussi bien que d'une autre Histoire du même Empereur, faite par un Ecrivain, qui n'est plus connu que sous le nom d'Astronome, parce qu'il étudioit l'Astronomie avec ce Prince, qui en faisoit ses délices. L'Ouvrage de ce dernier est en forme d'Annales, sans en avoir la sécheresse, & on y voit que l'Auteur a profité de la lecture des anciens Historiens. C'est encore à M. Pithou, qu'on en doit la premiere édition.

Le Pere Petau a crû que Walafride Strabon, Abbé de Richenou, dans son *Traité de l'origine & du progrès des choses Ecclésiastiques*, a fait consister tout le culte, qui est dû aux Saintes Images, à n'en pas abolir l'usage, & à ne les point briser. Nos Auteurs le défendent contre cette accusation, & le Pere Longueval étoit convenu avant eux, que cet Abbé avoit traité ce sujet avec beaucoup de sagesse. D'habiles Critiques ont fait beaucoup de

cas de ſon Poëme intitulé, *Hortulus*, & nos Hiſtoriens ſoûtiennent que les Hymnes ſur les douze Apôtres, attribués par M. Baſnage à Fortunat de Poitiers, ſont de l'Abbé de Richenou ; mais ils prétendent, & prouvent très-bien que dans le Recueil de ſes Poëſies il y en a, qui ne lui appartiennent point.

L'Ouvrage du neuviéme ſiécle, qui leur paroît le plus intéreſſant, le plus curieux & le mieux exécuté, eſt une Hiſtoire générale depuis le commencement du Monde juſqu'à la fin du ſixiéme ſiécle de l'Egliſe, par Freculſe, Evêque de Liſieux. Ils prétendent que, s'il y a quelque choſe à rabatre des éloges que le premier Editeur de cet Ouvrage a donnés à ſon Auteur, il en mérite beaucoup, & pour le travail immenſe, que demandoit un plan ſi vaſte, pour ſa fidélité à ſuivre les meilleurs Mémoires, & pour la maniere aiſée, ſimple & jamais rampante, avec laquelle les faits ſont racontés. Ils lui reprochent néanmoins de n'avoir pas tou-

jours sçû douter, où le doute étoit le seul parti à prendre, & d'avoir trop aisément franchi des difficultés de Chronologie, qui ont paru presqu'insurmontables aux plus habiles Chronologistes de ces derniers siécles.

Chrétien Druthmar, né en Aquitaine, Moine de Corbie, au Diocèse d'Amiens, & non pas de Corbie en Saxe, comme Don Mabillon l'a soupçonné, avoit entrepris de commenter tous les Evangélistes; mais il ne nous reste en entier que son Commentaire sur S. Matthieu, qui est fort estimé, & ne favorise en rien les Erreurs des Protestans sur l'Eucharistie, quoique quelques-uns d'eux ayent voulu s'en prévaloir : car supposant la vérité de la nature du Sacrement, c'est-à-dire, la présence réelle, que personne ne nioit de son tems, il ne parle que de ses effets. Ce qui est si vrai, qu'on a fait entrer une partie de son Texte dans l'Office du Saint Sacrement. M. Fabricius, que la République des Lettres re-

gretce comme un de ses plus grands ornemens, s'est trompé en reculant Druthmar jusqu'à l'onziéme siécle, & en le confondant, sur la foi de l'Anonyme de Molk, avec Guitmond, Evêque d'Averse, qui sous Grégoire VII. combatit avec succès l'Hérésie des Sacramentaires en la personne de Berenger.

Nous avons d'Amolon, Archevêque de Lyon 1°. Une assez longue Lettre à Theutbolde, Evêque de Langres, qui l'avoit consulté sur de prétendues Reliques, que deux Moines vagabonds avoient apportées d'Italie à Dijon, & sur des espéces de Convulsions, qui se répandirent à cette occasion jusques dans le Diocèse d'Autun. Cette Lettre fort intéressante, & par les traits Historiques, qu'on y apprend; & par ce qu'elle contient touchant les Eglises Paroissiales, & destinées au Baptême, se trouve dans le quatorziéme Volume de la derniere Bibliothéque des Peres; & il en a paru depuis peu une Traduction Françoise avec des Notes *in*-4°.

2°. Une Lettre à Gothescalc, lors enfermé dans sa Prison d'Hautiliers. " Il paroît clairement, di-
» sent nos Auteurs, par ce qu'y
» dit Amolon, qu'il n'avoit été ins-
» truit de l'affaire de ce Moine in-
» fortuné, que par des personnes mal
» disposées à son égard, qui avoient
» fabriqué l'Ecrit, auquel répond
» le Prélat dans sa Lettre. „ Ils joûtent que des Sçavans qui avoient kaminé la chose avec soin, ont rû que ces Ecrits, envoyés à A-
iolon, avoient été supposés par Hincmar de Rheims, à dessein 'attirer l'Archevêque de Lyon ans son sentiment : " opinion, qui n'est point du tout hazardée, puisqu'elle a son fondement dans ce que l'Histoire nous apprend des événemens de ce tems-là. „ Nous allons voir si cet- opinion du Président Mauguin a pas quelque chose de pis, que ètre hazardée. Au reste nous sommes assez surpris de ne point voir Amolon qualifié de Saint, quoi- 'on donne cette qualité à Remi,

ſon ſucceſſeur ; nous ne la diſputons point à ce dernier, puiſque le Martyrologe de ſon Egliſe la lui donne , mais il la donne auſſi à Amolon, & nos Hiſtoriens ne la retranchent point à beaucoup d'autres , qui ne l'ont pas à meilleur titre, comme à Prudence de Troyes, un des grands défenſeurs de Gotheſcalc.

Quoiqu'il en ſoit, peut-on lire la Lettre d'Amolon, & dire que ce Prélat ne connoiſſoit les ſentimens de Gotheſcalc, que par un Ecrit, qu'on lui avoit ſuppoſé ? " Je viens » de recevoir de vous-même , lui » dit-il, d'autres Ecrits adreſſés aux » Evêques , ou plûtôt contre les » Evêques, qui ont eu part à votre » condamnation ; vous ne parlez » dans vos Ecrits que de vos ſen» timens ſur la Prédeſtination : mais » ceux-là joints aux autres , m'ont » mis au fait des opinions perni» cieuſes, qui vous précipitent dans » un triſte naufrage. Ainſi pour » vous répondre d'une maniére plus » utile , je vais les réduire à quel-

» ques Propositions, qui me paroif-
» sent contraires à la Foi Catholi-
» que. Voici donc les sentimens hé-
» térodoxes, que j'ai extraits de vos
» Ouvrages. „

Les Propositions, qu'examine Amolon, sont au nombre de six, & renferment tout le venin du Prédestinianisme, & ce Prélat assûre que Gothescalc développe très-bien ses sentimens, soit dans l'Ecrit, qu'il avoit reçû de lui-même, soit dans ceux qu'on lui avoit apportés de Germanie. Mais on voit tout le contraire, disent nos Auteurs, de ce qu'Amolon a réfuté, dans ce qui nous reste des Ecrits de Gothescalc ? Oui dans quelques Confessions de Foi, où il déguisoit ses sentimens, comme ont fait avant & après lui la plûpart des Novateurs : mais si on examine bien les Ecrits, où il s'explique librement, comme il faisoit dans ceux, qui furent envoyés de Germanie à Amolon, on trouvera que cet Archevêque ne lui en impose pas.

Mais Hincmar avoue lui-même

dans une de ses Lettres, que Goteschalc ne soûtenoit point les Erreurs, que réfute Amolon? Qu'on nous montre cet aveu: Hincmar pouvoit-il le faire, après avoir vû ce Moine soûtenir ces mêmes Erreurs au Concile de Quierci? D'ailleurs y pense-t-on de faire dire à Hincmar que Gothescalc ne soûtenoit point les Erreurs, que lui reproche Amolon, après avoir avancé qu'Amolon ne les a condamnés que sur un Ecrit fabriqué par Hincmar même?

Voyons si nos Auteurs ont rencontré plus juste dans l'article de Raban, Archevêque de Mayence, qui fut un des Juges de Gothescalc. Raban, Disciple d'Alcuin, qui lui donna le surnom de Maur, comme on en donnoit en ce tems-là aux Gens de Lettres, fut d'abord Moine à Fulde, & gouverna ensuite ce Monastére en qualité d'Abbé pendant vingt ans. Il étoit déja avancé en âge, & s'étoit même retiré dans une solitude, lorsqu'il fut élû Archevêque de Mayen-

ce. On lui donne aſſez communément le titre de Bienheureux, quoiqu'il n'ait jamais eu aucun Culte, pas même dans ſon Egliſe, mais il eſt certain qu'il a toujours été regardé comme un des plus Saints & des plus ſçavans Prélats de ſon ſiécle.

“ Raban, diſent nos Auteurs, » entra avec un peu trop de cha» leur dans cette affaire (de Go» theſcalc) qu'il jugea néanmoins » à propos d'abandonner avant que » de mourir. „ Commençons par examiner en quoi cet Archevêque fit paroître trop de chaleur. Gotheſcalc s'étant retiré en Lombardie chez le Comte Evrard, Nottingue Evêque de Vérone, & non pas de Vienne, comme l'a écrit M. Dupin, y eut avec lui une conférence ſur la Prédeſtination des bons à la gloire, & des méchans à la damnation. Il fut choqué des ſentimens de ce Moine, les jugea Hérétiques, & ayant rencontré quelques tems après Raban Maur dans un voyage, lui dit que les

Erreurs de Gothefcalc commençoient à fe répandre, & le pria de les réfuter.

L'Archevêque y confentit, & compofa un Traité de la Prédeftination, que nous avons encore, & où il expofe la Doctrine de Gothefcalc, telle que Nottingue l'avoit entendue expliquer à Gothefcalc lui-même. Il envoya enfuite fon Livre à Nottingue, & il écrivit au Comte Evrard une Lettre, dans laquelle, après avoir fait un précis des mêmes Erreurs, il le prie " de ne point fouffrir qu'un » demi Sçavant, nommé Gothef-» calc, demeure dans fes Terres, » ni qu'il y dogmatife fur la Pré-» deftination; de s'oppofer de tou-» tes fes forces à cette Secte, dont » la Doctrine caufe tant de fcan-» dale parmi le Peuple, & a déja » précipité plufieurs dans le défef-» poir de leur falut. „

Le Comte Evrard montra cette Lettre à Gothefcalc, & le chaffa de fes Terres. Nous verrons dans l'Article de Gothefcalc même, ce

qu'il devint alors. Il eſt certain qu'il alla dans la ſuite trouver Raban à Mayence, & qu'il compoſa un Ouvrage, où il expoſe aſſez ouvertement ſa Doctrine ſur la Prédeſtination, & où il accuſe l'Archevêque de donner dans le Semipélagianiſme de Caſſien & de Gernade ; ſur quoi Louis, Roi de Germanie aſſembla en 848. les Evêques des Provinces d'Allemagne, & un grand nombre d'Abbés & de Moines, également célébres par leur ſainteté & leur ſçavoir. Le Roi aſſiſta à ce Concile, qui ſe tint à Mayence ; Gotheſcalc y fut cité, il comparut, & préſenta ſon Livre à Raban. Interrogé ſur ſes ſentimens par les Evêques, il répondit » que de même qu'il y a en Dieu » une Prédeſtination pour le bien, » il y en a auſſi une pour le mal, » & qu'il eſt des Hommes en cette » vie, que la Prédeſtination divi» ne néceſſite à périr, & qu'elle » met dans l'impoſſibilité de reve» nir de leur égarement & de ſe » corriger de leurs péchés. „ Les

Evêques dans leur Lettre Synodale assûrent qu'ils ont oui cette réponse de la bouche de Gotheſcalc.

Nos Auteurs prétendent que cette Lettre Synodale eſt l'Ouvrage de Raban ſeul ; quelle preuve en ont-ils ? Mais ſoit, qu'en peuvent-ils conclure ? Le Préſident d'un Concile ne peut-il pas tenir la plume, & parler au nom de tous ? ne faut-il pas même que ce ſoit lui, ou un autre, qui le faſſe, & quand ils l'ont ſignée, ou qu'ils la voyent publier en leur nom, ſans la déſavouer, ne ſont-ils pas cenſés convenir de tout ce qu'elle contient? Quoiqu'il en ſoit, l'Accuſé craignant d'être condamné, dreſſa une Profeſſion de Foi, où il s'explique moins durement ſur la Prédeſtination ; mais ſans toucher aux autres Erreurs, qu'on lui reprochoit. Il fut condamné,& ne ſe rendit point ; alors le Concile étendit la Sentence, prononcée contre ſa Doctrine, ſur ſa perſonne même ; il fût arrêté, du conſentement du Roi, que Gotheſcalc ſeroit renvoyé à ſon Ar-

chevêque, pour l'enfermer dans quelque Monaſtére de ſon Diocèſe, d'où il étoit ſorti contre la régle, & l'empêcher de répandre dans la ſuite ſes Erreurs, & de ſéduire les Fidéles, comme il avoit déja fait. Raban fut chargé par le Concile d'inſtruire de tout Hincmar de Rheims, qui étoit le Métropolitain du Moine condamné, & il le fit. Où eſt donc cette chaleur à pourſuivre Gotheſcalc, qu'on reproche à l'Archevêque de Mayence? On ajoûte qu'avant ſa mort il jugea à propos d'abandonner cette affaire, c'eſt-à-dire, qu'il ne s'en mêla plus depuis que Gotheſcalc eut été remis entre les mains de ſes Supérieurs; parce qu'en effet elle ne le regardoit plus, & non point parce qu'il avoit changé de ſentiment à l'égard de ce Moine. Il eſt pourtant vrai qu'Hincmar l'ayant conſulté ſur la maniére, dont il devoit ſe conduire avec le Novateur, il lui répondit qu'il étoit inutile de faire de nouvelles tentatives pour ramener cet Hérétique,

dont l'obſtination étoit à l'épreuve des inſtructions ; qu'il falloit l'abandonner au jugement de Dieu, & ſe contenter de prier pour ſa converſion ; qu'ayant été condamné comme Hérétique, on ne devoit point communiquer avec lui.

Nous ſçavons que M. Fleury inſinue que Raban avoit fait un récit peu fidéle de la Doctrine de ce Moine dans ſa Lettre Synodale. Il ſe fondoit dans ce qu'on ne lit point dans la Confeſſion de Foi, que l'Accuſé préſenta au Concile, les paroles, qui ſont dans la Lettre Synodale ; mais ce Moine fut-il jugé ſur ſa ſeule Profeſſion de Foi ? N'a-t-il pas préſenté ſon Livre contre Raban ? N'a-t-il pas été interrogé par les Evêques ? N'a-t-il pas expoſé toutes ſes Erreurs, ſans vouloir les rétracter ? C'eſt ce que dit expreſſément la Lettre Synodale, & accuſer un Saint Archevêque de mauvaiſe foi, lorſqu'il écrit au nom d'un Concile, n'eſt-ce pas accuſer le Concile même, & le Roi de Germanie d'avoir con-

damné injustement Gothescalc ?

Mais, dit M. Dupin, on l'a condamné pour une pure question de mots : il ne s'agissoit que de sçavoir si on devoit dire que Dieu prédestine à la mort éternelle, ou qu'il prédestine les supplices. Il n'est pas étonnant qu'un Ecrivain, qui réduit à une question de mots l'Hérésie de Nestorius, y réduise aussi celle de Gothescalc, & qu'il traite Raban & le Concile de Mayence, comme il a fait Saint Cyrille & le Concile d'Ephese. Cependant Gothescalc a dit en plein Concile " que » Dieu prédestine au mal, comme » au bien, & qu'il y a des Hom» mes, qui ne peuvent revenir de » leurs Erreurs, ni se corriger de » leurs péchés, à cause de la Pré» destination de Dieu, qui les con» traint d'aller à la mort, à laquelle » ils sont destinés. „ Le Concile condamna cette Doctrine comme pernicieuse, impie, hérétique, blasphématoire, & enseigne que la Prédestination aux peines éternelles n'impose aucune nécessité de périr,

& ne rend perſonne incorrigible. N'eſt-ce donc là qu'une queſtion de mots ?

Raban, ſelon M. Dupin, accuſoit Gotheſcalc de croire que Dieu prédeſtinoit à la damnation ſans avoir prévû les mauvaiſes actions des Impies, & Gotheſcalc avoue dans ſa Profeſſion de Foi qu'ils ne ſont prédeſtinés à la damnation qu'à cauſe de leurs crimes. Mais 1°. Gotheſcalc ne dit point ce que lui fait dire M. Dupin. 2°. Raban avoit appris de Nottingue que ce Moine vagabond avoit ſoûtenu en ſa préſence que de même qu'il eſt impoſſible à ceux, qui ſont prédeſtinés à la gloire, de ne ſe point ſauver, il eſt auſſi impoſſible à ceux, qui ſont prédeſtinés à la mort éternelle, de ne ſe point perdre. Lui-même lui avoit oui-dire en plein Concile ce que nous avons rapporté un peu plus haut : il avoit lû dans ſon Livre & dans ſa Profeſſion de Foi, que comme Dieu prédeſtine à la gloire avant la préviſion de tout mérite, de même en tout

prédestine à la damnation ;
r omnino reprobat omnes . . . .
utabiliter prædestinavit ad mor-
erito sempiternam.
i posé, voici le raisonnement
Dupin : Gothescalc déclare
Profession de Foi que Dieu
destine à la damnation, qu'a-
prévision des péchés ; donc
:s autres Ouvrages, & dans
onses au Concile, il n'a pas
le contraire. Si la consé-
étoit juste, Arius ne seroit
:rétique, non plus que Nes-
& bien d'autres ; car le pre-
ans sa Confession de Foi pré-
à Constantin, avoue que
Christ est Dieu ; le second
in de ses Ouvrages recon-
ie Marie est Mere de Dieu.
. y a plus ; M. Dupin allégue
:ar voici les paroles de Go-
c dans sa Profession de Foi ;
er omnino omnes reprobat, qui in
icii damnabuntur propter ipso-
:la merita, idem ipse incommuta-
eus per justum judicium suum
:utabiliter prædestinavit ad mor-

tem. Or il y a une grande différence entre être damné à cause de ses péchez, & être prédestiné à la mort à cause de ses péchez. Les Catholiques qui soûtiennent que la Prédestination à la vie éternelle est antérieure à la prévision de tout mérite, enseignent en même-tems que la vie éternelle est une couronne de justice, que les Elûs recevront à cause de leurs bonnes œuvres. Ils seront sauvés à cause de leurs bonnes œuvres, disent-ils, mais ils ne sont pas prédestinés à cause de leurs bonnes œuvres. C'est à eux à se tirer d'affaire sur les difficultés, que fait naître cette distinction; il ne s'agit pas ici de sçavoir s'ils raisonnent bien ou mal.

M. Dupin commet encore une autre infidélité au sujet de ces mots: *propter ipsorum mala merita*: ils appartiennent au verbe *damnabuntur*, & il les attache au verbe *prædestinavit*, & par ce changement il charge Raban à la décharge de Gothescalc; pour justifier l'Accusé il rend le juge coupable. Voilà où

conduit la demangeaiſon de prendre le parti des Hérétiques contre ceux qui les combattent. Le Docteur de Paris n'a pas à beaucoup près rétracté tous les écarts où il a donné en ce genre.

Nos Auteurs ont rendu plus de juſtice à Raban dans l'expoſition, qu'ils font de ſes autres Ouvrages. Ils en parlent en Hiſtoriens exacts ; que ne faiſoient-ils de même au ſujet de ce que ce Prélat a écrit contre Gotheſcalc ? Pourquoi ne citer que les Défenſeurs d'un Parti, & d'un parti déſeſpéré, dont les principes & les manœuvres ſont les mêmes, que ceux du Parti, qui depuis un ſiécle trouble l'Egliſe? Les Théologiens, qui de nos jours ont écrit en faveur des Con-:iles & des Evêques, qui ont conlamné le Moine d'Orbais, va-)ient bien le Préſident Mauguin, : on reconnoîtra aſſurément mieux Doctrine du Saint & Sçavant rchevêque de Mayence dans les uvrages du P. Sirmond, que dans *Vindiciæ prædeſtinationis & gratiæ*

d'un Président de la Monnoye.

La mort de M. Lambecius a privé le Public d'un Ouvrage de Raban, que ce sçavant Homme avoit promis de nous donner avec des Notes de sa façon. C'est un Dictionnaire Latin Tudesque, dont le Manuscrit se garde dans la Bibliothéque Impériale. Don Bernard Pez a publié un Glossaire abrégé du même Auteur sur le même sujet, & dans les mêmes Langues, où Raban s'est sur-tout attaché à expliquer les termes les plus difficiles de la Bible. Nos Auteurs ont fort bien répondu à l'accusation de Stercoranisme intentée contre le même Prélat, & ne l'ont pas moins bien défendu contre ceux qui lui ont imputé d'avoir rejetté le Baptême de désir dans son *Traité de l'Univers*, où il dit ; " ne » croyons pas qu'aucun Catéchume» ne, quoique mort dans la pra» tique des bonnes œuvres, soit » sauvé, s'il ne souffre le Marty» re. „ On peut croire, disent-ils, que Raban n'entend parler ici que

des Catéchumenes, qui n'auroient qu'une ſimple velléïté, au lieu d'un vrai déſir du Baptême ; car il reconnoît ailleurs que ceux, qui meurent avec cet ardent déſir, n'en ſont pas moins ſauvés. Mais n'étoit-il pas encore plus aiſé de juſtifier ſa Lettre Synodale pour le Concile de Mayence, où il s'explique bien plus exactement, & ſur laquelle on ne peut l'attaquer, qu'en l'accuſant de mauvaiſe foi dans l'affaire du monde la plus grave ?

Voici encore un des douze Hiſtoriens contemporains, que M. Pithou a tirés de la pouſſiére, & qui ne peuvent pas contribuer peu à éclaircir l'Hiſtoire de France du neuviéme ſiécle. C'eſt Nithard, Fils d'Angelbert, Duc, ou Comte de la Côte Maritime; & depuis Abbé de Saint Riquier, & de Berthe, Fille de Charlemagne. On a crû qu'il avoit ſuccédé au Gouvernement de ſon Pere ; & que dégoûté à ſon tour du Monde, il ſe fit auſſi Moine, & fut Abbé de Saint Riquier ; mais Don Mabil-

lon a réfuté ce ſentiment, & par une bleſſure, qu'on lui trouva à la tête, lorſqu'on découvrit le Tombeau, où il avoit été mis avec ſon Pere, on jugea qu'il avoit été tué en combattant contre les Normands.

Quoiqu'il en ſoit, Nithard à la priere, & en quelque façon par l'ordre de Charles le Chauve, écrivit l'Hiſtoire de ſon tems en quatre Livres, dont nous n'avons que le quatriéme en entier. Quoique ce Seigneur eût tout ce qui étoit néceſſaire pour réuſſir dans un ſemblable deſſein, ſon Ouvrage n'eſt pas ſans défaut. Il ne fait guéres qu'indiquer les faits, même les plus importans: d'ailleurs ſon ſtyle eſt ſouvent obſcur & embaraſſé, quoiqu'il y ait de l'ordre & de l'arrangement dans la narration. Du reſte il marque exactement les dates, & c'eſt lui ſeul, qui nous a conſervé l'original de l'accord, que Charles le Chauve & Louis de Germanie firent entr'eux à Straſbourg en 842.

Le Pere de Colonia dans ſon Hiſtoire de Lyon, trompé par une Note marginale d'un ancien Manuſcrit du Vénérable Bede, a crû que Flore, toujours cité ſous le nom de Diacre, quoiqu'il ait été Prêtre, étoit Eſpagnol de naiſſance; mais nos Auteurs prétendent avoir prouvé que cette Note regarde S. Agobard, Archevêque de Lyon, & revendiquent ainſi pour la France un des Hommes du neuviéme ſiécle, " qui ait le plus brillé ſur le » Parnaſſe, & paru avec le plus » d'éclat ſur le théâtre de la Lit- » térature Eccléſiaſtique. „ Flore fut en effet un des plus beaux génies, & des plus ſçavans Hommes de ſon tems: ſon mérite & ſa vertu lui mériterent l'eſtime & la confiance de quatre grands Prélats, qui gouvernerent ſucceſſivement l'Egliſe de Lyon, à ſçavoir, Leidrade, Agobard, Amolon & Remi. Ce fut lui, qui fut chargé par ſon Egliſe d'écrire contre les Erreurs de Jean Scot Erigene, & il s'en acquita ſi bien, que le nom

de cette Eglise fut mis à la tête de son Ouvrage. Quelques-uns croyent même que s'il n'est pas l'Auteur des autres Ecrits du même tems, attribués à Remi, & qui portent le nom de l'Eglise de Lyon, il y eut au moins beaucoup de part. Enfin, continuent nos Historiens, Hincmar, qui selon eux, ne pensoit pas toujours comme lui, sur les matiéres alors controversées, le qualifie néanmoins d'Homme docte, exact & irrépréhensible dans ses Ecrits. Ils prétendent que c'est sans fondement que le Mire, Tritheme & quelques autres ont voulu distinguer deux Flores, l'un Moine de S. Tron, au Diocèse de Liége, & l'autre Diacre de Lyon, & que tout ce qu'ils attribuent au premier, appartient de droit au second : mais nous verrons bien-tôt si cela est bien prouvé.

Ils remarquent ensuite qu'il est peu de Sçavans, dont les Ecrits soient plus dispersés, que ceux de Flore, que ce n'est pas un travail médiocre, que de les réunir, pour en

donner une idée juste & suivie, & que ceux, qui l'ont tenté jusqu'à présent, ne l'ont qu'imparfaitement exécuté. Ont-ils été plus heureux que les autres? C'est sur quoi il ne nous appartient point de prononcer; mais nous pouvons assûrer du moins que cet article nous a paru traité avec beaucoup de soin.

Le Pere Cellot, Auteur d'une grande Histoire de Gothescalc, a crû entrevoir dans le beau Traité de Flore, *de actione Missarum*, ou *de expositione Missæ*, à l'endroit, où l'Auteur établit la Priere pour les Morts, comme une Tradition Apostolique, l'Erreur des Millenaires mitigée, c'est-à-dire, le délai de la vision béatifique pour les Justes; mais nos Historiens prétendent que l'endroit qu'il cite en preuve est un Passage de Vigile de Tapse, qui y parle du Purgatoire. Cela nous surprend; car dans l'endroit cité fort exactement par le Pere Cellot, non-seulement le Texte de Florus est une suite de discours sans citation, mais l'Au-

teur diſtingue parfaitement ceux, dont il dit que la jouiſſance de Dieu eſt différée, de ceux qui expient dans le Purgatoire les fautes, qu'ils n'avoient point expiées pendant leur vie. Au reſte le Florus dont parle le Pere Cellot, n'eſt point, ſelon lui, le Diacre Flore, mais *Florus Magiſter* Bénédictin, & le même, qu'il croit avoir écrit contre Scot Erigene. Il peut ſe tromper en cela, cependant il a ſuivi la Collection de la Bibliothéque des Peres de Paris, où le Traité *de Actione Miſſarum* eſt ſous le nom de *Florus Magiſter*. Mais quelque ſoit cet Auteur, il dit aſſûrément ce que le Pere Cellot lui fait dire. D'autre part le Pere Longueval ne croit pas, non plus que le Pere Cellot, que l'Ouvrage contre Jean Scot Erigene ſoit de Flore Diacre. Sa raiſon eſt que l'on trouve dans cet Ecrit des ſentimens trop différens de ceux de l'Ecrit contre Gotheſcalc, qui certainement eſt de lui, quoique dans le Pere Sirmond il ſoit ſous le

nom d'Amolon son Archevêque.

Cependant si cet Ecrit est de Flore Diacre, & nos Auteurs en conviennent : c'est même gratuitement qu'ils ajoûtent que Flore, quand il le composa, n'étoit pas encore bien instruit de la Doctrine de Gothescalc, comme il est visible par la maniere dure dont il en parle, comparée avec les termes dont il s'en expliqua dans la suite. Si donc l'Ecrit contre Gothescalc est de lui, sur quoi nos Historiens s'appuyent-ils pour assûrer que Flore ne pensoit point de la Doctrine de ce Novateur comme l'Archevêque Hincmar ? Sur ce qu'il a parlé autrement dans l'Ecrit contre Jean Scot Erigene ? Mais il faut bien prouver auparavant qu'il est l'Auteur de cet Ecrit. Sur ce qu'il a écrit au nom de l'Archevêque Remi ? Nous verrons dans la suite de cet Extrait qu'il n'est rien moins que prouvé qu'il ait eu part à cet Ecrit.

En un mot voici le raisonnement de nos Historiens : si Flore

a parlé fort durement de Gothescalc, c'est qu'il n'étoit pas encore bien instruit de sa Doctrine : cependant il parloit ainsi après le Concile de Mayence, qui devoit l'en avoir instruit. Il a parlé tout autrement dans son Ecrit contre Erigene, & dans ceux qu'il a composés au nom de l'Archevêque Remi : donc, il a pensé de ce Moine tout autrement que l'Archevêque Hincmar. A ce raisonnement nous en opposons un autre : Flore en parlant de ce Moine dans un Ouvrage, que tout le monde, & nos Historiens mêmes avouent être de lui, " exhorte tout le monde à fer- » mer les oreilles aux Discours de » cet Homme, plein de vanité & » de méchanceté, toujours prêt à » disputer, jamais à se rendre à la » vérité, qui malheureusement pos- » sédé de l'esprit du Démon a mieux » aimé se voir retrancher du Corps » de l'Eglise, & de la Communion » des Pasteurs, que de renoncer à » ses vaines & profanes nouveau- » tés. „ Il s'exprimoit ainsi après le

Concile de Mayence, où Gotheſcalc avoit été condamné : donc, les Ouvrages, où on lui fait tenir un autre langage, ne ſont point de lui. Mais on vouloit avoir le témoignage d'un Homme ſi célebre en faveur de Gotheſcalc, & pour cela on n'a pas craint de le faire tomber en contradiction avec lui-même.

Au reſte, quoique peu de Sçavans ayent eu une réputation plus brillante & plus étendue que Flore, même dans ſa jeuneſſe, nos Auteurs ne voyent pourtant aucune apparence à ce qu'ont avancé quelques-uns de ſes Editeurs, qu'il étoit ce même Flore, Aſſeſſeur, ou Collégue de Théodore Primicier, lequel aſſiſta en qualité de Légat du Pape à l'Aſſemblée de Thionville, où fut célébré le Mariage de l'Empereur Lothaire au mois d'Octobre 821. Il étoit, diſent-ils, encore trop jeune, & trop peu avancé dans les Ordres ſacrés, pour repréſenter un Pontife Romain. Cependant, comme ils conviennent qu'il étoit né

ſur la fin du ſiécle précédent, ne pouvoit-il pas avoir en 821. vingt-cinq à trente ans? Et qui empêchoit qu'à cet âge, & avec beaucoup de mérite il fut donné comme Adjoint à Théodore? La ſeule faute, qu'on ait reprochée à ce grand Homme, eſt d'avoir fait paroître trop de vivacité & d'aigreur, en écrivant contre la Liturgie d'Amalaire.

ARTICLE LXXXI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE NAPLES.

F. PII-THOMÆ MILANTE Exvicarii Generalis Congregationis S. Mariæ Sanitatis, Ordinis Prædicatorum, S. Theologiæ Magiſtri, & Regii Profeſſoris, in Septembre 1741.

Neapolitana Studiorum Universitate, Exercitationes Dogmatico-Morales in Propositiones proscriptas à S S. P P. INNOCENTIO XI. Neapoli 1739. *Ex Typographia Januarii & Vincentii Mutio* in-4°.

F. Pii-Thomæ Milante &c. Exercitationes Dogmatico-Morales in Propositiones proscriptas à S S. P P. ALEXANDRO VIII. Neapoli 1740. in-4°.

CEs deux nouveaux Volumes du Pere *Milante* sont du même goût que celui dont nous avons rendu compte au mois de Février de cette année ; même érudition, peut-être un peu mieux assortie, & plus renfermée dans les bornes du sujet, même zéle pour la saine Morale, mêmes égards pour ceux qu'il croit s'en être éloignés, même soin d'écarter le reproche qu'on en fait à des Théologiens dont il a intérêt de prendre la défence.

PAYS-BAS.

D'IPRES.

Pierre-Jacques de Rave, Imprimeur-Libraire à Ipres, avertit le Public, qu'ayant ci-devant imprimé un Livre intitulé : *Dissertationes Selectæ in Scripturam Sacram Auctore Judoco Josepho Plumyoen, Ecclesiæ Cathedralis Yprensis Canonico Graduato & Decano* 1736. Ceux qui voudront en avoir des Exemplaires, pourront s'adresser au sieur Rollin fils, Libraire à Paris, Quay des Augustins à Saint Athanase & au Palmier, qui aura soin de leur en procurer. Le même Rave se prépare, en cas que ces premiéres Dissertations soient goûtées du Public, de mettre sous presse les Dissertations suivantes par le même Auteur.

La premiere Dissertation sur l'Histoire d'avant le Déluge.

La seconde, sur la situation du Paradis Terrestre.

La troisiéme, sur les années des Patriarches avant, & après le déluge.

La quatriéme, sur la multiplication des Hommes, & la dispersion des Nations.

La cinquiéme, sur le tems de la demeure des Enfans d'Israël en Egypte.

La sixiéme, sur l'intervalle du tems depuis la sortie des Israëlites de l'Egypte jusqu'à la fondation du Temple.

La septiéme, sur les années des Rois de Juda & d'Israël, suivie d'une Table Chronologique de l'Histoire Sacrée depuis la Création du Monde jusqu'à la Captivité de Babylone.

La huitiéme, sur les Rois des Babyloniens, des Assyriens, & des Médes, suivant un nouveau plan, où l'on concilie Ctesias avec Hérodote.

La neuviéme, sur les anciens Rois de l'Egypte, suivie de Réfléxions. 1°. Sur les sçavantes conjectures de M. Fourmont touchant quelques anciens Rois de l'Egypte.

2°. Sur l'opinion de M. des Vignoles au sujet du passage de la Mer Rouge. Tous ces sujets sont si intéressans pour les Sçavans qu'il n'y en a aucun qui ne souhaite de sçavoir ce qu'en pense M. *Plumyoen.*

FRANCE

DE DOLE EN FRANCHE-COMTÉ.

Analyse des Eaux de Joühe, proche de la Ville de Dole en Franche-Comté, où l'on découvre leurs principes, leurs qualités, & leurs usages. Aquam salubrem aëri quàm simillimam esse oportet. *Plin. Hist. Nat. L. XXXI. C. III. A Dole, chez J. B. Tonnet Imprimeur &c.* 1740. in-12.

Un Journal Etranger a parlé avantageusement de ce petit Ouvrage au mois de Mars dernier, & c'est avec justice. M. *Normand*, Docteur en Médecine, qu'il exerce à *Dole*, est très-estimé dans sa profession, & cet Ecrit est fort

des Sciences & des beaux Arts. 1725 approuvé des Connoiſſeurs. A une capacité reconnue, l'Auteur joint, ce qui ne s'y trouve pas toujours réuni, beaucoup de probité & de religion. Nous n'avons encore pû que parcourir cette *Analyſe*, que nous venons de recevoir, nous en parlerons dans la ſuite, pour inſtruire le Public d'une découverte utile.

DE PARIS.

Si nous ne parvenons enfin à connoître l'Origine des *François*, & les *Antiquités de la Nation*, ce ne ſera certainement pas faute de recherches, de Diſſertations, de Traités, d'Ouvrages faits pour expliquer cette Enigme. Citoyens & Etrangers ont conſacré leurs ſçavantes veilles à chercher la ſource de ce Peuple célebre, ſource plus difficile à découvrir que celle du *Nil*, & qui ſe perd dans l'eſpace peu connu des ſiécles reculés. Nous prévoyons même qu'on n'en demeurera pas aux efforts

faits jusqu'ici, & que par d'autres routes, on fera encore de nouvelles tentatives. En attendant, on trouvera dans l'Ouvrage de M. de *Saint Aubin* sur les *Antiquités de la Nation & de la Monarchie Françoise* de quoi exercer la curiosité & la sagacité des Sçavans sur une matiére traitée depuis trente ou quarante ans, avec beaucoup plus de lumiéres & d'érudition, qu'elle ne l'avoit été dans les siécles précédens. Ce Livre est imprimé chez *Briasson*, en beau papier, & beaux caractéres, *in*-4°. 1741.

TABLE DES ARTICLES du mois de Septembre 1741.

ART. LXXIV. *Pauli II. Veneti, Pont. Max. Vita &c.* pag. 1541
ART. LXXV. Nouveaux Traités de Trigonométrie, & de Gnomonique &c. Par M. *de Parcieux.* 1577
ART. LXXVI. Machine Hydraulique, de feu M. *du Puy.* 1592

ART. LXXVII. Recueil de divers Ouvrages en Prose & en Vers. Par le Pere Brumoy de la C. de J. 1599.

ART. LXXVIII. Observations sur la Construction de la Carte de l'Océan Oriental &c. 1626

ART. LXXIX. Explication de la Prophétie de *Jacob*, (*Genes.* XLIX. 10.) Par M. *de Plumyoen.* 1658

ART. LXXX. Histoire Littéraire de la *France* &c. Par des Religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint *Maur.* 1679

ART. LXXXI. Nouvelles Littéraires. 1720

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LE ROUGE.

De l'Imprimerie de la Veuve ROBUSTEL.